

Une catastrophe représente en soi un évènement capable d'attirer l'attention des médias. Ainsi, le 30 août 1965, à Mattmark, le direct télévisé et la présence ininterrompue des journalistes sur place durant des semaines mobilisent l'opinion publique sur les conditions de vie des travailleurs immigrés en Suisse et sur les risques d'une exploitation abusive des ressources humaines et naturelles.

La catastrophe de Mattmark révèle le poids des médias dans la constitution de l'opinion publique. Le journalisme d'investigation en direct change la nature des relations entre l'employeur et l'opinion. L'imaginaire technique évolue. La suspicion devient première, la confiance seconde. Se taire ne relève plus de la maîtrise et du sang-froid de la conduite des opérations en situation de crise ; au contraire, communiquer sur la crise et les actions en cours relève de la nécessité. Nous nous posons ainsi la question de savoir si cette catastrophe a été en Suisse un élément majeur de la mutation de la communication en situation de crise et de la prise de conscience collective de nouvelles menaces.

C'est à travers l'étude des articles de divers journaux – suisses, espagnols et italiens – que nous avons tenté de nous faire une idée du traitement de cette catastrophe, tant au niveau de la reconstruction de l'histoire qu'au niveau du regard du journal au sujet de cet évènement.

Sandro Cattacin est spécialiste de l'histoire migratoire et des politiques sociales suisses.

Toni Ricciardi est historien de la migration et spécialisé dans l'histoire de la migration italienne en Suisse et des relations migratoires entre l'Italie et la Suisse.

Titulaire d'un Master en sociologie, Irina Radu travaille dans les domaines de la migration, de la santé et de la sociologie visuelle.

Avec les contributions des étudiant(e)s du Master en sociologie: Yasmine Ahamed, Lucie Cinardo, Caroline Deniel, Dan Orsholits, Steffanie Perez, Elena Rocco, Julien Ruey, Katleen Ryser, Cynthia Soares et Karen Viadest.

## Sociograph n°20

Sociological research studies

### La catastrophe de Mattmark dans la presse Analyse de la presse écrite

Edité par Sandro Cattacin, Toni Ricciardi et Irina Radu



**LA CATASTROPHE DE  
MATTMARK DANS LA PRESSE  
ANALYSE DE LA PRESSE ÉCRITE**

**Edité par  
Sandro Cattacin, Toni Ricciardi et Irina Radu**

Sociograph n°20

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	9
INTRODUCTION	11
LA PRESSE VALAISANNE : <i>LE NOUVELLISTE</i>	
LE BARRAGE DE MATTMARK À TRAVERS <i>LE NOUVELLISTE</i> 1954-1965	15
PRÉSENTATION DU JOURNAL	15
1954 – 1959 : LA JUSTIFICATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DU BARRAGE DE MATTMARK	18
Le développement économique régional	18
Le développement touristique vecteur de développement économique	26
Les acteurs locaux	28
1960 - 1965 : LE DÉBUT DES TRAVAUX ET L'OUVERTURE DE LA RÉGION SUR LE MONDE	30
Le développement économique régional et l'Europe	30
Les acteurs régionaux et internationaux	34
Le travail sur le chantier du barrage de Mattmark	35
CONCLUSION: MATTMARK VU PAR <i>LE NOUVELLISTE</i>	37
<i>LE NOUVELLISTE</i> ET LA CATASTROPHE DE MATTMARK	
1965-1972	39
INTRODUCTION	39
PRÉSENTATION DU JOURNAL	41
CATASTROPHE - PHASE 1 : POST-URGENCE IMMÉDIATE :	
LA SURPRISE	43
Choc et émotion : les victimes	43
Le glacier meurtrier	45
Les secouristes et les dispositions des autorités	46

Contexte: Atelier du Master en sociologie

Période: 2014-2015

Citation conseillée: Cattacin Sandro, Toni Ricciardi et Irina Radu (éds) (2015). *La catastrophe de Mattmark dans la presse. Analyse de la presse écrite*. Genève: Université de Genève (Sociograph - Sociological Research Studies, 20).

ISBN: 978-2-940386-28-4

Publication sur Internet: [www.unige.ch/sciences-societe/socio/sociograph](http://www.unige.ch/sciences-societe/socio/sociograph)

<i>Le Nouvelliste</i> se met en scène	47
CATASTROPHE - PHASE 2 : POST-URGENCE ÉTENDUE.	
MESURE DE L'AMPLEUR	49
Situation de crise. Le champ de bataille	49
La solidarité et la compassion : l'expression de la peine	50
La reconnaissance des travailleurs étrangers	51
La responsabilité humaine	52
Le discours religieux : le sacrifice	54
Le rapport entre Homme et Nature	57
Expertise et contre-expertise	58
Réactions politiques	59
CATASTROPHE - PHASE 3 : NOUEMENT. TEMPS DU DEUIL	60
Les phases du deuil	60
Mattmark comme référence en tant que catastrophe	63
Les questions soulevées	63
Le bilan général	65
CATASTROPHE - PHASE 4 : CONCLUSION. TEMPS DE LA	
COMMÉMORATION	66
Les répercussions sur le long terme	66
Période pré-procès	66
LE PROCÈS	68
CONCLUSION : MATTMARK VU PAR <i>LE NOUVELLISTE</i>	72
MATTMARK DANS LA PRESSE SUISSE FRANCOPHONE	
LA CATASTROPHE DE MATTMARK VUE PAR	
<i>LE JOURNAL DE GENÈVE</i>	77
INTRODUCTION	77
PRÉSENTATION DU JOURNAL	77
LE PROJET (1954-)	78
ACCIDENTS	79
Accident sur le(s) chantier(s)	79
Avalanches	80
CATASTROPHE	81
Opérations de sauvetage et bilan	81
EXPERTISES ET RECHERCHE DES CAUSES	84
DISCOURS POLITIQUES	87

PROCÈS	89
RÉACTIONS	93
Premier verdict	93
Deuxième verdict	94
CONCLUSION : MATTMARK VU PAR	
<i>LE JOURNAL DE GENÈVE</i>	94
LA CATASTROPHE DE MATTMARK VUE PAR	
<i>LA TRIBUNE DE GENÈVE</i>	97
INTRODUCTION	97
PRÉSENTATION DU JOURNAL	98
LES VICTIMES/LES RESCAPÉS	100
LES SAUVETEURS ET LEUR TRAVAIL	102
LES CAUSES/LE PROCÈS	105
LES RELATIONS AVEC LES ITALIENS	107
CONCLUSION : MATTMARK VU PAR	
<i>LA TRIBUNE DE GENÈVE</i>	109
MATTMARK DIFFUSÉ SOUS <i>L'IMPARTIAL</i> ET	
<i>LA GAZETTE DE LAUSANNE</i>	111
INTRODUCTION	111
PRÉSENTATION DES JOURNAUX	112
AXE ÉCONOMIQUE ET NÉCESSITÉ HYDROÉLECTRIQUE	116
L'HUMAIN FACE À LA NATURE	118
SÉCURITÉ, ASSURANCE ET LEÇONS DE LA CATASTROPHE	
NATURELLE	121
« AGRÉSSIVITÉ » ITALIENNE ET EGO SUISSE	122
CONCLUSION	124
MATTMARK : <i>LES FEUILLES D'AVIS DE NEUCHÂTEL</i> ET	
<i>LA TRIBUNE DE LAUSANNE</i>	125
INTRODUCTION	125
PRÉSENTATION DES JOURNAUX	126
Les Feuilles d'avis de Neuchâtel	126
La Tribune de Lausanne	126
LE PROJET (1954-1965) : L'AVANT « CATASTROPHE »	127
LA CATASTROPHE	128
AU LENDEMAIN DE LA CATASTROPHE : L'ONDE DE CHOC	129

LES SEMAINES APRÈS LA CATASTROPHE :LE DEUIL EST-IL FAIT ?	138
LE PROCÈS	139
CONCLUSION : MATTMARK VU PAR <i>LA TRIBUNE DE LAUSANNE ET LES FEUILLES D'AVIS DE NEUCHÂTEL</i>	141
MATTMARK : <i>LA SUISSE</i>	145
INTRODUCTION	145
PRÉSENTATION DU JOURNAL	146
LA CATASTROPHE	150
LES ANNIVERSAIRES (1966-1971)	159
PREMIER PROCÈS (1972)	160
LE DEUXIÈME PROCÈS (1972)	164
CONCLUSION	166
LA CATASTROPHE DE MATTMARK VUE PAR LE JOURNAL <i>LA SENTINELLE/LE PEUPLE</i>	169
INTRODUCTION	169
PRÉSENTATION DU JOURNAL	170
1 <sup>ER</sup> NIVEAU DE LECTURE : LA NATURE EST RESPONSABLE	172
2 <sup>ÈME</sup> NIVEAU DE LECTURE : LES MARTYRS DU MONDE MODERNE	174
3 <sup>ÈME</sup> NIVEAU DE LECTURE : LE TEMPS EST À LA RÉCONCILIATION	175
CONCLUSION : MATTMARK VU PAR <i>LA SENTINELLE LE PEUPLE</i>	179
MATTMARK ET <i>LA VOIX OUVRIÈRE</i> (1965-1972)	
« LE MARTYROLOGE OUVRIER »	181
INTRODUCTION	181
PRÉSENTATION DU JOURNAL	182
CATASTROPHE	185
Le choc : de nouvelles « victimes du progrès technique et du travail quotidien »	186
L'affut d'informations et d'expertises : l'esquisse d'une division de l'opinion	189
Preuve indéniable de culpabilité : les baraquements	192
Au-delà de la catastrophe de Mattmark : la force de travail victime du système politico-économique Suisse	194

PROCÈS	197
Le premier procès : gravité des faits et clémence du procureur	197
Le « scandale » du Verdict : système capitaliste et justice de classe	200
De l'indignation à la « protestation énergique »	202
Le deuxième procès ou la résignation	204
HISTOIRES PARTICULIÈRES	206
M. Nicolas Oulianoff « dont on dit qu'il serait le propre frère de Lénine »	206
Dr. Jean-Pierre Dubois : le médecin des ouvriers	208
Professeur Lombard : « le professeur [qui] ne s'était finalement pas trompé... »	210
CONCLUSION : MATTMARK VU PAR <i>LA VOIX OUVRIÈRE</i>	212
LA PRESSE ÉTRANGÈRE	
LA PRESSE ESPAGNOLE: <i>ABC</i> & <i>LA VANGUARDIA</i>	217
INTRODUCTION	217
PRÉSENTATION DES JOURNAUX	218
CATASTROPHE	218
Généralité	218
Solidarités	219
Du côté des ingénieurs	220
Du côté des ouvriers	221
Politiques et sécurité	222
Politiques et discours	223
Victimes espagnoles, émotion en Espagne	223
Les questions des journalistes	224
Indemnisations aux victimes	225
HISTOIRES PARTICULIÈRES	226
Les « protégés par la fortune »	226
CONCLUSION	226
Émotion et héroïsme	228
MATTMARK DANS LA PRESSE ITALIENNE	231
INTRODUCTION	231

<i>CORRIERE DELLA SERA</i>	233
<i>L'AVANTI!</i>	244
<i>L'UNITÀ</i>	248
<i>IL MATTINO</i>	261
<i>LA STAMPA</i>	266
LE PROCÈS : UNE ISSUE SURPRENANTE	269
CONCLUSIONS	276

## **AVANT-PROPOS**

Ce document est issu de l'Atelier de recherche en sociologie de l'année 2014-2015 « Mattmark, 50 ans après », dédié à l'analyse de la catastrophe de Mattmark. Les étudiantes et les étudiants ont réalisé dans ce cadre divers travaux, dont une analyse de la presse. Les résultats de cette analyse sont présentés dans le présent *Sociograph*.



## INTRODUCTION

C'est à travers l'étude des articles de divers journaux que nous avons tenté de nous faire une idée du traitement du sujet du barrage de Mattmark, tant au niveau de la reconstruction de l'histoire qu'au niveau du regard du journal sur cet événement. Nous avons tenté de répondre aux questions restées sans réponses quant à l'historicité laissée autour de l'accident du barrage et le 30 Août 2015. « La catastrophe de Mattmark » représente le plus gros accident industriel de l'histoire de la Suisse : le 30 Août 1965, à 17h, un bloc de glace se détache du Glacier de l'Allalin et englouti tout ce qui se trouve sur son passage. Quatre-vingt-huit ouvriers, en majorité des italiens, y ont perdu la vie, un procès a eu lieu en 1972, des coupables ont été reconnus puis acquittés, des victimes ont été indemnisées, d'autres ont dû payer, et pourtant, ce n'est que cinquante ans après qu'une commémoration a lieu, laissant devant elle des besoins de reconnaissance à construire.

LA PRESSE VALAISANNE : *LE NOUVELLISTE*



## **LE BARRAGE DE MATTMARK À TRAVERS *LE NOUVELLISTE* 1954-1965**

par *Caroline Deniel*

### **PRÉSENTATION DU JOURNAL**

Le Nouvelliste est un journal valaisan créé en 1903 par Charles Haegler à Saint Maurice sous le nom Nouvelliste Valaisan. Sa charte le définit comme un « journal d'information et d'opinion d'inspiration chrétienne antimarxiste ». Ce journal au conservatisme d'inspiration catholique arbore une défense absolue de la propriété privée et de la libre entreprise, et est très proche du parti démocrate-chrétien.

Il y a eu trois fusions avec d'autres journaux valaisans de 1954 à 1973:

- en 1960, le Nouvelliste Valaisan fusionne avec Le Rhône de Martigny et devient Le Nouvelliste du Rhône.
- en 1968, Le Nouvelliste du Rhône absorbe La Feuille d'Avis du Valais et devient Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais et gardera ce nom jusqu'en 2005 où il devient alors Le Nouvelliste.

Pour la période qui nous intéresse, il y a donc trois journaux qui sont parus en même temps à différents moments :

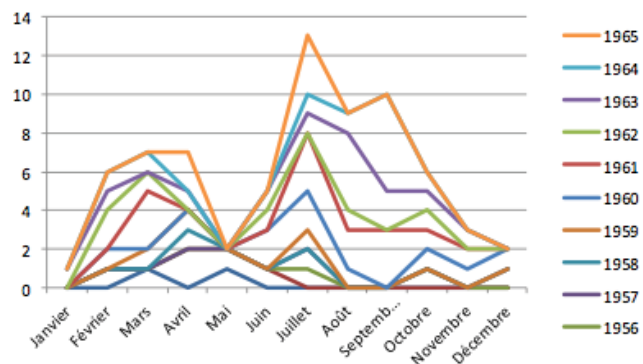
- 1954 à 1960 : Feuille d'Avis du Valais, Le Rhône et Nouvelliste Valaisan.
- 1960 à 1968 : Feuille d'Avis du Valais et Nouvelliste du Rhône.

- à partir de 1968 : Nouvelliste - Feuille d'Avis du Valais.

Après consultation de ces trois journaux, il est apparu que les articles qui offrent les thèmes les plus variés sont regroupés dans Le Nouvelliste, avec parfois des articles communs aux trois ou édités par un seul journal, comme par exemple les offres d'emplois pour le chantier du barrage de Mattmark, parues pour la plupart dans le Nouvelliste. Au sujet du barrage de Mattmark, La Feuille d'Avis du Valais et le Rhône reprennent en général les thèmes abordés par le Nouvelliste.

La période que je vais traiter dans cette analyse débute en 1954 à l'apparition des premiers articles abordant le thème du barrage de Mattmark, et se termine en août 1965 avant « la catastrophe de Mattmark », ce qui représente 139 articles pour les trois journaux. Les articles ont été sélectionnés à partir des recherches faites sur le site du Nouvelliste qui a numérisé ses parutions depuis les premiers numéros de chacun des journaux<sup>1</sup>.

1954 - Août 1965 : L'avènement d'un projet



<sup>1</sup> [http://newspaper.archives.rero.ch/Olive/ODE/NVE\\_FR/](http://newspaper.archives.rero.ch/Olive/ODE/NVE_FR/).

Tableau 1 : Représentation du nombre d'articles par mois et par année du Nouvelliste (1954 -1965)

Mois/Année	'54	'55	'56	'57	'58	'59	'60	'61	'62	'63	'64	'65	Total
Janvier										1			
Février		1					1		2	1	1		
Mars	1					1		3	1		1		
Avril		2			1	1				1		2	
Mai	1	1											
Juin		1					2		1	1			
Juillet			1	1		1	2	3		1	1	3	
Août							1	2	1	4	1		
Septembre								3		2	5		
Octobre			1				1	1	1	1	1		
Novembre							1	1		1			
Décembre					1		1						
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>66</b>

Source : Tableau fait par Caroline Deniel 2014

Après une première lecture des articles du Nouvelliste, il est apparu qu'il y avait deux grandes périodes liées aux événements de la construction du barrage de Mattmark :

- une première période avant le début des travaux (1954-1960), au cours de laquelle le journal propose des articles qui introduisent peu à peu la construction du barrage, les raisons de sa nécessité absolue ainsi que les acteurs qui le soutiennent au niveau local.
- une deuxième période au démarrage des travaux (1960-Août 1965), avant l'accident du barrage, pendant laquelle le journal aborde le développement de la construction du barrage et l'ouverture de la région que cela suscite ainsi que les nouveaux intervenants non-régionaux.

A travers ces deux périodes, quatre thèmes principaux apparaissent :

- le développement économique et régional ;
- le développement touristique en tant que vecteur de développement économique ;
- les acteurs : locaux sur la première période, régionaux et nationaux sur la deuxième période ;
- le travail sur le chantier du barrage.

Les premières années de construction du barrage sont marquées par l'introduction d'un projet qui semble s'inscrire dans un développement économique pour le Valais, relayé ensuite au niveau national par le développement européen en marche. Le journal semble soutenir fermement le changement en cours par ce qu'on pourrait appeler le Gate-keeping : la sélection de ses sujets. Mais aussi avec la mise en valeur par des mots de ce et de ceux qui vont dans le sens de ce qui lui paraît juste : le conservatisme catholique, la propriété privée et la liberté d'entreprise.

## 1954 – 1959 : LA JUSTIFICATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DU BARRAGE DE MATTMARK

### Le développement économique régional

Après la deuxième guerre mondiale, la Suisse est au centre d'un mouvement de développement industriel et économique. L'énergie hydroélectrique occupe une place importante dans ce changement : si la Suisse est considérée comme la source d'énergie de l'Europe, le Valais, terre difficile frappée par l'émigration des plus jeunes, est vu comme le « Château d'eau de

la Suisse »<sup>2</sup>. En effet, de nombreux barrages sont en construction et d'autres en projet. C'est ainsi que dès 1954, le *Nouvelliste Valaisan* aborde les détails techniques à propos des constructions des barrages du canton du Valais et annonce, à cette occasion, le projet de construction du barrage de Mattmark avec la participation des usines de production d'électricité valaisannes telles que la Lonza et la Grande Dixence, ainsi que l'entreprise zurichoise Elektro-Watt S.A.<sup>3</sup>, déjà présente dans le paysage économique et industriel suisse mais aussi international.

À travers un descriptif technique du projet de l'entreprise d'exploitation, l'auteur de l'article du *Nouvelliste Valaisan* du 27.05.1954, « L'aménagement hydroélectrique de Mattmark », cite déjà les avantages de ce projet d'envergure en matière d'apport énergétique et de développement économique local :

« La construction de l'aménagement hydroélectrique de Mattmark apportera de notables avantages à la population du district de Viège. Si l'on considère que les travaux préliminaires pourront commencer dans un laps de temps assez bref à partir de l'octroi des concessions et apporter du travail aux entreprises locales, si l'on songe à l'élargissement de la route qui relie à Viège tous les villages de la vallée de Saas, si l'on pense encore à tout le mouvement qu'apportera à la Vallée le démarrage de tous les grands travaux et aux recettes qu'impôts et droits d'eau fourniront aux communes concédantes, on pourra se rendre compte de l'importance des avantages que retirera de l'exécution de cet aménagement hydroélectrique toute la population laborieuse de ces vallées qui pourra ainsi construire enfin sur son propre territoire, elle qui

<sup>2</sup> A. Maret, Quelques considérations sur l'aménagement Dranses-Trient-Emosson, *Nouvelliste Valaisan*, 23.03.1954, p. 8.

<sup>3</sup> Fondée en 1895 à Zürich sous le nom d'Elektrobank par AEG (Allgemeine Electricitäts-Gesellschaft), la société holding s'est tournée vers le développement électrique des Alpes suisses en raison de la deuxième guerre mondiale et devient en 1946 Elektrowatt, avec pour actionnaire principal le Crédit Suisse jusqu'en 1998. (Dictionnaire historique de la Suisse : [www.hls.dhs.dss.ch/textes/f/F41791.php](http://www.hls.dhs.dss.ch/textes/f/F41791.php)).

s'est acquis une grande renommée par ses entreprises et ses ouvriers qui ont participé à la réalisation d'autres œuvres semblables ».

Entre énergie à bas prix et avantages pour la région, le projet promet de faire travailler les entreprises locales depuis les travaux de préparation qui s'annoncent comme la construction d'une route (jusque-là les transports hors de la vallée se font en avion) et de faire travailler ensemble les entreprises de production d'électricité déjà présentes sur le terrain en collaboration avec Elektro-Watt :

« En étudiant le projet d'utilisation la plus rationnelle des forces hydrauliques de cette région, Elektro-Watt a largement tenu compte de cet état de fait ; elle a prévu non seulement que les intérêts de la Lonza soient respectés, mais qu'ils le soient dans le cadre d'un grand aménagement pour lequel elle souhaite obtenir la collaboration aussi bien de cette entreprise que de la Grande Dixence ».

Ainsi, entre projet de développement régional et avantages économiques locaux, les différents secteurs d'activité et secteurs géographiques semblent répartis dans le respect des volontés et des activités déjà en œuvre de chacun.

Cependant, lorsque, au sujet de l'utilisation des eaux des deux vallées de Saas et de Zermatt, la Lonza veut faire cavalier seul pour construire une centrale électrique à St Nicolas afin d'en récupérer les eaux, les autorités du canton du Valais, sur le conseil du Service Fédéral des Eaux, refusent ce projet bien qu'il ait été étudié comme étant le plus rationnel. Ainsi, les eaux doivent être partagées avec la Grande Dixence « pour remplir son lac du val de Dix »<sup>4</sup>. L'initiative locale est refusée au nom du partage des ressources du canton, donc au nom d'un projet de développement plus grand. La Lonza s'était intéressée depuis le début du siècle à

<sup>4</sup> Roger Bovin, L'aménagement hydroélectrique de Mattmark, Nouvelliste Valaisan, 03.05.1955, p. 8.

l'utilisation des eaux du Mattmark mais n'avait pas vu son projet aboutir faute de moyens. C'est donc Elektro-Watt, une société internationale aux moyens financiers conséquents, qui permet l'utilisation de ces eaux. C'est elle encore qui permet l'utilisation légale de l'alpage indivis du Mattmark :

« L'Electro-Watt ayant réussi, avec les communes de Saas et la collaboration de jeunes juristes à l'esprit ouvert, de résoudre rapidement le problème de la communauté de l'alpage du Mattmark et d'obtenir, entre le mois de février 1954 et le 22 novembre 1955, les concessions principales de la vallée de Saas, et quelques-unes de la vallée de Zermatt »<sup>5</sup>.

Ainsi, l'entreprise zurichoise paraît bien équipée pour développer un projet de grande envergure et s'approprier des terres, contrairement aux entreprises locales qui doivent s'adapter. La légifération de l'alpage de Mattmark ne se fait d'ailleurs pas attendre, puisque c'est lors du Grand Conseil du 03.06.1955 que le sujet est abordé et réglé :

« On entame ensuite l'affaire de l'alpage indivis de Mattmark. Ce territoire, situé au fond de la vallée de Saas, en amont de Saas-Almagell, n'est ni cultivé ni habité, mais il a pris une soudaine importance du fait qu'on envisage d'y construire un barrage. Or, il se passe ceci de curieux que cet alpage est propriété indivise des quatre bourgeoisies : de Saas-Almagell, Saas-Balen, Saas-Fee et Saas-Grund. Jusqu'à présent on peut dire cependant qu'aucune des quatre communes n'a été reconnue comme ayant la juridiction sur ce territoire »<sup>6</sup>.

Tant que les terres ne sont pas utilisées à des fins économiques, leur partage n'est pas sujet à discussion. C'est donc lors de ce Grand Conseil qu'est discutée la question de la répartition pour les quatre communes des charges et des avantages financiers dus à l'utilisation de ce territoire. La raison de la légifération

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> « Au Grand Conseil », Nouvelliste Valaisan, 04.06.1955, p. 4.

n'est pas mentionnée dans l'article mais apparaît comme une évidence dès que l'utilisation de ce territoire revêt un caractère économique. C'est d'ailleurs à cette occasion qu'est fondée par la suite, le 25.03.1959, la société Forces Motrices de Mattmark S.A., qui permet à la bourgeoisie locale de devenir protagoniste d'un projet de développement économique d'envergure.

Comme nous l'avons vu, le canton, sur conseil d'une instance fédérale impose ses choix avec le concours d'une entreprise extérieure (Elektro-Watt) aux moyens matériels et financiers importants. Ainsi, rapidement, des réactions se font sentir au niveau local : lors de la séance du Grand Conseil du 12.07.1956, le président de la commission, M. De Courten, prend la parole pour avertir du risque de disparition des possibilités d'utilisation par le canton d'une énergie directement disponible jusque-là :

« Le message concernant la participation de l'Etat au capital social des sociétés hydro-électriques nous prouve que l'idée de l'Etat est avant tout de pouvoir se réserver de l'énergie électrique en vue principalement du développement industriel dans le canton. Il ne s'agit pas pour l'Etat de devenir distributeur d'énergie pour faire concurrence aux sociétés existantes. Le Valais, qui est parfois appelé le château d'eau de la Suisse, fournit déjà aujourd'hui le tiers de toute la production d'énergie du pays. Occupant une telle position dans la production, il est impensable que nous devions peut-être aller un jour acheter auprès d'un des grands centres de distribution comme Zürich l'énergie dont nous aurons besoin »<sup>7</sup>.

Le local se sent englouti dans le projet global, dépossédé de ses terres (70% des concessions sont déjà vendues) et de ses ressources (demande croissante en énergie et exportation de la production) et le canton a peur de se voir également dépossédé de sa force :

« La question est importante pour l'avenir économique de notre canton, elle est importante encore pour

<sup>7</sup> NN, Grand Conseil, Nouvelliste Valaisan, 13.07.1956, p. 4.

l'influence de nos propres dirigeants dans les affaires industrielles, influence propre à sauvegarder nos intérêts. Pour nous en convaincre songeons par exemple aux nombreux valaisans qui sortent des hautes écoles d'ingénieurs sans pouvoir être engagés dans nos grandes usines. Et pourquoi, si ce n'est que le Valais n'a pas dans ces affaires une participation financière »<sup>8</sup>.

C'est encore une fois la légifération des actes et des volontés qui va permettre aux acteurs locaux d'avoir une place dans l'activité économique qui se développe et, ici, de satisfaire leur orientation protectionniste: « La création, avec le concours de l'Etat, d'une société de participation valaisanne. ». Cette idée est reprise quelques mois plus tard par le parti conservateur chrétien-social lors de son assemblée à travers le discours du conseiller d'Etat Marius Lampert (relayé de façon très flatteuse par le journal dans le titre de l'article) :

« [...] un projet de décret demande la création d'une société anonyme dont la raison sociale serait : < Forces Motrices Valaisannes S. A. > (F.M.V). Sa participation sera de 20 millions de francs, somme représentant le 20 % environ du capital-action nécessaire, et elle se réservera l'énergie correspondante (quelque 200 millions de kWh) »<sup>9</sup>.

Cette participation est réalisée sous forme de participation financière au capital-action des entreprises hydroélectriques situées en Valais. Avec la création de la société Forces Motrices Valaisannes et les investissements financiers que cela demande, le canton semble ainsi devoir se plier aux exigences du développement économique en entrant de force dans la logique de marché pour améliorer les conditions de vie de ses habitants. C'est d'ailleurs cette dimension qui est fortement mise en avant par le journal pour justifier le bien-fondé des décisions prises quant au déve-

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> La belle assemblée du parti conservateur et chrétien-social de Saint-Maurice, Sous le signe de l'Union, Nouvelliste Valaisan, 24.10.1956, p. 1.

loppement économique de la région. Ainsi, la construction du barrage de Mattmark cristallise la maîtrise humaine d'une nature difficile qui apportera une meilleure vie pour tous :

« L'eau est domestiquée par l'homme [...]. Mais, qui dit barrage, dit usine, et les revenus que le Valais et les communes valaisannes vont tirer des accumulations alpestres seront un apport considérable pour notre économie générale »<sup>10</sup>.

Le Nouvelliste se veut également rassurant quant à la santé financière du Valais, qui bénéficie d'une activité exceptionnelle malgré de gros investissements :

« Depuis plusieurs années, le canton connaît une activité exceptionnelle due aux grands travaux hydroélectriques, à la construction, à l'industrie, aux aménagements routiers et au tourisme »<sup>11</sup>.

A travers tous ces articles, le journal valorise la création d'entreprise et le développement économique, qui se justifient par la dureté de la vie et les opportunités d'emploi qu'apportent ces perspectives. Les quelques oppositions au projet ne sont pas développées et débouchent rapidement sur une fin de discussion heureuse au bout de laquelle tout le monde s'entend ; un accord est trouvé dans le sens du développement économique en cours. Par exemple, à propos de la légifération de l'alpage de Mattmark :

« Il s'ensuit un débat juridique entre ces Messieurs les avocats dans lequel s'imisce bien entendu Gérard Perraudin. Il faut l'intervention de M. Pralong pour ramener un peu de bon sens dans cette affaire. Il est d'ailleurs appuyé par M. Aloys Morand qui estime quant à lui que la convention n'aurait même pas eu besoin de l'approbation du législatif. Au vote, l'article est adopté ; puis le décret dans son ensemble sans opposition. L'urgence ayant

<sup>10</sup> Message du Président de notre gouvernement, Marcel Gross, Président du Conseil d'Etat Valaisan, Nouvelliste Valaisan, 17.07.1957, p. 1.

<sup>11</sup> L'économie valaisanne, Nouvelliste Valaisan, 02.04.1958, p. 4.

été demandée par M. Bumann, le décret est repris en deuxième lecture, malgré les hauts cris de M. Perraudin, et approuvé une nouvelle fois sans opposition »<sup>12</sup>.

Le détail des protestations de M. Perraudin<sup>13</sup> n'est pas développé ici. Ce personnage est plutôt décrit comme le « rôle officiel » qu'il faut calmer et ramener « au bon sens ». Il semble tout de même que, malgré le manque de précisions sur les oppositions, le monde agricole du canton du Valais se trouve confronté au monde industriel en construction dans ses vallées. C'est tout une organisation sociale qui se trouve chamboulée avec un développement économique qui se fait à coup d'investissements, de légiférations sur les avantages à percevoir pour les uns sur les territoires cédés, et de perte de pouvoir pour les autres. Seul le journal *Le Rhône*, dans son article « Passion et raison » du 28.05.1954, fait référence à certaines oppositions abouties face à la construction de certains barrages :

« Les calculs statistiques comprennent évidemment des projets qui ont dû être abandonnés vu l'opposition irréductible des populations intéressées. Citons en particulier celui du Rheinwald dont le refus de la concession fut accueilli dans l'allégresse générale, avec sonnerie de cloches ; puis, le plus important de tous, celui d'Urseren, plus considérable encore que la Super-Dixence, puisqu'il devait développer une puissance de 2 x/- 2, milliards de kWh »<sup>14</sup>.

Cependant, ces exemples sont cités pour être repris plus loin comme insensés puisque étant contre le développement économique et le progrès :

« Mais parce que l'homme n'a pas réussi dans son œuvre titanique à imiter la nature, faut-il donc barrer la route au progrès, lui interdire l'utilisation de ces forces produ-

<sup>12</sup> Au Grand Conseil, Nouvelliste Valaisan, 04.06.1955, p. 4.

<sup>13</sup> M. Gérard Perraudin est à ce moment-là avocat de l'Union des Producteurs Valaisans.

<sup>14</sup> Passion et raison, *Le Rhône*, 28.05.1954.



gieuses, capables de rendre notre vie plus commode et plus facile ? Allons donc ! Voilà pourquoi nous saluons l'utilisation rationnelle de toutes nos richesses hydrauliques, la captation de toutes les eaux susceptibles de produire lumière et force »<sup>15</sup>.

### Le développement touristique vecteur de développement économique

Au fur et à mesure de l'annonce du projet de la construction du barrage de Mattmark, des articles mettant en avant la beauté des paysages ainsi que le développement du secteur touristique apparaissent. Par exemple, dans l'article « Quel est ce pays merveilleux »<sup>16</sup>, l'auteur, à travers une description d'une demi-page, au sujet de la beauté des paysages des vallées d'Evolène, Saas et Zermatt, insiste sur le caractère pauvre de la vallée de Saas et la dureté de vie de ses habitants (qu'il flatte au passage pour leur piété et leur générosité en raison de la présence d'une église en ces lieux):

« Sur la route de Saas-Fee, nous entrons en contact avec des pentes désolées et presque perpendiculaires, n'ayant pour décor que la verdure de mélèzes rabougris qui ont une peine infinie à s'alimenter dans le peu de terre dont ils disposent. Les sapins et les bouleaux qui supportent le climat des hautes régions brillent par leur absence sur toute la longueur de la vallée »<sup>17</sup>.

Puis, le sujet arrive rapidement sur le développement économique promis par l'industrie hydroélectrique qui amènera une solution pour les habitants, interviewés ici par des journalistes au sujet de la dureté de leur vie :

« La vente des eaux à l'Elektro-Watt de Zürich aidera nos communes à remplir leurs obligations et, pendant des an-

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> *Nouvelliste Valaisan*, 04.02.1955, p. 4.

<sup>17</sup> *Ibid.*

nées, fournira une main-d'œuvre abondante. Vous le voyez, notre situation devient, heureusement meilleure »<sup>18</sup>.

L'article ne s'est donc pas arrêté à une description paysagère et paraît avoir servi de support pour justifier la nécessité de la construction du barrage de Mattmark. Également, les habitants disent chercher du travail hors de la vallée : maçonnerie pour les garçons, industrie hôtelière pour les filles « dont l'essor autorise tous les espoirs ». Ainsi, la croissance hydroélectrique de la région permet de développer le tourisme, vecteur à son tour de développement économique.

C'est également ce qui apparaît dans plusieurs articles du journal : par exemple, il convient de mentionner la construction d'une route pour acheminer le matériel jusqu'au chantier du barrage, ce qui libère l'avion utilisé jusque-là pour relier la vallée au reste du canton et permet ainsi de développer des trajets plus touristiques :

« C'est de cet endroit précis que sera transporté par les airs les 20 à 30 tonnes de matériaux divers destinés au premier chantier de Mattmark. Il est fort probable que l'avion alpin soit également appelé à jouer un rôle touristique important dans cette profonde vallée »<sup>19</sup>.

Tout au long de la période, plusieurs articles rappellent le développement économique du secteur du tourisme, mesuré par la quantité de constructions hôtelières nouvelles :

« Le Tourisme valaisan est toujours en progrès, spécialement en hiver. Le nombre d'hôtels a encore augmenté de 547 à 572, avec 16 896 lits contre 16 369 l'année précédente »<sup>20</sup>.

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> *L'aménagement hydroélectrique de Mattmark*, *Nouvelliste Valaisan*, 03.05.1955, p. 8.

<sup>20</sup> *L'économie valaisanne*, *Nouvelliste Valaisan*, 02.04.1958, p. 1.



Ainsi, la région attire les visiteurs comme par exemple la Murithienne le 02.07.1959, société de sciences naturelles, qui fera un détour par Mattmark lors de sa visite dans la vallée. Egalement, le 9 Février 1960, le journal annonce dans un article en pleine page la construction du téléphérique de Lang-Fluh (p.4), dans laquelle sont insérées des annonces publicitaires pour la location de chalets, ainsi que pour les sociétés concernées par la construction du téléphérique : De Roll pour le téléphérique, et Ulrich Imboden pour le bâtiment. L'article aborde également les sports d'hiver avec le calendrier des manifestations sportives, ainsi que les activités de l'Ecole de Ski Suisse mais aussi les tarifs des cours et de la location d'équipement sportif.

### Les acteurs locaux

Tout au long de cette période de préparation des travaux du barrage de Mattmark, le Nouvelliste ne manque pas de valoriser les différents acteurs qui entrent en action pour concrétiser le projet. Et, bien que les habitants n'aient jamais été consultés à part pour confirmer la dureté de la vie de la région, ces acteurs en sont souvent les représentants directs, les officiels, que sont les élus, les acteurs économiques et techniques et le représentant de l'église à certaines occasions, la bourgeoisie locale. Par exemple, dans l'article du 30.04.1955, à propos de la cérémonie d'ouverture du chantier de Mattmark, le Nouvelliste, à travers un ton très enjoué, parle d'une « cérémonie touchante et très solennelle » avant d'énumérer les acteurs en présence. L'ordre de citation est le suivant : le vicaire, (pour bénir le chantier et demander protection divine) ; les élèves de l'école locale qui « chantèrent la prière patriotique » ; les acteurs techniques comme l'ingénieur M. Roger Bonvin et son adjoint ; le pilote, agent de la ville qui fait la liaison entre la vallée de Saas et Mattmark grâce à son avion ; les présidents des différentes communes (Saas-Fee, Saas-Almagell, Saas-Grund, Saas-Balen...) ; des sous-traitants d'Elektro-Watt et la presse valaisanne.

Cependant, les acteurs le plus souvent cités sont les acteurs politiques, ceux qui, d'après le Nouvelliste, ont autorité pour prendre les décisions pour faire avancer le projet. Face au changement en cours il faut en effet décider, mettre en place, légiférer, investir et garantir les avantages et les identités locales. Le canton est en route vers le changement et la modernité, et il semble, à ce moment-là, que ce sont les acteurs locaux qui le portent. Dans les articles qui font référence aux choix faits et aux décisions prises, le journal cite les présidents de commissions, notamment lors des rapports du Grand Conseil au sein desquels sont décidées les lois à mettre en place et les actions à mener. C'est le cas notamment de la décision de la légifération de l'alpage indivis de Mattmark appartenant à quatre bourgeoisies des quatre communes environnantes<sup>21</sup>. La dimension politique est également valorisée à travers l'assemblée du parti conservateur chrétien-social au sein duquel le Conseiller d'Etat M. Marius Lampert, président de l'exécutif cantonal, évoque la nécessité pour le canton de protéger ses intérêts et son identité face à l'augmentation de la production d'énergie et son exportation vers le reste de la Suisse<sup>22</sup>.

Quant à la bourgeoisie locale qui détient l'alpage indivis de Mattmark, elle devient de ce fait actrice du projet mais le journal ne dit pas si son action est passive et s'est limitée à toucher des avantages sur l'exploitation de ses terres, ou si certains des individus qui en font partie sont proches des représentants politiques et participent plus activement au projet.

Le traitement de la mise en place du chantier du barrage de Mattmark et la valorisation de ses acteurs par le Nouvelliste nous laisse penser qu'il s'agit de décisions locales, prises par des représentants du peuple qui leur a confié la gestion de leurs lieux de vie, avec son accord.

<sup>21</sup> Au Grand Conseil, Nouvelliste, 04.06.1955, p. 4.

<sup>22</sup> Sous le signe de l'Union, Nouvelliste, 24.10.1956, p. 1.

## 1960 - 1965 : LE DÉBUT DES TRAVAUX ET L'OUVERTURE DE LA RÉGION SUR LE MONDE

### Le développement économique régional et l'Europe

Les travaux du chantier du barrage de Mattmark débutent en juin 1960. Cette période marque un tournant dans le développement économique du canton qui entre à ce moment-là dans une dimension d'une autre envergure que ce qui a été annoncé jusque-là. En effet, jusqu'à présent, comme nous l'avons vu dans la partie précédente, la préoccupation, selon le Nouvelliste, était de poser les jalons pour le développement économique du canton : relater la mise en place du chantier ainsi que toutes les activités développées en parallèle, convaincre sans débat apparent du bien-fondé des décisions prises par les acteurs locaux.

L'exploitation des eaux de la vallée de Saas continue de justifier tous les travaux entrepris en termes d'aménagement du territoire et de développement économique : on réaménage les vieux ponts pour sortir de l'isolement les villages de montagne, on en construit d'autres pour permettre le transport de lourdes charges en direction de Mattmark, et on en profite pour refaire une route touristique :

« D'autre part, les aménagements hydroélectriques de Mattmark qui en sont à leurs débuts, supposent de lourds transports de matériaux et machines de chantiers. Or, une inspection détaillée et minutieuse du pont D'Iilas - celui construit en 1930 - décèle des défauts et avaries difficilement réparables, et la limite de charge arrêtée à 8 tonnes interdisait le passage de certains convois. On décida donc d'exécuter, parallèlement à la réfection de la route touristique, la construction - en

aval de l'ancien - d'un ouvrage d'art autorisant une charge de 50 tonnes »<sup>23</sup>.

Le projet de construction du tunnel de Monte Moro, qui vise à établir une liaison avec l'Italie, participe à ce même mouvement.

De leur côté aussi, les entreprises hydroélectriques valaisannes se développent ; c'est le cas par exemple de la S.A. des Forces Motrices de Mattmark qui

« construit les centrales hydro-électriques souterraines de Zermeiggen et de Stalden pour l'exploitation du bassin de la Viège de Saas-Fee en deux gradins successifs, entre le futur lac artificiel de Mattmark »<sup>24</sup>.

Et ce développement attire d'autres investissements, comme celui de la Société d'électricité Lucerne-Engelberg qui a « a décidé de participer aux Forces Motrices de la Mattmark, qui se proposent d'utiliser les eaux des vallées de Saas et de St-Nicolas. ». Le Conseil général de Sion décide également d'investir dans les Forces Motrices de Mattmark ainsi que dans les Forces Motrices Valaisannes pour un total de 16 millions de francs :

« afin de profiter, à l'exemple du canton, de l'une des meilleures chances de sauver les kilowatts qui nous restent. Selon le président Bonvin la participation au Mattmark obtenue après dix-huit mois de pourparlers, est une excellente affaire »<sup>25</sup>.

Après le début des travaux, le journal relate beaucoup plus souvent les investissements qui sont réalisés dans les entreprises du canton avec des apports aussi extérieurs à la région. Par la

<sup>23</sup> Emmanuel Berreau, Trois générations de Ponts à l'entrée de la Vallée de Saas (1544-1960), Nouvelliste Valaisan, 12.08.1960, p. 4.

<sup>24</sup> Nouvelle étape de l'exploitation hydro-électrique du Valais, Nouvelliste Valaisan, 19.11.1960, p. 9.

<sup>25</sup> Le Conseil Général de Sion vote 20 millions, Nouvelliste Valaisan, 22.12.1960, p. 10.

suite, l'ancrage central des activités économiques devient la ville de Sion et sa région.

Cette ouverture du canton apparaît également en ce qui concerne la force de travail. Ainsi, on commence à voir apparaître, dans le *Nouvelliste* seulement, des offres d'emploi d'ouvriers pour le chantier de Mattmark : chauffeurs de jeep, soudeurs, mécaniciens, mécaniciens-serruriers, manœuvres<sup>26</sup>. En bas de cette annonce prometteuse, le contact auquel il faut s'adresser se trouve à Zürich, par le biais de la société *Swissboring*<sup>27</sup>. Ainsi, en matière de développement local, les offres d'emploi ne sont pas gérées localement. À la lecture de cette offre, il paraît en effet convenable de supposer que la société zurichoise dispose de compétences de travail extérieures au canton du Valais. Ce dernier dispose-t-il d'ailleurs de compétences requises suffisantes pour participer à son développement à travers la construction du barrage? Le journal n'aborde pas le sujet de la main d'œuvre pour la construction du barrage. Par contre, dans son article « De l'économie valaisanne à l'intégration européenne »<sup>28</sup>, le *Nouvelliste* relate les discussions qu'ont été abordées par les intervenants de la Société Valaisanne de Recherches Economiques et Sociales lors de son assemblée du samedi 19.11.1960. Des acteurs politiques et économiques sont présents à cette assemblée: le conseiller d'Etat (Ernest von Rollen), le directeur de la Banque Cantonale Valaisanne (Oscar de Chastonnay), les représentants des diverses communes, des industriels ainsi que des commerçants. Il y est question, face au chômage saisonnier et à l'émigration des jeunes et des femmes vers d'autres cantons qui offrent plus

<sup>26</sup> *Nouvelliste Valaisan*, 02.06.1960, p. 7.

<sup>27</sup> En 1921, l'ingénieur italien Giovanni Rodio, originaire de Milan, crée l'entreprise Rodio dédiée aux nouvelles techniques de cimentation et mécanique des sols. Celle-ci participe dès 1927 aux premiers projets de constructions de centrales hydroélectriques en Suisse, y centralise dès 1935 ses activités puis crée *Swissboring* à Zürich. La société s'établit dès 1955 au Salvador et devient *Swissboring Overseas Corp. Ltd.* (<http://rodio-swissboring.com/#historia>).

<sup>28</sup> Hugo Besse, *Nouvelliste Valaisan*, 19.11.1960, p. 9.

d'emplois dans l'industrie, de décentralisation industrielle et de formation de cadres :

« Il s'avère par conséquent d'une impérieuse nécessité de tenter une décentralisation industrielle. Elle est déjà en marche. Qui dit industrie dit cadres. Ce problème est crucial dans un canton en expansion. Cette lacune est d'importance; aussi est-il urgent de favoriser une formation poussée de nos jeunes. Les établissements ad hoc existent et seront les bastions de notre développement économique ».

Le canton paraît être en course face à un développement dont il semble se trouver en bout de chaîne. En effet, il est déjà question de « l'intégration économique de l'Europe et l'implantation d'entreprises étrangères en Suisse ». Comme le relate le journal un peu plus loin :

« Afin de ne pas perdre pied dans l'Europe nouvelle, les américains implantent en masse leurs firmes dans le continent. Beaucoup d'industriels ont choisi notre Pays. Ils attendent de l'intégration un plus vaste marché (160 millions d'habitants pour la CEE, 90 pour l'AELE) dont ils seront les bénéficiaires ».

Ni la Suisse, ni le Valais, ni la vallée de Saas ne peuvent ignorer le changement économique en marche dans le monde. Au milieu des terres, la Suisse doit suivre le mouvement. Mais le travail reste à faire car les entreprises étrangères investissent dans le pays sous la surveillance des banques bienveillantes:

« Les sociétés américaines établies en Suisse ne fabriquent pas. Donc la concurrence au regard de l'industrie nationale est inexistante. A long terme elles agiront certes sur la transformation économique de notre continent. Sur le plan monétaire l'action est différente : les opérations financières de ces maisons sont diverses et portent sur une grande masse de manœuvre. En période de haute conjoncture, l'afflux massif de capitaux est néfaste, mais les banques y veillent selon leurs possibilités ».

### Les acteurs régionaux et internationaux

Les acteurs de cette seconde période ne sont plus aussi locaux que pour la première période, ni tout-à-fait les mêmes. Dorénavant, le journal évoque beaucoup plus souvent des acteurs économiques, qui privilégient une ouverture du canton sur les autres régions. Il en est ainsi de la société Swissboring qui, bien que très éloignée de la vallée de Saas, participe cependant à son développement en apportant de la main d'œuvre pour le barrage. Elle est à elle seule témoin de la vague d'investissements dont la Suisse est la cible de la part d'acteurs internationaux. Il en est de même pour la société suisse Lucerne-Engelberg mais extérieure au Valais, qui investit dans les Forces Motrices de Mattmark. Idem pour le Conseil Régional de Sion qui investit dans les Forces Motrices de Mattmark et dans les Forces Motrices valaisannes.

Il en est de même pour certains personnages qui étaient apparus lors de la première période à un niveau très local, et qui se retrouvent ici comme « déplacés » par le développement économique. Ainsi, M. André Perraudin, qui était durant la première période avocat des producteurs valaisans, préside au cours de cette seconde période la séance du Conseil Général de Sion donnée le 21.12.1960 à Sion. M. Roger Bonvin, ingénieur durant la première période, est devenu (l'était-il déjà ?) conseiller national.

L'acteur économique qui devient le plus visible (et qui était invisible sur la première période bien que présent puisque actionnaire de la société Elektro-Watt), et que le journal met bien en valeur avec deux articles dont un en pleine page, l'autre en trois-quarts de page, c'est le Crédit Suisse. L'article de pleine page annonce l'installation prochaine de la banque dans des locaux provisoires : « Désireux de ne pas attendre l'achèvement du bâtiment qu'il construit à l'Avenue de la Gare à Sion, le Crédit Suisse ouvre un bureau provisoire au bâtiment « Les Rochers », Place du Midi 46 »<sup>29</sup>. L'auteur de cet article fait également un bref historique des interventions de la banque dans le canton. L'article de trois-

<sup>29</sup> Le Crédit Suisse à Sion, Nouvelliste du Rhône, 04.09.1961, p. 4.

quarts de page décrit avec précision la réception officielle donnée à l'occasion de l'ouverture du bâtiment du Crédit Suisse à Sion. On retrouve là « une liste imposante de personnalités », dont le détail respecte l'ordre déjà vu lors de la cérémonie d'ouverture du chantier du barrage de Mattmark (Nouvelliste valaisan, 30.04.1955), avec certains acteurs supplémentaires : l'autorité ecclésiastique, les personnalités politiques (dont M. Roger Bonvin ici Conseiller fédéral), président du Grand Conseil, Conseiller d'Etat, président du tribunal cantonal de Sion, président de la bourgeoisie, préfet de Sion, juge instructeur. Sont cités ensuite des acteurs économiques : administrateur postal, président de la Fédération Economique du Valais et son secrétaire, président de l'Association Valaisanne des entrepreneurs, président de l'Association Agricole Valaisanne, Président de la société des Arts et Métiers, directeurs de banques (Banque Cantonale du Valais, Union des Banques Suisses, Banque Populaire Suisse, Banque Suisse d'Épargne et de Crédit). Enfin, les concepteurs du bâtiment, dont M. Perraudin, devenu architecte.

Nous sommes ici loin des habitants de la vallée de Saas qui témoignaient pour la dureté de leur vie dans les montagnes.

### Le travail sur le chantier du barrage de Mattmark

Le journal ne traite pas dans ses articles du travail des ouvriers sur le chantier, des techniques de travail utilisées, des compétences requises pour effectuer ce travail, ni de la raison de la venue d'ouvriers italiens pour effectuer cette tâche gigantesque, ni des dispositifs de sécurité mis en place sur le chantier pour assurer la sécurité des ouvriers. Quelques fois, le journal traite d'engins énormes et inconnus jusque-là qui sont utilisés pour transporter de très lourdes charges. Ils sont d'ailleurs souvent à l'origine d'accidents mortels.

La Feuille d'Avis du Valais et le Nouvelliste relatent à partir de 1962 des accidents de travail survenus sur le chantier. Tous ne sont pas mortels, mais les blessés le sont gravement, et le journal

fait appel à l'émotion pour décrire l'horreur des accidents. En ce qui concerne les morts sur le chantier, les articles apparaissent souvent dans La Feuille d'Avis du Valais et dans le Nouvelliste :

- 02.10.1962 : Un ouvrier italien mort, un autre ouvrier blessé à la suite d'une explosion. Cause indéterminée. (« Explosion au Mattmark », Nouvelliste du Rhône, 02.10.1962, p. 12).
- 30.05.1963 : Un ouvrier italien écrasé par une pelle mécanique. (« Un ouvrier écrasé par une pelle mécanique », Feuille d'Avis du Valais, 30.05.1963, p. 12).
- 11.09.1963 : Un saisonnier italien écrasé par un poids lourd. (« Accident mortel sur un chantier de Mattmark », nouvelliste du Rhône, 11.09.1963, p. 15).
- 21.04.1964 : Deux ouvriers ensevelis par une avalanche, l'un d'eux décède. (« Avalanche meurtrière », Nouvelliste du Rhône, 21.04.1964, p. 19 ; « Plusieurs avalanches, un mort », Feuille d'Avis du Valais, 21.04.1964, p. 14).
- 19.08.1964 : Un ouvrier italien écrasé par un bulldozer. (« Ecrasé par un bulldozer », Nouvelliste du Rhône, 19.08.1964, p. 11 ; « Mort tragique sur un chantier », Feuille d'Avis du Valais, 19.08.1964, p. 9).

Seule la Feuille d'Avis du Valais rend hommage au travail à l'occasion du 1<sup>er</sup> Mai et fait référence à la transition qui est en cours, à l'introduction des machines et à la dangerosité de ce type d'activité, notamment en ce qui concerne les trous creusés dans la montagne : « Seulement ce trou où sifflent les machines, et cette poussière et ces odeurs de poudre, et la mort qui rôde »<sup>30</sup>.

<sup>30</sup> Gloire aux mains ouvrières, Feuille d'Avis du Valais, 1.05.1962, p. 1.

## CONCLUSION: MATTMARK VU PAR LE NOUVELLISTE

Au fil de cette analyse des articles du Nouvelliste (et Le Rhône et Feuille d'Avis du Valais), il semble que le projet du barrage de Mattmark ait été amené avec précision et finesse vers une justification de la part des acteurs politiques dans un premier temps, et vers une gloire des acteurs économiques dans un deuxième temps. De plus, il est également intéressant d'analyser les arguments utilisés par le journal pour garantir au lecteur que la construction du barrage de Mattmark est une solution optimale qui va permettre de résoudre de nombreux problèmes de la vallée. Ils sont toujours axés soit sur la dureté de la vie des lieux, bien comprise par le journal, soit sur les bonnes décisions des représentants du peuple, qualifiés de « sympathiques ». Le ton du journal transpire son orientation.

Le journal nous emmène ensuite loin de Mattmark, où les échanges financiers occupent une certaine frange de la population très loin, elle, de la dureté de la vie des habitants des hautes montagnes. Il n'est plus question à ce moment-là de justifications mais, puisque la construction du barrage est en cours, d'autres échanges, économiques ceux-là, sont traités et valorisent la réussite entrepreneuriale (du Crédit de Sion par exemple), et ainsi, la sauvegarde apparente d'un développement promis.

À travers le traitement de la construction du barrage de Mattmark par le Nouvelliste, nous avons pu identifier ses orientations politiques (liberté d'entreprise, propriété privée et conservatisme catholique). Aussi, le développement industriel apparaît comme une structure déjà déterminée, organisée, équipée de capital financier, humain et technique dans lequel les individus semblent noyés. Ainsi, par le choix de ses articles, le Nouvelliste impose le cours de l'histoire de l'industrialisation à sa communauté de lecteurs.

## **LE NOUVELLISTE ET LA CATASTROPHE DE MATTMARK 1965-1972**

par *Julien Ruey*

### **INTRODUCTION**

Ce travail porte sur l'analyse du Nouvelliste, journal régional quotidien du Valais, sur une période de 8 ans : du début du mois de janvier 1965 au 31 du mois de décembre 1972. Cette période s'ouvre lors de l'année de la catastrophe et se termine à l'année du procès relatif à cette tragédie.

Les articles du corpus ne sont pas seulement ceux dont le sujet était directement lié au projet du barrage et/ou à la catastrophe puisque les articles faisant simplement référence au barrage ou évoquant la catastrophe de manière brève ont également été l'objet d'une lecture attentive.

L'analyse a été centrée sur le contenu général des textes et ce qu'il laissait transparaître à propos de la ligne éditoriale et du discours émis par le quotidien valaisan, au détriment d'un codage plus systématique du corpus et de l'hyper structure du journal. Durant ce rapport, je me focaliserai donc sur les principaux thèmes traités par le quotidien et la manière qu'il a de les traiter selon la perspective théorique du « framing » ou *cadres de l'expérience* (Goffman, 1974) puisque tout article journalistique est « inévitablement le résultat d'une construction » (Delforce, 1996).

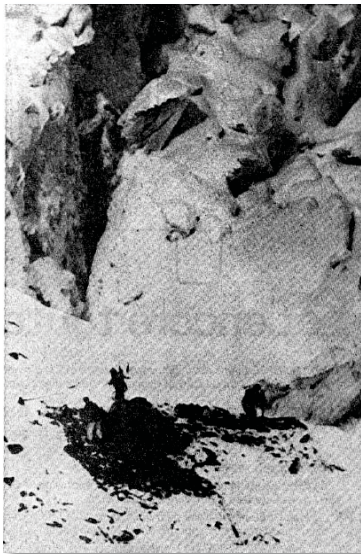
Une autre dimension importante de mon travail consistera en un découpage des différentes phases du récit médiatique afin de



montrer comment la catastrophe de Mattmark est un événement national à travers lequel une narration journalistique typique des « grandes catastrophes » (que l'on connaît bien aujourd'hui) se met en place. En effet, bien que tracer une limite claire entre ces phases ne soit pas toujours évident (notamment dû au fait que celles-ci peuvent se chevaucher simultanément sur différents thèmes), le traitement médiatique de l'événement suit de manière générale les 4 phases suivantes :

- 1) Post-urgence immédiate. Surprise
- 2) Post-urgence étendue. Mesure de l'ampleur
- 3) Nouement. Temps du deuil
- 4) Conclusion. Temps de la commémoration.

*Image 1: « Un groupe de guides surveille de minute en minute les mouvements du glacier »*



*Source: 6 septembre 1965, Le Nouvelliste, p. 11.*

## PRÉSENTATION DU JOURNAL

Le premier numéro du Nouvelliste est publié le mardi 17 novembre 1903, il est fondé par Charles Haegler et s'inscrit dans une ligne catholique et conservatrice. Il s'adresse, dès ses débuts, à l'ensemble du Valais, bien que sa langue de publication soit le français. Il est, en 1929, le premier journal valaisan à paraître quotidiennement. Il fusionne en 1960 avec Le Rhône et absorbe, en 1968 le Journal et Feuille d'avis du Valais. Il est de nos jours le premier quotidien régional du Valais avec le Walliser Bote (Archives ro, 2014).

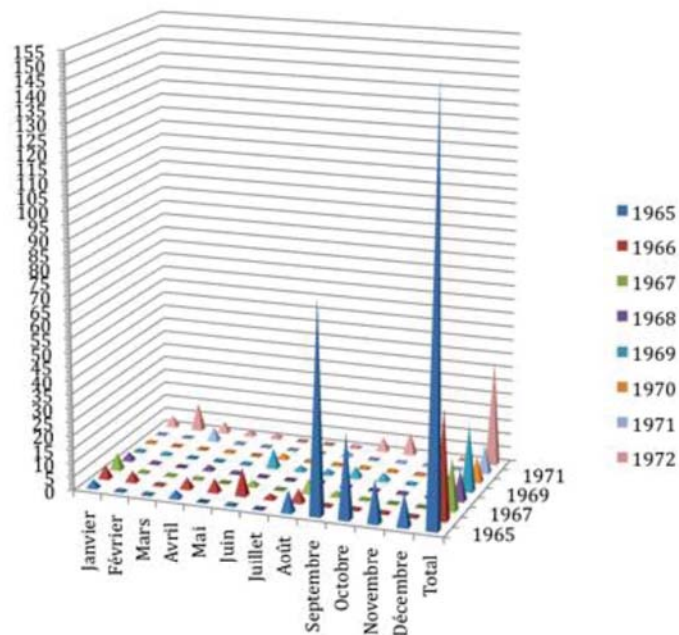
*Tableau 2 : Distribution des articles parus dans le Nouvelliste (1965-1972)*

Mois/Année	'65	'66	'67	'68	'69	'70	'71	'72	Total
Janvier	3	5	6	3	1	1	0	4	
Février	1	4	1	1	1	0	0	10	
Mars	1	1	1	0	0	0	5	4	
Avril	3	4	1	2	0	1	0	2	
Mai	0	5	0	1	1	0	0	2	
Juin	1	10	2	0	7	2	0	0	
Juillet	0	2	0	0	2	1	0	0	
Aout	8	5	5	3	2	1	2	1	
Septembre	77	1	2	0	4	1	0	5	
Octobre	31	1	1	0	3	1	1	8	
Novembre	16	1	0	1	1	1	1	1	
Décembre	12	1	0	0	2	0	1	1	
<b>Total</b>	<b>153</b>	<b>40</b>	<b>19</b>	<b>11</b>	<b>24</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>38</b>	<b>304</b>

*Source: Tableau fait par Julien Ruey 2014.*



Graphique 1 : de la production d'articles en rapport à Mattmark de 1965 à 1972



Source: Graphique fait par Julien Ruey 2014.

## CATASTROPHE - PHASE 1 : POST-URGENCE IMMÉDIATE : LA SURPRISE

### Choc et émotion : les victimes

Le traitement journalistique de la catastrophe de Mattmark rappelle la manière qu'à la presse contemporaine de traiter l'information lors des premiers instants qui suivent ce type d'événement. A la une, « Effroyable catastrophe à Mattmark » titre le Nouvelliste. La première préoccupation est le nombre de victime : « La terrible question : combien y a-t-il de victimes ? 50 – 100 ou plus encore... »<sup>31</sup>. L'incertitude des estimations est caractéristique de cette première phase post urgence et les faits ne sont pas tout à fait clairs. Le journal explique qu'une coulée de glace a enseveli le chantier alors que les causes restent mystérieuses. Dans ce drame, malgré des chiffres inconnus, les victimes sont les ouvriers, les techniciens et les ingénieurs qui « vont par dizaine payer de leur vie l'édification de cette digue »<sup>32</sup>. Le journal, parallèlement à la description de la catastrophe, explique en détail le projet de construction du barrage, les dimensions du chantier, la taille des effectifs sur place, et les nationalités comprises dans ce dernier. La perspective du développement économique du Valais et la nécessité de l'énergie hydraulique pour l'économie du canton et du pays participe, dès les premiers articles, à un cadrage qui annonce déjà les victimes comme des corps sacrifiés à l'autel du progrès et du combat de l'homme contre la nature. Les victimes sont mortes en accomplissant leur devoir, un travail nécessaire et utile à l'ensemble de la collectivité régionale et nationale. Dans ce contexte, il paraît pertinent de rappeler le fort ancrage catholique culturel et social du Valais, qui de nos jours subsiste encore, et traverse de manière singulière le récit médiatique du journal. Comme je le développerai le long de mon travail, le sacrifice, qui se réfère à celui du Christ, est une clé

<sup>31</sup> NN, Effroyable catastrophe à Mattmark, Le Nouvelliste, 31.08.1965.

<sup>32</sup> *Ibid.*

de lecture importante dans le discours journalistique du Nouvelliste, qui est un journal proche du milieu chrétien. Dès les premiers jours qui suivent la catastrophe, le cadrage journalistique comprend des éléments qui amènent progressivement l'idée du sacrifice.

Dans la mise en scène des victimes du drame, la population locale fait office de second groupe central d'acteurs. Elle est principalement présentée sous l'aspect de la proximité qui la lie au drame, de manière géographique comme sociale. L'atmosphère angoissante qui entoure le glacier touche les habitants de la vallée qui partagent la souffrance des équipes de travailleurs. Sous le prisme du journal, les travailleurs et le village semblent former une communauté unie. Face à la menace du glacier, ils partagent le même effroi, les mêmes inquiétudes et les mêmes douleurs. La catastrophe renforce les liens d'une population qui, depuis quelques temps déjà, semble partager un quotidien commun. Cette population est décrite comme « pétrifiée » alors qu'il est expliqué que des projecteurs puissants « mettent en relief le terrifiant spectacle » (*n.d.l.r.* : du glacier) : « Avec la nuit l'angoisse devint presque intolérable »<sup>33</sup>.

L'interruption des programmes de la radio suisse romande pour couvrir l'événement est saluée par le quotidien, qui exprime la gratitude de la population valaisanne.

Le journal ajoute, dans ses lignes, les témoignages d'un rescapé qui a vu ses collègues disparaître sous la glace et d'un ouvrier qui a perdu son père dans la chute de glace : « Mon père est là-dessous »<sup>34</sup>. Cet ajout vient accentuer la dimension tragique de l'événement et est un exemple de l'aspect émotionnel du récit médiatique relatif à la catastrophe. L'amplitude de l'événement ne s'arrête cependant pas aux frontières régionales et cantonales puisqu'il provoque un deuil national en Suisse et en Italie, en plus de toucher des familles de travailleurs suisses et étrangers.

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> NN, Blanc de désespoir, Le Nouvelliste, 2.09.1965, p. 10.

### Le glacier meurtrier

Dans ce drame, face aux victimes de la vallée, se dresse un bourreau, le glacier de l'Allalin, le responsable: « la mort est partie de là »<sup>35</sup>. Le journal opère une personnification du glacier et les journalistes n'hésitent pas à multiplier métaphores et descriptions romantiques : « l'étrange, l'inquiétant glacier de l'Allalin » titre le Nouvelliste<sup>36</sup>. Pendant une période qui s'étend sur une dizaine de mois, la menace du glacier reste dans le récit médiatique et est présentée comme une épée de Damoclès suspendue au-dessus des secours et de la population locale : « les plus inquiets jetaient des regards apeurés vers cette montagne que survolaient avions et hélicoptères »<sup>37</sup>. La masse qui a enseveli les victimes est présentée comme « un grand linceul blanc »<sup>38</sup>. L'atmosphère qui entoure le drame semble être dégagée par le glacier lui-même, les conditions climatiques, le froid et la longueur de la nuit qui accompagnent le travail des secouristes semble faire partie de la même entité<sup>39</sup>.

Le quotidien valaisan souligne les dimensions du glacier (Figure 1). Il surplombe la scène et inspire la crainte, il est « terrifiant ». Le journal relate l'histoire des drames qu'il a provoqués dans le passé. Il semble avoir une certaine réputation dans l'imaginaire populaire et est qualifié de « lieu maudit ». Durant toute la période de recherche des corps, il est fait allusion à une volonté du glacier de s'élever contre les efforts des secouristes et des déblayeurs : on prête à la montagne le désir de garder les corps en son sein, de faire barrière aux humains. Après le procès,

<sup>35</sup> NN, Les victimes, Le Nouvelliste, 1.09.1965, p. 11.

<sup>36</sup> NN, Effroyable catastrophe à Mattmark, Le Nouvelliste, 31.08.1965, p. 8.

<sup>37</sup> Mm., Ceux qui ont vu, ceux qui n'ont pas vu, Le Nouvelliste, 1.09.1965, p. 9.

<sup>38</sup> Mm., Ils ont vécu la nuit la plus longue pour découvrir un grand linceul blanc, Le Nouvelliste, 1.09.1965, p. 9.

<sup>39</sup> Ludo, Les recherches momentanément interrompues à Mattmark, Le Nouvelliste, 2.09.1965.

on la qualifie encore de « sorcière »<sup>40</sup>, qualificatif dont il paraît pertinent de souligner la dimension religieuse et mythifiante.

### Les secouristes et les dispositions des autorités

Le 4<sup>ème</sup> groupe d'acteurs qui prend part aux événements est celui des secouristes. La rapidité d'intervention de ces derniers est mise en évidence tout comme l'ampleur des moyens mobilisés (hélicoptères, armée, etc.). Ceux-ci sont composés de professionnels et de volontaires, dont des ouvriers du barrage. La représentation de ces travailleurs qui tentent sans relâche de déblayer, à coup de pelles, l'énorme amas de glace afin d'en extraire leur camarade contient une connotation émotionnelle puissante. Face à la montagne et les conditions climatiques qui semblent se déchaîner sur ces derniers, le combat paraît bien déséquilibré, ce qui ne fait qu'amplifier la valeur et le courage des hommes mobilisés : « Pour l'instant, ce formidable et magnifique effort de sauvetage n'a abouti qu'à la découverte de 5 cadavres et 3 blessés immédiatement hospitalisés »<sup>41</sup>.

Aux yeux du journal, les secours n'hésitent pas à risquer leur vie puisqu'au pied du glacier, le risque d'un nouvel éboulement est vu comme un danger permanent. Un grand encadré fait la une de la première page du 1<sup>er</sup> septembre : « 1 million de m<sup>3</sup> menacent de s'écrouler encore ». La nuit qui suit le drame est longue et froide, « elle harcèle les ouvriers », qui continuent à creuser<sup>42</sup>. Comme il est dit à plusieurs reprises, « les sauveteurs doivent abandonner les recherches car le glacier menace à nouveau »<sup>43</sup>.

Le 5<sup>ème</sup> groupe d'acteurs, qui agit, comme les secouristes, en réaction à la catastrophe, est celui des autorités responsables,

<sup>40</sup> Gr., Assaut des parties civiles, *Le Nouvelliste*, 29.09.1965, p. 46.

<sup>41</sup> NN, Effroyable catastrophe à Mattmark, *Le Nouvelliste*, 31.08.1965, p. 1.

<sup>42</sup> Mm., Ils ont vécu la nuit la plus longue pour découvrir un grand linceul blanc, *Le Nouvelliste*, 1965.09.1, p. 9.

<sup>43</sup> *Ibid.*

c'est-à-dire les institutions suisses et italiennes et les entreprises impliquées dans la construction du barrage. Ces dernières sont mises en scène selon un schéma similaire à celui des secours, c'est-à-dire qu'il s'agit de montrer avec quelle rapidité ils arrivent sur les lieux du sinistre, d'expliquer comment ils sont réceptifs et attentifs aux besoins de la population locale et de décrire comment ils mettent immédiatement en place des structures et des dispositifs d'accueil et de sécurité adéquats. Un bureau spécial est ouvert par le consul de Brigue, Roger Bonvin, conseiller fédéral valaisan, est présent. C'est aussi grâce aux institutions que les premières informations sont obtenues, comme les estimations du nombre de victimes, les causes de l'accident et les mesures de sécurité prises par rapport à de nouveaux risques potentiels<sup>44</sup>.

### *Le Nouvelliste se met en scène*

Dans cette mise en scène de l'urgence et de la détresse que provoque la catastrophe, le *Nouveliste* prend part à son propre récit. L'analyse de la manière dont le narrateur s'intègre au déroulement des événements me semble particulièrement pertinente pour mieux comprendre le rôle que joue ce quotidien dans la région. En effet, en tant que quotidien principal du Valais francophone, il entretient une relation particulière avec la population valaisanne et les autorités. Comme ces dernières, de par sa proximité à la catastrophe, il est directement plus touché par celle-ci en comparaison à d'autres quotidiens suisses et occupe un rôle quasi institutionnel dans la diffusion des premières informations relatives au drame. Ces éléments devraient d'ailleurs nous rappeler le caractère très relatif de l'objectivité du récit médiatique de narrateurs qui sont fortement impliqués. Bien que le *Nouveliste* communique l'émotion et les craintes que provoque le drame parmi la population locale, il se doit également d'être le relai des communications officielles et de rassurer l'opinion populaire. Ce va-et-vient qu'opère le quotidien est valable pour une

<sup>44</sup> NN, Le conseiller Roger Bonvin à Mattmark, *Le Nouvelliste*, 2.09.1965.

période temporelle qui dépasse largement celle des premières phases du récit médiatique, comme je le démontrerai le long de ce travail. Cependant, bien qu'il exprime parfois les doutes du bon sens populaire, le journal s'en démarque souvent et le décrédibilise même d'une certaine manière :

« Un accident ou une catastrophe survient et vous entendez immédiatement une foule de gens pontifier : 'C'était à prévoir ! il fallait s'y attendre ! Je vous avais prévenus...' Après coup, on peut évidemment raconter tout ce que l'on veut. Les ingénieurs eux, se refusent encore à se prononcer sur la cause de cet effondrement terriblement meurtrier »<sup>45</sup>.

J'ajouterai également que le quotidien valaisan insiste sur sa présence dans le feu de l'action. Ce qui valorise, d'une part, la qualité de son travail en tant que quotidien régional et, d'autre part, met en évidence sa qualité humaine. Le passage qui suit me paraît, d'ailleurs, particulièrement révélateur de ce dernier fait. Pour situer le contexte de ce passage, le journaliste explique dans l'article qu'en quittant les lieux du sinistre, un travailleur italien vient à sa rencontre et se laisse interviewer :

« Puis, subitement, notre interlocuteur fondit en larmes et nous supplia de le ramener en plaine, ne voulant pas poursuivre la conversation. Nous avons, bien sûr, donné suite immédiatement à ce double désir »<sup>46</sup>.

<sup>45</sup> NN, Effroyable catastrophe à Mattmark, Le Nouvelliste, 31.08.1965, p. 9.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 8.

## CATASTROPHE - PHASE 2 : POST-URGENCE ÉTENDUE. MESURE DE L'AMPLEUR

### Situation de crise. Le champ de bataille

Le 2 septembre, c'est-à-dire trois jours après la catastrophe, on commence à mesurer l'ampleur du drame. « Blanc de désespoir » fait le gros titre du journal, et le nombre de victimes est désormais connu<sup>47</sup>. De nombreuses photos des lieux du sinistre remplissent les pages du journal. Les clichés présentés, accompagnés du texte, donnent des allures de champs de bataille. La présence de l'armée, d'un tour de guet et d'un système d'alarme est évoquée, les routes sont impraticables, les journalistes se déplacent dans les débris. En première page, deux photos de la masse de glace sont légendées « l'attaque sud » et « l'attaque nord de la masse glaciaire »<sup>48</sup>. Le journal insiste toujours sur la menace imminente d'une nouvelle avalanche, la mise en scène rappelle beaucoup une situation de guerre :

« Il faut réellement avoir vu dans quelles conditions œuvre l'équipe de sauvetage pour se rendre réellement compte de la tragique situation. L'interdiction formelle à toute personne de s'approcher de ce lieu, que l'on pourrait qualifier de maudit [...] »<sup>49</sup>.

La réalité de l'étendue des dégâts est difficile à croire. Dégager la masse de glace relève également du combat, il est proposé de faire sauter la base « menaçante » du glacier avec des explosifs<sup>50</sup>.

<sup>47</sup> NN, Mattmark, 88 morts. Nos craintes sont devenues cruelle réalité, Le Nouvelliste, 1.09.1965, p. 1 ; NN, Blanc de désespoir, Le Nouvelliste, 2.09.1965, p. 10.

<sup>48</sup> NN, Blanc de désespoir, Le Nouvelliste, 2.09.1965, p. 1.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>50</sup> NN, Minage du glacier samedi ?, Le Nouvelliste, 3.09.1965.

### La solidarité et la compassion : l'expression de la peine

Les minutes de silence et les annonces officielles se multiplient dans le journal. Que ce soit des événements sportifs, ou des réunions politiques, chaque assemblée tire une révérence aux victimes de la catastrophe et le journal le signale systématiquement. Cette systématisation de la communication des gestes symboliques, des œuvres de charité et des récoltes improvisées, des différentes formes de solidarité et de compassion exprimées par tout un ensemble d'institution et de groupes sociaux produit une impression de cohésion. Elle souligne un mouvement de solidarité fort : la vallée de Saas n'est pas laissée seule face au désastre, elle obtient de multiples soutiens et le Nouvelliste se fait un devoir de remercier ces gestes. Ces différents gestes symboliques cités dans le journal performant l'expression de la douleur. Sous le prisme du quotidien valaisan, le poids de la peine est partagé. De nombreux événements officiels sont reportés ou annulés. Parmi ceux-ci figurent le 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'intégration du Valais à la Confédération. Ce report est particulièrement symbolique puisqu'il exprime le respect du deuil par les autorités et l'intégralité du canton. De la manière dont le présente le Nouvelliste, il semble que la population valaisanne s'accorde de manière presque unanime à annuler des festivités qui seraient malvenues alors que les corps des victimes n'ont toujours pas été retrouvés. La phase de deuil est ainsi officialisée et institutionnalisée.

Le journal s'attache beaucoup à montrer la cohésion et souligne comment la catastrophe rapproche les gens :

« Paradoxalement, l'horreur de cette catastrophe naturelle va servir à nous rapprocher davantage les uns des autres [...] A l'angoisse, à la stupeur et au chagrin succèdent un immense mouvement de solidarité et un constant désir de recueillement, de compassion et d'amitié »<sup>51</sup>.

<sup>51</sup> NN, Après une longue et affreuse nuit, Le Nouvelliste, 1.09.1965.

Le journal décrit comment les familles des victimes, suisses ou étrangères, sont accueillies et logées sur place, comment les formalités de passage à la frontière sont accélérées et facilitées<sup>52</sup>. Il décrit aussi un afflux d'offres de volontaires à l'aide et la mise à disposition spontanée et gratuite des gîtes hôteliers de la région. Les Suisses, de manière plus générale ont l'occasion de faire une démonstration de leur générosité grâce à la chaîne du bonheur, c'est une image de l'identité et des valeurs nationales qui est projetée :

« Mais grâce à vous, des enfants orphelins pourront plus tard devenir des hommes à chances égales avec vos enfants. Ils pourront faire un apprentissage [...] Bref, ils sauront qu'en Suisse, si la montagne est parfois impitoyable, les hommes ont le cœur moins dur »<sup>53</sup>.

Dans cette même manière de présenter les choses, le journal met en évidence la qualité de l'entente entre les autorités suisses et les autorités italiennes, la compréhension et la compassion semblent totales entre ces deux parties. Les frontières n'ont pas lieu d'être, l'accent est mis sur la fraternité.

### La reconnaissance des travailleurs étrangers

Le grand nombre de victimes italiennes impliquées dans la catastrophe et l'afflux des familles et des proches révèlent au grand jour l'importance des travailleurs immigrés dans le développement économique du pays. Les travailleurs étrangers sont présentés comme des hommes bons, qui ont sacrifié leur vie au travail. Cet élément s'insère d'ailleurs dans l'esprit fordiste de la société des années 60 (Cattacin, 2014) : la valeur d'un homme se mesure par sa contribution à la bonne marche de la nation, c'est-

<sup>52</sup> NN, Le 4e jour de la tragédie de Mattmark, Le Nouvelliste, 3.09.1965, p. 8.

<sup>53</sup> *Ibid.*

à-dire son dévouement au travail. Le modèle du « male breadwinner » est également présent, puisque les travailleurs immigrés sont également décrits sous l'aspect du travail qu'ils accomplissent dans des conditions difficiles afin d'apporter ce que leur famille nécessite.

La catastrophe projette la valeur de ces hommes aux yeux du grand public :

« On réalise enfin que l'étranger qui vient chez nous, comme n'importe quel autre ouvrier de chantier, court des risques certains, non seulement parce qu'il a besoin de gagner sa vie, mais parce qu'il veut aussi participer à la dure bataille du progrès »<sup>54</sup>.

Cette idée se retrouve dans le discours du conseiller national Kurmann dans un article du 21 septembre :

« Ce fut l'occasion pour le président du Conseil national, de rendre hommage à la mémoire des disparus et de souligner en même temps le sacrifice des travailleurs étrangers occupés sur nos chantiers »<sup>55</sup>.

### La responsabilité humaine

Dès les premiers instants qui suivent la catastrophe, le Nouvelliste écarte la thèse de la responsabilité humaine, comme on peut le deviner à travers certaines citations mises en avant. L'image du glacier meurtrier en dit beaucoup sur la représentation qui est faite des causes du drame. C'est la nature, la fatalité ou le destin qui est mis en avant, l'homme ne fait que subir, il n'est qu'un acteur passif des événements. Dans une perspective de respect de la douleur et du deuil, le journal opère un effort régulier de *réduction du bruit* (Luhmann, 1984), c'est-à-dire qu'il vise à un

<sup>54</sup> NN, Après une longue et affreuse nuit, Le Nouvelliste, 1.09.1965, p. 9.

<sup>55</sup> NN, En ouvrant la session d'automne des chambres fédérales, M. Kurmann a évoqué la catastrophe de Mattmark, Le Nouvelliste, 21.09.1965, p. 1.

discours de cohésion par crainte d'infliger plus de douleur. C'est par exemple le cas lorsqu'il reprend les discours populaires pour les relativiser face à l'expertise. Dès le premier jour qui suit la catastrophe, le Nouvelliste commente le sujet de la responsabilité humaine de cette manière :

« Il serait donc profondément déplacé d'augmenter le chagrin des parents et des amis des victimes ainsi que de notre population en voulant à tout prix préciser des responsabilités qui en fait ne sont que pure imagination. Les heures tragiques que nous vivons devraient plutôt nous inciter au recueillement et à méditer sur les dangers d'une nature qui ne supporte pas indéfiniment d'être malmenée par le progrès »<sup>56</sup>.

Par la suite, le quotidien valaisan ne dévie jamais de cette ligne éditoriale. Le désir de laisser transparaître une gestion de la crise idéale et des organisations innocentes est parfois manifeste, ce qui sera également démontré lors de l'analyse relative à l'issue du procès. Le rapport entre les ouvriers et leur hiérarchie suit aussi cette thématique de la cohésion, comme celui décrit entre autorités suisses et italiennes :

« il ne faut pas oublier le facteur humain : il y a une telle solidarité sur un chantier entre ingénieurs, techniciens et ouvriers que le moindre doute sur les mesures de sécurité aurait conduit la direction à chercher une autre voie pour l'édification de la digue »<sup>57</sup>.

Sous le prisme du journal valaisan, il paraît clair que personne n'aurait pu prévoir la probabilité du moindre danger. Ceux qui annoncent qu'ils l'auraient prévenu sont décrédibilisés selon une ligne rhétorique qui se retrouvera lors du procès : pourquoi alors n'ont-ils pas empêché le drame ?

<sup>56</sup> NN, Effroyable catastrophe à Mattmark, Le Nouvelliste, 31.08.1965, p. 9.

<sup>57</sup> NN, Très utile mise au point du Professeur Schnitter, Le Nouvelliste, 3.09.1965, p. 8.



La question de la responsabilité humaine est directement liée à plusieurs thèmes de ce travail. En mettant en relation les articles relatifs aux réactions politiques, aux discours d'expertise, à la personnification du glacier et à la dimension religieuse, il apparaît une ligne discursive du journal très cohérente, qui s'articule autour d'un récit médiatique favorisant la cohésion et une image positive des autorités responsables :

« Il est aussi insolite et déplacé de faire état, en une telle circonstance, de certaines discriminations d'ordre social, professionnel, surtout chez nous où tout le monde trime, à la campagne, dans l'industrie, le commerce, comme là-haut à l'intérieur de la montagne qu'il faut dompter pour capter l'énergie dont les besoins s'accroissent. [...] Vous me direz qu'il en va régulièrement ainsi. Peut-être. Mais on aimerait quand même n'avoir à souligner, autour d'une catastrophe qui consume le pays, que des élans de grandeur »<sup>58</sup>.

#### **Le discours religieux : le sacrifice**

Le canton du Valais assume, encore de nos jours, une forte identité religieuse catholique et on ne peut qu'imaginer la place importante que devait occuper l'église et le discours religieux en 1965, lorsqu'on lit les articles publiés dans le journal valaisan. En effet, un grand nombre d'articles et de rubriques (notamment la rubrique « Demain c'est dimanche ») sont directement écrits par des hommes religieux. La présence d'un discours religieux peut donc être divisée en deux types : d'une part, les articles écrits par des hommes religieux et, d'autre part, des éléments et des références au cadre judéo-chrétien présents dans les articles écrits par les hommes de presse. Le thème du sacrifice, précédemment évoqué, en fait partie, tout comme celui de la solidarité et de la charité chrétienne. La manière d'exprimer et de partager la dou-

<sup>58</sup> Tés., Ce qui se fait de grand et d'insolite autour de la catastrophe, Le Nouvelliste, 14.09.1965, p. 14.

leur peut également être interprétée comme un élément issu de la tradition catholique.

« Il nous ramène à Lui, les mains pleines de l'offrande de nos vies et de notre sang, mêlés à la vie et au sang du Fils de Dieu mort pour nous. Il nous fait communier en Dieu avec ceux que nous ne connaissions pas, ou mal ; avec les victimes que je souhaite alignées là-haut sous les croix qui portent les noms de toutes les patries ; avec le monde entier, dont le mouvement du cœur ne se terminera pas au don matériel, mais continuera dans l'union de charité qui est signe de résurrection et de vie. Oui, j' imagine la messe dite sur ce chantier, devant la croix qui germe sur les victimes, attire tout à elle et monte jusqu'au ciel »<sup>59</sup>.

Il paraît logique que, dans une société où la religion catholique occupe une place importante, le rapport à la mort qu'implique une catastrophe de grande ampleur comme celle de Mattmark passe dans le domaine du religieux. En effet, l'église se trouve être l'institution en charge de la dimension émotionnelle et privée du drame. La ritualisation du passage humain de la vie à la mort est une partie importante de ses fonctions sociales. Une grande place est donc accordée au discours religieux à l'intérieur du discours médiatique. De plus, les messes sont des moments où se rassemblent autorités et monde civil, des opportunités de couverture qui attirent naturellement la presse.

Bien que cela ne soit qu'une hypothèse, il peut paraître utile de mentionner que l'église a également pu jouer un rôle de relai important entre le groupe social des travailleurs italiens et leurs proches et celui de la population locale, puisque tous deux partagent des traditions et des croyances catholiques.

Le discours religieux paraît donc être une clé de lecture déterminante, puisque le récit médiatique semble être en accord avec la dimension chrétienne du sacrifice, de la charité et de la

<sup>59</sup> Michelet, Mes jours entre tes mains, Le Nouvelliste, 4.09.1965, p. 1.



fraternité. La place de l'Homme face à la montagne semble également être une thématique qui peut pertinemment être lue sous le prisme du discours biblique à propos de l'ordre du monde. L'Homme est dans l'accomplissement de son devoir lorsqu'il canalise les forces de la montagne, il participe à la volonté de Dieu en « domptant » la nature<sup>60</sup>. Ainsi, les travailleurs sont morts aux champs d'honneur. L'entreprise du barrage n'était pas folle pour autant, puisqu'elle se retrouve dans une directive biblique : continuer ce que Dieu n'a pas pu terminer.

Dans ce cadre, le travailleur étranger doit être vu comme un frère et il faut donc oublier les frontières. J'ajouterai la citation d'un télégramme de Pax Christi publié par le journal, qui profite de la catastrophe pour rappeler le rôle important du travailleur étranger en Suisse :

« Pax Christi souhaite que le peuple suisse apprécie mieux, désormais, l'immense tribut qu'il doit aux travailleurs étrangers et qu'il leur voue à jamais son affection et sa gratitude »<sup>61</sup>.

●  
<sup>60</sup> « Tu domineras la terre, tu la mettras à ton service », voilà le commandement donné par Dieu à l'homme, à l'origine des temps. Les travailleurs de Mattmark, répondant à cet ordre, sont allés dans la montagne valaisanne agreste et sauvage afin de dompter et de domestiquer une de ces énergies extraordinaires l'électricité qui doit augmenter le confort de la société humaine. Un nombre imposant d'entre eux sont morts dans l'accomplissement de leur mission admirable qui continue, en quelque sorte, la création inachevée par Dieu. Notre douleur est immense devant cette épreuve qui a exigé le sacrifice de si nombreuses vies humaines et qui plonge dans la détresse et la désolation des familles ravagées par le chagrin. Qu'avons-nous à faire devant cette catastrophe qui, heureusement, n'est pas due à la malignité des hommes mais aux forces mystérieuses de la nature ? ». Cartel des syndicats chrétiens du Valais, Pour ceux qui sont morts sur le champ d'honneur du travail et leur famille, Le Nouvelliste, 3.09.1965, p. 8.

<sup>61</sup> NN, Un télégramme de Pax Christi, Le Nouvelliste, 3.09.1965, p. 8.

## Le rapport entre Homme et Nature

Comme expliqué plus haut, le rejet de la responsabilité humaine et la mise en scène du glacier laisse transparaître une certaine conception du rapport entre l'homme et la nature. Le journal et les encadrés de prières racontent, à quelques reprises, l'histoire d'une vallée de Saas isolée, où l'homme lutte, depuis plusieurs siècles, contre les éléments. Le climat est rude, il met sa volonté à l'épreuve. C'est d'ailleurs dans ses conditions que l'homme, dans la difficulté, s'en remet à Dieu, comme expliqué plus haut :

« Les Euclids succèdent aux Euclids. Des tonnes de neige sont transportées. Mais devant l'infini de la tâche, c'est comme si rien n'avait été fait. Symbole de la lutte séculaire de l'être face aux éléments hostiles ! La nature l'emporte par la puissance mais l'homme triomphe par la solidarité »<sup>62</sup>.

La catastrophe vient rappeler à l'homme ses limites, comme l'illustre très bien le titre à la une du 8 septembre : « A elles seules, les ailes de la techniques ne nous porteront jamais loin »<sup>63</sup>. Ce que l'on nomme « l'épopée des barrages », un combat livré par l'homme contre la montagne semble devoir se terminer sur une note amère, qui doit coïncider avec une plus grande prudence puisque les forces et les connaissances humaines ne seront jamais l'égal de celles de la nature. Ce n'est pas directement l'être humain le problème mais plutôt la science qui a cru trop pouvoir faire et s'est brûlé les ailes. La métaphore prend tout son sens dans une société en pleine industrialisation à marche forcée où la voix de la technique l'emporte souvent sur celle de l'homme. Sans pour autant basculer dans l'esprit d'une « Société du risque » d'Ulrich Beck (1992), qui naîtra des dizaines d'années plus tard, la catastrophe de Mattmark provoque une remise en question. Elle tend à mieux penser la sécurité et à mieux prévoir.

●  
<sup>62</sup> Mm., Ils ont vécu la nuit la plus longue pour découvrir un grand linceil blanc, Le Nouvelliste, 1.09.1965, p. 9.

<sup>63</sup> Huber, A elles seules, les ailes de la techniques ne nous porteront jamais loin, Le Nouvelliste, 8.09.1965, p. 1.

## Expertise et contre-expertise

Paradoxalement à ce qui vient d'être dit, la catastrophe fait entrer très vite en scène le discours des experts et souligne l'aspect déjà très technocratique de la société des années 60. Une fois encore, le parti pris du journal transparait abondamment lorsqu'il commente et considère l'avis des experts. En effet, on assiste à un conflit entre deux camps. Celui d'experts divers, le Prof. Schnitter<sup>64</sup> et le Prof. Lombard, qui écartent la possibilité d'anticiper un tel phénomène naturel et qui mettent donc la responsabilité humaine de côté, et celui d'un expert de Lausanne, le Prof. Oulianoff, qui avance que le phénomène aurait été hautement prévisible car le glacier de l'Allalin serait un glacier suspendu<sup>65</sup>. Dans ce conflit d'experts, le Nouvelliste choisit très clairement son camp, puisqu'il décrédibilise à plusieurs reprises les propos du Prof. Oulianoff en soulignant que celui-ci, à l'inverse des experts de Zürich, ne se serait jamais rendu sur le glacier :

« Accuser aussi gravement les responsables de Mattmark en se basant uniquement sur des photos est une erreur qu'un savant ne devrait jamais commettre »<sup>66</sup>.

De plus, le Nouvelliste dénonce allègrement les « mauvaises » interprétations d'une certaine presse qui aurait compris une possibilité de responsabilité causale suite aux premières déclarations des experts :

« Les lecteurs du NR ont eu hier le compte rendu précis de ses propos. Il est malheureux que plusieurs journalistes aient 'accidentellement' mal compris M. Lombard »<sup>67</sup>.

<sup>64</sup> NN, Très utile mise au point du Professeur Schnitter, Le Nouvelliste, 3.09.1965, p. 8.

<sup>65</sup> NN, Le glacier de l'Allalin n'entre nullement dans la définition "des glaciers suspendus", Le Nouvelliste, 4.09.1965, p. 12.

<sup>66</sup> NN, M.Oulianoff se rétracte, Le Nouvelliste, 10.09.1965, p. 11.

<sup>67</sup> NN, L'ATS rectifie, Le Nouvelliste, 3.09.1965, p. 8.

## Réactions politiques

Dans le traitement des réactions politiques relatives à la catastrophe, là aussi, le quotidien valaisan suit une ligne éditoriale claire. Il semble sélectionner les informations qui laissent entendre une entente de qualité entre les autorités italiennes et les autorités suisses et réagit fermement aux critiques négatives. La stratégie employée pour ce faire utilise, par exemple, la publication des réactions qu'adresse une partie de la presse italienne aux compatriotes dont la ligne éditoriale est plus dure envers les autorités suisses et les entreprises responsables (souvent la presse de gauche). Un bon exemple est celui de l'article du 3 septembre « Merci, Il Tempo ! », où il est avancé que « se servir d'une fatalité pour de vils buts politiques » est un acte dont « toute personne humaine devrait avoir honte »<sup>68</sup>. Cette stratégie qui consiste à faire parler les Italiens contre les Italiens peut s'expliquer par la crainte du journal de créer une opposition Suisse-Italie en répondant directement aux critiques venues de l'étranger :

« Nous profitons aussi de ce moment, pour féliciter celle-ci d'avoir su intervenir à temps et d'avoir réussi à faire avorter dans l'œuf cette action de propagande communiste dont on ne tient absolument pas qu'elle s'implante chez nous en même temps que ce grand deuil qui frappe les deux pays amis »<sup>69</sup>.

Si le journal valaisan évite, de manière habile, de s'exprimer en son nom au sujet du statut des travailleurs étrangers, il semble pertinent d'avancer l'hypothèse que cette question est un thème délicat et que, dans son récit médiatique, le quotidien veut favoriser, comme expliqué plus haut, l'image de la cohésion et de la solidarité. La présence de communistes et de syndicalistes sur les lieux de la catastrophe semble d'ailleurs particulièrement déranger les journalistes du Nouvelliste. Ces derniers sont vivement

<sup>68</sup> NN, Merci Il Tempo!, Le Nouvelliste, 3.09.1965, p. 8.

<sup>69</sup> NN, D'importants problèmes sociaux ont été discutés hier à Brigue en présence des représentants des travailleurs suisses et italiens, Le Nouvelliste, 4.09.1965, p. 12.

critiqués à plusieurs reprises. Leur présence est ressentie comme une menace à la paix locale et un non-respect des morts et de leurs proches<sup>70</sup>. Dans un autre article, le quotidien valaisan recueille les témoignages de travailleurs italiens fâchés d'avoir été abordés par des communistes transalpins dans le but qu'ils dénoncent des conditions de travaux et de logements misérables<sup>71</sup>.

Bien que le récit médiatique du journal valaisan érige le travailleur étranger en exemple du sacrifice qu'aura coûté la construction des barrages, il minimise toute idée d'inégalité entre sa condition et celle des travailleurs suisses, en s'opposant aux conceptions des partisans communistes.

À l'occasion de critiques des autorités italiennes, lorsque celles-ci revendiquent un droit d'expertise, le Nouvelliste réagit cette fois de manière directe. « Tout la Suisse s'indigne »<sup>72</sup>: la remise en question de l'objectivité et de la capacité des autorités suisses à mener l'enquête est très mal reçue.

### CATASTROPHE - PHASE 3 : NOUEMENT. TEMPS DU DEUIL

#### Les phases du deuil

La phase de deuil qui suit la catastrophe de Mattmark a cela de particulier qu'elle s'étend sur une période difficile à définir car les dépouilles des victimes ne sont toutes retrouvées que lorsque les travaux reprennent. Il est donc possible de considérer plusieurs événements et points de ruptures différents pour qualifier et découper cette phase de deuil. Le premier point qui peut marquer la fin de l'urgence et le début de cette phase peut être défini comme le moment où, quelques jours après la catastrophe,

<sup>70</sup> NN, Contre la politisation du drame, Le Nouvelliste, 11.09.1965, p. 1.

<sup>71</sup> NN, Toute la Suisse s'indigne, Le Nouvelliste, 9.09.1965, p. 15.

<sup>72</sup> *Ibid.*

l'espoir de retrouver des survivants disparaît. À partir de ce moment, le travail à effectuer sur les lieux des catastrophes, bien qu'il ne soit plus un travail de secouriste à proprement parler, reste le même : il s'agit de déblayer la masse de glace et de retrouver les corps. La menace que représente le glacier sur les déblayeurs préserve donc une partie du sentiment d'urgence lié à la situation de crise et les aléas des mouvements du glacier, ainsi que la difficulté des conditions climatiques, sont régulièrement mentionnés. Ce travail dure jusqu'au 31 décembre 1965, où l'on abandonne le chantier pour l'hiver alors que deux corps restent à découvrir. Pendant ce dernier mois, les ouvriers mobilisés redoublent d'ailleurs d'efforts afin de retrouver les derniers corps avant l'abandon des recherches. Ces efforts sont largement mis en valeur par le Nouvelliste<sup>73</sup>.

On peut cependant encore découper dans cette période deux phases distinctes. En effet, on peut observer un moment de rupture dans le discours journalistique relatif à la catastrophe à partir de fin septembre – début octobre. L'anniversaire des 150 ans du Valais entre à nouveau dans les préoccupations du débat public. Le 9 octobre 1965, la date officielle des 150 ans du Valais dans la Confédération, un numéro spécial est publié, on rappelle dans celui-ci l'histoire économique du Valais ; Mattmark est la preuve que ce développement ne s'est pas fait sans peine. La planification de festivités pour l'année 1966 refait surface alors qu'elles avaient été annulées. Il est également fait état des planifications de reprises des travaux pour la construction du barrage. Parallèlement, les prières concernant le thème de la mort qui sont publiées à l'approche de la Toussaint relativisent les morts de Mattmark pour les comparer aux autres morts de la planète. Progressivement, « la vie continue » et l'ordre normal des choses commence déjà à se mettre en place bien avant l'abandon de la recherche des corps<sup>74</sup>: « Après deux mois, on se rend compte que

<sup>73</sup> Thurre, *Fin des travaux de recherche à Mattmark*, Le Nouvelliste, 24.12.1965 : p. 9.

<sup>74</sup> Mm., La mort et la « Sainte Mère », Le Nouvelliste, 30.10.1965, p. 1.

la vie quotidienne continue »<sup>75</sup>. Il est décidé, le 9 décembre, que les fêtes auront finalement lieu le 12 juin.

Le 13 avril 1966 (Mattmark, 11 mois après, 1966), les travaux reprennent à Mattmark, ce qui peut également être vu comme un point crucial dans l'évolution de la phase deuil. Le 12 juin ont donc lieu les festivités des 150 ans du Valais, les causes de son report sont évoquées brièvement mais ne font pas l'objet d'une grande attention au profit des festivités en elles-mêmes, ce qui laisse transparaître l'état de l'évolution de la phase de deuil qui arrive à son terme. 3 jours plus tard, le 15 juin 1966, l'avant dernier corps est retrouvé.

Le mois d'août 1966 coïncide avec l'arrivée du premier anniversaire de Mattmark. La manière dont est évoquée la catastrophe rappelle le récit médiatique produit dans les premiers mois qui suivirent la catastrophe : le rappel de croyances populaires infondées sur la prévisibilité de la catastrophe, une confirmation de la sûreté actuelle des lieux à travers le discours des experts, l'image d'un glacier qui a « trahi » la population et d'une vallée de Saas « maudite », le rappel de l'échec des communistes qui avaient tenté une appropriation politique de la situation<sup>76</sup> et un interview du vice-consul italien de Brigue, Odoardo Masini, qui explique comment la Suisse et les Suisses ont fait preuve d'un soutien sans limite<sup>77</sup>. Le 27 février 1967, il est annoncé qu'un monument en mémoire de la catastrophe sera érigé.

Les travaux de construction de la digue se terminent en août 1967, ce qui coïncide avec une fête de fin de chantier pour les

<sup>75</sup> NN, Et les fêtes du 150<sup>ème</sup> ?, Le Nouvelliste, 9.11.1965, p. 1.

<sup>76</sup> Il n'y eut jamais de conflit du travail, malgré une tentative de communistes italiens de saborder les travaux de sauvetage et de présenter des porcheries comme dortoirs d'ouvriers. En fait, les travailleurs suisses et étrangers sont logés de manière identique, dans des baraques bien équipées », 6 août, p. 1.

<sup>77</sup> NN, Mattmark, 11 mois après, Le Nouvellist, 6.08.1966, p. 1 ; NN, La catastrophe de Mattmark n'est pas oubliée, Le Nouvelliste, 26.08.1966, p.15.

ouvriers. Il peut être intéressant de noter que, à l'occasion de cette fête, l'employeur explique qu'il n'a pas eu de problème de recrutement suite à la catastrophe. La présence de drapeaux représentant les nationalités présentes sur le chantier est également soulignée.

L'inauguration à, quant à elle, lieu en juin 1969. Le Nouvelliste évoque alors brièvement la commémoration qui a lieu en faveur des victimes. Dès lors, jusqu'à la réouverture du procès, mis à part quelques brèves aux dates d'anniversaire, la catastrophe de Mattmark n'est plus mentionnée dans une perspective de deuil.

#### Mattmark comme référence en tant que catastrophe

La catastrophe de Mattmark entraîne une attention médiatique accrue à propos de tout ce qui peut traiter de près ou de loin à la sécurité en haute montagne. Elle devient également un point de référence lorsqu'arrivent des accidents ou des catastrophes de type éboulement, avalanche, etc. Le journal titre à quelques reprises « Un nouveau Mattmark » ou « Un Mattmark au Pérou » lors de chutes de pierres d'un glacier andin qui fait de nombreuses victimes dans le village en aval<sup>78</sup>.

#### Les questions soulevées

Le nombre conséquent d'ouvriers qui trouvent la mort lors de la catastrophe entraîne, dès les premiers jours, un questionnement à propos du système d'assurance et d'indemnisation. Le journal informe régulièrement son lectorat à propos du chômage technique que toucheront les ouvriers rescapés pendant la suspension du chantier, à propos de l'utilisation des dons récoltés par la Fondation Mattmark créée pour l'occasion, les premières indemnités versées par la Suva, etc. La charité soulève cependant

<sup>78</sup> NN, Un « nouveau » Mattmark au Pérou, Le Nouvelliste, 23.12.1965, p. 20.

des questions quant au système d'assurance : un mouvement de charité de cette ampleur est-il donc nécessaire pour que les proches des victimes d'un accident subsistent ? Qu'en est-il donc du suivi pour les accidents « normaux » ? Dans un article publié le 6 octobre 1965, un pasteur romand met en avant cette problématique et propose d'étendre l'AVS à une assurance vie<sup>79</sup>. Le 31 janvier 1966 (p.15), paraît également un article en tribune libre écrit par un chef de chantier qui va dans le même sens et demande une hausse du système des prestations sociales en cas d'accident. Ce sont souvent des articles en marge de la ligne éditoriale principale du journal qui proposent un débat sur les prestations sociales et relèvent d'une certaine ironie à propos des dons qu'a entraîné la couverture médiatique des morts spectaculaires de Mattmark. Le 17 décembre (1965, p.16), par exemple, un article est publié pour des dons pour la lutte contre le cancer. Il est souligné le fait que le cancer fait largement plus de morts (300) par années que Mattmark alors qu'il récolte beaucoup moins de dons. Le 11 mai 1966 (p.1), le Nouvelliste fait un compte rendu de l'assemblée relative aux comptes de l'Etat du Valais, parmi les remarques des différents politiciens, figure le fait qu'il y a eu, dans des chantiers de Mauvoisin et de Dixence, plus de morts qu'à Mattmark. La question est alors de savoir si le canton ne pourrait pas prendre en charge les familles des accidentés du travail.

La catastrophe entraîne également une réflexion sur les systèmes d'assurance pour les investissements d'envergure. L'édition du 30 septembre (1965, p.1) traite de la question et avance l'idée de l'internationalisation du système de *pools* financiers.

Une autre question que soulève Mattmark auprès de l'opinion publique est celle des dispositifs de sécurité autour des barrages

<sup>79</sup> « L'opinion publique, dûment renseignée sur un aspect dramatique de la vie des ouvriers, doit obtenir les révisions et aménagements nécessaires de la législation sociale. Sinon, les familles des victimes qui ont perdu la vie ailleurs qu'au Mattmark pourraient éprouver le sentiment amer de l'injustice... » (NN, « *Après Mattmark* », Le Nouvelliste, 6.10.1965 : p.18)

et des glaciers. Plusieurs comités d'experts sont alors formés, sous la demande de la population et des partis politiques, afin d'enquêter sur la question, parallèlement à l'enquête juridique. Dans ce cadre, le Nouvelliste joue le rôle de rassurer les inquiétudes de la population à plusieurs reprises par la présentation des rapports d'expertise. La question des dangers auxquels expose la randonnée en haute montagne, dû également à un accroissement des accidents, gagne également en actualité, elle fait d'ailleurs l'objet d'un reportage le 10 septembre 1969 (p.26) dans lequel les journalistes découvrent la randonnée sur les glaciers accompagnés d'un guide de montagne.

### Le bilan général

Après plusieurs mois, le Nouvelliste tire progressivement un bilan de la catastrophe. Parmi celui-ci, figurent principalement trois dimensions. Premièrement, il s'attache à présenter le montant final des dons, la création de la Fondation et l'utilisation des sommes d'argent. Cette présentation est en rapport avec la deuxième dimension du bilan, qui dresse un portrait d'une Suisse qui a fait preuve d'une solidarité sans précédent. Le journal se concentre beaucoup sur l'image de la Suisse qu'a renvoyé la catastrophe : une nation solidaire, unie et capable d'une grande générosité envers l'étranger. La dernière dimension de ce bilan est celle de la sécurité, qui est plutôt centrée sur la naissance d'une conscience des risques qu'entraîne la montagne et sur le rappel du coût social du développement économique qu'a connu le Valais.

## CATASTROPHE - PHASE 4 : CONCLUSION. TEMPS DE LA COMMÉMORATION

### Les répercussions sur le long terme

Comme il a été suggéré plus haut, l'entrée dans le débat public de la question de la sécurité autour des barrages et des glaciers engendre une concertation des autorités et des experts sur les mesures à prendre. Un dispositif d'alerte en cas d'urgence due à la rupture d'un bassin d'accumulation est alors conçu. Il est testé sous forme d'exercice généralisé au canton le 17 octobre 1969. Elle entraîne également une longue enquête juridique précédée par des expertises sur les causes de la catastrophe et la question des responsabilités humaines liées à cette dernière. Ce point sera traité plus précisément dans la partie dédiée au procès.

Paradoxalement, il semble que la catastrophe a indirectement attiré un nombre croissant de touristes, c'est en tout cas ce que laisse penser le journal valaisan, lorsqu'il compare l'afflux croissant de touristes qui viennent visiter la vallée de Saas et le barrage de Mattmark après l'inauguration de ce dernier, en juillet 1969, avec un autre lieu valaisan, Reckingen, où l'afflux de touristes semble également augmenter suite à un sinistre du même ordre en 1970<sup>80</sup>.

### Période pré-procès

Lors des mois qui précèdent le procès, la préoccupation de l'avancement de l'enquête refait surface, lorsqu'un député socialiste écrit, en septembre 1969, une lettre ouverte aux autorités et demande des explications quant aux raisons d'une attente si prolongée de remise du dossier. Les autorités y répondent quelques semaines plus tard en invoquant principalement la complexité du

<sup>80</sup> NN, Les touristes affluent à Reckingen, Le Nouvelliste, 17.06.1970, p. 22.

dossier et la démission du chargé d'enquête<sup>81</sup>. Le classement imminent du dossier d'expertise est annoncé par le quotidien valaisan le 25 novembre 1970. Selon le glaciologue Hoinkens, il aurait été impossible de prévoir la chute. Il est donc avancé qu'il n'y aura pas d'inculpation pour un accident naturel.

Quelques polémiques autour de l'utilisation des fonds donnés à la Fondation Mattmark resurgissent également à plusieurs reprises par le biais de la presse italienne dans les mois qui précèdent le procès. Le Nouvelliste reprend ces polémiques et corrige systématiquement ces rumeurs en y opposant des faits qui semblent plus rationnels, notamment relativement à un article de la presse italienne qui exagère le montant des fonds en confondant la lire italienne en francs suisses<sup>82</sup>.

Le 4 mars 1971, l'annonce officielle d'une vingtaine d'inculpation est communiquée. Le Nouvelliste exprime sans détour sa surprise : l'expertise prônait pourtant la fatalité<sup>83</sup>. Le 15 novembre 1971, le quotidien annonce le procès pour janvier 1972. En reprenant les affirmations de la partie civile, le journal explique les 17 inculpations par l'emplacement imprudent des baraques. Le journal rappelle cependant encore les résultats des études qui définissaient comme imprévisible la rupture de la langue du glacier<sup>84</sup>.

Le 20 janvier 1972, le quotidien valaisan annonce la date du procès pour le 22 février. Il rappelle l'appropriation politique peu honorable qui avait eu lieu et évoque de manière sarcastique le fait que les communistes qui s'étaient alors rendus sur les lieux

<sup>81</sup> Bender, Les explications de notre gouvernement concernant l'enquête sur la catastrophe de Mattmark, Le Nouvelliste, 14.11.1969, p. 29.

<sup>82</sup> NN, Savoir raison garder : où en parlant de Mattmark les Italiens donnent à la lire le même cours que le franc suisse, Le Nouvelliste, 18.09.1970, p. 30.

<sup>83</sup> « Il n'est pas moins vrai que les inculpations actuelles ne laissent pas d'être étonnante pour ne pas dire plus ». Voir NN, Mattmark : une vingtaine d'inculpations confirmées, Le Nouvelliste, 4.03.1971, p. 1.

<sup>84</sup> NN, Mattmark: jugement probable en janvier, 15.11.1971, p. 24.



de la catastrophe n'avaient pas voulu loger à Mattmark mais à Crans<sup>85</sup>.

## LE PROCÈS

Le procès est traité par le *Nouvelliste* de manière très active, celui-ci relate, jour après jour, les argumentaires de chacune des plaidoiries. Il paraît évident qu'il constitue une source d'attractivité importante pour le journal. Sous la plume des journalistes et, particulièrement, de la rubrique consacrée aux affaires juridiques, le procès pour la catastrophe de Mattmark prend des allures de feuilleton, chaque jour apportant son lot de rebondissements et de commentaires. Les personnages principaux y sont présentés : M. Ruppen, président du tribunal, M. Lanwer, procureur extraordinaire en soutien à l'accusation, les juges-instructeurs Arnold et Zen Ruffinen et M. Biderbost, greffier ad hoc, M. Weissen représentant de 34 familles italiennes, et trois suisses, M. Stein, représentant de 20 familles italiennes, M. Gaist, représentant des familles espagnoles, M. Taugwalder et M. Bodenmann à la défense des accusés.

La mise en scène du procès « du siècle » commence le 19 février 1972 pour le *Nouvelliste*, qui fait part de son regret quant à la création d'une atmosphère de partialité à cause de la pression mise sur les juges par la publication, de la part de la presse, des actes d'accusation. Ceci encouragerait le public, selon le quotidien valaisan, à s'attendre à voir « pleuvoir » de lourdes condamnations. Le journal rappelle ensuite, une fois de plus, la déclara-

<sup>85</sup> Les communistes italiens en avaient en outre profité pour tenter de faire de la propagande en faveur de leur parti. Des sénateurs de cette fraction politique s'étaient même déplacés sur les lieux dans le but de « donner une leçon aux capitalistes suisses ». A noter que durant leur séjour helvétique, ces mandataires se déplaçaient chaque jour jusqu'à Crans, n'ayant pas trouvé de chambres assez confortables ». NN, Procès de Mattmark: ouverture le 22 février, *Le Nouvelliste* 20.01.1972, p. 1.

tion du professeur en glaciologie d'Innsbruck qui s'était baladé sur les lieux de la catastrophe quelques jours auparavant et n'avait pressenti aucun danger et que les experts engagés par le tribunal avaient conclu à l'imprévisibilité de la chute de glace<sup>86</sup>. Ce cadrage médiatique trois jours avant le procès annonce déjà le parti pris du *Nouvelliste*, qui transparaîtra, lors du procès, de manière bien plus saillante que lorsqu'il s'agissait de couvrir la catastrophe elle-même. Il est bon de noter que le journal se défend d'un quelconque parti pris dans un article du 22 février<sup>87</sup>. Les journalistes du *Nouvelliste* avancent même qu'ils ont l'impression que les accusés font office de « boucs émissaires ». Le journal s'étonne de plus du choix précis des inculpés alors que les responsabilités devraient, selon sa perspective, être largement partagées. Dans ce même article, le journal traite également de la faible présence des victimes. Celle-ci est expliquée par le fait que l'issue du procès ne ressuscitera pas les morts et que les dédommagements matériels sont considérés comme déjà suffisants par les proches des victimes.

Le 23 février, le *Nouvelliste* relate le réquisitoire du procureur Me Lanwer, qui s'appuie principalement sur l'emplacement des baraques, sur la réputation du glacier de l'Allalin connu comme « l'enfant terrible » de la région et sur le fait que les ouvriers étaient conscients du danger mais n'auraient pas averti la hiérarchie car celle-ci n'aurait de toute manière pas été à leur écoute. Le procureur s'arrête sur une condamnation à une amende allant de l'ordre de 1000 à 2000 francs suisses. Il est ensuite fait cas des plaidoiries des parties civiles qui reprennent le réquisitoire du

<sup>86</sup> N.Z., Autour du procès de Mattmark, *Le Nouvelliste*, 19.02.1972, p. 42.

<sup>87</sup> « Notre propos n'est certes pas plus de desservir l'accusation que de servir la défense, mais tout simplement de tenter de rétablir l'équilibre après ce qui a été écrit dans la presse en général au cours de ces derniers jours. Tel cet article d'un journal italien, par exemple, qui laisse clairement entendre que 88 personnes sont mortes à Mattmark parce que l'on a voulu économiser une centaine de milliers de francs dans les frais de transport des ouvriers ». NN, Le procès de Mattmark débute matin, *Le Nouvelliste*, 22.02.1972, p. 19.



procureur et s'étonnent de la clémence des juges quant aux peines proposées. Le journal conclut le rapport de la première journée du procès en commentant le fait que la séance s'est déroulée dans le calme et la dignité, une ligne thématique qui reviendra tout au long du feuilleton médiatique et qui laisse transparaître encore une fois ce désir d'un renvoi d'une image honorable de la gestion de la catastrophe<sup>88</sup>.

Le 24 février, le journal relate le déroulement de la deuxième journée, qui commence par les dernières accusations des représentants de la partie civile qui rejoignent celles de leurs collègues et qui soulignent deux éléments : le fait que les constructeurs se soient beaucoup souciés de la sécurité du barrage au détriment de celle des ouvriers et que les responsables n'aient pas assez pris en compte l'avis des gens qui connaissaient bien la montagne (dont un guide apparemment connu). Le Nouvelliste relate ensuite « l'éclatante » plaidoirie de la défense<sup>89</sup>. Le même jour, le journal publie, un article qui traite des réactions de la presse italienne, qui qualifie le procès de farce<sup>90</sup>.

Le 25 février, le journal valaisan commente « l'excellente » plaidoirie de la défense des hommes d'Etat (parmi les accusés figurent Bonvin, le Conseiller fédéral valaisan), celui-ci titre : « L'acte d'accusation mis en pièces »<sup>91</sup>. Parmi les arguments exposés, figurent le fait que la peine proposée n'est pas crédible car elle ne peut pas être en demi-mesure comme c'est le cas : il de-

<sup>88</sup> NN, Le procès de Mattmark s'est ouvert à Viège, Le Nouvelliste, 22.02.1972, p. 1.

<sup>89</sup> « Il n'aura pas fallu moins de 4 heures à Me Taugwalder, défenseur d'une partie des accusés, pour démolir et l'acte d'accusation et les allégations formulées par les représentants de la partie civile. » (NN, *Violente réaction de la partie civile*, Le Nouvelliste, 24.02.1972 : p.23).

<sup>90</sup> NN, Pour une partie de la presse italienne, le procès n'est qu'une « farce », Le Nouvelliste, 24.02.1972, p. 23.

<sup>91</sup> (NN, *L'acte d'accusation mis en pièce*, Le Nouvelliste, 25.02.1972 : p.31)

vrait y avoir soit condamnation soit acquittement lors d'un procès pénal, le reste ne serait que du « baratin »<sup>92</sup>.

Le 26 février, le Nouvelliste relate la dernière journée du procès, lors de laquelle la fin du tour de parole de la défense des accusés est mise en scène. La qualité et la réputation des entreprises en charge du chantier sont alors mentionnées. Avant la catastrophe, le chantier n'aurait compté « que » 17 décès parmi les travailleurs, ce qui s'expliquerait par la qualité des mesures de sécurité, qui auraient été élevées par rapport aux autres chantiers de l'époque<sup>93</sup>.

Le 3 mars 1972, le journal valaisan commente l'acquittement des accusés : « une heureuse décision de simple logique »<sup>94</sup>, ce qui relève une fois de plus de la cohérence du choix de cadrage qu'aura opéré le Nouvelliste tout au long du traitement médiatique de la catastrophe de Mattmark.

Les réactions de la presse italienne quant à l'issue du procès sont également commentées et reprises<sup>95</sup>. Le journal valaisan commente également, et de manière bien plus violente, la réaction de la Voie Ouvrière. Pour celui-ci, les réactions de la presse italienne étaient prévisibles, voire de bonne guerre. Il qualifie par contre les réactions des communistes suisses de « manœuvre perfide »<sup>96</sup>. Suite aux manifestations qui ont eu lieu à Genève, le Nouvelliste se moque également des communistes, par la présentation d'une manifestation qui aurait rassemblé n'importe qui :

<sup>92</sup> *Ibid.*

<sup>93</sup> NN, La défense veut rétablir la vérité, Le Nouvelliste, 24.02.1972, p. 38.

<sup>94</sup> NN, Les accusés du procès de Mattmark acquittés, Le Nouvelliste, 3.03.1972, p. 35.

<sup>95</sup> NN, Un manque total d'objectivité de la part de la presse italienne, Le Nouvelliste, 4.03.1972, p. 35.

<sup>96</sup> Bovey, L'exploitation politique du procès de Mattmark, Le Nouvelliste, 11.03.1972, p. 42.

des Espagnols présents sur les lieux n'auraient pas compris le sujet et auraient crié « à bas Franco »<sup>97</sup>.

Du 27 au 29 mars 1972 se déroule ensuite le procès en appel, qui se termine également par un acquittement et une remise en liberté des accusés, annoncés définitivement le 5 octobre de la même année. Le Nouvelliste en conclut une confirmation « logique » de l'acquittement : « c'est sur le retour aux notions objectives de justice qu'il faut tirer un trait »<sup>98</sup>, ce qui contraste avec « une honteuse démagogie » de la presse italienne et une appropriation politique de la douleur « particulièrement odieuse »<sup>99</sup> de la part de la presse rouge<sup>100</sup>.

### CONCLUSION : MATTMARK VU PAR LE NOUVELLISTE

Comme il a été montré lors de ce travail, la mise en intrigue relative à la catastrophe de Mattmark opérée par le Nouvelliste a suivi quelques axes principaux qui, pris dans leur ensemble, gardent une certaine cohérence sur la période étudiée (de janvier 1965 à décembre 1972). En effet, la majorité du discours émis par le journal valaisan s'évertue à présenter une gestion efficace de la crise, une image positive de la Suisse par la solidarité dont elle fait preuve et une importante cohésion des différents milieux et groupes sociaux impliqués dans la catastrophe. Ce discours va dans le sens d'une *réduction du bruit* (Référence Luhmann) qui tend à vouloir épargner à la région sinistrée davantage de tracas,

<sup>97</sup> « Ainsi cela prouve à l'envi que les 'meneurs' se contentent de réunir n'importe qui. Il faut reconnaître que les orateurs ont bien essayé de parler de Mattmark mais, dans leur enthousiasme, les Espagnols criaient avec toujours plus de conviction 'Franco assassin' et 'Liberté en Espagne' ». NN, Manifestation à Genève contre le procès de Mattmark?, Le Nouvelliste, 20.03.1972, p. 31.

<sup>98</sup> NN, Acquittement général logiquement confirmé, Le Nouvelliste, 5.10.1972, p.1.

<sup>99</sup> NN, Clameur dans la presse rouge italienne, Le Nouvelliste, 7.10.1972, p. 39.

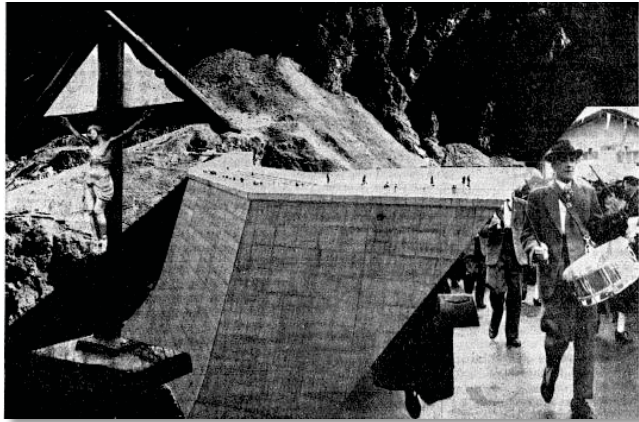
<sup>100</sup> NN, Odieux excès de certaine presse, Le Nouvelliste, 10.10.1972, p. 1.

notamment par le rejet systématique de la thèse de la responsabilité humaine et de celle d'une différence de traitement entre travailleurs suisses et étrangers.

Le cadrage principal est donc, dans cette perspective, de présenter un glacier menaçant et imprévisible, une force de la nature incontrôlable en tant que cause principale du décès des ouvriers. Face à la terrible réputation de la montagne, le sort des ouvriers est vu sous l'angle de la fatalité. Leur mort est vue sous le signe du sacrifice, symbole de la lutte de longue haleine qu'a dû mener l'homme pour le progrès et le confort dans la région inhospitalière qu'est le Haut Valais. Ce cadrage contient son lot de références à l'univers culturel chrétien et catholique, où l'expression de la douleur et du temps du deuil doivent être respectés. Le Nouvelliste se présente donc comme le gardien de ces impératifs et s'attache à minimiser de manière quasi systématique les diverses attaques politiques dont la région semble être la cible.

Il faut comprendre par-là que la fierté nationale et régionale est, dans les années 60, une chose à laquelle les gens portent de l'importance et que la remise en question des structures sociales impliquées dans la catastrophe de Mattmark sont souvent vécues comme des attaques directes à la souveraineté locale.

*Image 2: « La mort et la 'Sainte Matière' »*



*Source: Le Nouvelliste, 30 octobre 1965, p. 1.*

*Image 3: « Le 3<sup>e</sup> jour de la tragédie de Mattmark... l'affreux chaos du point de la barrière »*



*Source: « l'affreux chaos du point de la barrière », Le Nouvelliste, 02.09.1965.*

## MATTMARK DANS LA PRESSE SUISSE FRANCOPHONE

## LA CATASTROPHE DE MATTMARK VUE PAR *LE JOURNAL DE GENÈVE*

par *Dan Orsholits*

### INTRODUCTION

La catastrophe de Mattmark est l'accident industriel le plus mortel en Suisse avec 88 morts. C'est également un événement marquant pour le paysage médiatique en Suisse. Cet article propose de retracer la couverture de la catastrophe par la voie d'une analyse de discours du *Journal de Genève*, pendant la période allant de 1954 à 1972. L'analyse sera découpée en trois parties. La première abordera la construction et le projet du barrage (1954-1965). La deuxième traitera de la catastrophe, surtout en ce qui concerne la couverture du *Journal de Genève* des premiers jours qui suivent la catastrophe mais aussi les hypothèses et les expertises qui ont été faites quant aux causes de la catastrophe. Une dernière partie sera consacrée au déroulement ainsi qu'aux réactions au procès juridique qui devait déterminer la part de responsabilité humaine dans la catastrophe.

### PRÉSENTATION DU JOURNAL

Un premier *Journal de Genève* est publié entre 1787 et 1794 sous la forme d'un hebdomadaire scientifique. Le *Journal de Genève* dont on traite ici est fondé en 1826 par cinq intellectuels d'orientation libérale – James Fazy, Salomon Cougnard, Jean-François Chaponnière, John Petit-Senn et Antoine Gaudy-Lefort – en opposition au gouvernement de la Restauration (Bollinger, 2009). Le

journal devient un quotidien dès 1850. Le nombre de lecteurs augmente avec la couverture du conflit franco-allemand de 1870–1871 et avec la première guerre mondiale. Dès 1972, une collaboration rédactionnelle est instaurée avec la *Gazette de Lausanne*, qui aboutit ensuite sur la fusion des deux journaux en 1991. Puis en 1998, le *Journal de Genève* est fusionné avec le *Nouveau Quotidien* pour former un nouveau journal : *Le Temps*. Au niveau de l'orientation politique, le *Journal de Genève*

« milite dès ses débuts en faveur d'un libéralisme à visage humain. Il plaide pour le suffrage universel et la liberté de la presse »<sup>101</sup>.

### LE PROJET (1954-)

Avant la fondation de la Société Anonyme des Forces de Mattmark, le projet du barrage n'est jamais mentionné directement mais comme un projet parmi d'autres dans une perspective plus large qui est celle d'une pénurie d'électricité en Suisse et la nécessité pour le développement économique du canton de Valais de construire des projets hydro-électriques. Par contre, avec la fondation de la S.A. des Forces de Mattmark, des brèves commentent à être publiées témoignant de l'avancement du projet surtout en lien avec le financement par le biais d'annonces concernant le succès des emprunts.

<sup>101</sup> Le Temps : Archives historiques  
<http://www.letempsarchives.ch/Default/Skins/LeTempsFr/Client.asp?Skin=LeTempsFr&enter=true&AW=1417620028976&AppName=2>

## ACCIDENTS

### Accident sur le(s) chantier(s)

Durant la construction du barrage, il y a plusieurs accidents qui ont été recensés par le *Journal de Genève*, mais ces accidents ne sont pas considérés comme étant très importants puisqu'on ne leur consacre qu'un paragraphe. Le premier accident rapporté – le 2 octobre 1962 – par le *Journal de Genève* a eu lieu le premier octobre 1962. Dans le bref paragraphe consacré à l'accident, on apprend qu'il a eu lieu dans une forge sur le chantier et a coûté la vie à un

« [...] saisonnier italien, M. Giovanni Testa, 30 ans, célibataire de la province de Bergame »<sup>102</sup>.

et mis un

« [...] de ses camarades, également italien »<sup>103</sup>.

dans un état grave. Puis, une brève du 19 février 1963 nous apprend qu'il y a eu un incendie la veille et que celui-ci a détruit des baraquements près du chantier et a laissé 40 ouvriers sans toit. On apprend également que des documents servant à planifier la construction du barrage ont été détruits. Le dernier accident sur le chantier est rapporté le 16 août 1964 après qu'un ouvrier italien - M. Giovanni Sileta,

« [...] âgé de 54 ans, marié, sans enfant, originaire de la province de Potenza [ait été] écrasé par un puissant bulldozer dans des circonstances difficiles à établir »<sup>104</sup>.

<sup>102</sup> ATS, Journal de Genève, 02.10.1962, p. 2.

<sup>103</sup> *Ibid.*

<sup>104</sup> ATS, Journal de Genève, 19.08.1964, p. 2.

## Avalanches

Le 4 avril 1963, le Journal de Genève nous apprend qu'il y a eu des avalanches en Valais et que des chalets ont été

« [...] endommagés ou détruits à Grengiols, La Forclaz, Mattmark et Chamoson »<sup>105</sup>.

mais plus important encore, on apprend qu'une «cantine d'ouvriers» a été emportée à Zermeiggen - une des centrales alimentée par le barrage Mattmark. Environ une année plus tard - le 21 avril 1964 - une brève est publiée annonçant que

« plusieurs avalanches sont descendues lundi [le 20 avril 1964] dans la vallée de Saas »<sup>106</sup>

et que

« plusieurs bâtiments des chantiers hydro-électrique »<sup>107</sup>

ont été détruits. L'article nous apprend aussi la mort d'un ouvrier italien

« M. Aldo Adami, 33 ans de la province de Belluno »<sup>108</sup>

qui rejoignait le dortoir avec un camarade.

Malgré le fait que ce soit des accidents liés à des fatalités, le *Journal de Genève* ne fait aucun commentaire et traite ces événements comme un fait divers. Les accidents sont tous rapportés dans la rubrique «La vie en Suisse», qui rassemble tout et n'importe quoi mais surtout des événements de type fait divers.

<sup>105</sup> ATS, Journal de Genève, 04.04.1963, p. 2.

<sup>106</sup> ATS, Journal de Genève, 19.08.1964, p. 2.

<sup>107</sup> *Ibid.*

<sup>108</sup> *Ibid.*

## CATASTROPHE

### Opérations de sauvetage et bilan

La catastrophe et ses conséquences sont suivies pendant 5 jours de très près par le *Journal de Genève* qui dispose d'un envoyé spécial, Jean-Yves Dumont. Ses articles témoignent à la fois de l'incertitude qui règne autour du nombre de disparus, de l'ambiance générale d'impuissance de la part des sauveteurs mais également du désespoir concernant la possibilité de retrouver des survivants.

L'incertitude quant au nombre de victimes est surtout visible par rapport à l'évolution du bilan et cela est relevé par l'envoyé spécial à deux reprises :

« Mais l'incertitude demeurait quant au nombre de victimes. [...] Selon une première estimation leur nombre pourrait varier entre cent et deux cents »<sup>109</sup>.

« D'ailleurs, toutes les informations que nous avons pu recueillir sur place doivent être tirées sérieusement »<sup>110</sup>.

Puis, le 2 septembre on apprend le nombre définitif de victimes :

« [...] nous apprenions que le nombre des disparus n'était que de 88. En effet des ouvriers avaient regagné la vallée sans prévenir leurs supérieurs »<sup>111</sup>.

Finalement, la dernière information concernant le nombre de victimes est publiée le 3 septembre ; le nombre de 88 morts est confirmé et les nationalités des victimes sont également fournies, avec la mention qu'il s'agit d'un :

<sup>109</sup> Jean-Yves Dumont, Journal de Genève, 31.08.1965, p. 12.

<sup>110</sup> Jean-Yves Dumont, Journal de Genève, 02.09.1965, p. 16.

<sup>111</sup> *Ibid.*



« [...] bilan provisoire [qui] s'établissait hier soir comme suit: 88 victimes, dont 57 Italiens, 34 Suisses, 2 Espagnols, 3 Autrichiens, 1 Turc et 1 apatride »<sup>112</sup>.

Ces citations permettent donc de retracer l'évolution des informations surtout en regardant de quelle manière le nombre et les identités des victimes se précisent au fil du temps. Ce n'est que trois jours après la catastrophe qu'on connaît réellement les victimes.

En ce qui concerne les opérations de sauvetage, les titres des articles semblent donner une bonne idée de la progression et de l'atmosphère dans laquelle elles se déroulent:

«Après une épuisante journée de recherches : Inquiétude et lassitude à Mattmark»

«Désolation sur le chantier de Mattmark»

Toutefois, le journaliste relativise la catastrophe et l'atmosphère pesante du chantier en déclarant ceci :

« Cependant, après réflexion, on doit bien admettre qu'une chance relative était de la partie : en effet le glacier aurait pu tomber sur la digue elle-même [...], ce qui aurait sans doute provoqué une catastrophe encore plus terrible. Une énorme vague serait descendue dans toute la vallée, jusqu'au Rhône voire jusqu'au lac »<sup>113</sup>.

Il affirme également qu'il sera peut-être impossible de retrouver tous les corps et évoque également la désolation des survivants et des familles des disparus :

« Quant aux rares rescapés de la tragédie, ils ne sont pas encore remis du choc émotionnel qu'ils ont subi. L'un d'eux nous a déclaré qu'il s'était cru arrivé à la fin du monde. [...] Des familles entières pleurent des parents,

<sup>112</sup> Jean-Yves Dumont, Journal de Genève, 03.09.1965, p. 3.

<sup>113</sup> Jean-Yves Dumont, Journal de Genève, 01.09.1965, p. 16.

des frères, des pères et des fils. [...] Et pourtant, certaines espèrent encore, contre toute vraisemblance »<sup>114</sup>.

Cette déclaration est la première indication qui montre que l'envoyé spécial a interrogé des rescapés de la catastrophe. Cela est d'autant plus valable que le détecteur de sons utilisés pour chercher des signes de vie n'a rien relevé :

« Relevons enfin que M. Staehli, spécialiste zurichois, qui s'est rendu sur place hier avec un puissant détecteur de sons aux grands profondeurs n'a pu obtenir aucun résultat positif. [...] On confirmait hier soir qu'aucune signe de vie ne subsiste plus sous la masse de rochers et de glace »<sup>115</sup>.

Les opérations de sauvetage continuent mais doivent faire face à :

« [...] un temps épouvantable. Il commençait même à neiger et le brouillard empêchait de voir à plus de dix mètres. Les lieux du drame sont devenus d'un accès très dangereux. Des gendarmes et des soldats barrent le chantier, qui est interdit, car on peut recevoir des pierres à tout moment »<sup>116</sup>.

À cause des conditions affreuses donc, les recherches de victimes se poursuivent très lentement avec la découverte de deux corps le 1<sup>er</sup> septembre. Il subsiste des inquiétudes quant à la stabilité du glacier :

« [...] les glaciologues sont en effet très inquiet de la tournure prise par les événements, et craignent un nouvel effondrement du glacier. Le danger paraît donc accru sur ce plan »<sup>117</sup>.

●  
<sup>114</sup> *Ibid.*

<sup>115</sup> Jean-Yves Dumont, Journal de Genève, 02.09.1965, p. 16.

<sup>116</sup> *Ibid.*

<sup>117</sup> *Ibid.*

Au fur et à mesure que les jours avancent, les opérations de déblayage continuent à être entravées par le temps malgré les efforts des sauveteurs. Mais à partir du moment où le glacier semble se stabiliser, il n'y a plus d'articles de la part de l'envoyé spécial - d'ailleurs le dernier article est intitulé :

« Le glacier d'Allalin semble se stabiliser ».

Après cet article, le traitement des événements concernant la catastrophe de Mattmark se limitera à des brèves qui donnent des informations notamment sur la découverte de corps ou sur les dons envoyés à la chaîne de bonheur.

### EXPERTISES ET RECHERCHE DES CAUSES

Dès le départ, il y a plusieurs hypothèses concernant les causes de la catastrophe. Une première hypothèse rapportée par le *Journal de Genève* dans son premier article dédié à la catastrophe stipule que le temps pluvieux aurait pu être une cause :

« L'effondrement du glacier, qui semble dû aux fortes pluies de cet été »<sup>118</sup>.

Les jours qui suivent, la couverture du *Journal de Genève* s'oriente surtout vers les difficultés éprouvées par les équipes de sauvetage pour effectuer le déblayage et les peurs quant à la stabilité du glacier d'Allalin. Mais, dans l'article du 3 septembre, toujours dans la même série d'articles proposée par l'envoyé spécial Jean-Yves Dumont, il y a tout une partie – «Conjectures» – qui propose une nouvelle hypothèse :

« Différentes hypothèses sont avancées quant aux raisons de la catastrophe. Certains pensent que les secousses telluriques enregistrées en Suisse à la fin de la

<sup>118</sup> Jean-Yves Dumont, *Journal de Genève*, 31.08.1965, p. 12.

semaine passée peuvent avoir joué un rôle dans la tragédie »<sup>119</sup>.

Visiblement, le journaliste, et peut-être même le journal, ne trouve pas cette hypothèse satisfaisante :

« De toute manière, une enquête est en cours. [...] Pourra-t-on ainsi déterminer les causes et les responsabilités éventuelles ? Nul ne le sait »<sup>120</sup>.

Également dans l'édition du 3 septembre, un article assez conséquent intitulé «Un géologue nous dit» – qui occupe presque l'ensemble de la rubrique «En Suisse» – tente d'expliquer et retrouver la cause principale de la catastrophe. On a également une confirmation supplémentaire quant au doute du journal face aux hypothèses courantes et le flou qui plane autour de la catastrophe :

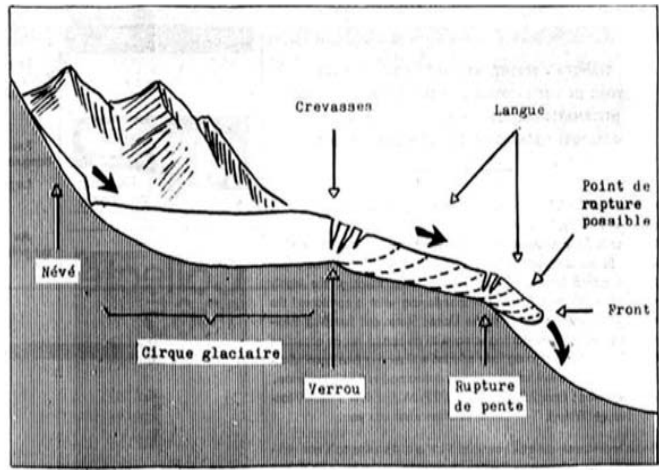
« Les rapports d'experts expliqueront sans doute pourquoi le glacier de l'Allalin s'est brusquement mis en mouvement alors que rien, semble-t-il ne le laissait prévoir. Mais on aimerait savoir davantage. Tout de suite. Aussi sommes-nous allés trouver M. Adrien Jayet, professeur associé de géologie du quaternaire à l'Université de Genève »<sup>121</sup>.

<sup>119</sup> Jean-Yves Dumont, *Journal de Genève*, 03.09.1965, p. 3.

<sup>120</sup> *Ibid.*

<sup>121</sup> Maurice Rohrer, *Journal de Genève*, 03.09.1965, p. 3.

Image 1 : Coupe d'un glacier



Source: Robrer, Maurice. 03.09.1965, p.3 in *Journal de Genève*

Toutefois, l'article ne s'écarte pas de la ligne générale, à savoir que la catastrophe n'était pas nécessairement prévisible, même selon le géologue consulté :

« Selon les termes du professeur Jayet, une catastrophe comme celle de l'Alain n'est ni absolument imprévisible ni forcément prévisible. En d'autres termes, il est parfois possible de prévoir un tel phénomène à condition d'être sur ses gardes »<sup>122</sup>.

Le géologue affirme également que les craquements peuvent indiquer une éventuelle rupture et qu'il y en avait quelques-uns qui ont été relevés peu avant la catastrophe:

« Peut-être aurait-il fallu prendre plus au sérieux ceux que l'on a paraît-il perçus deux ou trois jours avant la ca-

<sup>122</sup> *Ibid.*

tastrophe. Mais c'est un genre de remarque qu'il est trop facile de faire à posteriori »<sup>123</sup>.

Il semble donc que le fait de prévenir la catastrophe de Mattmark aurait été possible. Toutefois, le journaliste défend les responsables du chantier et évite d'adopter une position qui considère qu'il y a une part d'erreur humaine dans la catastrophe, en tout cas avant la réalisation d'une expertise.

Le *Journal de Genève* ne se contente pas seulement d'envisager si la catastrophe aurait pu être évitée, mais se demande aussi qu'est-ce qui aurait eu lieu si la digue avait cédée. L'article met en évidence plusieurs raisons pour lesquelles la Suisse ne devrait pas être concernée par un tel accident.

## DISCOURS POLITIQUES

Les discours des politiciens suisses – en fait valaisans – mettent en évidence le fait que la catastrophe de Mattmark n'était pas prévisible du tout. Un premier discours du conseiller d'Etat Ernest von Roten est publié le 1<sup>er</sup> septembre. Il exprime son étonnement face au glacier Allalin et face à la catastrophe:

« De loin déjà, à ma grande stupéfaction, j'ai découvert un nouveau glacier. C'est du moins l'impression que j'ai eue. Ce glacier, qui s'était retiré depuis une cinquantaine d'années avait repris son ancien chemin. [...] Un tel accident est incompréhensible pour nous. Nous sommes stupéfaits qu'une telle catastrophe ait pu se produire, d'autant plus que l'entreprise chargée de l'exécution des travaux possède une large expérience en Valais et qu'elle a toujours pris les précautions nécessaires »<sup>124</sup>.

À nouveau, le conseiller exprime la vision dominante : la progression du glacier n'était pas prévue. D'ailleurs, il défend

<sup>123</sup> *Ibid.*

<sup>124</sup> Jean-Yves Dumont, *Journal de Genève*, 01.09.1965, p. 16.

l'entreprise qui mène les travaux ; à son avis, cette dernière a fait tout le nécessaire. De plus, au lieu d'exprimer un regret profond concernant les pertes humaines, il enchaîne très rapidement pour aborder les dégâts matériels et faire part de son regret à propos des retombées négatives de cet événement sur l'entreprise:

« En dehors des pertes humaines, les dégâts sont très importants. On pensait être en mesure de terminer les travaux du Mattmark cet automne ; il sera impossible de le faire, et il faudra sans doute y travailler encore l'an prochain. [...] Un événement de ce genre est tragique aussi pour cette société, qui, rappelons-le, a édifié le barrage de Mauvoisin après avoir construit d'autres aménagements en haute montagne »<sup>125</sup>.

Dans ce passage, il défend une deuxième fois l'entreprise et donne l'impression que la priorité n'est pas les victimes de la catastrophe ni leurs familles. Ce qui consterne le conseiller d'Etat est surtout le retard dans la construction du barrage. Il termine son discours sur une affirmation, quand même assez vague, qui vise à assurer qu'une telle catastrophe n'aura pas lieu à l'avenir:

« De toute manière, on s'efforcera d'établir si une catastrophe de ce genre peut encore se renouveler. On peut être certain que toutes les précautions seront prises dans ce sens »<sup>126</sup>.

L'autre discours politique rapporté par le *Journal de Genève* est celui du conseiller fédéral Roger Bonvin. Répondant à une question du journaliste lors d'une conférence de presse concernant la possibilité de prévoir la catastrophe, il répond ceci:

« A vues humaines, cette possibilité n'existait pas dans le cas de Mattmark. Justement, on avait pris grand soin d'installer les baraquements hors de l'emprise du glacier,

au sud des moraines qu'il a laissées en se retirant [...] On pouvait donc se croire à l'abri »<sup>127</sup>.

Le conseiller Bonvin émet aussi une hypothèse quant à la cause de la catastrophe :

« Peut-être [...] les fortes chutes de neige des hivers précédents le dernier ont-elles [...] fait poids à l'arrière du glacier, et de la sorte, exercé une pression qui a poussée la masse de glace formant la langue au-dessus du plateau où était installé le chantier »<sup>128</sup>.

Mais, le *Journal de Genève* atténue l'importance de cette déclaration :

« Sur les causes probables du glissement, l'ancien ingénieur ne prétend point donner un avis catégorique »<sup>129</sup>.

## PROCÈS

Le procès n'a pas eu une aussi grande couverture médiatique que la catastrophe. Le nombre d'articles qui traitent du procès est relativement bas. La première mention de la possibilité d'un procès est une brève du 4 mars 1971 de l'ATS intitulée *Mattmark: pas de non-lieu*. Elle informe qu'un procès aura probablement lieu, mais la nouvelle n'est pas complètement certaine :

« En effet, le juge instructeur de Viège chargé de l'enquête vient d'adresser [...] un arrêt de renvoi laissant supposer un acte d'accusation. Parmi ces personnes se trouvent plusieurs ingénieurs appartenant à la direction des travaux, des fonctionnaires de l'Etat du Valais, des entrepreneurs, etc »<sup>130</sup>.

<sup>125</sup> *Ibid.*

<sup>126</sup> *Ibid.*

<sup>127</sup> G. P., *Journal de Genève*, 03.09.1965, p. 3.

<sup>128</sup> *Ibid.*

<sup>129</sup> *Ibid.*

<sup>130</sup> ATS, *Journal de Genève*, 04.03.1971, p. 11.

Ainsi, pour le juge instructeur, la catastrophe de Mattmark est potentiellement le résultat d'actions humaines et non pas seulement de l'entreprise, mais aussi de la part de l'Etat. La brève du jour suivant indique qu'il a fallu attendre cinq ans et que la procédure pénale :

« [...] sera achevée, dans le meilleur des cas, à la fin de cette année »<sup>131</sup>.

Une dernière brève du 11 mars 1971 évoque la possibilité que les inculpés soient obligés de rembourser une partie de l'argent versée par les assurances aux victimes :

« En effet, si une responsabilité pénale était retenue contre quelques-uns des inculpés, les assurances pourraient demander [...] le remboursement d'une partie des seize millions qu'elles ont déjà versés aux survivants des victimes de la catastrophe »<sup>132</sup>.

Cette brève est la dernière mention de la part du *Journal de Genève* du procès avant 1972. Deux brèves, une en janvier et une en février, annoncent que le procès débutera le 22 février. Elles précisent également les accusations retenues :

« Dix-sept ingénieurs, inspecteurs et haut-fonctionnaires vont devoir répondre devant le Tribunal d'arrondissement du Haut-Valais à Viège dès le 22 février de l'accusation d'homicide par négligence. [...] le tribunal va donc établir la part des responsabilités. Les accusés risquent de se voir infliger une peine d'emprisonnement de trois ans ou une amende de 20 000 francs »<sup>133</sup>.

Le *Journal de Genève* ne suit pas le procès directement mais se contente de reprendre les informations fournies par l'ATS. On peut se demander si cela est dû à une volonté de rester neutre, ou

<sup>131</sup> ATS, Journal de Genève, 05.03.1971, p. 16.

<sup>132</sup> ATS, Journal de Genève, 11.03.1971, p. 11.

<sup>133</sup> ATS, Journal de Genève, 15.02.1972, p. 7.

tout simplement à l'impossibilité d'envoyer un correspondant. Le premier article qui couvre le procès met en évidence surtout les accusations envers les responsables ainsi que la clémence du procureur vis-à-vis des accusés :

« Le procureur a notamment déclaré que les peines qu'il proposait étaient clémentes alors que la loi prévoit des condamnations [...] allant jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 20 000 francs d'amende »<sup>134</sup>.

Les accusations stipulent qu'il est :

« [...] incroyable [...] qu'aucune mesure de sécurité [...] n'aient été pris en considération et qu'aucun organe officiel de contrôle [...] n'ait jugé bon d'ordonner ou d'entreprendre une expertise. L'acte d'accusation souligne [...] qu'il est incompréhensible que les responsables n'aient pas tenu compte des avertissements de tiers, ni de nombreux signes précurseurs d'une catastrophe »<sup>135</sup>.

Par ailleurs on apprend également :

« [...] qu'il n'y [a] pas eu une « haute expertise » [et] qu'il fallait donc se borner à entendre les experts et les témoins »<sup>136</sup>.

Ainsi, nous pouvons voir que le procureur s'oriente très clairement vers une responsabilité humaine dans la catastrophe. Cet article long sur l'ouverture du procès est suivi le lendemain par une brève qui indique ceci :

« [...] quatre représentants de la partie civile se sont montrés quelque peu surpris de la clémence des peines requises par le procureur »<sup>137</sup>.

<sup>134</sup> ATS, Journal de Genève, 23.02.1972, p. 9.

<sup>135</sup> *Ibid.*

<sup>136</sup> *Ibid.*

<sup>137</sup> ATS, Journal de Genève, 24.02.1972, p. 9.

On apprend également les arguments mobilisés par la défense:

« Après avoir rappelé l'expérience dont jouissent les entreprises incriminées [...], le défenseur a déclaré que si on avait des doutes, l'emplacement du camp aurait changé et on ne se serait pas permis de jouer avec des vies humaines »<sup>138</sup>.

Cet argument ressemble beaucoup aux affirmations du conseiller d'Etat Ernest von Roten et à celles du conseiller fédéral Roger Bonvin de 1965. Le 3 mars, le verdict - un acquittement de *tous* les accusés - est publié. L'article est assez neutre ; il présente à la fois la position de la défense :

« De l'avis de la défense, le tribunal ne pouvait d'ailleurs prononcer que l'acquittement. [...] Quant à Me Taugwalder, autre défenseur, il a également indiqué que puisque le tribunal avait mis les frais à la charge de l'Etat, il avait sans doute dû admettre que la catastrophe était imprévisible »<sup>139</sup>.

Et celle du procureur :

« Dans mon for intérieur, a-t-il ajouté, je pense que les accusés étaient coupables, mais mon seul rôle est d'être impartial »<sup>140</sup>.

La couverture du deuxième procès est beaucoup plus sommaire et le verdict, qui confirme la non-responsabilité des accusés, est livré dans une *très* courte brève de 6 lignes tout en bas de la page consacrée à la rubrique « dernière heure ».

<sup>138</sup> *Ibid.*

<sup>139</sup> ATS, Journal de Genève, 03.03.1972, p. 9.

<sup>140</sup> *Ibid.*

## RÉACTIONS

### Premier verdict

Par des brèves signées ATS, on apprend qu'un grand nombre d'organisations représentant les ouvriers - le parti du travail, la Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment, le comité de la Colonia libera italiana à Bienne, les syndicats italiens CGIL, CISL, UIL - dénoncent le verdict :

« Le mot est certainement trop faible pour apprécier le véritable déni de justice »<sup>141</sup>.

« Le verdict de Viège est jugé offensant pour toute la classe travailleuse »<sup>142</sup>.

Le 18 mars 1972, le *Journal de Genève* publie un communiqué de la Colonia libera italiana de Genève, la section genevoise de l'Association des travailleurs émigrés espagnols en Suisse et les Commissions ouvrières espagnoles déclarent que :

« [...] le verdict [...], véritables insulte pour la classe ouvrière, met en évidence la faillite de la justice bourgeoise face aux responsables et à leurs complices. [...] Le jugement scandaleux [...] continue une menace pour les ouvriers qui travaillent dans les grands chantiers [...] et encourage à la négligence des normes de sécurité [...] sur les lieux de travail »<sup>143</sup>.

Le fait que de telles condamnations soient publiées dans un journal libéral surtout orientés vers les milieux économiques, alors que des positions en faveur de l'acquittement n'apparaissent pas, laisse entrevoir le fait que le *Journal de Genève*

<sup>141</sup> ATS, Journal de Genève, 04.03.1972, p. 9.

<sup>142</sup> ATS, Journal de Genève, 07.03.1972, p. 9.

<sup>143</sup> Colonia Libera Italiana de Genève et al, Journal de Genève, 18.03.1972, p. 9.



semble se met du côté de ceux qui estiment que la catastrophe n'était ni imprévisible, ni inévitable.

### Deuxième verdict

Les réactions du verdict du deuxième procès qui sont relayées par le *Journal de Genève* sont surtout tirées de la presse italienne et plus précisément du journal «*Il Popolo*» qui affirme que :

« [...] se trouve renforcé le doute que l'argent, les profits et les intérêts matériels, et non pas le prix des vies humaines comptent seulement aux yeux des tribunaux suisses »<sup>144</sup>.

On peut également trouver la réaction de l'Association suisse pour le service civil international qui a :

« [...] lancé un appel à la solidarité avec les travailleurs étrangers, à la suite de la confirmation [...] du verdict [...] sur les responsabilités dans la catastrophe de Mattmark. [...] Elle fait savoir dans un communiqué qu'elle considère ce jugement [...] comme «une insulte aux sentiments humanitaires» et «un affront aux Suisse qui désirent avoir de bons rapports avec les travailleurs étrangers»<sup>145</sup>.

### CONCLUSION : MATTMARK VU PAR LE JOURNAL DE GENÈVE

La couverture du *Journal de Genève* en ce qui concerne le barrage de Mattmark semble se centrer principalement sur la question de la responsabilité et la recherche des causes de l'accident. Cette discussion se fait en parallèle à un suivi direct des premières opérations de sauvetage et de déblaiement. Toutefois, le journal

semble plus mettre l'accent sur le danger qu'une telle catastrophe se reproduise que sur les pertes humaines. Le journal privilégie l'analyse de discours d'experts et les évaluations de figures politiques au détriment des témoignages de ceux et celles qui ont vécu la catastrophe. De sa propre initiative, le *Journal de Genève* consulte un glaciologue, demande au conseiller fédéral Roger Bonvin son avis sur la possibilité de prévoir la tragédie mais n'obtient jamais de réponses claires. Bien que le journal n'ose pas se prononcer directement sur le verdict du procès, les informations qui sont reprises des agences de presse, le communiqué conjoint publié dans ses pages, l'absence de critiques envers la presse italienne et le fait que les arguments défendant le verdict ne soient pas repris laissent penser que, conformément à son orientation éthique, le *Journal de Genève* se place du côté de ceux qui croient qu'il y avait une part de responsabilité humaine dans la catastrophe. Donc, malgré le fait que le journal ne se prononce jamais sur sa position, que le suivi de la catastrophe et du procès se sont faits majoritairement par le biais des agences de presse – hormis le suivi sur place durant les cinq jours qui suivent la catastrophe – cette posture adoptée par le quotidien semble remettre en question la vision dominante qui privilégie l'imprévisibilité de la catastrophe ou, du moins, témoigne d'une absence de discours justifiant le verdict du procès.

●  
<sup>144</sup> AFP., *Journal de Genève*, 07.10.1972, p. 9.

<sup>145</sup> N.N., *Journal de Genève*, 20.10.1972, p. 9.

Tableau 1: Distribution des articles du "Journal de Genève"

Année	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
<b>1956</b>	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<b>Articles</b>													
<b>1959</b>	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<b>Brèves</b>													
<b>1960</b>	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	3
<b>Brèves</b>													
<b>1961</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
<b>Brèves</b>													
<b>1962</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
<b>Brèves</b>													
<b>1963</b>	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	3
<b>Brèves</b>													
<b>1964</b>	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	3
<b>Brèves</b>													
<b>1965</b>	1	0	0	0	0	0	0	3	47	28	9	7	95
<b>Brèves</b>													
<b>1965</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	1	10	0	0	11
<b>Articles</b>													
<b>1965</b>	1	0	0	0	0	0	0	4	57	28	9	7	106
<b>Total</b>													
<b>1966</b>	0	0	0	3	2	1	0	1	2	2	0	1	13
<b>Total</b>													
<b>1967</b>	1	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	4
<b>Total</b>													
<b>1968</b>	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2
<b>Total</b>													
<b>Tout</b>	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	3
<b>1969</b>													
<b>Total</b>	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2
<b>1970</b>													
<b>Total</b>	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
<b>1971</b>													
<b>Total</b>	1	5	8	3	0	0	0	0	2	4	2	0	2
<b>1972</b>													

Source: Tableau fait par Dan Orsholits 2014.

## LA CATASTROPHE DE MATTMARK VUE PAR LA TRIBUNE DE GENÈVE

par *Lucie Cinardo*

### INTRODUCTION

La catastrophe de Mattmark, qui a eu lieu en 1965, s'inscrit dans un contexte suisse particulier. En effet, cet évènement soulève des questions relatives à l'immigration (principalement italienne) et à la xénophobie latente. C'est effectivement en 1965 qu'est proposée la première initiative populaire « contre l'emprise étrangère ». Cette initiative stipule que la population étrangère doit se limiter à 10% de la population, 25% pour le canton de Genève. Deux autres propositions, (appelées « Initiatives Schwarzenbach ») sont également faites en 1969 et en 1972 sur la même base de réduction de la population étrangère. En 1977, la population suisse est appelée à voter sur la même question. Toutes ces propositions ont été refusées<sup>146</sup>. Néanmoins, la répétition régulière des initiatives laisse penser qu'une partie de la population de l'époque accepte difficilement la présence des étrangers en Suisse. De nombreux témoignages d'Italiens ayant vécu à cette époque vont d'ailleurs dans ce sens.

Nous avons basé notre recherche sur le traitement médiatique de la catastrophe de Mattmark par la Tribune de Genève, de

<sup>146</sup> Daniele Mariani, 20.07.2010, *Interdit aux chiens et aux italiens*, <http://www.swissinfo.ch/fre/-interdit-aux-chiens-et-aux-italiens-/8998380> (24.11.2014).

1965 à 1972, période regroupant les trois principales initiatives xénophobes proposées en Suisse.

Afin de présenter l'attitude du journal à l'égard de la catastrophe, nous allons dans un premier temps le présenter. Ensuite, nous baserons notre analyse sur les thèmes principaux traités par la Tribune de Genève à savoir les victimes/les rescapés, les sauveteurs, les causes et les relations avec les Italiens<sup>147</sup>. Nous verrons comment ces sujets sont traités afin de suivre le contexte xénophobe de l'époque.

## PRÉSENTATION DU JOURNAL

La Tribune de Genève est un quotidien suisse francophone fondé en 1879 par James T. Bates. Aujourd'hui, il appartient au groupe Edipresse. Jusqu'à la faillite de son concurrent *La Suisse* en 1994, ces deux journaux sont les représentants d'une presse populaire dont le public cible est large. Après 1994, la Tribune de Genève prend davantage d'importance. Etant un journal *populaire*, les éditions se veulent impartiales. Le traitement des différents sujets doit-être, à priori, descriptif et analytique mais sans être tendancieux.

La Tribune de Genève se découpe en différentes rubriques (Opinion, Événement, Suisse, Monde, Economie, Genève, Culture, Connexion, Zone VIP, Signature). Il existe également trois suppléments, à savoir Immo, Emploi et Auto.

Concernant le traitement de la catastrophe de Mattmark, notre étude sera basée sur les articles du tableau 4.

<sup>147</sup> Les archives étant disponibles sur microfilms, les articles utilisés durant notre analyse s'étendent de d'Août 1965 à Décembre 1965, de Février à Avril 1972 et de Septembre à Octobre 1972. Des recherches ont également été effectuées du 28 Août au 05 Septembre 1975, 1985, 1995 et 2005.

**Tableau 1: Articles de la 'Tribune de Genève'**

Tribune de Genève	1965	1967	1972	Total
Février			6	6
Mars	Brèves			1 1
	Articles			2 2
Avril			1	1
Aout/Septembre	Brèves	16		16
	Articles	21	1	5 27
Octobre	Brèves	17		2 19
	Articles	2		3 5
Novembre	Brèves	4		4
	Articles	3		3
Décembre	Brèves	1		1
	Articles	1		1
Total	Brèves	38		3 41
	Articles	27	1	16 44

Source: Tableau fait par Lucie Cinardo 2014

L'ensemble de ces articles traite de quatre thèmes principaux ordonnés :

- Les victimes/les rescapés
- Les sauveteurs et leur travail
- Les causes/les procès
- Les relations avec les Italiens

Ces sujets sont mis en avant de différentes manières tout au long de la période allant de 1965 à 1972. En effet, entre le 31.08.1965 et le 05.09.1965, Mattmark fait la une et de nombreux articles y sont consacrés à divers endroits des éditions. Cependant, à partir du 06.09.1965, les articles sont relégués sous la ru-

brique *Suisse*, sous l'appellation *En Valais*. Durant les premiers jours qui suivent la catastrophe, deux envoyés spéciaux sont envoyés sur place par la Tribune de Genève : Hugo Besse et Pierre Anchisi. L'intérêt pour la catastrophe est vif dans les premiers jours mais retombe rapidement.

L'élaboration et la mise en avant des sujets cités plus haut nous laissent entrevoir une ligne directrice sur Mattmark, synonyme de déculpabilisation de la Suisse.

### LES VICTIMES/LES RESCAPÉS

Entre 1965 et 1972, douze articles parus dans la Tribune de Genève sont consacrés aux victimes et aux survivants. Les textes mettent en avant la douleur ressentie par les rescapés ainsi que le côté effroyable de la catastrophe.

« A Saas-Almagell, nous avons rencontré, dans un café, un ouvrier italien hurlant de désespoir. A travers ses sanglots, nous avons pu connaître les minutes atroces qu'il a vécues durant le drame. Cet homme, chauffeur de trax, se trouvait sur la pente en compagnie de son frère, également chauffeur. Entendant le grondement et sentant instinctivement qu'il y avait danger de mort, l'homme sauta au bas de sa machine et se mit à courir. [...] Tout disparu brusquement dans les blocs de glace »<sup>148</sup>.

Ce passage montre bien comment la Tribune de Genève parle des victimes et des rescapés. Avec des mots tels que « désespoir », « sanglots », « atroces », et « drame », les journalistes insistent sur l'aspect émotionnel de la catastrophe. Ils veulent montrer qu'ils accordent de l'intérêt à la douleur de ces ouvriers. Afin de mettre en avant ce côté émotionnel, le 1<sup>er</sup> Septembre 1965, la Tribune de Genève propose de mettre un nom sur chacune des victimes (potentiellement 95 à ce moment-là). Ils font donc le

<sup>148</sup> Hugo Besse et Pierre Anchisi, Un terrible danger menace les sauveteurs qui sont évacués d'urgence, Tribune de Genève, 31.08.1965.

listing des « vingt-huit ouvriers suisses » suivis par les « 55 ressortissants italiens » puis « Les Espagnols (quatre) » et « Les Autrichiens (2) »<sup>149</sup>. La mise en forme de ce listing montre l'importance accrue pour les victimes suisses qui sont « des ouvriers » en comparaison avec les Italiens qui sont « des ressortissants », les Espagnols et les Autrichiens n'ayant pour seules caractéristiques leur nationalité. Par son choix des mots et des priorités, la Tribune de Genève renvoie une facette révélatrice du contexte xénophobe de la Suisse des années 60-70.

Cependant, l'accent est principalement mis sur les survivants et sur ce qu'il se passe pour eux.

« Mais il y a les vivants pour lesquels on peut encore faire quelque chose, sinon leur rendre les êtres chers et la joie enfuie »<sup>150</sup>.

Rapidement, il est clair que le journal ne souhaite pas s'attarder sur l'aspect tragique. Au contraire, l'argument qui ressort est que la vie continue. Elle continue dans le sens où les familles seront dédommagées et les Suisses aident financièrement par le biais de la chaîne du bonheur. Dès l'édition du 1<sup>er</sup> Septembre 1965, la page 12 est titrée « Après la catastrophe de Mattmark »<sup>151</sup>. Les trois articles présents insistent sur les aspects positifs : la protection des familles des victimes, la population suisse remarquablement solidaire et les ouvriers disparus retrouvés. Cette accentuation sur les rescapés et sur le positif après la catastrophe laisse entrevoir un message implicite : la Suisse fait son travail, elle s'occupe correctement de ce drame.

<sup>149</sup> AI, 01.09.1965, Mattmark : l'identité des 95 victimes, Tribune de Genève, p. 9.

<sup>150</sup> Madeleine-J. Mariat, Mattmark: le miracle de la radio, Tribune de Genève, 10.09.1965.

<sup>151</sup> NN, Après la catastrophe de Mattmark, Tribune de Genève, 01.09.1965, p. 22.

Image 1: « Après la catastrophe de Mattmark »



Source: NN, 01.09.1965, in *Après la catastrophe de Mattmark*, Pp12, in *La Tribune de Genève*

## LES SAUVETEURS ET LEUR TRAVAIL

Ce thème regroupe 11 articles publiés entre 1965 et 1972. La mise en avant des sauveteurs et de leur travail est un élément important dans la compréhension de la trame de la Tribune de Genève. En effet, afin de déculpabiliser la Suisse, il est primordial de montrer qu'elle effectue un dur labeur. Pour cela, la Tribune de Genève exacerbe trois volets.

Premièrement, l'accent est mis sur l'accès difficile du glacier. Ainsi, malgré les conditions météorologiques et géologiques, les sauveteurs font tout de même leur travail.

« Un millier de sauveteurs avaient pourtant travaillé sans relâche toute la nuit pour parvenir jusqu'aux victimes et

tenter l'impossible pour les dégager. [...] La glace est un obstacle infranchissable pour les chiens d'avalanche »<sup>152</sup>.

Dans ce passage, on insiste réellement sur la difficulté de la tâche impartie aux sauveteurs. Non seulement, ils font tout ce qu'ils peuvent pour trouver les victimes mais en plus, ils travaillent sans interruption. De même, bien que l'on dise que les chiens n'ont pas accès au glacier, une photo montre qu'ils sont présents et que les sauveteurs tentent de les utiliser tout de même.

Ensuite, la Tribune de Genève détaille l'ensemble des techniques (novatrices ou non) mises en place par les sauveteurs. Durant le mois de septembre, les articles sont titrés « L'armée attaque le glacier à coup de mortier »<sup>153</sup>, « Mattmark : nouveaux moyens expérimentés ce matin pour faire sauter le glacier »<sup>154</sup>, « Le dynamitage doit décrocher 1 million de mètres cubes de glace »<sup>155</sup>, « Mattmark : Les experts renoncent pour l'instant au dynamitage du glacier »<sup>156</sup>, « Dernier moyen pour dégager les corps : Arrosage de la glace sous forte pression »<sup>157</sup>.

« Dès que tout le matériel sera amené à proximité du glacier écroulé une équipe réduite se hâtera d'installer les arroseurs et l'on veillera à distance si sous l'effet de la pres-

<sup>152</sup> NN, Terreur dans la vallée de Saas, le glacier continue de bouger, La Tribune de Genève, 31.08.1965.

<sup>153</sup> Hugo Besse et Pierre Anchisi, L'armée attaque le glacier à coups de mortiers, Tribune de Genève, 01.09.1965, p. 1.

<sup>154</sup> Hugo Besse et Pierre Anchisi, Mattmark : nouveaux moyens expérimentés ce matin pour faire sauter le glacier, Tribune de Genève, 02.09.1965, p. 11.

<sup>155</sup> Hugo Besse et Pierre Anchisi, Le dynamitage doit décrocher 1 million de mètres cubes de glace, Tribune de Genève, 03.09.1965, p. 13.

<sup>156</sup> Hugo Besse et Pierre Anchisi, Mattmark : les experts renoncent pour l'instant au dynamitage du glacier, Tribune de Genève, 04-05.09.1965, p. 16.

<sup>157</sup> NN, Mattmark, trois semaines après..., Tribune de Genève, 22.09.1965, p. 11.

sion d'eau et du soleil de nouveaux corps devaient apparaître »<sup>158</sup>.

Pour chaque technique utilisée, les raisons ainsi que les dispositions pratiques sont expliquées aux lecteurs. On montre le rôle des sauveteurs dans le processus et on met en avant l'espoir de retrouver les victimes.

Enfin, la Tribune de Genève met en exergue les risques permanents que courent les sauveteurs. Pour cela, la page 10 de l'édition du 31.08.1965 est titrée « Un terrible danger menace les sauveteurs qui sont évacués d'urgence ». Tout au long des recherches, la Tribune de Genève parle beaucoup du glacier qui continue de bouger.

« Des expériences effectuées ces jours passés ont prouvé, en effet, qu'en cas de chute brusque du glacier, les hommes n'auraient pas le temps de se mettre tous en sécurité même s'ils prenaient la fuite au premier signal d'alarme donné »<sup>159</sup>.

Le risque pour les sauveteurs est réel et mortel. Cependant, tous sont prêts à mettre leur vie en danger afin de sortir les corps du glacier.

En 1965, les sauveteurs sont réellement considérés comme des héros. En effet, ils effectuent un travail difficile et technique sans tenir compte des contraintes météorologiques et du risque encouru. La Tribune met en avant, dans l'édition du 02.09.1965, les propos du professeur Lombard :

« Le professeur Lombard : 'Il est exclu d'interrompre les recherches sous prétexte que les disparus sont morts' »<sup>160</sup>.

<sup>158</sup> *Ibid.*

<sup>159</sup> NN, Des milliers de tonnes de glace avancent à la vitesse de 20 centimètres à l'heure, Tribune de Genève, 22.09.1965.

<sup>160</sup> Ai, Mattmark : nouveaux moyens expérimentés ce matin pour faire sauter le glacier, Tribune de Genève, 02.09.1965.

Le courage et la persévérance de toutes les personnes actives dans les recherches sont désignés comme des caractéristiques héroïques. Ainsi, la Tribune de Genève montre parfaitement que la Suisse est courageuse et attentionnée envers les ouvriers disparus. Après la reconnaissance de la douleur, il est ici question d'accentuer le dévouement suisse afin de déculpabiliser l'opinion.

## LES CAUSES/LE PROCÈS

Les causes sont traitées par 6 articles en 1965 et 14 en 1972 lors des procès. A première vue, la Tribune de Genève ne se prononce pas. En effet, elle doit rester impartiale. Cependant, lorsque l'on étudie les différents articles sur les causes ainsi que ceux qui mettent en avant le glacier, nous nous rendons rapidement compte que la version privilégiée par la Tribune de Genève est la cause naturelle.

Certes, les deux versions sont proposées aux lecteurs mais différents aspects nous permettent d'identifier la position du journal. Premièrement, le 04.09.1965, un premier article prônant la cause humaine est présenté. Il s'agit d'un article repris de la feuille d'Avis de Lausanne qui présente un entretien avec Nicolas Oulianoff, géologue lausannois. Ce dernier porte des accusations contre les ingénieurs de Mattmark qui, selon lui, auraient pu prévoir la catastrophe. A la fin de l'article, la rédaction de la Tribune de Genève ajoute :

« Les déclarations du professeur lausannois qui vont troubler profondément les familles des victimes auraient été plus utiles si elles avaient été faites publiquement il y a quelques années puisqu'il voyait clairement le danger »<sup>161</sup>.

Ainsi, la rédaction montre clairement son désaveu à l'encontre de cette théorie. En effet, lorsque l'on regarde les articles parlant

<sup>161</sup> NN, Un géologue lausannois formule des accusations : 'On ne construit pas sous une langue glaciaire suspendue', Tribune de Genève, 04.09.1965.



par exemple « des Géologues de Genève [qui] ouvrent le dossier du glacier de l'Allalin », aucune note de la rédaction provoquant ces experts n'est présente.

Ensuite, lorsque l'on se penche sur l'ensemble des articles qui parlent des causes humaines, nous nous rendons compte qu'il s'agit de reprises de l'ATS ou des citations des avocats de l'accusation. En revanche, les articles qui traitent des raisons naturelles sont signés et plus nombreux.

« En d'autres termes, peut-on accuser les responsables de Mattmark d'homicide par négligence, alors que les ruptures de glacier sont un phénomène extrêmement rare ? »<sup>162</sup>.

La réponse à cette question rhétorique posée par la Tribune de Genève à la fin d'un article sur la défense des responsables de Mattmark semble nous diriger vers le *non*. De même, dans la mise en mots des différentes versions, la manière n'est pas la même.

« Prenant le relai de MM. Peter Stein de Bâle et de Karl Weissen, de Viège, qui avaient parlé la veille déjà au nom des parties civiles, MM. Odilo Guntern, Wernner Perrig, Jean-Marc Gaist, Innocent Lehner et Alessandro Arcardini accusèrent à leur tour. [...] Puis la défense a déclenché le feu de ses batteries. Le premier des quatre avocats de la défense à s'exprimer fut Me emile Taugwalder, de Sion, basant toute son argumentation sur pièces »<sup>163</sup>.

Dans ce passage, l'écart est frappant. Lorsque l'on parle de l'accusation, on répète mécaniquement les noms des avocats poussant implicitement le lecteur à ne pas prendre en compte cette partie rébarbative. En revanche, lorsque l'on se concentre sur la défense, non seulement on ne cite qu'un des avocats mais

<sup>162</sup> D. von Burg, Procès de Mattmark : la défense demande l'acquittement des accusés, Tribune de Genève, 24.02.1972.

<sup>163</sup> NN, Procès de Mattmark : témoignages troublants de guides et d'ouvriers, Tribune de Genève, 29.09.1972.

le journaliste fait la comparaison entre « accusèrent à leur tour » et « sur pièces ». Ainsi, la défense propose des preuves, tandis que l'accusation n'a que des paroles. La position de la Tribune est d'autant plus claire lorsque l'envoyé spécial D. Von Burg écrit :

« Tout le monde est d'accord sur deux points : d'abord la catastrophe, dans son ampleur, ne pouvait être prévue. Ensuite, les accusés n'ont commis aucun délit au sens étroit du terme »<sup>164</sup>.

Enfin, lors du second procès, la Tribune de Genève montre sa fatigue quant à la question de Mattmark et même vis-à-vis du procès :

« Un véritable sentiment de fatigue marqua cette journée. On eut maintes fois l'impression que mis à part les cinq juges cantonaux, chacun en a par-dessus la tête de ce procès interminable »<sup>165</sup>.

L'hypothèse édifiant la Tribune de Genève comme défenseur de la culpabilité suisse est une nouvelle fois mise en avant par le traitement des causes de la catastrophe. En effet, ce n'est pas la faute des ingénieurs suisses, mais bien de la nature et de son caractère imprévisible.

## LES RELATIONS AVEC LES ITALIENS

Les relations avec les Italiens sont un thème repris dans 5 articles de la Tribune de Genève. Au sein de ces articles, les journalistes discréditent différentes caractéristiques italiennes.

Premièrement, ils accusent certains journalistes italiens de ne pas faire correctement leur travail.

<sup>164</sup> D. Von Burg, Le procès de Mattmark fera date dans les annales judiciaires suisses, Tribune de Genève, 26-27.02.1972.

<sup>165</sup> NN, Procès de Mattmark : le procureur requiert les mêmes amendes qu'en 1<sup>er</sup> instance, Tribune de Genève, 28.09.1972.

« Un peu partout en Valais, les gens s'indignent à l'encontre de un ou deux journaux italiens qui ont exploité et exploitent encore la catastrophe de Mattmark dans des buts politiques. [...] L'indignation est d'autant plus grande que la population valaisanne tout comme celle de toute la Suisse s'est montrée très généreuse à l'égard des familles des victimes de la catastrophe. [...] Dans l'ensemble l'Italie loue l'esprit positif dont a fait preuve la Suisse dans cette tragique affaire »<sup>166</sup>.

Dans ce passage, il y a une certaine tension entre la glorification de l'action suisse et les actes malsains de cette presse italienne. Il est mis en avant que la Suisse a fait tout son possible dans ce drame et que *tous* les Italiens devraient le reconnaître. On le constate également lorsque la presse italienne a montré son désaccord vis-à-vis du verdict du tribunal valaisan :

« En réfléchissant de la sorte, on pourrait tout aussi bien se demander pourquoi les Japonais n'ont pas un construit un bunker pour protéger les victimes d'Hiroshima »<sup>167</sup>.

Ensuite, la Tribune de Genève discrédite les autorités italiennes. En effet, les propos de M. Storchi, sous-secrétaire d'Etat italien aux affaires étrangères, ont été transmis aux autorités suisses comme l'*exigence* d'une enquête. La Tribune de Genève ne voit pas cette *exigence* d'un œil amical :

« Mais de là à *exiger* des autorités suisses une enquête sévère sur les causes et les responsabilités éventuelles de la catastrophe, il y a un pas que le gouvernement italien n'aurait pas dû franchir. [...] Nous sommes maîtres chez nous »<sup>168</sup>.

●  
<sup>166</sup> Ai, Indignation contre certains journaux italiens, Tribune de Genève, 07.09.1965.

<sup>167</sup> Rn, Mattmark : le tribunal cantonal du Valais ne voulait en aucun cas créer un précédent, Tribune de Genève, 09.10.1972.

<sup>168</sup> Hugo Besse, La justice valaisanne enquêtera hors de toute 'exigence' étrangère, Tribune de Genève, 30.09.1965.

Le journaliste Hugo Besse (envoyé spécial sur l'affaire de Mattmark en 1965) cherche à mettre en avant une certaine condescendance italienne.

A travers ces deux formes de discrédits (contre la presse et contre les autorités), la Tribune de Genève accuse l'Italie d'avoir un regard malsain sur la Suisse après la catastrophe de Mattmark. Le quotidien place la Suisse en victime de la mauvaise foi italienne. C'est une méthode pour se déculpabiliser.

### CONCLUSION : MATTMARK VU PAR LA TRIBUNE DE GENÈVE

La catastrophe de Mattmark, pour la Tribune de Genève, est une tragédie naturelle sans précédent dont il faut se relever rapidement. Dans un contexte xénophobe, il serait autodestructeur, pour un journal populaire, d'expliquer à ses lecteurs que la Suisse a fait une erreur et que les Italiens ont droit à la rébellion. La stratégie utilisée par la Tribune de Genève est, au contraire, de déculpabiliser la Suisse et, par extension, déculpabiliser ses lecteurs. Pour cela, une méthode en plusieurs étapes est mise en place :

- Reconnaître la douleur des survivants qui, eux, peuvent toujours continuer à vivre ;
- Eriger les sauveteurs suisses en héros ;
- Réfuter les potentielles causes humaines ;
- Discréditer les italiens.

Ces différentes étapes permettent alors à la Tribune de Genève de conserver son large public. En effet, ses lecteurs peuvent se retrouver dans tous les aspects traités par leur quotidien. Toutes les versions concernant les causes de la catastrophe sont mentionnées, la Tribune est donc, pour un lecteur non-averti, un quotidien impartial. Cependant, les lecteurs initiés savent qu'ils

trouveront dans chaque traitement des indices permettant de confondre la Tribune de Genève avec un journal populaire qui sera toujours en accord avec l'opinion majoritaire suisse, au risque de perdre sa place de quotidien fort.

## MATTMARK DIFFUSÉ SOUS *L'IMPARTIAL ET LA GAZETTE DE LAUSANNE*

par *Katleen Ryser*

### INTRODUCTION

Le 30 août 1965, dans le canton du Valais, une portion gigantesque de glace et de neige s'effondre à l'emplacement de barques construites pour les travailleurs du barrage hydroélectrique de Mattmark, faisant quatre-vingt-huit victimes. Parmi les victimes, retrouvées les jours et même les mois suivants<sup>169</sup>, nombreuses étaient des travailleurs étrangers issus de l'immigration économique. Il est important de contextualiser économiquement la catastrophe : Mattmark se situe dans un contexte post-fordiste<sup>170</sup> où la politique économique et industrielle s'engageaient dans une course à l'énergie et où les conditions de travail n'étaient pas les mêmes qu'actuellement.

Nous avons tenté de reconstruire cette catastrophe en l'inscrivant dans une « mémoire [dite] collective » à travers l'analyse des médias, qui ont fait de Mattmark une tragédie ayant une portée suisse et régionale en même temps, mais aussi internationale. Nous avons analysé l'évolution de l'image véhiculée de Mattmark ainsi que celle de la Suisse à travers l'Impartial et la Gazette de Lausanne, en prenant en considération 443 articles de

<sup>169</sup> Vivian Robert (1966), La catastrophe du glacier Allalin, *Revue de géographie alpine*, tome 54, n°1, p.98.

<sup>170</sup> Cattacin Sandro (2014), *Fordist society and the person*, in T. Ricciardi e S. Cattacin (ed) *Studi Emigrazione/Migration Studies*, 196, 2014, p.1.

journaux couvrant la période allant de 1954 à 1973. Nous avons pu scinder notre analyse en quatre phases distinctes que nous allons développer ci-après. Malgré des différences dans la diffusion que nous allons souligner, les deux journaux se révèlent identiques sur de nombreux points et nous avons choisi de traiter plusieurs questions en les rassemblant.

## PRÉSENTATION DES JOURNAUX

Nous avons établi notre analyse médiatique sur deux journaux régionaux : l'Impartial, un journal Neuchâtelois, et La Gazette de Lausanne.

L'Impartial est un quotidien fondé en 1881 et diffusé à La Chaux-de-Fonds dans le canton de Neuchâtel. Se revendiquant un journal de centre voir sans position établie, il s'est vu revêtir un caractère plutôt centre-droit à la suite de sa parution. Diffusant de nombreuses informations de par son statut de quotidien, il semble tout de même que L'Impartial soit un journal qui souligne les performances économiques suisses et le développement des entreprises. Du fait de son intérêt pour l'économie et de ses positions sur celle-ci, il a fini par avoir le statut de journal dit libéral malgré son nom évoquant l'absence de prise de position et son statut pas réellement défini.

Notre second journal est la Gazette de Lausanne. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un quotidien lausannois depuis 1803. Il s'intéresse particulièrement aux questions économiques, aux développements industriels et aux entreprises. Nous pourrions situer La Gazette comme un journal dit de droite d'après ces parutions et ses intérêts. Les deux journaux couvrent la pré-catastrophe avec divers articles économiques ou environnementaux, mettant en avant les avantages de l'hydroélectricité et la catastrophe. Nous pouvons trouver ci-dessous les tableaux permettant de voir comment Mattmark a été couvert de façon générale.

*Tableau 1: Données de L'Impartial – 1954 à 1965*

Impartial	'54	'55	'56	'57	'58	'59	'60	'61	'62	'63	'64
Janvier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Février	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Mars	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Avril	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Mai	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juin	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Juillet	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Aout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Septembre	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	3
Octobre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Novembre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décembre	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>7</b>

*Source: tableau fait par Katleen Ryser 2014.*

*Tableau 2: Données de L'Impartial – 1965 à 1973*

Impartial	'65	'66	'67	'68	'69	'70	'71	'72	'73
Janvier	0	2	1	1	0	0	0	1	0
Février	0	1	0	1	0	0	1	6	0
Mars	0	1	1	0	0	0	0	11	0
Avril	0	7	0	1	0	0	2	2	0
Mai	0	1	0	1	0	0	0	0	0
Juin	0	2	0	0	1	0	0	0	0
Juillet	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Aout	4	5	2	1	0	0	0	0	0
Septembre	56	2	0	0	1	0	0	5	0
Octobre	22	7	1	0	2	0	0	9	1
Novembre	7	1	0	2	1	0	1	1	1
Décembre	9	0	0	0	0	1	0	4	0
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>29</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>39</b>	<b>2</b>

*Source: tableau fait par Katleen Ryser 2014.*

Tableau 3: Données de La Gazette de Lausanne – 1954 à 1964

Gazette	'54	'55	'56	'57	'58	'59	'60	'61	'62	'63	'64
Janvier	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0
Février	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2
Mars	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Avril	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2
Mai	0	1	0	0	0	0	0	0	2	2	0
Juin	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0
Juillet	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Aout	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1
Septembre	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	2
Octobre	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	1
Novembre	0	0	0	0	1	0	0	4	0	1	0
Décembre	0	0	1	1	0	0	1	0	0	1	0
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>9</b>

Source: tableau fait par Katleen Ryser 2014.

Tableau 4: Données de la Gazette de Lausanne – 1965 à 1973

Gazette	'65	'66	'67	'68	'69	'70	'71	'72	'73
Janvier		1	2	1	0	1	0	1	0
Février		4	1	0	0	2	0	5	1
Mars		1	4	0	0	1	2	5	0
Avril		2	0	1	1	1	0	2	0
Mai		1	0	1	0	3	0	0	1
Juin		2	0	0	1	3	0	0	1
Juillet		3	0	1	1	0	0	1	0
Aout		3	5	6	0	1	0	0	0
Septembre		50	5	2	0	1	0	0	4
Octobre		21	3	0	0	2	0	0	5
Novembre		8	2	0	0	0	0	1	2
Décembre		9	1	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>		<b>91</b>	<b>30</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>25</b>	<b>3</b>

Source: tableau fait par Katleen Ryser 2014.

Image 1: Première page de la Gazette de Lausanne



Source: Gazette de Lausanne, 31 aout 1965, p. 1.

## AXE ÉCONOMIQUE ET NÉCESSITÉ HYDROÉLECTRIQUE

Notre première partie de l'analyse médiatique se situe dans la période appelée pré-catastrophe (1954 - 30 août 1965). En effet, avant l'effondrement du glacier, Mattmark était déjà présent au sein des deux journaux. La majorité des articles durant cette période se retrouve dans les pages économiques et ils évoquent la nécessité des barrages pour l'économie suisse. En effet, ils insistent sur l'augmentation grandissante de la consommation et la nécessité hydroélectrique qui en découle:

« Le Valais a avantage, évidemment, à voir accumuler le plus possible ses eaux d'été, puisque les ouvrages établis sur son territoire seront d'autant plus importants, l'énergie produite de meilleure qualité, les eaux plus complètement utilisées. La Suisse a de même avantage à tirer de ses réserves hydrauliques le plus possible d'énergie d'accumulation, dont elle manque. Seules les eaux des hautes régions s'y prêtent. Le Valais est le château d'eau de la Suisse »<sup>171</sup>.

L'hydroélectricité est considérée comme favorite et sécurisante. Le journal révèle qu'une grande motivation existe à propos de ce genre de constructions. Cette énergie donne l'espoir d'une possible autonomie suisse au niveau de ses ressources.

Dans un second temps, les chiffres, les actionnaires, les alliances et le calendrier tenu sont à chaque fois intégrés dans les deux journaux. Ces derniers présentent les faits et les chiffres qui permettent de constater une augmentation et une évolution, considérées comme meilleures pour pallier le problème de l'énergie. Par exemple :

« L'aménagement hydroélectrique de Mattmark est en construction depuis 1960. Sa production moyenne s'élèvera à 530 millions de kWh par an [...]. Actuellement

<sup>171</sup> Albert Maret, Un nouvel aménagement hydro-électrique, Gazette de Lausanne, 20.03.1954.

les travaux ont suffisamment progressés pour que la mise en service de la centrale de Stalden puisse avoir lieu d'ici à la fin de l'année. A Mattmark, la moitié du volume de la digue, soit 5 millions de m<sup>3</sup> de matériaux, est déjà mise en place »<sup>172</sup>.

Outre l'importance de sa dimension économique, Mattmark est également traité comme un signe de fierté suisse. Dans l'Impartial comme dans la Gazette, les montagnes valaisannes et leurs ressources économiques, touristiques et patrimoniales sont connotées positivement et souvent mises en valeur. Il ressort de l'analyse une fierté du paysage et de l'environnement suisse, notamment celui des montagnes valaisannes avec, cependant, une crainte de la Gazette d'un éventuel saccage de ce patrimoine par la pollution. Dans cette seconde perspective, les articles sont plus scientifiques et souvent attestés par des experts. De plus, après avoir mis en évidence que les dangers de la construction sont écartés, la Gazette mentionne ceci:

« Pour qui a connu la genèse de plus d'un projet d'aménagement dans le Valais, celui-ci [projet de réaménagement en barrages] se présente donc d'emblée avec bien des avantages simultanés : qualité et importance, intérêt général, intégration harmonieuse dans l'ensemble des aménagements valaisans, répartition des travaux et des ouvrages sur nombre de communes, garanties de réalisation offertes par le groupe intéressé. Ceux qui ont été les premiers à promouvoir le projet et à lui donner son ampleur intégrale espèrent que les populations et les autorités leur accorderont leur confiance et leur appui »<sup>173</sup>.

Le 11 juillet 1958 dans la Gazette, l'hydrologue C. Jeanneret mentionne que la montagne pourrait s'avérer dangereuse, en se référant à de nombreux antécédents, si de fortes constructions s'opéraient sur celle-ci :

<sup>172</sup> NN, Le valais premier canton suisse pour l'énergie électrique, Impartial, 18.09.1964.

<sup>173</sup> Albert Mauret, Gazette de Lausanne, 20.03.1964.



« On constate que si les lacs glaciaires confèrent au paysage de haute montagne un caractère polaire fascinant, ils peuvent aussi engendrer des périls qu'on ne peut analyser qu'après examens approfondis ».

Si les deux journaux mettent en avant les atouts suisses avec fierté dans de nombreux grands articles, il est nécessaire de souligner qu'ils traitent aussi par le biais de plus petits articles ou de brèves en fin de journal, d'accidents de chantiers sur le site de Mattmark ou d'accidents liés aux avalanches.

La nécessité en matière de ressources énergétiques semble être mise en valeur durant cette période de pré-catastrophe. Les journaux soulignent alors la grandeur des projets de barrages dans la région valaisanne et voient en eux une solution face à l'augmentation de la consommation. Une méfiance envers la sécurité des constructions émerge mais semble dissoute face aux espoirs de production et face aux solutions que cette dernière apporte.

## L'HUMAIN FACE À LA NATURE

Dans cette seconde section appelée « L'Humain face à la Nature », nous allons tenter de montrer comment la catastrophe de Mattmark a été diffusée au sein des deux journaux. Ici, nous couvrirons la période allant du 31 août 1965 (le jour d'après la catastrophe) jusqu'au 31 décembre 1965. Cependant, avant de débiter cette seconde partie, il est nécessaire de signaler que si les deux journaux ont traité de la catastrophe de manière tragique et émotionnelle, ils ont été majoritairement factuels et descriptifs dans leur diffusion. Nous avons cependant pu constater un fil conducteur au sein des articles : le trait évident de l'analyse est l'image de l'humain face à la puissance de la nature. Les deux journaux ont donc diffusé avec émotion l'ampleur de la catastrophe mais n'ont pas mis en avant les critères avec la même importance.

Pour les deux journaux, l'émotion est grande le lendemain de la catastrophe. Elle est vécue comme un choc, une tragédie. Le regard se porte sur les familles et les victimes. La peur traverse toute la diffusion durant l'année 1965, du lendemain de la catastrophe jusqu'à l'anticipation d'une récurrence de la montagne.

« On ne pouvait se rendre compte de toute l'étendue du drame. A 20 heures, on apercevait des familles entières au bord de la route. Tous les villages ont des habitants qui travaillent sur le chantier de Mattmark. L'inquiétude était partout à son comble. L'angoisse étreignait les cœurs. Des rescapés du drame marchaient comme des robots. La plupart terrassés par l'émotion, étaient incapables de dire un mot. Plusieurs ouvriers italiens figurent parmi les travailleurs disparus. Dans les villages, les cloches sonnaient à toute volée, dans la soirée, appelant les habitants à se rendre sur les lieux de la tragédie »<sup>174</sup>.

Nous sommes tout d'abord sous le choc ; la tristesse, le soutien et l'incompréhension sont des sentiments fortement présents. Les écrits factuels nous décrivent une situation de chaos face à un glacier imprévisible et meurtrier.

« Un Fleuve de glace. Soudain, sans que personne n'eût le temps pratiquement de réaliser le drame, le glacier de la montagne noire, qui surplombe le chantier, sorte de bras de l'Allalin, s'avance en direction de la fourmilière humaine. En quelques secondes, ces millions de mètres cubes recouvrirent l'emplacement du chantier »<sup>175</sup>.

« Dans une avalanche de neige, il existe des périls qui peuvent être aussi des tortures. Ici, les victimes de l'Allalin ont été tuées aussi nettement que par une muraille de pierre »<sup>176</sup>.

<sup>174</sup> Jean-Yves Dumont, Cents morts ?, Impartial, 31.08.1965.

<sup>175</sup> P.T, La Gazette de Lausanne, 31.08.1965.

<sup>176</sup> Colette Muret, Recherche sans espoir à Mattmark, Gazette de Lausanne, 01.09.1965.

Ici, l'image diffusée du drame est saillante. La montagne est considérée comme dangereuse et imprévisible. Les humains sont des « fourmis » impuissantes, qui subissent les aléas et les « sautes d'humeur » de cette montagne, désignée plus loin dans l'article comme maudite. Le glacier est un monstre (G. Magnenat, *L'Impartial*, 01.09.1965) qui s'avance en détruisant tout sur son passage. Nous pouvons remarquer cette forte insistance sur la puissance de la nature et sur son caractère incontrôlable vis-à-vis du destin de la vallée.

Les deux journaux vont parler de la météo sur le site mais *L'Impartial* sera plus insistant. Les conditions climatiques seront vues comme un acharnement. On désigne alors cette anthropomorphisation de la montagne comme une personne tyrannique :

« Ce matin, jeudi, tout le dispositif de sécurité sera sur place. Mais le brouillard qui rentre dans la vallée de Saas cèdera-t-il la place aux équipes d'ouvriers, réduites au minimum indispensable »<sup>177</sup>.

La catastrophe serait alors considérée comme imprévisible et naturelle (première page, *La Gazette de Lausanne*, 09.09.1965).

En raison de l'ampleur de la catastrophe et de l'émotion suscitée par celle-ci, l'analyse a sans surprise fait ressortir une forte insistance sur le sauvetage et la solidarité financière ou spirituelle envers les victimes. Si la *Gazette* montre une plus forte insistance sur le sauvetage et sa mise en œuvre, *L'Impartial* quant à lui insiste sur la solidarité autour de la catastrophe, tout en rejetant l'implication du monde politique qui instrumentaliserait ce drame.

« De gigantesques pelles mécaniques, d'énormes camions déblaient la neige sur les cinq points où l'on pense que les victimes ont été balayées par le souffle de la montagne, par la violence de l'avalanche »<sup>178</sup>.

<sup>177</sup> Jean Michel, *La Gazette de Lausanne*, 02.09.1965.

<sup>178</sup> *Ibid.*

Il est important de souligner que les deux journaux ont diffusé très largement des brèves sur l'évolution des découvertes des victimes. Il y avait donc un suivi permanent de l'évolution de la période post-catastrophe. Deux types de solidarité peuvent être observés : la solidarité financière et émotionnelle. Dans les deux journaux, on montre que les victimes et leurs familles sont prises en charge par les sauveteurs mais qu'elles peuvent également bénéficier de fonds de solidarité assurantiels ou de charité<sup>179</sup>.

### SÉCURITÉ, ASSURANCE ET LEÇONS DE LA CATASTROPHE NATURELLE

Dans cette troisième partie, nous allons nous concentrer sur la période allant de 1966 jusqu'à 1971 (année qui précède le procès). Au fil de cette période, les articles sont moins nombreux et ne figurent plus sur les premières pages. Nous pouvons considérer que cette période est plus calme et qu'elle sort de l'émotionnel, même si de nombreux articles parlent encore avec émotion de la catastrophe (notamment lors des commémorations) et diffusent plusieurs appels à la solidarité.

Les déblaiements ont pu s'effectuer et les journaux publient alors une image de sécurité rétablie grâce aux nombreux efforts fournis. Cette sécurité retrouvée engendre une reprise des travaux de la construction du barrage et une attention médiatique portée désormais sur l'économie et les pertes financières engendrées. Les discours sont alors plus apaisants et sécurisants :

« A Mattmark un seul objectif, il faut terminer la digue [...]. Les travaux ont repris sur une base hors de la zone maudite »<sup>180</sup>.

Sur ce même thème de la sécurité, on constate que des efforts sont faits pour l'améliorer. Perçus comme des leçons à tirer de la

<sup>179</sup> *La Gazette de Lausanne*, 05.09.1965.

<sup>180</sup> Pascal Thurre, *La Gazette de Lausanne*, 08.09.1966.

catastrophe, des nouveaux projets émergent ; notamment des cours et des initiations mais aussi de nouvelles idées de protection. Cependant, il est important de souligner que cette prise de conscience émerge dans le but de contrer une nouvelle catastrophe dite naturelle.

« L'émotion causée par la catastrophe de Mattmark – sans aucun rapport avec le barrage lui-même, rappelons-le – aura incité les experts à faire preuve d'une plus grande vigilance et à ordonner le maximum d'exigences de sécurité »<sup>181</sup>.

On peut voir un net retour sur l'économie dans les articles publiés, notamment en ce qui concerne les pertes en termes d'énergie mais aussi au niveau des prestations reçues. Les journaux mettent en avant la prise en charge financière de la catastrophe par la Suisse, malgré l'attente de l'expertise et du résultat pénal (M.M., Gazette de Lausanne, 22.05.1965). A la fin de cette période, les journaux entament une critique de la lenteur de l'enquête et décrivent sommairement l'arrivée au procès.

Durant la période de transition entre la catastrophe et le procès, les journaux diffusent une image suisse plutôt rassurante et compréhensive. L'image pourrait se simplifier à une Suisse ne voulant plus une seconde catastrophe dite naturelle et mettant en place des organismes pour renforcer la sécurité. Le projet n'est cependant pas écarté et la diffusion semble dans l'attente du jugement.

### « AGRESSIVITÉ » ITALIENNE ET EGO SUISSE

L'attente du procès d'une durée de sept ans a suscité diverses revendications. La lenteur de la procédure a plongé le sujet de Mattmark dans une stagnation médiatique. Les articles traités au sein de cette dernière partie sont très factuels mais révèlent tout

<sup>181</sup> Georges Duplain, La Gazette de Lausanne, 14.07.1966.

de même une image de la Suisse, nous allons le voir, comme voulant défendre ses valeurs d'efficacité et de non-responsabilité vis-à-vis de la catastrophe. Les articles analysés ici sont relativement courts et ne sont présents qu'en fin de journal. Nous pouvons diviser cette dernière partie en deux. L'analyse a mis en évidence un débat international entre, d'un côté, l'Italie inculquant la Suisse d'avoir été négligente et, de l'autre, la Suisse défendant sa non-culpabilité.

Le débat concernant le procès se penche alors sur la culpabilité et la responsabilité des acteurs. Les articles ne se positionnent pas en faveur d'un parti mais diffusent une image revendicatrice et combattante de l'Italie (en fournissant des traductions des journaux italiens) et celle d'une Suisse, dans l'attente d'un résultat juridique, qui insiste sur les prestations déjà versées.

« Trois quotidiens politiques italiens condamnent sévèrement la sentence en appel du Tribunal de Sion [...] Il Popolo affirme que « le doute est renforcé que l'argent, le profit et les intérêts matériels, et non pas la prix des vies humaines comptent seulement aux yeux des tribunaux suisses »<sup>182</sup>.

« Rappelant que la catastrophe était imprévisible pour de nombreux spécialistes et traitant de « prophètes du passé » et « d'Hurluberlus » ceux qui ont déclaré par la suite avoir prévu l'effondrement »<sup>183</sup>.

Ainsi durant l'année du procès, l'image de la Suisse a été compromise par les revendications italiennes. L'objectivité et la capacité de la Suisse ont été pointées du doigt : l'Italie a dénoncé une Suisse matérialiste et injuste. Alors que la Suisse, quant à elle, se défendait en prônant l'imprévisibilité de la catastrophe qu'elle jugeait naturelle. L'image de la Suisse par les résidents eux-mêmes était importante mais celle transmise à l'étranger s'avérait

<sup>182</sup> Ats, L'Impartial, 07.10.1972.

<sup>183</sup> Ats, L'article s'intitulait : « Une brochette d'inculpés choisis au hasard, L'Impartial, 25.02.1972.

encore plus délicate. Malgré une absence d'articles plus engagés permettant une analyse approfondie de la diffusion de l'image du pays, cette dernière partie révèle tout de même que le procès avait aussi une dimension plus identitaire : celle de la défense des valeurs suisses.

## CONCLUSION

Au fil de cette analyse, nous avons donc pu voir la trajectoire de l'image de la Suisse mise en scène par *L'Impartial* et la *Gazette de Lausanne*. Durant ces dix-neuf années de publication, la Suisse est perçue comme un pays compétitif au niveau économique et responsable lors de catastrophes comme celle de Mattmark. De la quête à l'énergie hydroélectrique, la diffusion médiatique a ensuite montré une Suisse efficace dans l'urgence, généreuse et capable dans sa gestion malgré une vive émotion. Elle se défend aussi comme objective, experte, neutre et juste pendant le procès, mais est largement critiquée à l'étranger. La diffusion médiatique possède aussi le caractère d'une Suisse combattante, juste et organisée lors de catastrophes ; un imaginaire, reflétant justement ou non la réalité, qui reste encore très présent dans les différentes images mises en avant par la Suisse. L'image véhiculée par ces deux journaux est-elle celle qui a été réceptionnée par le public lecteur ? L'image de la Suisse lors de cette catastrophe se calque-t-elle à celle analysée ici ? Nous avons étudié l'image de la Suisse à travers la catastrophe de Mattmark mais il est évident qu'elle s'entrecroise avec d'autres thèmes comme l'immigration économique ou même les conditions de travail.

## MATTMARK : *LES FEUILLES D'AVIS* *DE NEUCHÂTEL ET LA TRIBUNE DE LAUSANNE*

par *Cynthia Loureiro Soares*

« Là-haut, c'était, jusqu'à hier soir, le gagne-pain de la famille, la possibilité de se faire une situation. Maintenant c'est le drame ».

*R. Clivaz, La Tribune de Lausanne, 31.08.1965.*

## INTRODUCTION

Mattmark, une catastrophe, 88 morts. De quelle façon cet événement a-t-il été perçu il y a 50 ans ? Pour ce faire, une analyse de la presse nous permettra d'avoir une vue d'ensemble sur la situation de l'époque.

En particulier, ce travail de recherche se concentre sur des articles de presse parus hors du canton du Valais, afin d'essayer de mesurer la portée de l'événement en Suisse. Ils sont issus des quotidiens suivants: *Les feuilles d'avis de Neuchâtel* et *la Tribune de Lausanne*, deux journaux romands d'informations généralistes.

Il s'agira d'étudier les périodes allant d'avant la catastrophe, dès le début de l'annonce du projet, soit l'année 1954, et ce, jusqu'à l'année 1972, où aura lieu le procès de l'affaire Mattmark. Dans un premier temps, il sera question de mesurer les réfé-

rences faites à Mattmark. Ensuite, lorsque les articles les plus pertinents auront été récoltés, il nous faudra alors procéder à leur analyse.

Ce travail nous permettra de mettre en lumière la portée de la catastrophe lors de ces années, l'importance accordée à celle-ci et, surtout, comment sa diffusion a été réceptionnée dans ces cantons romands. Cela nous permettra de savoir si cet événement a su dépasser les frontières du Valais et si on peut effectivement parler d'une affaire nationale.

## PRÉSENTATION DES JOURNAUX

### Les Feuilles d'avis de Neuchâtel

Le quotidien *Les Feuilles d'avis de Neuchâtel*, connu maintenant sous le nom de *L'Express* et ce depuis 1964, est un journal d'informations généraliste, qui existe depuis 1738 (ce qui lui donnerait le titre du plus ancien journal écrit en français encore publié). C'est un quotidien qui se veut indépendant mais qui reste toutefois d'inspiration conservatrice.

### La Tribune de Lausanne

*La Tribune de Lausanne* est un quotidien lausannois publié depuis 1862, tout d'abord sous le nom de *L'Estafette*, puis de *La Tribune de Lausanne* dès 1893. Depuis 1984, ce journal porte le nom *Le Matin*. C'est un quotidien populaire d'informations généraliste et indépendant.

Ces deux journaux traiteront massivement de la catastrophe de Mattmark. Nous pouvons également observer pour les deux quotidiens une temporalité assez semblable, en quatre temps : Mattmark sera d'abord évoqué avant la catastrophe, viendra alors la catastrophe et ce que j'appellerais « Le choc » qui durera une

semaine environ, puis, viendra une période entre la catastrophe et le procès, où Mattmark sera très souvent évoqué, jusqu'en 1972, où arrive la dernière étape, le procès.

## LE PROJET (1954-1965) : L'AVANT « CATASTROPHE »

Aussi bien dans *Les feuilles d'avis de Neuchâtel* que dans *La Tribune de Lausanne*, nous retrouverons un traitement semblable quant à la période avant la catastrophe. Le chantier de Mattmark sera mentionné à plusieurs reprises en l'espace de dix ans (31 références à Mattmark entre 1954 et le 30 août 1965 dans Les feuilles d'avis de Neuchâtel et 63 références pour La Tribune de Lausanne) et évoqué à l'aide de deux thématiques particulières, mais toujours de manière assez brève et par le biais d'articles relativement courts.

Dans un premier temps, la thématique du développement industriel de la Suisse et plus précisément du Valais sera abordée. Il s'agira d'annoncer le projet de barrage à Mattmark et du démarrage du chantier, qui sont liés à ce développement industriel propre à la période des trente glorieuses et au besoin en électricité très fort en Suisse<sup>184</sup>. On insistera beaucoup sur cette nécessité, ce qui aura pour conséquence la multiplication de projets et d'usines dans ce secteur<sup>185</sup>.

Dans un second temps, ce sera la thématique des accidents liés au chantier qui fera parler de Mattmark. Le chantier sera également mentionné à plusieurs reprises durant les dix années qui précèdent la catastrophe, notamment pour faire état des rapports de plusieurs accidents qui ont eu lieu sur le chantier et qui ont

<sup>184</sup> AFP, Chiffres et commentaires, Les feuilles d'avis de Neuchâtel, 02.06.1954.

<sup>185</sup> C.P.S., Les feuilles d'avis de Neuchâtel, Le développement de notre économie électrique, 23.09.1961; ATS, L'aménagement de nos forces hydrauliques se poursuit activement, Les feuilles d'avis de Neuchâtel, 22.09.1962 ; ATS, Le Valais, grand producteur d'énergie, Les feuilles d'avis de Neuchâtel, 30.09.1964.

débouché sur la mort de plusieurs ouvriers depuis son inauguration<sup>186</sup>.

Mattmark ne prendra pas plus d'importance pour ces deux quotidiens avant la catastrophe qui frappera le chantier le 30 août 1965.

## LA CATASTROPHE

En analysant *La Tribune de Lausanne* et *Les Feuilles d'avis de Neuchâtel*, il s'agira d'essayer de mesurer l'importance de la catastrophe de Mattmark en Suisse, à l'extérieur des frontières du canton du Valais, en se demandant si cet accident représente un désastre propre au Valais ou à toute la nation.

Comme il l'a déjà été évoqué, la catastrophe de Mattmark connaîtra un traitement massif de l'affaire par ces deux journaux. En effet, nous retrouvons un certain nombre de références à Mattmark entre les années 1965 et 1972 (voir annexe 1). Nous pouvons distinguer une temporalité en deux temps dans le traitement de la catastrophe par *La Tribune de Lausanne* et *Les feuilles d'avis de Neuchâtel*. Nous retrouvons, dans un premier temps, une première période marquée par la catastrophe, qui perdurera quelques jours (environ jusqu'à une semaine après la catastrophe). Lors de cette période, l'événement fera la une des journaux, occupera des pages entières ; les deux journaux enverront des reporters sur place qui suivront l'affaire de près dans les heures et les jours qui suivent la catastrophe. Dès le lendemain de l'événement, nous pouvons voir que Mattmark, annoncé comme un « Désastre national »<sup>187</sup>, marquera définitivement

<sup>186</sup> ATS, Un ouvrier écrasé, Les feuilles d'avis de Neuchâtel, 30.05.1965 ; ATS, Accident mortel sur un chantier, Les Feuilles d'avis de Neuchâtel, 11.09.1963 ; AFP, Horrible mort d'un ouvrier, Les feuilles d'avis de Neuchâtel, 19.08.1964.

<sup>187</sup> R. Clivaz, Mattmark : Désastre national, La tribune de Lausanne, 31.08.1965.

cette période, et ce, également hors des frontières du Valais. Dans un second temps, nous pouvons distinguer une seconde période dans le traitement de la catastrophe ; une fois l'onde de choc passée, dans les semaines et les mois qui suivent la catastrophe, l'affaire continuera à être massivement traitée par les deux quotidiens, mais occupera une place moindre et, comme nous allons le voir, nous pourrions alors observer une implication qui diffère de la première période.

## AU LENDEMAIN DE LA CATASTROPHE : L'ONDE DE CHOC

Dans un premier temps, au lendemain de la catastrophe, nous pouvons observer un traitement commun de l'information dans *Les feuilles d'avis de Neuchâtel* et *La tribune de Lausanne*. L'information se retrouvera à la une des quotidiens, illustrée à l'aide de photos du glacier, des débris et d'ouvriers. La présence d'envoyés spéciaux permettra également d'obtenir des témoignages des ouvriers, combinés à des informations très factuelles concernant la catastrophe. Ainsi, les éléments connus au lendemain de la catastrophe seront publiés, notamment le chiffre approximatif du nombre de victimes, le déroulement de la catastrophe (l'heure, ce qui s'est passé, de l'effondrement du glacier sur les baraques des ouvriers), les secours qui arrivent sur place (les ambulances, les chiens d'avalanche) et la difficulté à lancer les recherches (couche de glace trop épaisse). Les informations se veulent alors très descriptives, il s'agira surtout ici d'établir les faits et de les rendre le plus intelligible pour les lecteurs. Ces éléments sont accompagnés des témoignages des envoyés spéciaux et de leurs impressions « Nous avons remarqué partout la consternation sur les visages »<sup>188</sup>, mais aussi des témoignages des ouvriers qui ont échappé à la catastrophe.

<sup>188</sup> *Ibid.*



« C'est comme un fleuve de glace qui déferla sur nous, [...] Tout cela fut si rapide que les hommes occupés sur les lieux n'eurent pas le temps de fuir et que les rescapés doivent la vie au fait qu'ils se trouvaient en dehors des baraquements mêmes »<sup>189</sup>.

Les similitudes entre les deux journaux s'arrêtent au lendemain de la catastrophe. *Les feuilles d'avis de Neuchâtel* continueront d'évoquer de manière factuelle, dans la description des événements, le déroulement des recherches de survivants et, très vite, uniquement des corps. On y parlera aussi du glacier à travers de courts articles, pour relater d'autres désastres occasionnés par le passé.

Les jours suivant la catastrophe, toujours dans *Les feuilles d'avis de Neuchâtel*, on restera dans cette même dynamique de description des événements ; l'ambiance sur le chantier à ce moment-là est racontée de manière assez neutre, parfois même avec une certaine froideur et une distanciation face aux événements qui se sont déroulés il y a moins de 48 heures « La plus grande catastrophe de l'histoire valaisanne demeure les inondations de la Dranse, près de Martigny, qui fit, il y a plusieurs siècles, quelques centaines de morts »<sup>190</sup>. On rapportera également des récits recueillis par les envoyés spéciaux, comme les histoires de survivants ; on témoigne notamment d'un yougoslave qui a échappé à la mort car il n'était pas dans les baraques à ce moment-là, ou de ce monsieur qui doit sa vie au fait qu'il s'accorda une journée de congé de plus sous la pression de sa femme<sup>191</sup>.

Très vite, la question du déroulement du dram se pose. Il flotte un sentiment d'incompréhension, de surprise car

<sup>189</sup> ATS, Le glacier d'Allalin a déjà occasionné de grands désastres, *Les feuilles d'avis de Neuchâtel*, 31.08.1965.

<sup>190</sup> M. France, Les flashes de l'un de nos envoyés spéciaux, *Les feuilles d'avis de Neuchâtel*, 01.09.1965.

<sup>191</sup> R. Widmer-Sidler, Ce fut rapide, extraordinaire, incompréhensible, *Les feuilles d'avis de Neuchâtel*, 01.09.1965.

« l'impossible est arrivé »<sup>192</sup>. On aimerait comprendre et on s'étonne notamment de l'emplacement des baraquements des ouvriers.

« On peut s'étonner toutefois de la construction de plusieurs baraquements servant de dortoirs, de bureaux, de réfectoires et d'ateliers, au pied du glacier. C'était le seul endroit jugé sûr, nous a-t-on répondu »<sup>193</sup>.

Alors, à qui la faute ? À l'Homme ou à la nature ? Pour répondre à ces questions, on a recouru à des professionnels ; apparition d'un discours plus technique et utilisation d'un rapport d'un géologue de l'Université de Lausanne sur le glacier de l'Allalin (professeur Oulianoff). Mais il ne s'agit pas d'accuser l'Homme, l'hypothèse de l'imprévisibilité de l'effondrement du glacier semble être privilégiée.

« La nature a déjoué le calcul des techniciens : l'emplacement des baraquements de Mattmark avait été choisi pour éviter les avalanches [...] le glacier meurtrier était contrôlé régulièrement. Rien ne laissait prévoir une catastrophe. Seules des poussées intérieures, donc invisibles, peuvent être données comme responsables »<sup>194</sup>.

Un autre élément de réponse est également amené avec la visite de Roger Bonvin, conseiller fédéral, qui, avant d'occuper ce poste, était ingénieur et avait travaillé sur l'élaboration du projet. Il déclare qu'il était impossible de prévoir la catastrophe.

« A vues humaines, cette possibilité n'existait pas dans le cas de Mattmark. Justement, on avait pris grand soin

<sup>192</sup> R. Widmer-Sidler, Ce fut rapide, extraordinaire, incompréhensible, *Les feuilles d'avis de Neuchâtel*, 01.09.1965.

<sup>193</sup> R. Widmer-Sidler, 2000 kg de poudre, *Les feuilles d'avis de Neuchâtel*, 02.09.1965.

<sup>194</sup> R. Widmer-Sidler, La nature a déjoué le calcul des techniciens, *Les feuilles d'avis de Neuchâtel*, 02.09.1965.

d'installer les baraquements hors de l'emprise du glacier [...] On pouvait se croire à l'abri »<sup>195</sup>.

Les experts ont parlé, l'Homme n'y est pour rien, la nature étant imprévisible, personne n'aurait pu prévoir ce qu'il s'est passé ce 30 août 1965 ; c'est la thèse qui sera défendue par *Les feuilles d'avis de Neuchâtel*.

Toutefois, on ne diminue pas la peine des familles de victimes et, quant au problème humain, on pense aux familles, à qui il faudra venir en aide. Un appel au don est lancé déjà au lendemain de la catastrophe, ce qui soulève l'importance de la solidarité, qui est grandement mise en avant dans *Les feuilles d'avis de Neuchâtel* et qui occupe une place importante dans ses articles concernant Mattmark : « Il s'agit maintenant de penser aux familles privées de soutien »<sup>196</sup>.

Il sera également évoqué brièvement la part des immigrés italiens dans les victimes et, par conséquent, la réception de la catastrophe en Italie à travers les réactions de la presse italienne, plus particulièrement de la presse de gauche (où il est mis en avant la figure de l'immigré et de son travail pénible et parfois dangereux) et des avis italiens « qui n'ont pas été tendres à l'égard de notre pays et de ses dirigeants »<sup>197</sup>. On notera, bien que ce soit subtilement rapporté, l'opposition des feuilles d'avis de Neuchâtel à l'opinion de la gauche italienne, en adéquation avec le sentiment des politiques suisses.

« Au Palais fédéral, on s'indigne toutefois [...] que la procédure pourrait ne pas être conduite en Suisse avec l'objectivité nécessaire. Il apparaît également inadmissible que, dès maintenant, pendant que l'enquête est en cours, et avant qu'on n'en reconnaisse les résultats, des

<sup>195</sup> Roger Bonvin, A vues humaines cette catastrophe était imprévisible, *Les feuilles d'avis de Neuchâtel*, 01.09.1965.

<sup>196</sup> AFP, *Les feuilles d'avis de Neuchâtel*, 01.09.1965.

<sup>197</sup> AFP, Réactions en Italie, *Les feuilles d'avis de Neuchâtel*, 03.09.1965.

soupçons soient émis sur la responsabilité civile et pénale »<sup>198</sup>.

Dans les jours qui suivent la catastrophe, il semble que les journalistes insistent fortement sur l'imprévisibilité de la catastrophe et sur la surveillance qu'il y a eu : on exclut totalement la responsabilité humaine par des discours scientifiques de spécialistes comme celui du professeur Schnitter, du Poly de Zürich :

« [Le professeur Schnitter] a nié toute relation causale entre la construction de la digue et l'effondrement du glacier. La catastrophe naturelle, a-t-il dit dans une interview, n'a rien à voir avec l'édification du barrage. Il n'y a là qu'une tragique coïncidence. Toutes les mesures de sécurité imposées dans la construction d'un barrage ont été respectées par la direction des travaux de Mattmark »<sup>199</sup>.

En prônant ainsi la théorie de la catastrophe naturelle, on peut supposer que *Les feuilles d'avis de Neuchâtel* se place clairement derrière l'entreprise : l'expansion industrielle que connaît le Valais à ce moment-là n'a rien à voir avec la catastrophe qui vient de frapper Mattmark, les forces de la nature étant imprévisibles.

Le registre de l'émotion est peu utilisé dans ce journal (il le sera seulement lorsqu'on parlera de la solidarité et de la chaîne du bonheur qui s'organise autour des familles des victimes) : les faits sont évoqués de manière neutre et factuelle, quoiqu'on observe tout de même un jugement en faveur de la théorie de l'imprévisibilité. La faute est portée sur les forces imprévisibles de la nature, ce qui pose des questions sur les assurances quant à ces catastrophes naturelles.

« La catastrophe de Mattmark vient de souligner tragiquement le caractère imprévisible et brutal des catastrophes provenant de déchaînement des forces natu-

<sup>198</sup> ATS, Berne indigné des suppositions de l'extrême-gauche italienne, *Les feuilles d'avis de Neuchâtel*, 09.09.1965.

<sup>199</sup> AFP, Il a filmé l'avalanche, *Les feuilles d'avis de Neuchâtel*, 03.09.1965.

relles. Sans parler du mal qu'elles font aux hommes, elles occasionnent également de graves pertes matérielles »<sup>200</sup>.

Tandis que dans *La Tribune de Lausanne*, le registre émotionnel sera fortement utilisé dans cette période « de choc » qui perdurera jusqu'à une semaine après la catastrophe. Après avoir évoqué de manière factuelle et descriptive les événements qui se sont déroulés à Mattmark, le journaliste (Jean-Pierre McDonald), qui est un envoyé spécial sur les lieux, entre alors dans un discours qui se situe plus dans un registre émotionnel voire dans le pathos : il se placera du côté des victimes, frappées par la tragédie :

« Là-haut, c'était, jusqu'à hier soir, le gagne-pain de la famille, la possibilité de se faire une situation. Maintenant c'est le drame. Les pères de famille sont partis et n'ont plus reparu. Ils sont peut-être parmi les disparus »<sup>201</sup>.

A travers les témoignages des ouvriers et des survivants sur place, les journalistes augmenteront ce pathos quant à la souffrance ressentie sur place.

« Ils demeurent de très longs moments à observer le vide, se remémorant les quelques secondes tragiques de l'après-midi »<sup>202</sup>.

Dès le 31 août, quelques heures après la catastrophe, tout comme dans *Les feuilles d'avis de Neuchâtel*, le journaliste, toujours dans ce registre émotionnel, se pose la question du *comment*. Comment une telle catastrophe a-t-elle pu se produire ? Quelles sont les causes de cet effondrement ? D'un glacier menaçant qui, par le passé, a déjà fait des siennes, comment cela a-t-il pu arriver ? Pour tenter de répondre à ces questions, il fera également référence à l'expertise de Nicolas Oulianoff, qui prévenait les

●  
<sup>200</sup> M. d'A., En marge de la catastrophe de Mattmark : les assurances et les « forces naturelles », *Les feuilles d'avis de Neuchâtel*, 04.09.1965.

<sup>201</sup> R. Clivaz, *La Tribune de Lausanne*, 31.08.1965.

<sup>202</sup> *Ibid.*

risques d'effondrement de certains glaciers en Suisse, dont l'Allalin<sup>203</sup>.

Dans les jours qui suivent, on arrive à établir un bilan (88 morts) mais il n'y a « plus d'espoir de retrouver des survivants »<sup>204</sup>. A partir de là, une implication émotionnelle du reporter Jean-Pierre McDonald se fait ressentir, peut-être un peu plus forte encore, de ce que cet événement lui inspire, d'une peine qui lui ferait physiquement mal.

« Un récit encore me fait mal comme un coup de poing à l'estomac. Ce témoin affirme que beaucoup d'ouvriers ont eu le temps de voir tomber les premiers blocs. Ils se sont mis à courir en hurlant pour alerter les autres. Ils ont galopé dans le sens opposé au déferlement. Brusquement l'avalanche butant sur l'épaule de la moraine s'est rabattue dans une autre direction, à la manière d'un serpent qui ondule. La glace a rattrapé les fuyards et les a recouverts. On les a vus qui roulaient à terre sous l'effet du souffle, au milieu des engins chassés comme des bouchons, et des baraques en morceaux. Puis ce fut le silence »<sup>205</sup>.

Ou encore, en évoquant, d'une manière limite théâtralisée, ce couple pleurant leur fils :

« J'ai vu pour ma part un couple qui très visiblement était fier de son fils [...] La maman est assise sur une chaise cassée. Elle ne peut retenir des sanglots lourds, convulsifs, et le papa, pour ne pas pleurer à son tour, lui tourne le dos, prend des airs militaires, tire nerveusement sur sa cigarette, les yeux rougis. On a de la peine à se retenir de

●  
<sup>203</sup> P. Blanc, L'impossible est arrivé, pourquoi ?, *La Tribune de Lausanne*, 01.09.1965.

<sup>204</sup> J-P. McDonald, Mattmark : à moins d'un miracle, plus d'espoir de retrouver des survivants, *La Tribune de Lausanne*, 01.09.1965.

<sup>205</sup> *Ibid.*

tenter de consoler ce couple qui était jusqu'à maintenant si heureux d'avoir un fils qui lui faisait honneur »<sup>206</sup>.

Ici, le journaliste se place totalement dans un discours dramatique. Il met en scène le malheur des proches des victimes, qui viennent se recueillir sur les lieux de l'accident. Tout l'article écrit par J.P McDonald ce 1<sup>er</sup> septembre 1965 est composé ainsi d'histoires dramatiques individuelles concernant les survivants et les familles des victimes.

Le 2 septembre, une menace d'un nouvel effondrement pèse sur Mattmark : la surveillance est alors accrue, ce qui permettra de critiquer la surveillance du glacier jusque-là et d'accuser les experts.

« C'est avec un peu d'amertume que l'on constate que aujourd'hui que le glacier criminel est enfin surveillé comme il aurait pu l'être avant la catastrophe »<sup>207</sup>.

On observe alors à ce moment-là un discours technique mêlé à de la culpabilisation : il aurait fallu surveiller le chantier avant, la responsabilité du drame semble donc bien humaine.

« En effet, le commun des mortels s'étonne que des spécialistes se soient laissé berné par un glacier [...] Mais comment surveillait-on ce glacier ? Le géologue Lombard dit que ce monstre avait été longuement ausculté, bien avant que l'on se décide à implanter un barrage-poids dans la région. Nous nous permettons de poser la question suivante : était-ce pour apprécier le danger ou pour évaluer les masses d'eau que ce glacier pourrait fournir chaque année ? D'autre part, il nous dit que les observations étaient quotidiennes. Là encore il convient de préciser que si l'on regardait le glacier, c'était à l'œil, comme l'on regarde un chien de garde qui dort »<sup>208</sup>.

<sup>206</sup> *Ibid.*

<sup>207</sup> J-P. McDonald, Gigantesque cimetière que le glacier menace, La Tribune de Lausanne, 02.09.1965.

<sup>208</sup> *Ibid.*

On notera effectivement une forte accusation des spécialistes et une nette prise de position de la part du journaliste : il est formel, ce n'est pas une catastrophe uniquement naturelle, l'Homme a sa part de responsabilité, plus particulièrement les spécialistes, accusés ici d'avoir mal fait leur travail de surveillance du glacier.

Là aussi, il y a aura un appel au don, la solidarité est aussi un thème important dans *La Tribune de Lausanne*, on pense au devenir des familles des victimes et aux indemnités. Les actes de solidarité se font aussi par l'état de deuil du Valais, lors duquel on annulera les fêtes pour le 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'entrée du Valais dans la Confédération<sup>209</sup>.

Une petite histoire liée à la présence de soldats sur le chantier montrera de nouveau la prise de position du journaliste et l'implication personnelle et émotionnelle qu'il met dans cet événement. En effet, J-P McDonald évoquera son mécontentement face à la présence de ces soldats armés sur les lieux de la catastrophe, pour « faire fuir les curieux » qui font tâche avec ces familles en deuil et les recherches de corps : « Que l'on renonce à ce fusils guerrier. Cela aurait certainement meilleur façon »<sup>210</sup>. Cependant, dans *Les feuilles d'avis de Neuchâtel*, la présence de ces soldats armés sera justifiée d'une autre manière : ils sont là pour la sécurité, ils seraient prêts à tirer sur des roches qui tomberaient et non pas à faire fuir les curieux<sup>211</sup>. Cette petite histoire met en lumière les différentes prises de positions de ces deux journaux à ce moment de la catastrophe.

<sup>209</sup> R. Clivaz, Le Valais porte le deuil de Mattmark, La Tribune de Lausanne, 04.09.1965.

<sup>210</sup> J-P. McDonald, Mattmark, le temps commande, La Tribune de Lausanne, 03.09.1965.

<sup>211</sup> R. Widmer-Sidler, 02.09.1965, Les feuilles d'avis de Neuchâtel.

## LES SEMAINES APRÈS LA CATASTROPHE : LE DEUIL EST-IL FAIT ?

Dans les semaines qui suivent la catastrophe, on observe un repositionnement radical dans *La tribune de Lausanne*. En effet, les choses se tassent, l'envoyé spécial (Jean-Pierre McDonald) écrit peu voire plus du tout. Le ton change, les informations seront plus factuelles et descriptives. On s'éloigne du registre très émotionnel et accusateur qu'avait adopté l'envoyé spécial. Les articles sont moins engagés, moins dans un registre émotionnel. Ce qui peut laisser penser par conséquent que les articles publiés une semaine après le drame ne doivent pas être considérés comme l'accusation d'un journal envers les spécialistes et l'entreprise ; il s'agit plutôt de l'avis du journaliste et envoyé spécial à Mattmark (Jean-Pierre McDonald), qui a écrit ces articles accusateurs et qui a vécu une véritable implication personnelle dans la catastrophe. En effet, le 17 septembre, soit environ deux semaines après la catastrophe, un article écrit par un autre journaliste de la tribune au sujet de l'entreprise et des hommes, pose, lui, un verdict autre que celui de Jean-Pierre McDonald :

« Que ceux qui sont préoccupés par l'hypothèse d'une négligence patientent quelque peu : il serait bien curieux que l'enquête ne l'établisse pas [...] Et si l'on ne trouve pas de coupables, eh bien, on s'en passera ! Pourquoi veut-on absolument des coupables ? Il faut une bonne dose de mauvaise foi pour prétendre que la tragédie était prévisible ! L'in vraisemblable est arrivé. Tout ce qu'on peut exiger, c'est qu'il ne se produise pas deux fois »<sup>212</sup>.

L'épisode de Mattmark continuera d'être fréquemment évoqué par *Les feuilles d'avis de Neuchâtel* et *La tribune de Lausanne* les mois suivant la catastrophe (Voir annexe 1). Mais dans cette seconde temporalité, il n'y aura plus de prise de position, ni pour la culpabilisation humaine, ni pour la théorie de l'imprévisibilité de

●  
<sup>212</sup> P. Gaillard, L'entreprise et les hommes – Mattmark et la sécurité, La Tribune de Lausanne, 17.09.1965.

la nature. Il semblerait que le choc soit passé, qu'il s'agit désormais de rendre compte de différents éléments liés à Mattmark. Soit, ceci sera fait de manière brève ; par exemple, il y aura régulièrement des brèves concernant l'avancée des recherches de corps, l'annonce des obsèques, la générosité qui s'organise autour des familles des victimes de la catastrophe, les anniversaires de la catastrophe, l'avancement dans l'enquête sur l'effondrement et les comptes rendus des différents experts. Soit, Mattmark sera énoncé en tant que référence dans d'autres affaires concernant des catastrophes industrielles ; comme lors d'une explosion dans une galerie, « de Mattmark tessinois », qui relance le débat sur le sort des travailleurs italiens, « un second Mattmark »<sup>213</sup>. Mattmark sera également évoqué suite aux questions plus générales que la catastrophe va poser, telles que la question du soutien aux familles de victimes et aux assurances, la question de la sécurité au travail, les questions d'immigration et également de la Fondation Mattmark.

Ces nombreuses apparitions et références à propos de Mattmark dans les semaines et les mois après la catastrophe nous permettent de mesurer le poids qu'a pris la catastrophe dans l'opinion publique suisse et dans les esprits de l'époque, et les leçons que la catastrophe de Mattmark laisse derrière elle<sup>214</sup>.

## LE PROCÈS

Dès 1972, il y aura un retour de l'affaire Mattmark (voir annexe 1) avec le procès qui va s'ouvrir au mois de février : cela fait plus de six ans que l'on attend une réponse à cette catastrophe qui avait tant ému la Suisse. Ainsi, le procès de Mattmark sera énormément couvert par *La Tribune de Lausanne* et *Les feuilles d'avis de Neuchâtel*, on suivra de près l'évolution.

●  
<sup>213</sup> AFP, Galerie tragique : 17 morts, La Tribune de Lausanne, 17.02.1966.

<sup>214</sup>AFP, Une des leçons de Mattmark, La Tribune de Lausanne, 13.11.1965.

« Après des délibérations qui dureront sans doute plusieurs jours, le Tribunal de Viège devra répondre à la plus grave question qui se soit posée dans l'histoire de la justice valaisanne : y a-t-il des responsables de la catastrophe de Mattmark ? Aurait-on pu éviter, à défaut de l'avalanche tragique, les 88 morts du 31 août 1965 ? Si oui, qui sont ces responsables et quelle est la peine qui correspond à l'importance de la négligence constatée, pour autant que celle-ci soit démontrée »<sup>215</sup>.

On observe dès lors un pic d'articles concernant Mattmark en février: les articles seront également plus longs pour le suivi du procès, jour après jour. A l'annonce de la sentence, aucun des deux journaux ne prendra parti. Ils annoncent simplement le résultat du procès. Le deuil serait-il fait près de 7 ans après les événements ? Mattmark serait-il devenu un épisode suffisamment important de l'histoire de la Suisse pour occuper autant de place dans ces deux quotidiens, mais qui ne toucherait plus émotionnellement les gens ?

« Sans commenter ce jugement, on peut dire que la tâche des juges a été extrêmement délicate : il s'agissait pour eux de passer au-dessus de toute pression et d'examiner, la tête froide, si en droit, les conditions de négligence étaient réunies [...] En définitive, la question que tout le monde se pose reste la suivante : peut-on s'estimer satisfait de ce jugement ? Répondre oui sans arrière-pensée est difficile, car les 88 morts de Mattmark pèseront longtemps très lourd dans les mémoires. Dire non est tout aussi délicat : si les juges n'ont pas acquis la conviction de la négligence, après en avoir délibéré durant plusieurs jours, après sept ans d'instruction, qui prendra la responsabilité de condamner, simplement parce qu'il faut des coupables ? »<sup>216</sup>.

<sup>215</sup> F. Dayer, Les 17 accusés ne pouvaient ignorer les terribles colères de l'Allalin, *La Tribune de Lausanne*, 20.01.1972.

<sup>216</sup> F. Dayer, Acquittement général au procès de Mattmark – le symbole de l'imprévisibilité, *La Tribune de Lausanne*, 03.03.1972.

Nous pouvons voir par cet extrait que le journaliste de *La Tribune de Lausanne* ne cherche clairement pas à prendre position, et le dit, ni pour l'un ni pour l'autre parti. On pourrait se demander si après 7 ans, sans avoir couvert la catastrophe de 1965, les journalistes qui écriront en 1972 lors du procès ne se sentent pas autant impliqué dans l'affaire que ceux qui ont couvert l'affaire sur place, à Mattmark, en 1965. On se situe alors dans une totale neutralité qu'il n'y avait pas eu au lendemain de la catastrophe, ni pour *Les feuilles d'avis de Neuchâtel*, ni pour *La tribune de Lausanne*.

A partir de là, les articles faisant référence à Mattmark seront encore assez réguliers dans l'année 1972, mais plus brefs et l'information redeviendra très factuelle et descriptive : assistions-nous alors à une véritable « perte » d'intérêt pour le sujet Mattmark avec la fin du procès ?

#### **CONCLUSION : MATTMARK VU PAR LA TRIBUNE DE LAUSANNE ET LES FEUILLES D'AVIS DE NEUCHÂTEL**

Au lendemain de la catastrophe et dans la semaine suivante, nous observons deux prises de positions totalement différentes pour ces deux quotidiens, l'un soutient la thèse de la catastrophe naturelle et de l'imprévisibilité de l'événement, *Les feuilles d'avis de Neuchâtel* (canton industriel). Tandis que l'autre (*La tribune de Lausanne*) supporte la thèse de la responsabilité humaine et utilise un ton très accusateur et émotionnel (implication personnelle). Mais, comme nous avons pu le voir, ce discours changera très vite, une dizaine de jours après la catastrophe, où l'envoyé spécial, Jean-Pierre McDonald, l'auteur de ces articles accusateurs, n'écrira alors que très peu sur Mattmark.

Dès lors, et pour les deux quotidiens étudiés ici, après avoir quitté cette première phase – dont les éléments rapportés me permettent de la qualifier comme une phase de choc – Mattmark perdra de son importance ; bien qu'évoquées de très nombreuses fois durant des mois et ce jusqu'à la révision du procès à la fin de



l'année 1972, les informations deviendront absolument factuelles, descriptives et brèves.

Ce changement de traitement de l'information me laisse imaginer quel fût le choc de la catastrophe, et quel affolement il y a eu autour, comme le témoignent les nombreux articles de ces deux quotidiens. Mais, une fois le choc passé, les personnes derrière ces papiers, redeviennent journalistes d'un quotidien d'informations généraliste et délaissent alors l'émotion et la terreur qui les ont animés à l'annonce de cet énorme accident. Il n'y a alors plus de prises de position, l'information est là pour, comme l'est son intérêt, informer ses lecteurs des suites de l'affaire. Les nombreux articles concernant Mattmark publiés dans *Les feuilles d'avis de Neuchâtel* et *La Tribune de Lausanne* nous permettent de mesurer le poids qu'a pris cet événement dans la Suisse des années 1960-1970 et de toutes les questions que cela a pu poser pour l'opinion publique, telles que les questions de sécurité au travail, d'imprévisibilité de la nature, d'assurance ou encore de migrations.

**Tableau 1: Répartition des articles (uniquement articles pertinents retenus)**

	FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL			LA TRIBUNE DE LAUSANNE		
	Nombre d'articles	Courts articles	Gros articles	Nombre d'articles	Courts Articles	Gros articles
Août1965	5	1	4	3	2	1
<b>Sep 1965</b>	<b>49</b>	<b>27</b>	<b>22</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>4</b>
<b>Oct 1965</b>	<b>24</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>1</b>
<b>nov-65</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	6	5	1
Déc. 1965	9	8	1	1	1	/
Année1966	16	12	4	14	13	1
Année1967	5	4	1	3	3	/
Année1968	3	3	/	1	/	1
Année1969	4	2	2	/	/	/
Année1970	2	2	/	3	2	1
Année1971	5	3	/	/	/	/
Janvier1972	1	1	/	2	1	1
<b>Fév 1972</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>/</b>	<b>5</b>
<b>Mar 1972</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>/</b>
Année1972	3	2	1	3	3	/
<b>Sept 1972</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	4	1	3
<b>Oct 1972</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	2	2	/
<b>TOTAL</b>	<b>167</b>	112	55	<b>83</b>	64	19

*Source: Tableau par Cynthia Soares*

## MATTMARK : *LA SUISSE*

par *Yasmine Abamed*

« On sait à quel point la montagne  
peut être cruelle. Mais à ce point ».

*Arlequin, La Suisse, 01.09.1965.*

### INTRODUCTION

L'analyse proposée ci-dessous traite de la manière dont la catastrophe de Mattmark a été relatée dans le journal *La Suisse*.

L'intérêt d'étudier la place accordée à Mattmark dans la presse tient dans le fait que l'événement se situe à l'intersection de thématiques cruciales. On peut donner en exemple le thème de l'essor industriel en Valais (notamment en termes de construction de barrages) pour permettre de produire de l'électricité en masse et de la revendre aux pays voisins. Une autre caractéristique importante est le lien direct avec le sujet de la migration en Suisse et des conditions de travail de ses ouvriers. En effet, comme dans beaucoup d'autres chantiers, la vaste majorité des travailleurs est italienne. Un dernier exemple d'axe important est celui de la sécurité au travail et de la protection des employés.

L'analyse du journal *La Suisse* sur ce thème a pour but de rendre davantage visible le discours qui a pu être construit autour de Mattmark et comment cet accident permet aussi de parler de la Suisse. En observant le fil de lecture proposé et en examinant

comment chaque grand thème a pu (ou non) être abordé, il nous sera possible de tirer une image plus claire de la manière dont le journal (et par extension son lectorat) a pu appréhender la catastrophe et ce qui a pu suivre.

## PRÉSENTATION DU JOURNAL

Le journal *La Suisse* a été fondé en 1898 et a disparu en mars 1994. A ses débuts, il fut conçu comme le journal politique officiel du Parti Libéral et Démocratique Genevois. Le journal prend son indépendance et son autonomie vis-à-vis de celui-ci en 1903 mais reste tout de même teinté d'une tendance constante d'un positionnement au centre-droite.

*La Suisse* peut également être qualifié de journal populiste qui se présente comme une lecture « facile ». La tendance à présenter les bienfaits de la Suisse et à correspondre à l'état d'esprit populaire en est une démonstration. Sa principale vocation reste tout de même de fournir des informations au jour le jour sur l'actualité du pays et du reste du monde, et ce dans presque tous les domaines. Au contraire de journaux plus militants, *La Suisse* ne prend pas de position politique engagée et ne se cantonne pas dans la couverture de thématiques politiques précises. Il faut aussi noter tout de suite que le journal ne cherche pas à se positionner comme lecteur critique des événements quotidiens mais davantage comme simple rapporteurs de nouvelles plus ou moins heureuses.

Ce journal quotidien présente une formule stable auquel se greffe une fois par semaine un supplément Madame. Le découpage des articles suit de près la même logique. Après des premières pages consacrées aux nouvelles les plus fraîches et les plus importantes du jour, de tout type confondu, suivent des rubriques traitant de thèmes plus uniformes. Ainsi, plusieurs pages sont également dévolues au sport en début de journal, suivies des informations relatives à chaque canton, des nouvelles internationales, d'une rubrique culture (romans, théâtre, musique et ciné-

ma) ainsi que des conseils de type économique. La publicité est également très présente et vise un public de type classe moyenne, la même que celle du journal.

Il convient également de noter ici le lien qui existe entre *La Suisse* et *La Tribune de Genève*. En effet les deux périodiques avaient conclu un accord en 1939 pour se partager le lectorat. L'un sortait à l'édition du matin et l'autre à celle du soir. C'est au moment où *La Tribune* décide de rompre cet accord en 1988 que les choses deviennent difficiles. Perdant peu à peu ses lecteurs et plongeant dans les dettes, *La Suisse* finit par faire faillite en 1994<sup>217</sup>.

Voici présenté à la page suivante un exemple de la une de *La Suisse*, datant du 31 Août 1965 et montrant la première mention de la catastrophe de Mattmark dans le journal.

Parler du lien entre *La Suisse* et Mattmark exige aussi de s'attarder quelques instants sur le journaliste responsable de l'actualité en Valais, Pascal Thurre. Celui-ci signe la quasi-totalité des articles importants sur le sujet. M. Thurre est journaliste indépendant basé à Sion et fut le correspondant de nombreux journaux et revues dont *La Suisse*, *La Gazette de Lausanne*, *La Terreur* ou encore l'ATS (Agence Télégraphique Suisse) et l'AFP (Agence France-Presse). Sauf mention expresse, tous les articles cités sont de lui.

Avant de commencer l'analyse de la couverture de la tragédie de Mattmark dans ce journal, voilà un bref tableau donnant une vue d'ensemble du corpus d'articles analysés.

217 <http://www.rts.ch/archives/radio/information/le-journal-du-matin/3312319-la-suisse-derniere.html>, visionnée le 28 Novembre 2014.

Image 1: Le récit dans *La Suisse*, le jour après la catastrophe



Source: "La Suisse", 31 août 1965, p. 1.

Tableau 1: Articles analysés *La Suisse*

Date	Articles longs	Articles courts	Total
Août 1965	2	0	2
Septembre 1965	14	17	31
1965-1967	0	1	1
Février 1972	6	0	6
Mars 1972	2	3	5
Octobre 1972	4	3	7

Source: Tableau par Yasmine Ahamed 2014.

Il convient de dire un mot sur la récolte des données et des limitations qui en ont découlé. Pour récolter les archives de ce journal, il a été nécessaire de se rendre à la Bibliothèque de Genève pour consulter en personne la version papier des articles conservés. De par la nature des archives et du temps nécessaire pour passer en revue un quotidien d'une quarantaine de pages, il fut nécessaire d'opérer un choix stratégique lors de la phase de recherche.

La décision a été prise de se concentrer sur les moments clés de l'intrigue Mattmark, c'est à dire la catastrophe en elle-même et les semaines qui ont suivi, les anniversaires entre l'incident et le procès, et finalement le premier et le deuxième procès. L'analyse proposée ici ne se prétend donc pas exhaustive, mais concerne uniquement la manière dont le sujet a été abordé par *La Suisse* lors de ces périodes particulières. Elle concerne donc uniquement les mois d'août à octobre 1965 (aucun article en octobre), les dates d'anniversaire en 1966 et 1967, et les mois de février, mars et octobre 1972.

## LA CATASTROPHE

La vision proposée par *La Suisse* au moment de la catastrophe s'articule autour de trois grands pôles, eux-mêmes composés de sous-parties. Ensemble, ces trois grands axes permettent de reconstituer la manière dont Mattmark a été interprété par le journal et présenté à son public. Il conviendra de revenir à la fin de l'analyse de ces trois thèmes sur la logique de l'intrigue cachée entre les lignes. Le premier pôle traite simplement de la définition de la catastrophe comme à la fois naturelle et monstrueuse, et ce au moyen de diverses sous-narratives. Le second thème est celui des émotions, à la fois négatives et positives qui entourent la catastrophe. Finalement, la dernière partie traite de la mise en avant de la reconnaissance par les autorités publiques suisses de la gravité de la catastrophe et de ses conséquences.

Commençons donc par le registre de la définition de l'événement. Celle-ci se fait en trois étapes, chacune servant à créer et appuyer la vision de la catastrophe naturelle tragique. Les premiers articles qui paraissent après le drame s'attardent sur la reconstitution de la temporalité de la catastrophe pour tenter de faire sens et mieux comprendre celle-ci. L'article du 31 Août 1965 de Pascal Thurre se décompose en sous titres décrivant chacun une étape qui s'enchaînent dans l'ordre présenté : « au soleil couchant », « l'alerte », « trois survivants », « autorités sur place », « vision d'apocalypse », et finalement « à la lueur des projecteurs ». Ce premier article propose aussi une série de photos montrant le lieu du drame et les premières recherches. Cette première partie sert donc à décrire l'événement et à montrer qu'il obéit aux codes usuels d'une catastrophe : situation initiale, drame, victimes, réaction sociale et secours.

Une fois le cadre de la catastrophe posé, il importe également d'en préciser le type. Dans le cas de Mattmark, c'est immédiatement la nature qui est désignée comme responsable et ceci dès les premiers jours. On parle « des victimes d'Allalin » et de la

« cruauté de la montagne »<sup>218</sup>. C'est le glacier qui est « intraitable »<sup>219</sup>. A aucun moment l'emplacement des baraques n'est posé comme problématique. La catastrophe est réellement perçue comme imprévisible et inévitable. Cette imprévisibilité est encore renforcée par la mise en avant de l'avis de M. Bonvin, qui cite comme cause probable « l'hiver rigoureux » ayant causé une « pression qui a mené à la formation d'une masse liquide » trop importante<sup>220</sup>. Ceci aurait été la cause de la rupture soudaine du glacier. Le journal fait également appel à des experts comme le professeur Alain Jayet<sup>221</sup>, le professeur Lombard<sup>222</sup> et le professeur Max Weber<sup>223</sup> qui, au mieux, mettent la nature en cause, au pire, refusent de se prononcer sur ce qui a pu déclencher l'éboulement. « Une brusque rupture de la langue glaciaire, ainsi que cela s'est produit, était, de l'avis des glaciologues, tout à fait imprévisible »<sup>224</sup>. La responsabilité n'est donc abordée que pour parler de la nature et du décrochement du glacier, le journal ne s'intéresse pas à la manière dont certains choix humains auraient pu également faire de cet éboulement une tragédie humaine.

C'est sur cet aspect tragique que *La Suisse* travaille également lorsqu'elle insiste sur la grandeur et l'ampleur du désastre. La catastrophe est grande et coûteuse, aussi bien en termes de vies humaines qu'en termes matériels. C'est par un travail d'accentuation et d'accumulation que le journal confère à Mattmark le statut d'événement exceptionnel. Dans l'édition du 1 Septembre 1965, un article liste alors les noms de tous les disparus, donnant leur nom, leur nationalité et leur lieu de domicile. Le lecteur prend conscience de l'ampleur de la tragédie et du sentiment d'horreur qui en ressort. Ce même article mentionne aussi le coût de la catastrophe qui s'élève à 40 millions de francs. Le

<sup>218</sup> Arlequin, *La Suisse*, 01.09.1965, p. 2.

<sup>219</sup> Thurre, *La Suisse*, 01.09.1965, p. 15.

<sup>220</sup> ATS, *La Suisse*, 02.09.1965, p. 1.

<sup>221</sup> NN, *La Suisse*, 05.09.1965, p. 26.

<sup>222</sup> ATS, *La Suisse*, 03.09.1965, p. 25.

<sup>223</sup> UPI, *La Suisse*, 03.09.1965, p. 4.

<sup>224</sup> ATS, *La Suisse*, 03.09.1965, p. 25.

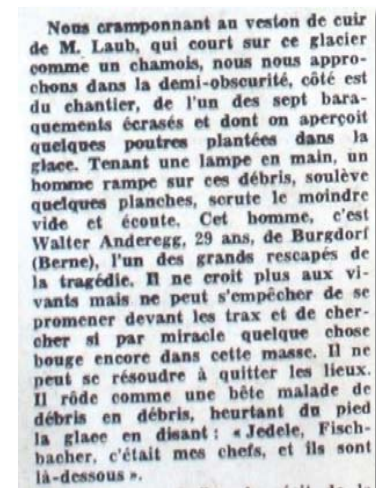
quotidien assoit ainsi la place que Mattmark peut légitimement revendiquer dans l'histoire suisse. La dernière facette de l'aspect dramatique est l'abandon rapide de tout espoir de retrouver des survivants. On parle du « chantier du désespoir », de « bilan tragique »<sup>225</sup>. Les éditions suivantes mentionnent chaque découverte de nouveaux cadavres, trainant en quelque sorte l'aura de mort qui entoure Mattmark sur plusieurs jours, voire semaines.

Le deuxième grand axe mentionné précédemment est celui des émotions. Là aussi le découpage peut s'effectuer en trois parties, la première traitant de récits individuels, la suivante des familles des victimes, de leur chagrin et du deuil, finalement le journal couvre la thématique des dons. Le premier outil pour véhiculer de l'émotion et donner au lecteur un sentiment de proximité avec la catastrophe consiste à se servir de récits personnels. Ceux-ci permettent de créer un rapport plus personnel et humain qui donne une porte d'entrée. On peut mentionner ici les histoires rapportées de « Walter le rescapé » et des deux cantinières, dont une décède et l'autre survit. Le récit de Walter est le plus développé et comporte un portrait du travailleur. Le ton est presque cinématographique avec le journaliste qui décrit son parcours chaotique à travers le chantier avant de tomber sur Walter qui raconte en quelques mots son effroi et son traumatisme<sup>226</sup>.

<sup>225</sup> Thurre, *La Suisse*, 01.09.1965, p. 15.

<sup>226</sup> *Ibid.*

Image 2: Témoignage de Walter Anderegg, un des rescapés de la tragédie



Nous cramponnant au veston de cuir de M. Laub, qui court sur ce glacier comme un chamois, nous nous approchons dans la demi-obscurité, côté est du chantier, de l'un des sept baraquements écrasés et dont on aperçoit quelques poutres plantées dans la glace. Tenant une lampe en main, un homme rampe sur ces débris, soulève quelques planches, sorte le moindre vide et écoute. Cet homme, c'est Walter Anderegg, 29 ans, de Burgdorf (Berne), l'un des grands rescapés de la tragédie. Il ne croit plus aux vivants mais ne peut s'empêcher de se promener devant les trax et de chercher si par miracle quelque chose bouge encore dans cette masse. Il ne peut se résoudre à quitter les lieux. Il rôde comme une bête malade de débris en débris, heurtant du pied la glace en disant : « Jedete, Fischbacher, c'était mes chefs, et ils sont là-dessous ».

Source: Thurre, *La Suisse*, 01.09.1965, p. 15.

L'article qui lui est consacré insiste sur son traumatisme et comment il n'a échappé à la catastrophe que grâce au hasard, s'enfuyant à toutes jambes lorsque le glacier s'est effondré. C'est une figure populaire et proche du lectorat qui est mobilisée ici, celle de l'ouvrier. La proximité avec ce personnage permet aux gens de se retrouver quelque peu en lui et de créer un ersatz de lien affectif. Ce même mécanisme est mis en place lorsque le journal relate l'histoire des deux cantinières. Elles sont appelées par leurs noms et tandis que celle décédée est décrite comme « la malheureuse cantinière du chantier maudit », l'autre est traumatisée par cette expérience qui lui a fait « perdre le sommeil » car



elle « connaissait tous les hommes ensevelis et qu'ils avaient été bons pour elle »<sup>227</sup>.

Le deuxième moyen de véhiculer de l'émotion autour de Mattmark est la mise en avant de l'arrivée des familles des victimes et du chagrin qui secoue toute le pays. Cette fois-ci, Pascal Thurre rencontre également une famille qui raconte brièvement la manière dont ils ont appris la nouvelle par la radio. Il mentionne également une femme éplorée, venue chercher des nouvelles de son fils sans savoir si son chantier était celui de Mattmark<sup>228</sup>. Par ce procédé, le lectorat parvient à se mettre à la place des familles, imaginant ce que la perte d'un de leurs proches pourrait signifier. A la tristesse des familles s'ajoute celle des autorités politiques et religieuses. Ainsi les festivités pour les 150 ans du Valais sont repoussées<sup>229</sup>. Le pape lui-même adresse ses condoléances aux familles<sup>230</sup>. Des personnalités comme le président du Grand Conseil et des présidents de communes, des ministres espagnols, le chargé d'affaires à l'Ambassade d'Italie et bien d'autres sont ainsi présentes à l'office funèbre pontifical à la mémoire des victimes, à la cathédrale de Sion<sup>231</sup>. La messe est également retransmise à la radio, faisant du deuil de Mattmark un événement national.

*La Suisse* ne met pas uniquement en avant l'émotion partagée mais présente également les dons réunis en conséquence. Le 2 Septembre 1965, un article cite les actions entreprises par la Croix-Rouge et indique aux lecteurs comment y contribuer en versant de l'argent sur « le compte de chèques postal Berne 30-4200 »<sup>232</sup>. L'important est de montrer que les familles sont prises en charge, aidées par les dons du peuple suisse, qui sont réunis dans un Fond Mattmark dès le 17 Septembre 1965<sup>233</sup>. L'idéal de

<sup>227</sup> Thurre, *La Suisse*, 03.09.1965, p. 25.

<sup>228</sup> *La Suisse*, 02.09.1965, p. 25.

<sup>229</sup> Thurre, *La Suisse*, 04.09.1965, p. 4.

<sup>230</sup> ATS, *La Suisse*, 01.09.1965, p. 21.

<sup>231</sup> CP, *La Suisse*, 05.09.1965, p. 29.

<sup>232</sup> ATS, *La Suisse*, 02.09.1965, p. 25.

<sup>233</sup> CP, *La Suisse*, 17.09.1965, p. 35.

solidarité suisse se révèle ici dans la mobilisation rapide de fonds par la population.

On débouche finalement sur le dernier des trois grands axes de la catastrophe, qui est celui de la reconnaissance par les autorités de la gravité de l'événement. Celle-ci est mise en avant par la mention de la présence de M. Bonvin sur le lieu de la catastrophe dès le 2 Septembre. Sa visite sur le chantier fait la une du quotidien, série de photos à l'appui<sup>234</sup>. Ce déplacement jusqu'au glacier (qui rappelons-le n'est pas accessible rapidement depuis la plaine) sert à marquer l'importance accordée par le gouvernement à l'événement ainsi qu'à marquer le besoin légitime d'une intervention étatique supérieure à l'intervention des secours.

En plus de la présence et de l'envoi de secours, le soutien financier de la part de l'Etat va aussi être mis en avant. De petites brèves mentionnent alors presque quotidiennement les aides envoyées par diverses autorités suisses comme le Conseil Fédéral, le Conseil d'Etat tessinois, le Conseil d'Etat du canton de Zoug ou encore le gouvernement du Canton de Lucerne<sup>235</sup>. Ce même article mentionne aussi précisément la façon dont fonctionnent les prestations des assurances sociales suisses suite à la circulation de rumeurs sur la manière dont les familles allaient pouvoir être prises en charge<sup>236</sup>. L'article y explique comment les rentes seraient allouées dans le concret et comment les membres des familles pouvaient se faire connaître auprès de la Caisse Nationale Suisse et de l'AVS. Cette inquiétude au sujet des familles et de la suite de leur vie réapparaît quelques jours plus tard, dans l'édition du 11 Septembre. « La catastrophe de Mattmark a provoqué dans tout le pays un grand courant de sympathie. Les collectes ont pourtant éveillé l'impression à l'étranger surtout, que les familles des victimes se trouveraient exposées à la misère et dépendraient de la charité publique. Afin de ne pas donner une image fautive de la Suisse, l'Union syndicale suisse a décidé

<sup>234</sup> ATS, *La Suisse*, 02.09.1965, p. 1.

<sup>235</sup> ATS, *La Suisse*, 04.09.1965, p. 4.

<sup>236</sup> ATS, *La Suisse*, 04.09.1965, p. 4.

d'informer les centrales syndicales étrangères de la situation en ce domaine »<sup>237</sup>.

On y voit transparaitre une crainte de voir se répandre une mauvaise image de la Suisse qui laisserait « les familles des victimes exposées à la misère ». Le journal travaille donc à mettre en avant l'action du gouvernement suisse, qui se montre lui aussi solidaire avec les familles des victimes, à l'instar de la population. La vision mise en place par *La Suisse* est donc celle d'une solidarité générale et d'un appui apporté aux familles aussi bien de la part des particuliers que des organes politiques et des institutions publiques usuelles (AVS, SUVA).

Un dernier aspect fortement mis en avant par le journal qui rentre dans cette thématique est la place accordée au jour le jour au déroulement des opérations de sauvetage, ou plutôt de dégagement des corps des décombres. En effet, un véritable feuilleton se dessine. Au départ de cette saga, le glacier qui semble toujours menaçant fait craindre aux autorités un second éboulement, sur les sauveteurs cette fois-ci. La solution proposée est donc de « dynamiter par voie terrestre en utilisant les moyens de l'armée, des surplombs et des arêtes présentant quelque danger »<sup>238</sup>. Deux jours plus tard, l'annonce tombe : la météo est trop dangereuse. « Les éléments s'acharnent sur le lieu de la catastrophe du Mattmark. Comme si elles voulaient prolonger en quelque sorte l'horrible tragédie d'Allalin, [...] La nature semble vouloir refuser de rendre ses victimes. [...] Tout était prêt pour truffer la masse des charges nécessaires mais il fallut renoncer, le ciel ne voulant rien savoir »<sup>239</sup>. Le journal continue à traiter de l'affaire du dynamitage en expliquant les alternatives que les équipes tentent de mettre en place avant de finalement abandonner le projet le 5 Septembre. On peut aussi rapidement noter que le thème de la nature comme mauvaise et tueuse refait son apparition. Alors qu'elle a déjà entraîné des travailleurs dans la mort, elle pousse le vice, à

<sup>237</sup> ATS, *La Suisse*, 11.09.1965, p. 4.

<sup>238</sup> Thurre, *La Suisse*, 01.09.1965, p. 21.

<sup>239</sup> Thurre, *La Suisse*, 031.09.1965, p. 25.

en croire le journaliste, jusqu'à gêner le travail de recherche. Il faut maintenant expliciter le lien entre la présence de ce « feuilleton météo » et le thème de la reconnaissance par les autorités. Dans ce cas, la présence continue sur le lieu et la mise en place de plans coûteux et complexes servent à montrer que le gouvernement prend la situation au sérieux, déployant un nombre élevé de secouristes et de militaires. En plus du symbole de reconnaissance ainsi transmis, c'est aussi une manière de transmettre le message d'une Suisse réactive, qui sait agir en temps de crise et qui est capable de gérer de telles situations.

Il nous faut maintenant passer à la synthèse de ce qui vient d'être présenté pour résumer brièvement comment chacune de ces parties fait écho aux deux autres pour former une « histoire » du journal *La Suisse* au moment même de la catastrophe.

En commençant par définir Mattmark comme une catastrophe dont la nature est responsable (le glacier, la météo, les hivers passés, ...), *La Suisse* met de côté la question de la responsabilité humaine. La volonté est de se concentrer sur l'aspect sensationnaliste de l'événement en mettant en avant l'idée d'une nature violente et forte, capable de causer presque une centaine de morts en quelques secondes. A cette force dévastatrice, le journal propose une réaction fortement chargée en émotions. Cette fois, le but est que chaque lecteur et lectrice se sente concerné et d'ainsi créer un drame national dans l'imaginaire collectif. En présentant la Suisse comme un pays uni dans la douleur, le quotidien suit sa ligne populiste présentée brièvement en début d'analyse. Il satisfait et renforce l'idéal de l'existence d'une « belle solidarité suisse » où chacun s'entraide. L'autre idéal mis en scène est celui d'une Suisse réactive, qui dispose des institutions nécessaires pour faire face dans divers domaines. Le journal présente le pays comme un lieu où les assurances suite à un accident fonctionnent, où les familles sont prises en charges et où les figures publiques font preuve d'un réel soutien.

De manière très caricaturale, à travers le cas de Mattmark, *La Suisse* brosse le portrait d'un pays où les conséquences des catas-

trophes naturelles (et non pas humaines) font écho parmi la population qui se mobilise pour soutenir les victimes, ainsi que parmi les autorités qui affichent une face stoïque et rassurante capable de résister à tout choc. Ce n'est donc pas tant Mattmark qui est intéressant dans ce cas-ci, mais plutôt la manière dont le journal s'en sert pour réaffirmer sa ligne éditoriale et politique.

Notons aussi que la parole n'est jamais donnée aux ouvriers du chantier, sauf dans le cas de Walter qui apparaît davantage comme victime malgré lui d'une tragédie. Jamais non plus le journal ne pose de questions qui dérangent sur la responsabilité éventuelle des ingénieurs ou la qualité de vie des ouvriers. La direction choisie ici s'aligne donc plutôt bien avec ce que pourrait être la ligne que le gouvernement voudrait voir se diffuser.

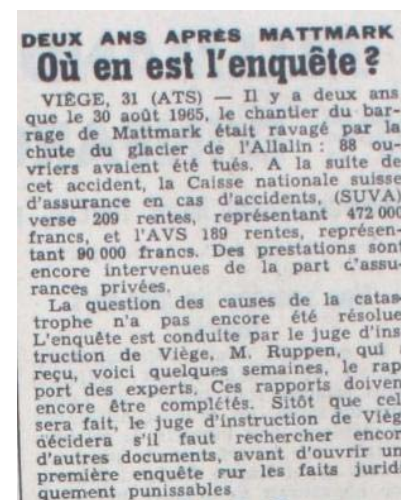
Avant de passer à la suite, notons que la présence d'articles sur Mattmark, leur importance et leur place dans le journal varient rapidement. Alors que dans les premiers jours, la catastrophe occupe la une et se voit consacrer plusieurs pages dans l'édition, le souffle retombe dès le 5 Septembre 1965 et le seul article important après cette date traite de l'office funèbre célébré sur place<sup>240</sup>. Après cela, le journal ne publie que des brèves informant de la découverte de nouveaux corps, de nouveaux dons ou de la tenue de cérémonies religieuses. Les informations passent de la une aux premières pages, pour finir par glisser dans la section des informations cantonales. Le journal continue à se tenir à jour sur l'avancée des recherches mais les commentaires sont de plus en plus sporadiques et factuels. Le 22 Septembre marque la dernière mention de Mattmark à cette période.

<sup>240</sup> Thurre, La Suisse, 10.09.1965, p. 25.

## LES ANNIVERSAIRES (1966-1971)

Entre la catastrophe et la mise en route du premier procès, *La Suisse* fait mention de Mattmark uniquement lors du deuxième anniversaire de l'événement en 1967. L'article consacré à ceci est court, donne de simples renseignements sur la prise en charge des familles des victimes depuis 1965 et mentionne rapidement que la cause de l'accident n'a pas encore pu être déterminée et que l'enquête se poursuit. Malgré le titre qui aurait pu sonner accusateur face à lenteur des opérations, la brève en elle-même ne reprend pas ce ton et se contente de donner des informations factuelles.

*Image 3: « La cause de la catastrophe n'a pas encore été résolue »*



Source: ATS, La Suisse, 31.08.1967, p.27.

On voit ici comment Mattmark perd de son importance et ne parvient pas à marquer la mémoire du journal. La primauté de l'information fraîche et le désir du quotidien de se concentrer sur le présent expliquent cette absence d'intérêt pour la thématique dès lors que rien de concret ne se passe. On peut tout de même

noter que l'information que le journal choisit de mettre en avant est celle de la prise en charge des familles qui a été assurée par la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accident, l'AVS et des assurances privées. Ce qui est encore une fois mis en avant est le soutien ainsi que le suivi accordé aux familles de la part de la Suisse. Le journal insiste ainsi sur l'aspect solidaire et concerné de la patrie, vision qui fait tout à fait écho à une narration agréable et très facilement acceptée par un lectorat majoritairement suisse et fier de son pays ainsi que de ses institutions.

### PREMIER PROCÈS (1972)

Le premier procès s'ouvre en février 1972, soit 7 ans après la catastrophe. Le thème de Mattmark réapparaît alors dans le journal *La Suisse* pendant les mois de février et mars 1972. Cependant, on peut de suite noter que la place accordée au sujet est nettement plus réduite que la dernière fois. On en compte en tout que 11 articles consacré à ce thème de l'actualité et aucun article ne parvient à faire la une. Il s'agit pour le quotidien d'informations appartenant aux nouvelles régionales. Pascal Thurre est, une fois encore, présent et signe la plupart des articles sur le procès.

Le journal traite du sujet d'une manière très différente et le positionnement par rapport au procès se fait davantage sentir. Les premiers articles annoncent l'ouverture du procès à Viège pour « l'accusation d'homicide par négligence » dès le 22 février et rappellent brièvement les faits<sup>241</sup>. Le ton se veut neutre et sobre, donnant aux lecteurs une description de la salle et des acteurs. Pourtant, bien que les deux camps soient présentés, le journal ne reprend jamais lui-même les arguments défendus par l'accusation et les cite en prêtant une forte attention à toujours le faire entre guillemets.

Cette préférence pour la défense se fait sentir de manière de plus en plus ouverte au fil des articles. On rappelle au public qu'il

●  
<sup>241</sup> Thurre, *La Suisse*, 15.02.1972, p. 35.

ne peut « se faire qu'une opinion unilatérale, puisqu'il n'a pas encore entendu la voix de la défense »<sup>242</sup> et on l'encourage ainsi à réserver son jugement pour plus tard. Un autre passage dans ce même article permet de voir aussi comment le journal glisse son commentaire au fil des lignes et tente de rallier le lecteur à sa vision du procès : « Dans ces conditions, il convient de *ne pas porter aujourd'hui déjà un jugement* prématuré sur cette affaire et les six ans et demi qu'a duré l'instruction montrent sans doute clairement que le problème auquel les juges de Viège seront confrontés est fort complexe. Peut-être *toute cette affaire aurait-elle pu être classée* par une ordonnance de non-lieu, mais il faut se féliciter que la justice valaisanne ait renoncé à cette solution de facilité, même si la sentence finale doit être un acquittement ».

Le ton est donc loin d'être accusateur et de soutenir l'argumentaire de l'accusation. On insiste sur le fait de donner le bénéfice du doute et de ne pas juger les accusés trop rapidement. C'est donc par le biais de petits commentaires que le journal indique sa position. Lorsque le procureur annonce sa demande (des amendes allant de 1000 à 2000 francs), le journal parle de « clémence » et de « compréhension manifeste » de la part de celui-ci dans l'article résumant les plaidoiries des deux camps<sup>243</sup>. Les jours suivants le procès, le journaliste insiste sur « l'honnêteté des patrons »<sup>244</sup> et reprend la plaidoirie de la défense, qui prétend que c'est « de la littérature' de venir dire aujourd'hui, après la catastrophe que l'Allalin était un glacier menaçant. Personne à son avis ne flairait le danger, ni les spécialistes, ni les gens de la vallée qui l'auraient dit haut si tel avait été le cas »<sup>245</sup>. Ce qui est intéressant de noter, c'est que lorsqu'il s'agit de reprendre les arguments de la défense, la distance entre le discours rapporté et le journal s'amenuise, jusqu'à quasiment se confondre. Lorsque l'acquittement est prononcé le 3 Mars 1972 le journal écrit : « Le premier sentiment de surprise passé, on se prend à réfléchir. Et ici le

●  
<sup>242</sup> Thurre, *La Suisse*, 20.02.1972, p. 34.

<sup>243</sup> Thurre, *La Suisse*, 23.02.1972, p. 37.

<sup>244</sup> *Ibid.*

<sup>245</sup> Thurre, *La Suisse*, 24.02.1972, p. 35.

premier commentaire qui s'impose, c'est le courage indéniable des juges de Viège »<sup>246</sup>. Aucune indignation, aucun ressentiment ou aucune critique face au verdict, le journal s'en accommode très facilement et accepte la logique de l'acquittement de ces ingénieurs qui ne peuvent être tenus pour responsables. Bien que la nature soit encore et toujours présentée comme responsable et imprévisible, on insiste également sur le caractère moral des accusés. De manière grossière, la logique est la suivante : en plus de la responsabilité primaire de la nature, on ne peut tenir les hommes pour responsables car ce sont des gens honnêtes, qui n'auraient jamais pris la décision d'installer les baraquements à cet endroit si *la moindre chose* avait pu les avertir du danger. « Le tribunal a opté ni pour le symbole, ni pour la clémence. Il a analysé avec froideur le critère capital de l'imprévisibilité. *Tout est là* »<sup>247</sup>.

A la position pro-accusé s'associe donc une démarche de mise à distance et de critique de l'accusation. La distance s'opère simplement dans le refus du journal de reprendre à son compte certains commentaires de l'accusation. La critique apparaît lorsque le journaliste expose les arguments de défense et leur interprétation du procès. Ainsi, *La Suisse* insiste sur les propos qui condamnent « un réquisitoire qui donne l'impression que l'on veuille à tout prix aujourd'hui, comme dans le bon vieux temps 'trouver des holocaustes à offrir sur l'autel de l'Allalin' » dans « 'un procès politico-social, un procès qui veut que l'on étanche, après toute l'émotion causée et tout le tapage fait, la soif publique, *l'appétit malsain de la conscience collective*' »<sup>248</sup>. C'est pour ne pas avoir cédé à « la nécessité de calmer l'opinion publique, d'assouvir une certaine soif 'de la conscience collective' »<sup>249</sup> que les juges sont salués. Ce n'est pas tant le fait de relater les propos de la défense qui permettent de lier le journal à ce camp, mais la force des commentaires mis en avant (notons la référence directe à la

<sup>246</sup> Thurre, *La Suisse*, 03.03.1972, p. 47.

<sup>247</sup> *Ibid.*

<sup>248</sup> Thurre, *La Suisse*, 25.02.1972, p. 49.

<sup>249</sup> Thurre, *La Suisse*, 03.03.1971, p. 49.

Deuxième Guerre Mondiale) et la persistance de ceux-ci dans tous les articles concernant le premier procès. L'idée sous-jacente est que l'accusation s'acharne à vouloir trouver un coupable là où il n'y en a pas pour résoudre la tension sociale causée par la recherche d'un sens à la perte de tant de vies.

Un autre type de commentaire met l'accent sur le fait que « plus de 10 millions de francs ont été versés après Mattmark par la Caisse Nationale. D'autre part, la 'Fondation Mattmark' a réuni grâce à la *générosité publique*, 3,5 millions de francs dont 2,7 millions [qui] ont déjà été versés. [...] *Toutes les victimes ont été indemnisées* »<sup>250</sup>. Ici, l'idée est toute autre, on reproche entre les lignes aux familles de ne penser qu'à l'argent et de vouloir mener ce procès à terme uniquement pour toucher de nouvelles indemnités. En marquant le fait qu'elles ont été indemnisées, le commentaire introduit l'idée que cela devrait suffire à les calmer, surtout qu'elles ont touché de l'argent à la fois de fonds publics et privés grâce aux donations spontanées. Rappeler ces faits, c'est une manière de sous-entendre que les familles ne sont pas reconnaissantes et toujours avares. Ainsi les protestations organisées en Suisse romande à l'issue du procès ne font l'objet que d'une mention à propos d'informations factuelles et les revendications de ces manifestants ne sont pas expliquées dans le détail.

Pour conclure, on se rend donc compte que malgré la volonté d'apparaître comme un journal neutre, le ton de *La Suisse* est en réalité bien plus marqué qu'il ne peut sembler au premier abord. La posture du quotidien vis-à-vis de l'événement Mattmark a complètement changé en 7 ans.

En 1965, la tragédie de Mattmark sert à mettre en avant une vision précise de la Suisse. La population et les autorités sont montrées sous un bon jour, comme des preuves vivantes d'une réelle solidarité et de l'existence d'un filet social pour rattraper les familles des victimes. En 1972, au contraire, le procès de Mattmark met en péril cette narrative. Le journal s'oppose alors à

<sup>250</sup> Thurre, *La Suisse*, 25.02.1972, p. 49.



ceux qui étaient présentés auparavant comme des victimes indirectes et qui sont maintenant perçus comme de froids calculateurs accusant injustement d'honnêtes ingénieurs de chantier. *La Suisse* insiste alors sur tout ce que le pays a déjà fait pour ces gens et sur l'idée que la nature est seule coupable. La quête de « justice » est alors présentée comme une quête vaine puisque le glacier Allalin est le seul coupable ; une idée que les familles doivent désormais accepter et dépasser. Le fait d'accuser les ingénieurs est ressenti par le journal comme une attaque contre le pays et ses valeurs. Son positionnement lors du procès montre une fois encore comment sa nature populiste le marque malgré lui.

### LE DEUXIÈME PROCÈS (1972)

Le deuxième procès Mattmark s'ouvre en octobre 1972. Lui aussi se solde par un acquittement général. Ce procès-là est encore moins couvert que celui de février ; pour se rendre compte du peu d'importance accordé au procès en lui-même notons que c'est une brève de l'ATS qui annonce que le jugement rendu « confirme le premier jugement, soit l'acquittement »<sup>251</sup>. Dans ce contexte-ci, les sujets abordés changent une fois de plus. Le premier article rappelle et institue une fois encore le rôle de la nature dans la catastrophe. La seule différence est que l'on introduit l'idée « qu'il manquait un accusé au procès de Mattmark. *Son nom ? Allalin* »<sup>252</sup>. Le glacier devient un personnage abstrait tout puissant, représentant la Nature que l'homme ne doit pas imaginer pouvoir prévoir ou contrôler. S'ensuivent des brèves très factuelles sur des questions relatives aux frais du procès et de qui devra en assumer les coûts. Finalement, ce qui ressort, de manière assez inattendue, est la mention et la description de la déception et critique italienne face au jugement final. Après la manière dont le deuxième procès a été géré, il est étonnant que le journal donne une tribune à ces critiques virulentes. En y regar-

<sup>251</sup> ATS, *La Suisse*, 05.10.1972, p. 39.

<sup>252</sup> Thurre, *La Suisse*, 01.10.1972, p. 9.

dant de plus près cependant, le journal ne se mouille pas trop et ne reprend à aucun moment les arguments pour son propre compte. Il redevient « neutre » et s'efface pour laisser parler les acteurs.

*La Suisse* consacre un article à chaque lieu de critique du jugement. Le premier provient des autorités politiques italiennes, le second de la presse et finalement le dernier des instances religieuses. Une note produite par Rome insiste sur l'idée « qu'une protection plus poussée du travail réalisé dans des situations périlleuses [...] serait tout à l'avantage et des travailleurs émigrés et des pays qui leur offrent l'hospitalité »<sup>253</sup>. Un politicien italien demande d'ailleurs s'il ne faut pas voir « dans la décision du tribunal suisse 'un nouvel épisode qui confirmeraient l'existence de préjugés, particulièrement à l'égard des émigrés italiens' ».

La deuxième critique présentée, plus virulente encore, concerne la presse italienne et en particulier trois journaux (*Il Popolo*, *L'Avanti!* et *l'Unità*). Pour le premier, l'issue du procès « renforce le doute que l'argent, les profits et les intérêts matériels, et non pas le prix des vies humaines comptent seulement aux yeux des tribunaux suisses ». Les autres journaux dénoncent respectivement « une sentence inouïe et scandaleuse du tribunal suisse » et que « les normes appliquées ont été codifiées en Suisse de façon à défendre, en toutes circonstances, le profit des patrons et des entreprises, sans jamais tenir compte de la vie des ouvriers et plus spécialement de la vie des immigrés »<sup>254</sup>.

Finalement, l'Église protestante italienne intervient également au travers d'un hebdomadaire (Nuovi Templi) pour envoyer une lettre ouverte aux Églises protestantes suisses réputées pour être sensibles à la cause de l'immigration. La lettre demande « de partager avec {eux} le sentiment de détachement et de colère que d'innombrables travailleurs immigrés nourrissent à l'endroit du pays qui les héberge, face à une situation que de leur point de

<sup>253</sup> ATS/AFP, *La Suisse*, 07.10.1972, p. 35.

<sup>254</sup> *Ibid.*, p. 45.



vue et sur la base de leurs expériences, ils ne peuvent ressentir que comme profondément injuste »<sup>255</sup>.

L'introduction de ces critiques, même si elles ne sont pas réellement appuyées par le journal, mérite d'être soulignée. Ce sont en effet les premiers articles sur Mattmark qui traitent des relations parfois difficiles entre suisses et italiens, au lieu de mentionner une fois encore l'idéal de solidarité après la catastrophe. Il faut aussi noter que l'absence de commentaire de la part du journal n'est pas forcément bon signe. Au mieux ces critiques ne suscitent aucune réaction et sont simplement relayées, au pire, elles permettent au lecteur de confirmer ses craintes, appuyant ainsi son idée d'une Italie revendicatrice et hargneuse, incapable de lâcher prise et ce même des années plus tard.

## CONCLUSION

La Suisse est donc un journal d'informations quotidiennes, adoptant une posture à tendances populistes. Cette ligne directrice est parfaitement visible autour de l'événement Mattmark. Sa priorité est de publier des informations au jour le jour, ce qui mène le journal à écarter rapidement le thème de Mattmark au profit de nouvelles plus récentes. Lors de la catastrophe, La Suisse consacre par exemple autant voir plus de pages au Tour d'Espagne de cyclisme. Le thème de cette catastrophe n'est donc pas un fonds de commerce du journal et n'apparaît que lorsque Mattmark revient dans l'actualité. Notons également que l'événement ne parvient à faire la une que lors des premiers jours en août et septembre 1965 mais qu'il échoue lors du premier et du second procès.

L'aspect populiste transparait par la manière dont Mattmark devient un outil pour mettre en avant une vision idéale de la Suisse. Lors de la catastrophe, Mattmark est raconté dans l'idée de corroborer cette vision idyllique. Le schéma narratif est

simple : la Suisse subit une catastrophe naturelle, mais son peuple solidaire et ses institutions adaptées viennent en aide aux familles des victimes, faisant du pays une bonne terre d'accueil pour les travailleurs étrangers. Lors du procès, le discours se vit obligé de changer car l'existence même du procès indique la montée de voix qui s'élèvent contre la version des faits proposée 7 ans plus tôt. Le camp de l'accusation remet en cause ce modèle de la Suisse idéale et le journal présente leurs revendications de manière à les minimiser. Il s'agit soit de colère mal dirigée et de la recherche aveugle d'un coupable à tout prix, soit de revendications injustes et dirigées par l'appât du gain. En prenant subtilement position en faveur des accusés, le journal soutient des personnes qui incarnent à ses yeux la Suisse idéale, mise en scène par le quotidien dans ses pages.

●  
<sup>255</sup> ATS/SPP, La Suisse, 18.10.1972, p. 45.

## LA CATASTROPHE DE MATTMARK VUE PAR LE JOURNAL *LA SENTINELLE/ LE PEUPLE*

par *Lucie Cinardo*

### INTRODUCTION

La catastrophe de Mattmark a eu lieu en 1965 dans un contexte de tension entre patronat et ouvriers étrangers. La loi obligeant les immigrés italiens à n'être que des saisonniers, c'est-à-dire à ne pouvoir travailler que 9 mois avant de retourner dans leur pays, soulève des tensions en Italie. L'idée des autorités suisses, opposée donc aux idées italiennes, était que ces immigrés ne devaient pas s'installer en Suisse mais seulement venir augmenter la main d'œuvre, épargner puis retourner dans leur pays. Dans les années 1960, l'Italie tente de faire pression pour reconnaître le statut de ces travailleurs venus sans famille afin de trouver de meilleures conditions de travail. Elle cherche notamment à faciliter le regroupement familial. La présence des Italiens soulève également des élans de xénophobie à l'encontre de la population italienne<sup>256</sup>.

Dans notre recherche, nous cherchons à comprendre la position du journal *la Sentinelle/Le Peuple* concernant la catastrophe de Mattmark. Il faut commencer par dire qu'avant cette catastrophe, le barrage de Mattmark était quasiment inconnu pour ce

●  
<sup>256</sup> Engel Raphaël, Les enfants du placard, émission télévisée diffusée le 19 Novembre 2009 sur la RTS, disponible ici : <http://www.rts.ch/emissions/temps-present/1255199-les-enfants-du-placard.html>.

journal. En effet, seuls deux articles sont parus entre 1954 et août 1965. Le premier, paru le 31.03.1959, décrit simplement la création des Forces motrices de Mattmark. Le second, paru le 20.04.1965, traite d'un chef du chantier de Mattmark mort brûlé vif lors d'un incident ménager. En aucun cas, les négociations qui ont eu lieu avant le début des travaux du barrage ne sont abordées dans ce journal ; cela donne du crédit à la surprise qu'a été cette catastrophe. La Sentinelle ne connaissait que brièvement ce barrage, sa découverte donnera lieu à de nombreuses explications descriptives.

Dans notre analyse, nous tenterons de dépeindre les trois niveaux de lecture que renferme la Sentinelle/Le Peuple à savoir : les travaux de recherche, les victimes et la réconciliation patron/ouvrier.

## PRÉSENTATION DU JOURNAL

La Sentinelle est un journal fondé en 1890 par des organisations ouvrières de Neuchâtel. A sa création, il se revendique comme journal économique et littéraire. Pendant la seconde guerre mondiale, il est mis sous surveillance par le service de censure « Presse et Radio ». En effet, durant cette période, il a été l'un des seuls journaux suisses à dénoncer les camps de concentration. Dans les années 1950, son orientation change plusieurs fois supplantant d'abord le terme « littéraire » pour y ajouter « social », puis au milieu des années 1950, il devient un « journal socialiste ». En octobre 1965, il fusionne avec Le Peuple, d'abord pour des raisons économiques mais également pour offrir un journal socialiste commun à toute la Suisse Romande. Concernant le traitement de la catastrophe de Mattmark, notre recherche se basera sur les articles du tableau 11.

**Tableau 1: Articles analysés La Sentinelle/Le peuple**

	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juill	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
1965									17	15	6	5	43
1966				2				1	1				4
1967	1							2				1	4
1969						1					1		2
1971			1										1

Source: Lucie Cinarado 2014

Le placement de ces différents articles dans chaque édition est stratégique. En effet, dans les premiers jours qui suivent la catastrophe, Mattmark fait la une et chaque une renvoie à la dernière page de l'édition où d'imposants articles expliquent la tragédie et ses enjeux. Plus la tragédie devient lointaine, plus les articles se font rares et se trouvent placés de manière assez aléatoire dans les éditions.

Concernant le fond, la Sentinelle/Le Peuple offre un spectre plutôt restreint des thèmes abordés entre 1965 et 1971 :

- 25 articles traitent des travaux de recherche des corps.
- 20 articles traitent des victimes, seuls 7 sont analysables car les 13 autres recensent jour après jour les différentes identifications, proposant des articles de moins de 8 lignes.
- 9 articles traitent des causes et de l'enquête sur la catastrophe.

Etant donné la fermeture du journal en 1971, aucun article sur le procès ne sera publié. En revanche, après analyse des différents articles, nous avons pu nous rendre compte que trois niveaux de lectures (allant du plus explicite au plus implicite) sont décelables dans le traitement de la catastrophe de Mattmark par La Sentinelle/Le Peuple.

## 1<sup>ER</sup> NIVEAU DE LECTURE : LA NATURE EST RESPONSABLE

Une grande partie des articles de la Sentinelle/le Peuple opte pour cet angle d'attaque. Il s'agit là du message le plus explicite renvoyé par le journal. Aucun article n'est signé et le ton est descriptif mais orienté vers le blâme de la nature devant laquelle l'humain est impuissant.

Ce message est interprétable grâce à trois éléments représentatifs. Tout d'abord, les sauveteurs sont placés en héros. Ils sont dépeints comme les Hommes menant une lutte acharnée contre la Nature.

« Partout où l'on présume que des ouvriers du chantier ont pu être ensevelis, notamment dans les cabines de camions, les recherches se poursuivent, à l'aide pelles. D'autre part, des sauveteurs armés de piolets explorent mais vainement jusqu'à présent la surface de la glace durcie »<sup>257</sup>.

Même si les recherches sont « vaines » et techniquement limitée (« à l'aide de pelles »), la Sentinelle montre que les sauveteurs font tout ce qu'ils peuvent, avec courage, pour trouver les corps. Afin d'accentuer la glorification des sauveteurs, la Sentinelle décrit tous les outils et la main d'œuvre opérant pendant les recherches. Ainsi, nous apprenons que les sauveteurs utilisent des « hélicoptères » mais aussi « des pelles » et « des chiens d'avalanches »<sup>258</sup>. Le danger que courent les sauveteurs est égal aux mesures de sécurité mises en place. Ils utilisent donc « cinq systèmes d'alarme », « de puissantes cloches », « des sirènes », et un « système radio pour les conducteurs d'engins »<sup>259</sup>.

<sup>257</sup> NN, Une vision d'apocalypse, Tribune de Genève, 31.08.1965.

<sup>258</sup> *Ibid.*

<sup>259</sup> NN, A Mattmark : plus qu'une dramatique routine, Tribune de Genève, 08.09.1965.

La mise en exergue du statut de l'Homme est visible dès le 31.08.1965 :

« Des baraques ont été soufflées, emportées comme de mince fœtus »<sup>260</sup>.

Ensuite, l'accent est mis sur la météo, représentative de la nature, qui empêche les sauveteurs de faire leur travail. Ainsi, c'est un combat constant.

« Le mauvais temps qui a régné dimanche a empêché la reprise des travaux de déblaiement qui avaient été interrompus à Mattmark »<sup>261</sup>.

De nombreux articles parlent en effet de la météo, insistant sur la neige et le brouillard qui forcent les sauveteurs à arrêter leurs recherches. Le titre le plus représentatif est « Le temps commande... »<sup>262</sup>. Ainsi, la tension Homme/Nature est appuyée par le fait que non seulement le glacier a emporté les ouvriers mais le temps ne les laisse pas les retrouver.

Enfin, ce premier niveau de lecture est le fruit d'un ressenti concernant la position de la Sentinelle sur les causes de la catastrophe. Il n'y a pas d'articles affirmant les causes humaines. Un seul article ose prôner la catastrophe naturelle :

« La Vallée de Saas a été lundi le théâtre d'une catastrophe naturelle, qui s'est produite près du chantier de l'usine de Mattmark »<sup>263</sup>.

Cette position est accentuée par la présence d'articles traitant du glacier en lui-même, de ses détails géologiques. Dès le 31.08.1965, un encart est consacré au « Glacier d'Allalin »<sup>264</sup>, rap-

<sup>260</sup> NN, Une vision d'apocalypse, Tribune de Genève, 31.08.1965.

<sup>261</sup> NN, Mattmark : Travaux suspendus, Tribune de Genève, 06.09.1965.

<sup>262</sup> NN Le temps commande..., Tribune de Genève, 03.09.1965.

<sup>263</sup> NN, Le chantier de Mattmark (vallée de Saas) enseveli sous une masse de glace, Tribune de Genève, 31.08.1965).

<sup>264</sup> NN, Le glacier d'Allalin, Tribune de Genève, 31.08.1965.

pelant ainsi les différentes étapes de la formation et de l'avancée du glacier. Cependant, il faut insister sur le fait qu'une version n'est pas réellement privilégiée explicitement par rapport à une autre.

## 2<sup>ÈME</sup> NIVEAU DE LECTURE : LES MARTYRS DU MONDE MODERNE

Ce message est moins explicite – du fait du petit nombre d'articles qui le traite – mais il demeure très fort. En effet, il est important de préciser qu'au sujet de Mattmark, seuls deux articles sont signés dans la Sentinelle. Le premier concerne les victimes. Le ton utilisé pour traiter des victimes est profondément dramatique :

« Ils sont une centaine, dit-on, à être restés prisonniers sous l'épaisse couche de glace (25 à 30 m par place) morts tués sur le coup ou d'après d'indicibles souffrances, tous unis dans la mort comme ils l'avaient été dans l'effort de l'homme qui crée, construit pour notre bien-être, pour notre confort. D'ores et déjà ces nouvelles victimes figurent au tableau du long martyrologe des travailleurs morts à la tâche parce qu'il faut travailler pour vivre et faire vivre les siens »<sup>265</sup>.

Dans ce passage, les victimes sont considérées comme de véritables martyrs du monde moderne. En effet, ils sont morts pour le progrès. L'accentuation se fait donc sur le prix à payer pour la modernité.

Le message des martyrs est également visible à travers la recension systématique des victimes jour après jour. 13 articles entre le 31.08.1965 et le 20.12.1965 recensent mais également identifient précisément les victimes. Le journal donne un nom, une famille, une identité aux victimes. Ils ne sont pas seulement

●  
<sup>265</sup> Louis Piguet, Deuil National : Rappels nécessaires, La Sentinelle, 01.09.1965.

des ouvriers dont la mort ne touchera personne, ils sont des maris, des pères de familles, des amis. Par exemple :

« La police valaisanne a pu identifier le 85<sup>e</sup> corps découvert vendredi sur les lieux de la catastrophe de Mattmark. Il s'agit de M. Donato Arminio, né en 1941, célibataire, de Bisaccia dans la province italienne d'Avellino »<sup>266</sup>.

Enfin, l'insistance sur l'aspect dramatique et soudain de l'évènement permet à la Sentinelle/Le Peuple de faire naître une certaine forme de compassion.

« Le silence est pesant, les enfants ne jouent plus. Personne ne peut encore croire que nonante vies se sont éteintes d'un coup en quelques secondes »<sup>267</sup>.

Cependant, cette compassion est nuancée par le faible nombre d'articles ou d'encarts sur le sujet. Certes, les victimes sont sacrifiées pour le progrès, cependant, il ne faut pas oublier que cet aspect est largement minimisé par la glorification des sauveteurs. La répétition incessante du sauveteur comme héros semble vouloir contrebalancer de manière écrasante la douleur des victimes et de leurs familles. Ainsi, le lecteur doit pouvoir se dire que la Suisse reconnaît bien la tragédie et fait réellement tout ce qu'elle peut pour s'occuper de cette affaire.

## 3<sup>ÈME</sup> NIVEAU DE LECTURE : LE TEMPS EST À LA RÉCONCILIATION

Ce niveau de lecture est le plus implicite mais, selon nous, le plus important car le plus significatif par rapport au contexte de la Suisse des années 1960-1970. Nous basons notre analyse sur un article unique :

●  
<sup>266</sup> NN, Mattmark : le 85<sup>e</sup> corps retrouvé, La Sentinelle, 20.12.1965.  
<sup>267</sup> NN, Scènes déchirantes, La Sentinelle, 03.09.1965.

Image 1 : « Mattmark, les italiens et nous »



Source: Meylan René, Mattmark, les Italiens et nous, La Tribune de Genève, 13.09.1965.

L'importance de cet article repose avant tout sur son auteur. En effet, l'article est signé René Meylan, alors directeur de La Sentinelle. Après examen des articles écrits par lui dans le journal, il s'avère que le directeur écrit seulement afin de rediriger, réaffirmer une ligne directrice, un choix du journal. Par exemple, après des critiques de la part des communistes, il a écrit un article leur répondant au sujet des choix socialistes du journal et du détachement entre socialisme et communisme<sup>268</sup>. Entre 1970 et 1980, René Meylan est conseiller d'Etat et s'attache à la réconciliation entre le patronat et les ouvriers.<sup>269</sup> Dans l'article qui nous intéresse, sur Mattmark, deux citations sont importantes afin de comprendre la position de réconciliation adoptée par René Meylan et par extension par La Sentinelle.

« Lors de la disparition d'un proche, c'est une tendance instinctive des êtres, même des plus pondérés et des mieux exercés à la maîtrise de soi, de refuser l'inéluctable, de nier l'impuissance de la science, de nourrir le soupçon que tout n'a pas été fait contre la mort, qu'une faute quelconque a été commise quelque part. Comme si le malheur était moins lourd lorsqu'on a un coupable à maudire. Tous les médecins connaissent cette réaction. Bien qu'ils en soient la cible habituelle, ils la comprennent et la supportent. Il n'en va pas autrement pour Mattmark. Il est normal que les survivants d'une tragédie si épouvantable trouvent une amère consolation à s'ériger en accusateurs, même si leurs thèses, au terme de l'enquête, doivent se révéler entièrement fausses »<sup>270</sup>.

Dans ce passage, le directeur de la Sentinelle reconnaît deux choses : la légitimité des accusations de l'Italie et l'innocence des

<sup>268</sup> René Meylan, Un Choix nécessaire, La Sentinelle/Le Peuple, 18.04.1966.

<sup>269</sup> DHS (Dictionnaire Historique de la Suisse), 2010, Meylan, René. Fiche biographique. Berne. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F6035.php>.

<sup>270</sup> René Meylan, Mattmark, les Italiens et nous, La Sentinelle/Le Peuple, 13.09.1965.



responsables de Mattmark. Ainsi, il confronte les deux parties (patronat et ouvrier) en les mettant sur un pied d'égalité.

Ce désir de réconciliation entre le patronat et les ouvriers permet d'expliquer les positions des deux premiers niveaux de lecture. En effet, la prépondérance des articles sur les sauveteurs et le besoin de les ériger en héros trahissent un déplacement voire un détournement de l'attention. D'un côté, lorsque l'on parle des causes, même si cela est faiblement transmis, on privilégie la thèse naturelle, on ne condamne pas le patronat. De même, lorsque l'on parle des victimes, on reconnaît leur peine mais on ne s'étend pas quantitativement là-dessus. La faiblesse des transmissions quantitativement pour le sujet des victimes et qualitativement pour les causes, permet également à la Sentinelle de ne pas s'attirer les foudres des parties adverses. Les victimes ne peuvent pas penser clairement que la Sentinelle défend les responsables du chantier. De même les responsables du chantier ne peuvent pas envisager que la Sentinelle défend les intérêts des victimes contre eux. Le journal déplace alors l'attention vers les sauveteurs, dont le travail acharné met tout le monde d'accord.

Cependant, la vision de réconciliation de René Meylan s'étend également sur un autre aspect :

«Mais alors, s'il en va ainsi, s'il y a lieu de demander à nos voisins de ne pas juger prématurément dans un sens, les Suisses aussi doivent s'abstenir de juger dans le sens opposé »<sup>271</sup>.

Nous pouvons voir une certaine forme de souhait de réconciliation entre les Suisses et les Italiens. René Meylan pose en quelques sortes les bases d'un refus de la xénophobie montante. Cet aspect peut expliquer, quant à lui, l'insistance sur le sacrifice des Italiens pour le progrès. En effet, à travers des messages voulant faire naître de la compassion et une pointe de culpabilité chez les Suisses, la Sentinelle se permet de conseiller à ses lecteurs de considérer les Italiens comme leurs égaux.

●  
<sup>271</sup> *Ibid.*

## CONCLUSION : MATTMARK VU PAR *LA SENTINELLE/ LE PEUPLE*

En conclusion, nous pouvons dire que la Sentinelle/Le Peuple base son analyse de Mattmark autour de l'idéologie de la réconciliation. Réconciliation entre ouvriers/patronat et entre Suisses/Italiens. Ainsi, les différents sujets abordés autour de Mattmark, à savoir les sauveteurs, les victimes et les causes sont traités de manière à ne pas prendre parti dans un combat qui opposerait ces acteurs. Ils se placent davantage derrière les sauveteurs afin de faire reconnaître leur travail et faire taire les luttes environnantes, notamment en traitant un sujet sur lequel tous les acteurs sont d'accord.

Dans un contexte Suisse tendu entre la xénophobie latente et les luttes de classes, la Sentinelle et surtout René Meylan, avec son article du 13.09.1965, prennent un risque. En effet, il est fort probable que les lecteurs ne soient pas conscients de cette volonté de réconciliation, mais en demandant à chaque acteur des luttes de faire un pas en arrière et de réfléchir sur eux-mêmes, le journal risque de perdre son auditoire. Est-ce à cause de cette ambivalence et de ce refus de prise de position explicite que le journal a fermé ses portes en 1971?

**MATTMARK ET LA VOIX OUVRIÈRE (1965-1972)  
« LE MARTYROLOGE OUVRIER »**

par *Elena Rocco*

**INTRODUCTION**

Quand nous nous sommes vues proposé le travail d'analyse de média sur l'affaire de Mattmark, nous avons tout de suite pensé à nous intéresser à l'organe d'un Parti. En effet, la mort de 88 ouvriers, qui plus est, majoritairement de nationalité italienne, ne pouvait que faire réagir vivement les acteurs politiques de la gauche et plus particulièrement les communistes. Parce que nous nous étions déjà beaucoup intéressées à l'un de ses fondateurs par le passé (Léon Nicole) et parce que ses archives nous étaient accessibles à la bibliothèque cantonale de Genève (BGE), nous nous sommes donc penchées sur la *Voix Ouvrière* (VO), organe du Parti Suisse du Travail.

Il est évident que la lecture de l'organe du Parti du Travail Suisse dans un tel contexte n'était pas dénuée de quelques pré-suppositions. Ainsi, nous avons entrepris cette analyse avec notamment l'idée de mettre en avant comment le propos de la *Voix Ouvrière* sur l'affaire de Mattmark réussissait à s'extraire de l'événement factuel pour défendre son idéologie. Les pages qui suivent tentent donc de décrire ce processus rhétorique.

## PRÉSENTATION DU JOURNAL

La *Voix Ouvrière* a été fondée en 1944 par Léon Nicole, personnage charismatique et polémique de l'histoire politique genevoise, alors ancien Conseiller National et ancien Conseiller d'Etat genevois socialiste.

Image 1: Première page de l'édition



Source: VO, 9.10.1965, p. 1.

Il est fondé comme étant l'organe officiel du Parti du Travail, tout juste créé pour remplacer le Parti Ouvrier de Genève. La première année de publication, le journal est soumis à de nombreuses contraintes législatives : autorisé à ne paraître qu'hebdomadairement et limité au nombre de 4 pages, il est notamment soumis à un nombre restreint d'exemplaires et fait l'objet de contrôle quant à son contenu - ne devant pas être assimilé à de la « propagande communiste ». Dès 1945, il paraît quotidiennement et augmente son nombre de pages. Il se transforme en *VO Réalités* en 1986 afin de mettre en retrait le terme « ouvrière » collant de moins en moins à l'imaginaire collectif de la société. Enfin, c'est sous le nom de *GaucheHebdo* qu'il sera lu dès 1995<sup>272</sup>.

Lors de la période qui nous concerne (1965-1972), La *Voix Ouvrière* paraît quotidiennement, excepté le Dimanche et se compose d'une dizaine de page (entre 8 et 12 en fonction des jours).

<sup>272</sup> André Rauber, Aux origines de « GaucheHebdo », la « VO », 05.04.2014. <http://www.gauchehebdos.ch/spip.php?article66> (consulté le 20.11.2014).

Les informations qu'elle couvre concernent en très grande majorité la Suisse Romande et l'international. Dans l'ordre décroissant d'importance, les actualités genevoises et internationales occupent la première place, suivie de l'actualité vaudoise, neuchâtoise, ainsi que celles des autres cantons romands et non-romands mais cette fois-ci, de manière bien plus succincte. Les thèmes dominants traités au niveau local concernent principalement les conditions de travail générales des ouvriers, les lois et assurances sociales telles que l'assurance vieillesse, les vacances, les indemnités familiales, etc. Le ton est évidemment marqué – de manière assumée puisqu'il s'agit ici de l'organe du Parti du Travail – par la défense des travailleurs, des locataires et des petits producteurs agricoles. Le journal s'exprime aussi beaucoup sur l'institution militaire en défendant une vision antimilitariste<sup>273</sup>.

L'affaire Mattmark apparaît principalement en Une du journal et dans la rubrique « dernières dépêches », qui occupe la totalité de la dernière page du quotidien et qui relate les nouvelles les plus imminentes en Suisse et à l'international (on retrouve cependant parfois l'événement à la 5<sup>ème</sup> ou 7<sup>ème</sup> page dans la rubrique « Suisse »). Il s'agit des deux pages les plus importantes du journal dans la mesure où c'est sur ces dernières que l'on trouve les articles les plus longs (les autres pages du journal sont généralement découpées en un nombre plus important de rubriques et donnent ainsi accès à des articles moins conséquents). Le *tableau 12* ci-dessous présente quantitativement la couverture de l'événement par la *Voix Ouvrière*. Les cases vides correspondent à des périodes qui n'ont pas fait l'objet d'une recherche d'archive de notre part. Les cases dotées d'un 0 correspondent à des périodes observées mais dans lesquelles aucun article concernant Mattmark n'a été relevé. On peut dès à présent noter plusieurs éléments. La couverture médiatique de l'événement est deux fois plus importante lors de la catastrophe que lors des deux procès. Le premier procès, et particulièrement l'annonce du premier ver-

<sup>273</sup> *Ibid.*

dict, suscite, nous le verrons plus tard, de vives réactions mais le deuxième procès et son verdict identique au premier ne font que peu couler d'encre. Enfin, la mémoire de la catastrophe est inexistante à l'organe de presse. Le premier anniversaire fait l'objet d'une brève mais aucun rappel n'est fait les années qui suivent. Les *tableaux 13* et *14* mettent en avant le nombre d'articles qui font l'objet d'un développement et d'une analyse de la part des journalistes. Ce sont logiquement sur ces articles que notre analyse s'est penchée. Au total, nous avons donc analysé 48 articles sur l'ensemble de la période couverte. Quelques mots rapides sur les brèves ; la majorité des brèves de 1965 concerne la découverte ou l'identification des morts. Les noms y sont systématiquement cités, on précise généralement l'origine de la victime et on évoque parfois son âge ainsi que le poste exercé par l'employé-e sur le chantier. Les brèves de 1972 concernent respectivement les réunions en assemblée du Parti Socialiste et de l'Union Syndicale Suisse et l'expression de leur sentiment d'injustice après le premier verdict, l'annonce de la date du second procès en révision et enfin, une brève description des discours prononcés par le procureur et les avocats de la partie civile lors de ce second procès.

**Tableau 1: Vue générale – couverture de l'événement**

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	—
Janvier		0							0
Février		0							6
Mars									12
Avril									1
Mai									0
Juin									0
Juillet					0				0
Août	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Septembre	20				0				1
Octobre	15								3
Novembre	6								0
Décembre	6								0
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>1</b>							<b>23 71</b>

Source: par Elena Rocco 2014.

**Tableau 2: Vue détaillé 1965, par mois concernés et type d'articles dédiés**

	Art. développés	Brèves	Total
Septembre	18	2	20
Octobre	6	9	15
Novembre	3	3	6
Décembre	2	4	6
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>18</b>	<b>47</b>

Source: par Elena Rocco 2014

**Tableau 3: Vue détaillé 1972, par mois concernés et type d'articles dédiés**

	Art. développés	Brèves	Total
Février	6	0	6
Mars	10	2	12
Avril	0	1	1
Septembre	0	1	1
Octobre	3	0	3
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>23</b>

Source: par Elena Rocco 2014

Notre analyse suit naturellement la couverture consacrée par la *Voix Ouvrière* à l'événement de Mattmark. Elle est donc divisée en deux grandes parties : « La Catastrophe », allant de septembre à décembre 1965 et « Les procès », qui s'étend de février à octobre 1972. Dans chacune de ces parties, nous avons mis en relief différents « temps », qui esquissent ainsi la trame de l'histoire qui nous est contée, les différents thèmes et personnages intervenant réciproquement et enfin l'interprétation qu'il est possible d'en retirer.

## CATASTROPHE

Avant de nous lancer dans la restitution de cette analyse médiatique, il nous semble important d'explicitier deux points concernant notre travail. Premièrement, si le tableau 2 présenté précédemment évoque la présence d'articles détaillés jusqu'au mois de

décembre, c'est principalement sur les dix-huit articles du mois de septembre que notre analyse se situe. En effet, à partir du 23 septembre 1965, les articles, bien qu'encore parfois détaillés, restent très descriptifs et relatent de manière très neutre - il ne s'agit alors plus que de dépêches de l'ATS - les continuel arrêts puis reprises des travaux de recherche.

Nous avons découpé cette première partie correspondant au récit de la catastrophe, en cinq périodes distinctes que nous développons ci-dessous une par une en évoquant les différents thèmes et personnages qui les composent. Le deuxième point concerne donc la restitution de nos résultats. Chacun des thèmes et des personnages que nous relevons ici n'apparaissent pas *exclusivement* dans les périodes auxquelles nous les avons attribués. Cependant, c'est dans ces périodes respectives que leur rôle semble le plus important et l'enjeu de l'analyse sera notamment d'explicitier comment.

#### Le choc : de nouvelles

##### « victimes du progrès technique et du travail quotidien »

Cette première période, celle du choc, est très brève puisqu'elle correspond au premier jour où apparaît l'événement dans les pages de la VO, à savoir le 1<sup>er</sup> septembre 1965. L'événement occupe la moitié de la Une ainsi que l'ensemble de la page « dernières dépêches ». Les journalistes de la VO n'ont accès pour l'instant qu'à une information brute et voici comment ils la retransmettent à leurs lecteurs:

« Une centaine d'hommes jeunes, vigoureux, courageux, durs à la tâche, travailleurs venus en majorité de l'étranger, ont été tués, écrasés avec les ingénieurs qui les dirigeaient, par une effroyable avalanche de glace et de rochers »<sup>274</sup>.

<sup>274</sup> *Ibid.*, La catastrophe du Mattmark. Pourquoi ?, VO, 01. 09. 1965.

Ces lignes sont les toutes premières dédiées au drame. Le parti-pris qui sera celui de la VO pendant l'ensemble de l'affaire se devine déjà aisément à travers la description qui est faite des victimes. A la lecture de ce passage, on s'aperçoit que l'effroi qui caractérise certainement l'ensemble des sentiments délivrés par la presse ce jour-là, est accompagné de quelque chose de plus. Les victimes, qui sont les premiers personnages de ce récit ne sont pas « simplement » des victimes, ils étaient des hommes « courageux [et] durs à la tâche ». La phrase qui suit, confirme explicitement notre pressentiment :

« On pense, la gorge serrée, à ces martyrs du travail qui étaient venus la pour gagner leur pain et celui de leur famille »<sup>275</sup>.

Dans l'ensemble du récit conté par la VO de Mattmark, c'est comme « martyrs du travail » que les victimes, souvent ramenées par analogie à l'ensemble des travailleurs-ouvriers, apparaissent. Derrière le terme de « martyrs » s'entend celui de « sacrifice ». Mais l'image n'est pas celle d'un sacrifice volontaire comme on fait souvent usage du terme aujourd'hui. Ces « hommes jeunes [et] vigoureux » *ont été sacrifiés* et un coupable est déjà désigné :

« Les travailleurs, comme l'ensemble de notre peuple, s'inclinent bien bas devant ces victimes du progrès technique et du travail quotidien »<sup>276</sup>.

Cette dénonciation se poursuit à travers les premières interrogations que le journaliste soulève. Le manque d'informations mène naturellement au questionnement. Mais ici, les interrogations posées par le journaliste prennent la forme d'affirmation : des coupables existent et il n'est pas question une seule seconde d'en douter et de croire aux arguments évoquant la fatalité :

« Un professeur de géologie aurait déclaré hier que la catastrophe était imprévisible. C'est, semble-t-il, la thèse

<sup>275</sup> *Ibid.*

<sup>276</sup> *Ibid.*

qui va être défendue officiellement ! (...) Mais pourtant, on est bien en droit de se demander, si en raison de la proximité de la mauvaise saison et de la rapidité avec laquelle on était contraint de pousser les travaux pour assurer la première mise en eau, toutes, absolument toutes les précautions avaient bien été prises ? »<sup>277</sup>.

Les questions soulevées, présentées au milieu d'une série d'affirmations sur les conditions du drame, sous-entendent ainsi l'évidence des réponses. L'article ici analysé se termine par l'évocation de l'espoir d'une enquête future qui « fera toute la lumière sur les causes et les responsabilités éventuelles de cet effroyable désastre »<sup>278</sup>.

C'est sur cet article que nous avons concentré notre analyse, car, bien qu'il ne soit quantitativement pas représentatif de l'édition du 1<sup>er</sup> septembre, il est selon nous qualitativement représentatif de la position qui sera tenue par la VO tout au long de l'affaire. La rubrique des « dernières dépêches » consacrée presque entièrement à l'événement fait un *bilan factuel* des conditions difficiles dans lesquelles les premières opérations de recherche s'effectuent. Elle évoque également les premiers témoignages de soutiens ainsi que le premier bilan des victimes pour lesquelles « on ne peut malheureusement garder aucun espoir »<sup>279</sup>.

Malgré le choc que constitue la nouvelle et bien que très peu d'informations ne soient encore disponibles à son sujet, les premières lignes du quotidien ne sont pas caractérisées par l'incompréhension et l'incertitude totale. Très vite, une analyse claire est faite de la situation : les victimes, « martyrs du travail », sont celles du « progrès technique », mis en marche sans considération pour la sécurité des travailleurs qui y contribuent.

●  
<sup>277</sup> *Ibid.*

<sup>278</sup> *Ibid.*

<sup>279</sup> NN, Le dernier bilan de la catastrophe de Saas, VO, 01.09.1966.

### L'affut d'informations et d'expertises : L'esquisse d'une division de l'opinion

La deuxième période que nous avons distingué dans ce récit de la catastrophe s'étend de l'édition du 2 septembre à celle du 11 septembre 1965. Elle correspond à la période où les informations et les différents communiqués se font particulièrement abondants. En parallèle aux descriptions factuelles qui se poursuivent concernant les opérations de sauvetage, les communications de soutiens et la découverte de nouvelles victimes, la prise de position du journal continue à s'affirmer à travers le traitement de diverses sources d'informations. C'est notamment à travers les déclarations d'experts que la VO affirme son opinion.

Les experts apparaissent donc ici comme un deuxième groupe de personnages importants du récit. À travers eux *commence* à se dessiner une nette séparation entre deux types d'arguments ; d'un côté l'argument « fataliste » qui défend l'inévitabilité du drame et sous-entend par-là la non-responsabilité humaine, et, de l'autre, l'argument que l'on nomme ici « responsabilisant » et qui, ne niant pas toujours le caractère naturel du phénomène, insiste sur les responsabilités des entreprises envers la sécurité de ses travailleurs. À partir de cette division, le récit de la VO dessine deux catégories d'experts : les « qualifiés » et les « corrompus ». Mais avant de décrire plus en détail comment cette division se matérialise, il faut relever que, si les différents avis d'experts apparaissent comme contradictoires, ils se révèlent avant tout comme étant « tardifs » :

« Comme on voit, les hypothèses scientifiques émanant des plus hautes autorités en la matière ne manquent pas. Mais les spécialistes n'ont pas été consultés avant la catastrophe. Hydrologues, géologues et glaciologues viennent à la rescousse trop tard »<sup>280</sup>.

●  
<sup>280</sup> NN, Hypothèses scientifiques tardives, VO, 02.09.1965.



Derrière cette affirmation, une accusation : les spécialistes *auraient dû* être consultés avant. Par ce propos, la VO affirme que, malgré toutes les expertises qui suivront le drame et malgré les diverses conclusions que l'on pourra en tirer, un fait reste indé-niable : la non précaution vis-à-vis de la sécurité des travailleurs.

Mais voyons à présent comment se construit la division entre experts « fatalistes » et experts « responsabilisant ». Les propos des experts « responsabilisant » sont accompagnés de tous les honneurs, du crédit et de la confiance qu'attribue généralement la presse aux propos des scientifiques. Ainsi, le professeur de géologie Ouliannoff ou encore le Docteur J.-P. Dubois (dont nous évoquerons plus en détail le rôle dans la section « histoires particulières »), font figure d'experts « qualifiés » dont les opinions sont « sensées » (NN, Ceci est arrivé, 11.09.1965) :

« Il s'agit là [conclue le journal suite à la retranscription d'une interview de M. Nicolas Oulianoff,] [...] d'une accusation très grave, qui provient d'un homme parfaitement qualifié et qui confirme entièrement le point de vue que nous avons défendu ici dès le premier jour »<sup>281</sup>.

De plus, notons que jamais, les avis des experts, quels qu'ils soient, ne viennent influencer ou remettre en question l'opinion de la VO sur l'affaire. Il est ici explicitement énoncé pour appuyer un avis « défendu [...] dès le premier jour ».

Contrairement aux experts « responsabilisant », les experts « fatalistes » sont subtilement décrédibilisés et des hypothèses accusatoires de corruption se font notamment deviner. Les journalistes évitent ainsi d'évoquer leur nom ou l'institut pour lequel ils travaillent ou utilisent encore des guillemets pour évoquer leur statut de scientifique :

« La plus grande partie des commentaires des <experts> sur les causes de la catastrophe de Mattmark résonnent

<sup>281</sup> Red, M. Nicolas Oulianoff, professeur de géologie à l'Université de Lausanne : Graves accusations, VO, 04.09. 1965.

du même mot : fatalité ! Les explications officielles sont fondées également sur le même argument. Un géologue a même été plus loin. La chute du glacier, a-t-il dit en substance, n'a rien à voir avec la construction du barrage »<sup>282</sup>.

En ce qui concerne leur lien avec les autorités étatiques ou économiques, soit il est sous-entendu par le rapprochement qui est fait entre leur propos et « les explications officielles », soit il est simplement explicitement énoncé ; notamment ici à travers un paragraphe de l'ATS, mis en évidence dans l'article par sa police. Ce paragraphe est mis en gras, ce qui a l'effet de l'extraire des autres :

« [Le procureur et le juge d'instruction ont] maintenant décidé en principe de recourir à des experts. Pourtant on a tenu à prévenir l'opinion que <la difficulté consiste à trouver des experts absolument indépendants, en suisse et à l'étranger>. On admet en effet que la plus part des experts sont <de quelque façon en relation avec la construction de barrage hydroélectrique> »<sup>283</sup>.

A la lecture de la VO, si la grande majorité des experts *entendus* avancent des arguments fatalistes, c'est parce qu'ils ont des intérêts personnels dans la construction de barrages. Comme nous le verrons, ce propos, implicite ici, sera réaffirmé explicitement lors du premier procès. Les experts, à l'exception de certains d'entre-eux comme le Prof. Ouliannoff, apparaissent donc comme les chiens de garde des responsables, puisqu'ils participent à la construction de « <l'alibi> [des] classes dirigeantes »<sup>284</sup>.

<sup>282</sup> H. Thrub, Toujours la fatalité !, VO, 04.09. 1965.

<sup>283</sup> ATS, L'enquête sur Mattmark : on va faire appel à des experts, VO, 12.09.1965.

<sup>284</sup> H. Thrub, Toujours la fatalité !, VO, 04.09. 1965.

### Preuve indéniable de culpabilité : les baraquements

A l'intérieur même de cette deuxième période, nous en avons distingué une troisième. Il s'agit ici plutôt d'un sursaut marqué par l'arrivée de l'envoyé spécial sur place le 4 septembre. L'accès des journalistes au lieu du drame fait alors apparaître un nouvel élément essentiel qui ne quittera dès lors plus les lignes du journal jusqu'au dernier article dédié à Mattmark; les baraquements situés « dans la ligne de tir » du glacier :

« La cantine, qui a été écrasée sous l'avalanche de glace, broyant nonante être-humains du même coup se trouvait exactement dans la ligne de tir – si on ose dire – du glacier ! »<sup>285</sup>.

A partir de ce jour et à chaque fois que la situation se présentera, on rappellera l'emplacement des baraquements pour invalider les propos des « fatalistes » :

« La direction des travaux a cru bon de mettre en doute les affirmations du professeur lausannois Oulianoff au cours d'une conférence de presse. Sans réfuter les accusations documentées du savant, elle a prétendu avec lourdeur que <ce professeur n'a vu ni les chantiers de Mattmark, ni le glacier de l'Allalin>. Il n'en reste pas moins que les baraquements sont sous la glace avec leurs victimes »<sup>286</sup>.

« Personne donc n'est responsable que la fatalité. La fatalité seule a voulu que l'on place les installations du chantier, les cantines et les dortoirs sous la langue du glacier de l'Allalin, dans la ligne de tir de ce glacier »<sup>287</sup>.

C'est véritablement suite à cette information que va se construire l'ensemble de l'argumentation défendue par la VO. Cette réalité indiscutable vient en effet geler le « débat » qui pouvait

<sup>285</sup> *Ibid.*

<sup>286</sup> NN, Mauvaise foie de la direction, VO, 07.09.1965.

<sup>287</sup> NN, Mattmark, VO, 17.09.1965.

encore se jouer avec les « fatalistes ». Dès lors, pour la VO, bien que l'on puisse admettre le caractère naturel du phénomène que représente la chute de glace, ce phénomène, déjà largement connu, n'invalide par la responsabilité de l'entreprise quant à sa décision de placer les baraquements à cet endroit. L'accusation se veut ici plus précise, elle ne désigne plus le « progrès technique » mais un groupe d'individus en particulier : les dirigeants d'entreprises impliqués dans la construction du barrage. Enfin, cette découverte constitue aussi pour la VO, le « mobile du crime » :

« N'a-t-on pas pris le risque incroyable de placer là cette cantine parce que c'était plus <rationnel> du point de vue du rendement alors qu'un kilomètre plus loin, il eut été possible de lui assurer une sécurité presque complète ? »<sup>288</sup>.

Les dirigeants des entreprises en lien avec la construction du barrage constituent donc un troisième groupe de personnage du récit : « les coupables ». Nous employons ici le terme « coupable » plutôt que « responsable » tout d'abord parce qu'il nous semble plus approprié aux propos de la VO. En effet, le terme « responsable » laisse entendre la possibilité d'un acte « naïf » et « dénué de mauvaises intentions ». Or, les lignes de la VO attribuent aux décisions des dirigeants une part plus réfléchie, voire calculatrice. Les « coupables » ont placé les baraquements sous le glacier non pas par méconnaissance mais parce qu'ils sont avides de gain :

« <Les travaux de la digue sont interrompus. Ils allaient être achevés en octobre, avec un an d'avance sur l'horaire> [...] Sans le vouloir, M. P Béguin confirme implicitement les graves contestations faites par certains géologues ou glaciologues à propos de l'emplacement des installations. C'était bien pour des raisons de rendement qu'on avait décidé de les placer là, afin de réduire les délais de construction, pour des raisons de rende-

<sup>288</sup> H. Thrub, Toujours la fatalité !, VO, 04.09. 1965.

ments, pour diminuer le prix de reviens et grossis ainsi le profit »<sup>289</sup>.

De plus, loin d'être repentis de leurs erreurs, ils se dévoilent comme particulièrement insensibles à la douleur des victimes :

« Autre aveux implicite dans le <papier> de la <Gazette>, c'est la description des divers systèmes d'alarmes mis en place pour prévenir les sauveteurs d'un dangers éventuel. Hélicoptères, photographies, théodolites, etc. Pourquoi n'avoir pas fait cela avant, puisque le samedi précédent, le glacier <bougeait> déjà [...] Derniers aveu implicite, c'est celui que fit la semaine dernière, un des représentant de la société en présence des journalistes : <A cause de la collectes, ils seront mieux indemnisés que si ils étaient morts sous un camion> »<sup>290</sup>.

La deuxième raison pour laquelle notre analyse typologique utilise le terme « coupable » pour évoquer le rôle que les dirigeants d'entreprises jouent dans le récit de la VO, est qu'elle nous permet d'utiliser le terme « responsable » pour évoquer un quatrième groupe de personnages que nous développerons dans les paragraphes suivants.

#### **Au-delà de la catastrophe de Mattmark : la force de travail victime du système politico-économique Suisse**

La quatrième période que notre analyse met en exergue correspond à celle d'une relative prise de « distance » avec la catastrophe. Une distance temporelle ainsi que le retour de l'envoyé spécial à Genève fait de cette quatrième période le moment où l'opinion de la VO et l'argumentation qui l'accompagne s'extrait de l'événement pour donner lieu à un discours plus global et dans un même temps politiquement plus précis. On

<sup>289</sup> H. Thrub, Aveux implicites, VO, 11.09.1965.

<sup>290</sup> *Ibid.*

voit alors apparaître à travers ce discours, un quatrième type de personnage ; « les responsables ».

Si l'évocation des baraquements permettait de définir de manière plus ou moins précise « les coupables », les frontières de la responsabilité sont ici élargies et la dénonciation se fait plus générale. Le long article écrit en Une de l'édition du 14 septembre par le Dr. Jean-Pierre Dubois illustre parfaitement notre propos. L'un de ces paragraphes, titré « responsabilités plus vastes » commence ainsi :

« Ayant quitté Mattmark, revenu en ville, l'on se demande souvent si les responsabilités de cette catastrophe ne sont pas beaucoup plus vastes, beaucoup plus générales »<sup>291</sup>.

La réflexion du médecin commence alors par questionner le système d'extraction d'énergie qui doit « fournir de l'énergie pour tous, mais [dont] les profits financiers [ne] se sont que pour certains ». Il évoque par comparaison le système étatisé de « la plupart des pays d'Europe (...) [qui font alors] de l'énergie un bien commun ». Selon l'auteur, la catastrophe humaine peut être expliquée comme une conséquence du système privatisé suisse. Puisqu'il « faut que l'affaire soit bien rentable » pour les actionnaires, les mesures de sécurité sont négligées afin de réduire le coût du travail. M. Dubois interroge ensuite le système législatif :

« On est frappés de constater d'une part la minutie et la profusion de lois concernant de tout petits problèmes – importations de denrées diverses, miniatures militaires – (soldes, parements des uniformes), et d'autre part la pauvreté de notre législation concernant le travail et la prévention des accidents par exemple »<sup>292</sup>.

Enfin, il remet en question le système de formation supérieure des ingénieurs et des médecins qui feraient de ces derniers

<sup>291</sup> Dr. J-P Dubois, Réflexion d'un médecin, VO, 14.09.1965.

<sup>292</sup> *Ibid.*

des professionnel-le-s incompetent-e-s et trop peu sensibilisé-e-s en termes de sécurité sur les chantiers et de médecine du travail :

« [...] dans nos écoles d'ingénieurs de Lausanne (Ecole polytechnique) comme de Zürich (Polytechnicum), on ne [donne] aucune heure d'enseignement pendant toutes les études [!] sur les mesures de sécurité à appliquer dans les usines ou les chantiers [...] Si l'on sait d'autre part que les futurs médecins suisses ne reçoivent que de toutes petites notions de médecine du travail [...] nous pouvons mesurer l'importance de notre retard dans ce domaine »<sup>293</sup>.

D'un événement factuel et précis comme celui de la catastrophe de Mattmark, l'auteur étend ainsi sa réflexion pour évoquer un discours politique visant à dénoncer l'ensemble de ce qu'il perçoit comme des dysfonctionnements ou des « retards » de l'Etat. Au-delà des responsabilités directs imputées aux « coupables », la VO tente de mettre en avant des responsabilités émanant de la gestion étatique du pays et ce, dans différents domaines tels que l'énergie, la sécurité de travail ou encore la formation supérieure. En ce sens, et selon le récit de la VO, l'Etat n'est pas à l'ombre de toutes responsabilités envers le drame.

Ce premier récit, celui de la catastrophe, fait apparaître quatre groupes de personnages dont la description nous révèle comment la VO et le parti politique dont il est l'organe se saisissent de la catastrophe pour défendre leur idéologie politique. En effet, si c'est par l'évocation des victimes que le récit débute, ces dernières sont finalement assez peu mises en avant si ce n'est pour les décrire comme des « martyrs » du travail. Les réactions des ouvriers sur place et des familles de victimes ne sont jamais directement énoncées. Le quotidien s'exprime en quelques sortes à leur place et comme son titre l'annonce, se fait à lui seul « la voix ouvrière ». Par analogie, les victimes de ce drame ne sont pas uniquement les ouvriers piégés sous la glace mais comprennent l'ensemble des travailleurs et des travailleuses dont la sécurité au

travail est négligée. Pleurer la tristesse de cette tragédie ne constitue pas le ton principal de la VO, comme il pourrait en être le cas dans d'autres organes de presse. Au-delà de la victimisation, c'est principalement la dénonciation qui domine le champ lexical du quotidien. La catastrophe apparaît ainsi comme un exemple opportun que le Parti du Travail s'attache à combattre ; l'exploitation des travailleurs par l'ensemble des élites. En effet, si les baraquements désignent des « coupables » directs, à savoir les dirigeants d'entreprise, ils représentent aussi selon la VO, le baromètre de la manière dont la sécurité des travailleurs (et plus généralement leur vie) est considérée en Suisse à cette époque. La catastrophe permet donc d'exprimer un point de vue politique plus global en faisant référence aux responsabilités du système étatique suisse et à l'ensemble des élites qui y participent.

## PROCÈS

Cette deuxième partie correspondant au récit des deux procès qui se sont respectivement déroulés du 22 au 26 février et du 27 au 29 septembre 1972, soit sept ans après la catastrophe. Nous avons distingué quatre périodes qui structurent ainsi les articles écrits entre le 16 septembre et le 21 octobre 1972 et, plus encore que lors de la catastrophe, l'analyse met en évidence comment l'affaire Mattmark sert de porte-voix à l'idéologie politique du Parti du Travail.

### Le premier procès : gravité des faits et clémence du procureur

La première période que nous avons relevée débute avec l'article annonçant la date du procès (16 février) et se termine le dernier jour de ce dernier (26 février). Le premier commentaire qu'il doit être fait ici tient à la position (peu surprenante) du journal communiste dès l'annonce du procès. Onze jours avant son ouverture et 7 ans après la catastrophe, le ton dominant du récit n'a pas changé. Après avoir énoncé l'information factuelle : « 17 in-

●  
<sup>293</sup> *Ibid.*

généralistes, inspecteurs et haut-fonctionnaires vont devoir répondre devant le Tribunal d'arrondissement du Haut-Valais à Viège (...) de l'accusation d'homicide par négligence » (NN, Le procès de Mattmark s'ouvrira le 22 février, 16.02.1972), Le second paragraphe - intitulé « la catastrophe était prévisible » - cite l'acte d'accusation et prononce son jugement :

« La simple possibilité d'un danger menaçant les baraquements du chantier, construits juste dans l'axe de chute du glacier de l'Allalin, aurait dû suffire à justifier la mise en vigueur des mesures de sécurité les plus sévères et aurait dû dicter de façon impérieuse la plus grande prudence »<sup>294</sup>.

Pas de grande surprise ici puisque l'argumentation développée correspond à celle soutenue par le journal dès le premier jour de l'affaire. Il est donc plus pertinent d'analyser la manière dont le journal, et particulièrement son envoyé spécial, défend sa position. Dr. Jean-Pierre Dubois, qui s'était déjà exprimé en tant que médecin lors de la catastrophe et qui aujourd'hui intervient en tant que journaliste, utilise de manière récurrente tout au long du procès les mêmes procédés. Premièrement, il s'attache à rappeler les faits et insiste particulièrement sur l'un d'eux, soit l'emplacement des baraquements :

« A Mattmark, on a placé les baraquements (cantines et dortoirs), juste au-dessous de la langue du glacier de l'Allalin, à cet endroit précis où le glacier, s'il se déchirait, s'écraserait à coup sûr »<sup>295</sup>.

Pour le journaliste, « les faits sont là, navrants » et ils suffisent presque à eux seuls pour le verdict :

« Un glacier très connu pour ces sautes d'humeur diabolique dit-on même, et que tout ingénieur de travaux de montagne devait connaître, [...] des baraquements placés

<sup>294</sup> NN, Le procès de Mattmark s'ouvrira le 22 février, VO, 16.02.1972.

<sup>295</sup> Jean-Pierre Dubois, Emprisonnement ou acquittement ?, VO, 24.02.1972.

juste en dessous de la langue menaçante. Si le glacier vient à casser, c'est là qu'il viendra se pulvériser [...] Il y'a là matière à procès. Les charges qui pèsent sur les épaules des promoteurs, [...] sont lourdes. Il y a homicide par imprudence, c'est certain. Les lois existent, elles doivent être appliquées »<sup>296</sup>.

En effet, pour Jean-Pierre Dubois, « il y a homicide par imprudence » et « les lois existent », sous-entendant l'évidence du verdict qui devrait être prononcé. Lorsque le procureur se prononce alors, la gravité de ces faits est opposée à la clémence de ce dernier (bien que, paradoxalement, le procureur admette les erreurs commises par les accusés) :

« Le procureur Lanwer, accusateur public dans le procès du drame de Mattmark, après avoir prononcé un réquisitoire sévère, clair et précis de plus de trois heures, démontrant sans concession aucune les formidables erreurs commises durant les années qui ont précédé la catastrophe, termine à midi son exposé en ces termes : <Je suis profondément convaincu de l'honorabilité des accusés. La mesure de la faute commise n'a aucun rapport avec le dimension de la catastrophe [...] > Je me suis retrouvé soudain plus jeune de dix ou douze ans, au procès de benzol à la Chaux-de-Fond. La aussi, les conclusions étaient les mêmes, le pardon presque accordé, les peines prévues très légères »<sup>297</sup>.

Selon les propos du procureur cité dans ce même article, les peines d'amendes qu'il propose visent à donner au procès « un caractère de prévention général ». A cela, M. Dubois répond qu'il n'est pas dupe. En citant une affaire dans laquelle il a été particulièrement impliqué (nous l'évoquons dans la partie « histoires particulières de ce travail ») ainsi que d'autres affaires liées à la sécurité des ouvriers, il accuse le procureur de minimiser les responsabilités des accusés en leur trouvant « des circonstances atténuantes ». En citant d'autres exemples, le journaliste décrédibi-

<sup>296</sup> *Ibid.*

<sup>297</sup> Jean-Pierre Dubois, Mattmark six ans après, VO, 24.02.1972.



lise les propos du procureur et dénonce ainsi ce qu'il lui apparaît déjà comme une manipulation de la justice.

Si les propos du procureur sont décrédibilisés en lui opposant des affaires passées, la décrédibilisation des propos de la défense passe principalement par le sarcasme:

« Tout d'abord, Me Emile Taugwaider, qui fut long, très long, parlant plus de trois heures et demi, plaçant des banderilles acérées, pas toujours très claires à vrai dire, à l'adresse de deux glaciologues célèbres, le professeur Ouliannoff de Lausanne (dont on dit qu'il serait le propre frère de Lénine), et le professeur Ahnaheim, de Bâle, dont le rapport aurait été déterminant dans la décision d'ouvrir le procès [...] Il nous paraît que l'on décerne chez nous trop facilement des diplômes d'infailibilité aux ingénieurs »<sup>298</sup>.

Enfin, tout comme il avait sût le faire lors de la catastrophe, Jean-Pierre Dubois élargit le débat et attaque le système judiciaire du pays, pressant probablement par expérience que le déroulement du procès ne serait pas à la hauteur de son propre jugement :

« Des ingénieurs, des maître d'état, des industriels sont chaque fois accusés, et derrière eux se dresse, floue mais cependant présente, une législation imprécise et incomplète, cantonale ou fédérales »<sup>299</sup>.

### Le « scandale » du Verdict : système capitaliste et justice de classe

L'image 13 ci-dessus correspond à la réaction du journal suite à l'annonce du verdict. Scandalisé, le journaliste commence par rappeler que la clémence du procureur était déjà largement con-

<sup>298</sup> Jean-Pierre Dubois, La défense marque des points, A vrai dire, on s'y attendait, VO, 25.02.1972.

<sup>299</sup> Jean-Pierre Dubois, Mattmark six ans après, VO, 24.02.1972.

testable et décrit alors l'acquittement qui vient d'être prononcé comme « inadmissible ».

Image 2: Le scandale Mattmark



Source: La Voix Ouvrière du 03.03.1972 – dernières dépêches

Si à première vue, le verdict apparaît comme un choc, il ne fait pas perdre au journaliste son esprit d'analyse quant au système politique dans lequel il s'insère et auquel le journal communiste s'oppose :

« Incroyable et scandaleux, mais peut-être pas très surprenant, si l'on y réfléchit ! Car sous ses aspects de respectabilité, notre justice est, et reste, une justice de classe. Or les victimes étaient de simples travailleurs, par surcroît étrangers dans leur majorité. Par contre, les inculpés étaient pour la plus part des cadres supérieurs, des hommes de la bourgeoisie bien pensante de notre pays. Cela devait peser dans la balance de la justice ! »<sup>300</sup>.

<sup>300</sup> Mg, Ignominie !, VO, 03.03.1972.



Comme le montre cette citation et celle qui suit, le verdict du premier procès sera largement utilisé par la *VO* pour s'attaquer à son ennemi numéro un et appuyer son idéologie politique :

« Cet acquittement est une nouvelle démonstration du mépris du capitalisme et de ses institutions pour la vie des travailleurs qui sont pourtant à la base de toutes richesses »<sup>301</sup>.

Les jours qui suivent l'annonce du verdict, le propos de la *VO* sera plus dénonciateur que jamais, visant tour à tour l'Etat, son système judiciaire, l'ensemble de sa presse, à qui on reproche la faiblesse des réactions, jusqu'à l'« esprit suisse » :

« Tout au long du débat, les avocats de la défense [...] ont reproché au procureur d'avoir osé porter devant les tribunaux le problème, <alors que tout esprit lucide, cohérent> [mais suisse]> eût dû savoir que seule LA FATALITE avait fait casser ce glacier de l'Allalin sous lequel, pour des raisons d'économie essentiellement, on avait fait habiter une centaine d'ouvriers »<sup>302</sup>.

Ainsi, jusqu'au 10 mars, les articles visent principalement à décrire une Suisse corrompue, dont le système juridique et l'ensemble des élites, y compris les scientifiques et les ingénieurs, sont au service d'entrepreneurs meurtriers.

### De l'indignation à la « protestation énergique »

Le 10 mars 1972 marque l'entrée dans une nouvelle période, celle de l'action collective. En relayant l'appel de la Fédération suisse des Ouvriers du Bois et du Bâtiment (FOBB) à « une protestation énergique et générale », la *VO* se joint au mouvement protestataire qui mènera à Genève à une manifestation (ATS, Nouvelle protestation, 10.03.1972). Jusqu'au samedi 18 mars, date de

<sup>301</sup> *Ibid.*

<sup>302</sup> Jean-Pierre Dubois, Mattmark six ans après, VO, 24.02.1972.

la manifestation, les différents appels de fédérations, de syndicats, de partis politiques (Parti socialiste et Parti du Travail) et de « camarades espagnols et italiens » sont relayés par le quotidien (NN, Justices pour les victimes de Mattmark, 17.03.1972).

Image 3 : Manifestation pour Mattmark



Source : *La Voix Ouvrière* du 17.03.1972.

Le lundi 20 mars, un compte rendu de la manifestation occupe un quart de page du quotidien. L'article est titré « Puissante manifestation de protestation contre le scandaleux jugement de Mattmark » et il restitue les différents discours et revendications qui y ont été clamés par les « 2000 » manifestants présents à la place Neuve :

« De nombreuses banderoles ou pancartes demandaient justice pour les victimes de Mattmark, dénonçaient ce jugement de classe, s'en prenaient au patronat de notre pays et rappelaient également la lutte et la répression dont sont l'objet des travailleurs d'autres pays, notamment d'Espagne »<sup>303</sup>.

La manifestation et son traitement dans le quotidien sert à exprimer l'idéologie politique du parti communiste dont il est l'organe et ce, bien que tous les organisateurs et participants de cette manifestation ne sont pas directement affiliés à ses idées. Dans l'un des paragraphes, titré « Contre l'offensive générale et

<sup>303</sup> NN, Puissante manifestation de protestation contre le scandaleux jugement de Mattmark, VO, 20.03.1972.

internationale du patronat », on résume le discours tenu par l'un des représentants du Parti du Travail en ces termes :

« Car, souligna-t-il, toutes ces victimes sont finalement celles d'un même coupable : le capitalisme. Le jugement de Viège a fait la démonstration que la justice dans notre pays est au service de la bourgeoisie et qu'entre les travailleurs et les représentants des grands trusts suisses elle a joué son rôle de justice de classe »<sup>304</sup>.

### Le deuxième procès ou la résignation

La quatrième et dernière période de ce récit des procès est aussi celle qui clôt l'affaire pour le quotidien. On est alors surpris, qu'après tant d'indignation, seul trois articles soient consacrés au deuxième procès !

Le 15 avril 1972, une simple brève de l'ATS annonce la date du second procès et c'est seulement le 6 octobre, soit une semaine après le dernier jour de ce procès que Mattmark réapparaît dans les pages du quotidien communiste. Aucun article ne sera donc dédié au procès en tant que tel. De plus, cet article, titré « La presse italienne condamne » se contente de reprendre l'ATS et l'AFP, qui résument les réactions de trois quotidiens politiques italiens de gauche (*Il Popolo*, *L'Avanti!* et *L'Unità*):

« Sous le titre <Humanité bafouée>, <Il Popolo>, organe de la démocratie chrétienne, écrit : <Qu'un tribunal acquitte les responsables présumés, qu'il aille jusqu'à condamner au paiement de la moitié des frais du procès les parents des victimes, c'est à dire les familles endeuillées qui s'étaient constituées partie civile, cela dépasse de loin la limite de ce qui est permis et pensable> [...] le <Popolo> affirme [de plus] <[...] Nous ne voulons pas généraliser en ce qui concerne la gravité extrême et inqualifiable des sentences afin de ne pas être effleurés par cette infection xénophobe qui, au contraire, semble

<sup>304</sup> NN, Justices pour les victimes de Mattmark, VO, 17.03.1972.

s'étendre et trouver un terrain fertile dans la Confédération helvétique, mettant en cause son degré d'humanité et de civilisation >»<sup>305</sup>.

Dans un premier temps, c'est donc indirectement que la VO réagit au deuxième verdict et ce n'est que le 10 octobre que l'on peut lire un communiqué propre à la rédaction. Ce dernier, occupant qu'un cinquième de la 5<sup>ème</sup> page du journal, évoque une énième fois l'emplacement des baraquements « sous le glacier de l'Allalin, considéré comme l'un des plus dangereux des Alpes » ainsi que la « la recherche effrénée du profit » qui expliquerait une telle « imprudence proprement criminelle ». Après avoir évoqué les réactions de la presse italienne, la VO conclut son récit de l'affaire en affirmant que c'est à présent au « peuple suisse tout entier » d'assumer la responsabilité du drame. Soucieux cependant de préserver l'unité de l'ensemble des travailleurs, il conclut en s'exprimant à leur place :

« Mais les travailleurs italiens, eux, et leurs organisations savent bien que les travailleurs suisses partagent leur deuil et leur indignation »<sup>306</sup>.

Pourquoi, suite à tant d'indignation, le second procès fait-t-il aussi peu de vague dans les lignes du journal ? Est-ce là, l'expression d'une certaine résignation ? Un autre événement-a-t-il pris le dessus ou le VO a-t-elle cédé à quelques pressions politiques ? Autant de questions et d'hypothèses qui mériteraient d'être abordées dans le cadre d'une analyse plus approfondie. Car en effet, on est surpris qu'un tel objet d'actualité, qui, comme notre analyse le met en évidence, a servi au Parti du Travail à appuyer son idéologie, se termine avec trois petits articles.

<sup>305</sup> NN, La presse italienne condamne, VO, 06.10.1972.

<sup>306</sup> NN, Mattmark, VO, 10.10.1972.

## HISTOIRES PARTICULIÈRES

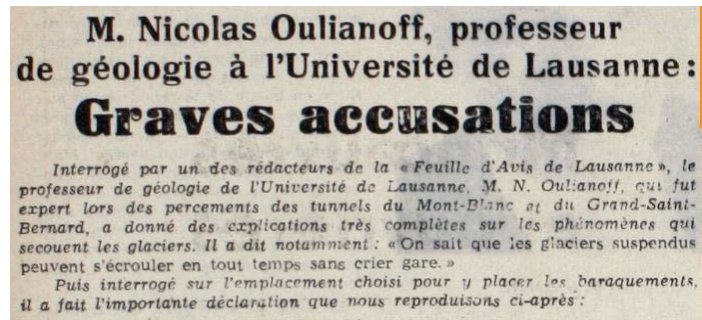
Dans cette section des histoires particulières, nous aimerions évoquer plus en détail certains narrateurs directs ou indirects du récit. Le docteur en géologie M. Nicolas Oulianoff ainsi que le médecin M. Jean-Pierre Dubois apparaissent en effet comme des intervenants particulièrement importants et le fait de savoir qui ils étaient permet de mieux comprendre leur rôle dans la narration de ce récit. Enfin, nous terminerons par une petite anecdote concernant une erreur journalistique que la *Voix Ouvrière*, après l'avoir reproduite grossièrement, corrige bien plus discrètement.

### M. Nicolas Oulianoff

« dont on dit qu'il serait le propre frère de Lénine »

Le géologue Oulianoff joue une place importante dans l'affaire de Mattmark telle qu'elle nous est exposée par la *VO*, dans le sens où il représente le principal discours de géologue, pour ne pas dire l'unique, qui condamne fermement les responsables de la sécurité du chantier.

#### Image 4 : L'expert Nicolas Oulianoff



Source: *La Voix ouvrière* du 04.09.1965 – dernières dépêches

L'image 3 ci-dessus est une photographie du titre de l'article dans lequel les propos du géologue, exprimés lors d'une interview donné à la *Feuille d'Avis de Lausanne*, sont reproduits :

« J'ai lu dans la presse la déclaration d'un ingénieur qui disait à peu près ceci [explique M. Oulianoff] : < Nous avons fait construire les baraquements à cet endroit parce que c'était plus près du chantier >. A mon avis, c'est une excuse qui n'est pas valable. Si j'avais été responsable de la sécurité de ce chantier, j'aurais ordonné que les divers baraquements soient déplacés et mis à l'abri d'un éventuel écoulement »<sup>307</sup>.

En plus de donner son expertise en tant que géologue lorsqu'il affirme qu'il est connu « depuis longtemps que les glaciers suspendus peuvent s'écrouler sans crier gare en tout temps », M. Oulianoff donne aussi son avis en tant qu'expert déjà engagé dans des chantiers – qui plus est, pas des moindres. En effet, le premier paragraphe nous informe que ce dernier « fût expert lors des percements des tunnels du Mont-Blanc et du Grand-Saint-Bernard ». Ainsi, plus qu'un simple chercheur, M. Oulianoff apparaît comme un expert légitime de la sécurité des chantiers. L'interview de M. Oulianoff à la *Feuille d'Avis de Lausanne* ne pouvait pas ne pas être retranscrit tant cette « accusation très grave, qui provient d'un homme *particulièrement* qualifié [...] confirme *entièrement* le point de vue que [la *VO* a] défendu dès le premier jour »<sup>308</sup>.

M. Oulianoff est né à Saint-Petersbourg en 1881 de parents « révolutionnaires ». Il les suit alors tout jeune dans leur exil en Sibérie et lorsque toute la famille est de retour à Saint-Petersbourg en 1898, il entre à l'Institut technologique de la ville jusqu'à ce qu'il soit à nouveau forcé de quitter la Russie. Il s'exile tout d'abord en Allemagne où il y poursuit ses études et s'installe

<sup>307</sup> Red, M. Nicolas Oulianoff, professeur de géologie à l'Université de Lausanne : Graves accusations, 04.09.1972.

<sup>308</sup> (Mis en évidence par nous, Red, M. Nicolas Oulianoff, professeur de géologie à l'Université de Lausanne : Graves accusations, 04.09.1972).

en Suisse en 1913. En 1917, la révolution qui se déroule dans son pays natal le convainc, encore une fois, à stopper ses études. C'est en 1919 qu'il s'installe définitivement en Suisse. Il mourra à Pully en 1977<sup>309</sup>.

Ces quelques éléments bibliographiques permettent d'appréhender de manière plus claire les propos du géologue ainsi que la sympathie particulière que la *VO* lui accorde. Si ces éléments ne sont pas précisés par le quotidien, on imagine que cela ait pu être le cas dans d'autres journaux et que son passé ait pu être utilisé par différents acteurs pour le décrédibiliser. Un indice nous est d'ailleurs fourni lorsque pendant le procès, Jean-Pierre Dubois use de sarcasmes afin de répondre aux accusations des avocats de la défense :

« Tout d'abord, Me Emile Taugwaider, qui fut long, très long, parlant plus de trois heures et demi, plaçant des banderilles acérées, pas toujours très claires à vrai dire, à l'adresse de deux glaciologues célèbres, le professeur Oulianoff de Lausanne [dont on dit qu'il serait le propre frère de Lénine] [...] »<sup>310</sup>.

#### **Dr. Jean-Pierre Dubois : le médecin des ouvriers**

Intéressons-nous justement à présent au Dr. Jean-Pierre Dubois qui écrivit un long article pour la *VO* suite à la catastrophe et qui fût l'envoyé spécial du journal lors du premier procès. Jean-Pierre Dubois nous a apparût comme le narrateur le plus important de ce récit dans la mesure où, lorsque le propos s'extrait de l'événement pour exposer une analyse plus général sur la structure politico-économique de son temps, c'est principalement de l'encre de ce médecin qu'il émane.

<sup>309</sup>« Nicolas Oulianoff, DHS, consulté le 03.12.2014.

<sup>310</sup> Jean-Pierre Dubois, La défense marque des points, A vrai dire, on s'y attendait, *VO*, 25.02.1972.

*Image 5 : Quatorze jours après la catastrophe*



*Source: La Voix Ouvrière du 14.09.1965 - Première page de l'édition.*

C'est en consultant le site de la bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds que l'on découvre que M. Jean-Pierre Dubois, médecin de formation, était aussi un homme politique. Né et mort à la Chaux-de-Fonds, il effectue ses études de médecine à Neuchâtel et à Genève où il obtiendra son diplôme. C'est dans sa ville natale qu'il ouvrira son cabinet. En 1958, le docteur est à l'origine d'une découverte qui dès lors le fera s'impliquer tout particulièrement dans la médecine du travail. En effet, c'est dans une fabrique de cadrans que le médecin dénonce la présence de benzène, un produit toxique que les ouvriers manipulent sans protection. Son intervention débouchera alors sur un procès, célèbre à La Chaux-de-Fonds sous le nom de « l'Affaire Benzol ».

C'est suite à cette affaire que le docteur Dubois entamera sa carrière politique en tant qu'indépendant apparenté au groupe popiste. Il est d'abord député du Grand Conseil puis devient député du Conseil national, deux ans plus tard. Il est alors particulièrement connu pour ces actions relatives à la santé publique et particulièrement aux travailleurs. Des fonds « Jean-Pierre Dubois » sont disponibles dans la bibliothèque de la Ville. Ils sont constitués d'ouvrages en médecine du travail, en politique et en protection de la nature ainsi que de diverses brochures et de correspondances, notes ou encore articles de presse en lien avec le docteur.

Lorsque Jean-Pierre Dubois écrit pour la première fois dans la *VO*, il est donc particulièrement impliqué en politique, ce qui n'est pas précisé dans l'article en question. On insiste sur les « réflexions d'un médecin » mais l'on ne stipule à aucun moment sa carrière politique. En 1972, le docteur « ne se manifeste plus avec



autant de tempérament dans la vie politique, sans pourtant abandonner toute activité dans ce domaine»<sup>311</sup>. La preuve en est, puisqu'il semble se consacrer de manière plus importante à la rédaction de la VO et que ce n'est plus en tant que médecin mais en tant qu'envoyé spécial qu'il y apparaît.

Images 6 : Six ans et demi après Mattmark



Source: La Voix Ouvrière du 04.03.1972 – Première page de l'édition

**Professeur Lombard :**

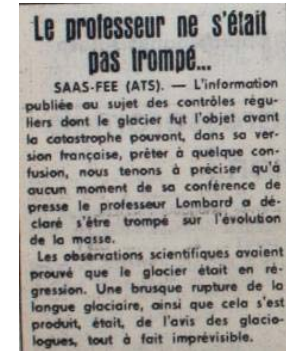
« le professeur [qui] ne s'était finalement pas trompé... »

La dernière « histoire particulière » que nous souhaitions ici relier concerne une anecdote journalistique qui n'est pourtant pas sans lien avec la posture du journal communiste. Le 2 septembre 1965, trois jours après le drame, la *Voix Ouvrière* titre de manière conséquente la phrase suivante : « Un professeur s'était trompé concernant l'évolution du glacier ». L'article en question relate la conférence de presse donnée un jour avant par le professeur Lombard, géologue à l'Université de Genève et expert officiel du

<sup>311</sup> La Chaux-de-Fond - Bibliothèque de la ville, Fonds Jean-Pierre Dubois.

chantier de Mattmark. En effet, on apprend dans cet article que depuis une catastrophe survenue à Lombard, « tout propriétaire de barrage ou de digue est contraint de recourir à l'expertise d'un géologue ».

Images 8 et 9 : Le professeur Lombard



Source: La Voix Ouvrière du 2 et du 3 septembre 1965

Lors de cette conférence, l'expert en question aurait avoué s'être trompé dans son expertise.

On note que le titre dédié à cette information est relativement grand par rapport aux nombres de lignes qui lui sont consacrées. On devine rapidement en quoi cette information est jugée importante par la VO. Il s'agit en effet d'une information importante puisqu'elle permet de désigner un coupable trois jours après le drame. Le lendemain, cependant, on découvre, en tout petit, dans une brève retranscrite de l'ATS que « le professeur ne s'était pas trompé... ». Il s'agissait en fait d'une erreur d'interprétation :

« L'information publiée au sujet des contrôles réguliers dont le glacier fut l'objet avant la catastrophe pouvant, dans sa version française, prêter à quelques confusion, nous tenons à préciser qu'à aucun moment de sa confé-

rence de presse, le professeur Lombard a déclaré s'être trompé sur l'évolution de la masse »<sup>312</sup>.

Il s'agit donc d'une erreur d'interprétation commise par la rédaction de la *VO* et sur laquelle le quotidien ne s'exprime pas directement.

### CONCLUSION : MATTMARK VU PAR LA VOIX OUVRIÈRE

Si nous avons choisi *La Voix Ouvrière*, organe du Parti du Travail Genevois, comme média du récit de Mattmark, c'est parce que nous présumons que sa version de l'histoire devait être particulière. Ce travail partait de l'intention plus précise de montrer comment ce journal communiste s'était en quelque sorte « approprié » le drame afin de diffuser son idéologie propre. Ainsi, pendant la catastrophe, nous avons relevé le peu de place laissé à la parole des ouvrières et ouvriers ainsi que la manière dont la figure des victimes était par analogie rapportée à l'ensemble des travailleurs internationaux.

Si l'histoire débute par la mort de travailleurs, ils apparaissent principalement comme le baromètre de la domination de classe qu'ils subissent. En effet, la mort des ouvrier-ère-s et plus globalement les conditions de travail dans lesquelles ils/elles évoluent quotidiennement sont les témoins d'un mépris de l'ensemble des classes dirigeantes que la *VO* s'attache ici à condamner.

Le récit se structure donc selon une vision binaire des personnages qui le composent. D'un côté, la force de travail, exploitée, manipulée, dénigrée et sacrifiée pour le compte du « progrès technique » auquel elle ne profitera jamais. Elle apparaît cependant comme profondément unie et solidaire face au drame. De l'autre, les classes dirigeantes, à la tête du pouvoir économique, politique et plus généralement institutionnel. Les dirigeants d'entreprises sont les premiers coupables du drame ; ils sont dé-

crits comme des exploitants inhumains dont la quête du profit est l'unique but. Leurs erreurs sont narrées comme un homicide à peine involontaire.

En effet, s'ils n'avaient pas souhaité la mort de ces ouvriers, ils n'auraient pas décidé de placer les baraquements juste en dessous de « la ligne de tir » du glacier pour limiter les coûts du travail et donc augmenter le profit. Cette décision, qui est répétée et répétée jusqu'au dernier jour de l'affaire, est donc bien selon le quotidien un acte « rationnel » et volontaire. Au-delà des erreurs décisionnelles commises par les dirigeants d'entreprises, c'est donc, pour la *VO*, leur avidité du gain qu'il faut condamner et punir.

Si les dirigeants sont les premiers « coupables » de ce drame, notre analyse met aussi en avant comment, au-delà du patronat, les institutions politiques sont rendues responsables par le quotidien. Lors de la catastrophe, les diverses institutions législatives mais aussi exécutives (comme la Caisse Nationale chargée de contrôler les conditions de travail et la sécurité sur les chantiers) sont décriées comme non-efficaces. Ainsi, si elles ne commettent pas « le crime », elles le permettent. Lors du procès, la justice va encore plus loin pour la *VO* puisqu'elle l'ignore.

Enfin, l'élite scientifique, à l'exception de certains, est particulièrement décrite comme trop corrompues par des intérêts économiques pour jouer objectivement son rôle d'expert.

On s'aperçoit donc que la trame de ce récit n'évolue pas beaucoup de par le ton général employé par ces narrateurs. En effet, la dénonciation y est constante et l'expression discursive est plus ou moins toujours celle du scandale. En ce sens, le second procès reste un étonnement. En effet, avec seulement trois articles dédiés à son sujet, la réaction de la *VO* suite au deuxième verdict est inattendue et mériterait peut-être de plus amples recherches.

<sup>312</sup> ATS, Le professeur ne s'était pas trompé, VO, 03.09.1965.



## LA PRESSE ÉTRANGÈRE

## **LA PRESSE ESPAGNOLE: *ABC & LA VANGUARDIA***

par *Karen Viadest* et *Steffanie Perez*

### **INTRODUCTION**

Les journaux analysés portent sur la période du 30 août 1965, jour de la catastrophe, jusqu'au 31 décembre 1965.

Concernant L'ABC, avec le mot clé Mattmark, nous avons 27 articles dont une douzaine qui sont pertinents pour notre analyse. S'agissant de La Vanguardia, avec le mot clé Mattmark, 13 articles apparaissent dans la recherche, dont 11 ont plus ou moins un contenu à traiter. Nous avons donc une vingtaine de nominations de la catastrophe de Mattmark avec relativement peu de contenu dès lors que l'on avance dans les semaines suivant la tragédie. L'événement figure en première page, dans les gros titres, au lendemain du drame, puis on le retrouve dans les pages dédiées aux nouvelles de l'étranger, puis au milieu de slogans publicitaires. Les contenus s'amenuisent au fil des jours et au fil du nombre de victimes retrouvées sur le site de Mattmark.

En 1965, l'Espagne est sous la dictature du général Francisco Franco. Celui-ci s'appuie sur une idéologie conservatrice et nationale-catholique qui s'incarne dans des institutions autoritaires (parti unique, censure, juridictions d'exception). Le clergé espagnol est donc intimement lié au pouvoir et participe au contrôle, à la lutte et à la dénonciation de tout mouvement d'opposition à l'état, notamment aux communistes et aux républicains. La presse ne fait pas exception à ce contrôle : toute publication, sauf en ce qui concerne la presse catholique, subit une censure préa-

lable et les journalistes sont encadrés et contrôlés par l'agence EFE<sup>313</sup>.

Le journal La Vanguardia, ainsi que l'ABC, sont, par conséquent, soumis à cette censure. Signant leurs articles sous la mention EFE, ils se placent donc sous le contrôle du régime en place. Les initiales ou signatures des journalistes sont absentes.

## PRÉSENTATION DES JOURNAUX

L'ABC est un journal quotidien fondé en 1903 à Madrid, avec une distribution nationale. Il s'oriente sur une idéologie de droite conservatrice monarchique.

La Vanguardia est un journal matinal d'informations généraliste édité à Barcelone à destination de toute l'Espagne. Il est publié en deux éditions parallèles: espagnol et catalan. Son premier exemplaire est sorti le 1<sup>er</sup> février 1881, ce qui en fait l'un des plus vieux périodiques d'Espagne. Il s'agit actuellement du journal de Catalogne le plus vendu et, sur un plan idéologique, il est généralement qualifié de catalaniste et de centre-droit.

## CATASTROPHE

### Généralité

Les articles portent principalement sur le nombre des ouvriers victimes de la catastrophe, des travaux de déblaiements entrepris dès le lendemain de l'événement, des difficultés que comportent ces travaux compte tenu des dangers toujours imminents sur le site de Mattmark. Par le biais de témoignages, ils portent aussi sur l'émoi et l'émotion suscités par ce drame en Espagne, du fait

<sup>313</sup> L'EFE est la principale agence de presse en langue espagnole fondée en Espagne en 1939.

que des travailleurs espagnols aient été victimes de la chute du glacier.

« La policia cantonal del Valais ha dado a conocer una lista de las victimas que se supone han perecido en la catastrofe de la presa de Mattmark (...) » « Los trabajos de rescate han sido interrumpidos a causa de la amenaza de un nuevo alud procedente del glaciar gigante de Allalin »<sup>314</sup>.

### Solidarités

On évoque les élans de solidarité, notamment celui de la Croix Rouge française, qui offre un don d'un montant de 10'000 FF. et celui du Vatican, à travers le pape Paul VI, qui adresse un message de condoléance pour les victimes et un don pour les familles affectées par le drame (le montant est confidentiel).

Respectivement à la solidarité de l'église, l'ABC a accordé beaucoup de forces au discours du pape et aux messes qui ont été réalisées autour de la catastrophe.

« El Papa Pablo VI ha expresado su condolencia a las familias de la victimas del desprendimiento de Mattmark. El pontifice a traves del nuncio apostolico en Berna, Mon Senor Alfredo Pacini, ofrecio su bendicion y oraciones por los muertos ; ademàs, ha dispuesto el envio 'una gran suma' para las familias necesitadas »<sup>315</sup>.

En termes de solidarité, on parle également de l'intervention des équipes de secours afin d'aider au déblayage et à la recherche des victimes sur le site, ainsi que de l'armée suisse qui survole le glacier afin de dynamiter les pans de glace qui menacent encore de s'écrouler.

<sup>314</sup> EFE, Cuatro espanoles entre las victimas del alud de Mattmark, La Vanguardia, 01.09.1965.

<sup>315</sup> EFE, Ayuda del Papa a las familias de las victimas, ABC, 01.09.1965.

### Du côté des ingénieurs

Un ingénieur, Alexandre Verrey, chargé des travaux sur le terrain, ainsi que l'ingénieur chef du projet de Mattmark, André Schmit, sont interrogés sur les circonstances de l'événement mais cela reste très descriptif. On n'observe pas de questions critiques quant à d'éventuelles responsabilités humaines dans le drame.

« Hemos observado el glaciar con la ayuda de algunos guías locales y otros técnicos y nadie sospecho nunca que ocurriera nada »<sup>316</sup>.

L'ingénieur en chef déclare notamment que toutes les mesures, précautions et calculs avaient été pris en amont et qu'on ne pouvait, par conséquent, rien prévoir contre une nature qui se déchaîne. Personne ne pouvait soupçonner cette rupture du glacier, alors même qu'il était sous l'observation de guides et de techniciens depuis 1960. D'ailleurs, aucun incident n'était à déplorer depuis cette date.

« Por su parte, el ingeniero jefe del proyecto de Mattmark, André Schmit, ha declarado que el accidente no podía ser previsto : 'Hicimo todo los calculos posibles y tomamos todas las precauciones concebibles' ha confirmado agregando : 'Parecia imposible que esto pudiera ocurrir. Los mas apretados calculos son inutiles cuando la naturaleza se destaca.' »<sup>317</sup>.

L'autre ingénieur déplore l'événement alors qu'il ne restait que six semaines de chantier et espère que les baraquements, dont la structure était faite en acier, aient résisté au premier choc, offrant une protection suffisante pour ceux qui s'y sont réfugiés.

<sup>316</sup> Alexandre Verrey, EFE, El alud del Allalinhorn descendio a una velocidad de sesenta kilometros por hora, La Vanguardia, 01.09.1965.

<sup>317</sup> EFE, El alud del Allalinhorn descendio a una velocidad de sesenta kilometros por hora, La Vanguardia, 01.09.1965 et EFE, Siete espanoles, entre los noventa y nueve trabajadores sepultados en la catastrofe suiza, ABC, 01.09.1965.

« 'Es dificil decir que probabilidad de sacar vivos a los obreros sepultados' dijo el ingeniero Verrey. Los barracones de madera tenian estructuras de acero y esperamos que hayan aguantado el primer embate de los enormes pesos ofreciendo suficiente proteccion a los hombres en ellos alojados »<sup>318</sup>.

### Du côté des ouvriers

On a un élément intéressant concernant l'investissement des ouvriers pour chercher les victimes sous les décombres. Les conducteurs refusent notamment de poursuivre les fouilles tant que le danger d'effondrement de pans de glaciers menace, sous l'effet des pluies continues. C'est l'armée suisse qui prend alors le relais des recherches.

« Conductores del Ejército suizo se han hecho cargo de la mayor parte de los 'Bulldozers' después que los conductores italianos y suizos de los mismos se han negado a continuar trabajando mientras no se destruyan los bloques que amenazan con desplomarse del glaciar »<sup>319</sup>.

Les ouvriers refusent d'ailleurs de poursuivre la construction du barrage tant que le glacier menace et réclament l'établissement de plus de moyens de sécurité sur la zone.

« La mayoría de los obreros se niegan a trabajar en esta zona hasta que no sea dinamitada la parte del glaciar que oscila peligrosamente. Piden, además, el establecimiento de más medios de seguridad »<sup>320</sup>.

<sup>318</sup> EFE, El alud del Allalinhorn descendio a una velocidad de sesenta kilometros por hora, La Vanguardia, 01.09.1965.

<sup>319</sup> EFE, El ejército suizo realiza la mayor parte de los trabajos de rescate, La Vanguardia, 02.09.1965.

<sup>320</sup> EFE, El ejército suizo realiza la mayor parte de los trabajos de rescate, La Vanguardia, 02.09.1965.

Apparaît également le témoignage d'un survivant italien, Giuseppe Mazzei, qui mentionne que des bruits et déplacements du glacier ont été observés quarante-huit heures auparavant.

« Uno de los supervivientes italianos de la catástrofe de Saas-Fee ha declarado que el glaciar comenzo a desplazarse el sábado, es decir, más de 48 horas antes de que se produjera el desastre. Giuseppe Mazzei, natural de la provincia de Cosenza, ha manifestado a unos periodistas suizos que se pudo oír un ruido sordo y prolongado pero que nadie penso que hubiera peligro »<sup>321</sup>.

### Politiques et sécurité

Une allusion assez brève est faite au sujet d'une requête pour une investigation gouvernementale en Italie. En effet, quatre députés italiens du parti prolétaire présentent une motion au gouvernement italien afin de réclamer urgemment une enquête traitant des conditions de sécurité sur le site de Mattmark avant la catastrophe mais également de la question des responsabilités concernant les moyens de sécurité qui auraient dû être adoptés.

« Cuatro diputados del partido proletario han pedido que el Gobierno invetigue acerca de las condiciones de seguridad tomadas antes del alud que ha afectado a los obreos empleados en la construccion de una presa en los Alpes suizos. Los diputados presentaron una mocion en la Càmara solicitando que el Gobierno promueva una investigacion urgente para discernir responsabilidades en relacion con las medidas de seguridad que debieron tomarse »<sup>322</sup>.

<sup>321</sup> EFE, El alud del Allalinhorn descendio a una velocidad de sesenta kilometros por hora, La Vanguardia, 01.09.1965.

<sup>322</sup> EFE, El ejército suizo realiza la mayor parte de los trabajos de rescate, La Vanguardia, 02.09.1965.

### Politiques et discours

Le gouvernement espagnol, quant à lui, adresse des messages de condoléances au gouvernement suisse et envoie deux fonctionnaires de l'ambassade espagnole de Suisse sur le site, afin de s'informer du sort des victimes espagnoles et sur l'aide éventuelle qu'ils peuvent apporter pour aider les forces en place à retrouver les corps.

« El ministro de Asuntos Exteriores, don Fernando Maria Castella, ha expresado oficialmente el pésame del Gobierno y del pueblo espanol en la catástrofe ocurrida en el valle del Saas. En un telegrama dirigido al consejero federal jefe del Departamento Politico Federal, Fiedrich Wahlem, se dice lo siguiente : 'Profundamente afectado por el desastre del valle del Saas que ha enlutado Suiza y en el que han perdido también la vida varios trabajadores espanoles. Espana se siente fraternamente unida en el dolor con ese pais, reciba en nombre del Gobierno espanol y mio propio, testimonio de nuestro profundo dolor. Cordial amistad-Fernando Maria Castella. Ministro de Asuntos Exteriores' »<sup>323</sup>.

« Dos funcionarios de la agregaduria laboral de la Embajada de Espana en Suiza han sido enviados al lugar de la reciente catástrofe de Mattmark con el fin de obtener informacion sobre la suerte de de las victimas espanolas del siniestro y proporcionar toda la ayuda que necesiten, segun informa la prensa suiza »<sup>324</sup>.

### Víctimas espagnoles, émotion en Espagne

Alors qu'on pensait à six victimes, finalement on comptabilise quatre victimes espagnoles : Felipe Martinez Santos, Angel Ca-

<sup>323</sup> EFE, Pésame del Gobierno espanol a Suiza por la catástrofe del valle del Saas, La Vanguardia - ABC, 03.09.1965.

<sup>324</sup> EFE, Otro gigantesco alud amenaza la presa de Mattmark, La Vanguardia, 03.09.1965.

sals Buendía, Felipe Lopez Gomez et Benito Tamurejo Sánchez. Des villages de León, Ciudad Real et Madrid pleurent la mort de leurs fils. Les journalistes se rendent dans les villages où habitent les familles des disparus. Dans leurs discours, leurs proches travaillant à Mattmark devaient revenir prochainement au pays. Les journalistes interrogent les familles de deux des victimes ainsi que celles des deux survivants - Salvador Cano et Serafin Martin - qui n'attendent que leur retour prochain et pour qui les larmes de chagrin se transforment en larmes de joie.

### Les questions des journalistes

Lorsque les journalistes interrogent les rescapés espagnols ou les familles, les questions tournent autour du type de travail effectué, du nombre d'heures, où est-ce qu'ils se trouvaient au moment du drame, est-ce qu'ils ont vu ou entendu quelque chose ou encore, est-ce qu'ils s'y attendaient. Bien que les journalistes abordent le genre de travail que les interlocuteurs reconnaissent comme dangereux, sur beaucoup d'heures et dans des conditions climatiques difficiles, les questions ne sont jamais dirigées sur les éventuelles responsabilités humaines de cet événement, ni si les ouvriers estiment que cette catastrophe aurait pu être évitée.

Journaliste :-Qué empleo tenias en la presa ?

Serafin Martin, survivant : « Mi trabajo era conducir una excavadora gigante. El trabajo era sencillo, sobre todo cuando ya conseguí dominar el vehículo. Pero a veces podía resultar peligroso »<sup>325</sup>.

Journaliste :-Cuantas horas trabajabas al día ? Por cuánto salias al mes ?

●  
<sup>325</sup> EFE, Regresan dos españolas que se salvaron de la catástrofe de Mattmark, La Vanguardia, 18.09.1965.

Serafin Martin : Por término medio unas once horas. Era demasiado pero nos pagaban bastante bien. Nos pagaban quince mil pesetas mensuales. Pero allí la vida está muy cara y el clima es durísimo »<sup>326</sup>.

Journaliste :-Precensaste la catástrofe ?

Serafin Martin : Cuando ocurrió lo del glaciar, yo estaba en un pequeño valle cercano y no lo vi desprenderse. Pero pude oír perfectamente el crujido de los inmensos bloques de hielo que cayeron sobre las casas de la presa »<sup>327</sup>.

Il en est de même pour les autres acteurs : les propos retranscrits sont très factuels et ne développent pas les éléments qui pourraient apporter un éclairage ou une prise de recul sur ce qui a pu produire une telle catastrophe, ni comment celle-ci est traitée d'un point de vue politique.

### Indemnisations aux victimes

Un des ouvriers espagnols explique aux journalistes que des indemnités ont été distribuées pour les proches des victimes. On lui demande alors si, en tant que rescapé (puisqu'on le tenait pour mort), il a touché un dédommagement. Il répond par la négative en précisant que ces compensations ont été uniquement versées aux familles des victimes et non aux survivants ou rescapés. Par contre, on lui a versé les salaires en retard de plusieurs mois.

Journaliste :-Habeis recibido alguna indemnizacion ?

Serafin Martin : Nosotros no hemos recibido nada. Solo nos han pagado los jornales que teníamos atrasados. [...] A los familiares de las víctimas si les han dado dinero »<sup>328</sup>.

●  
<sup>326</sup> EFE, Regresan dos españolas que se salvaron de la catástrofe de Mattmark, La Vanguardia, 18.09.1965.

<sup>327</sup> *Ibid.*

<sup>328</sup> EFE, Regresan dos españolas que se salvaron de la catástrofe de Mattmark, La Vanguardia, 18.09.1965.



## HISTOIRES PARTICULIÈRES

### Les « protégés par la fortune »

Trois jours après le drame, les cafés du village et les rues sont investis par les survivants. On répète, avec émotion, les cas de sauvetages miraculeux.

On évoque notamment le cas du suisse Oskar Anthamatten qui a survécu bien qu'enterré sous l'éboulement. Indemne, il affirme que sa blessure est celle d'avoir perdu tant de bons amis.

« La unica herida que tengo-me dice-es la abierta por la pérdida de tantos buenos amigos. Le aseguro que no puedo dormir pensando en ello »<sup>329</sup>.

« Doy gracias a Dios por encontrarme trabajando alejado del lugar de la catastrophe. De esta forma pude ver como se desprendia el alud »<sup>330</sup>.

On commente également le cas de l'Italien Gagliarde Donato. Alors qu'il dormait avec une douzaine de ses compagnons dans les baraquements, le sien a été arraché mais « providentiellement », un lit et un matelas sont tombés sur lui ce qui lui a servi d'abri et évité l'asphyxie.

## CONCLUSION

A travers la lecture des différents articles, on observe que ces deux journaux ne se sont pas étendus sur le sujet de Mattmark et ils se seraient certainement moins emparés encore du sujet s'il n'y

<sup>329</sup> Oskar Anthamatten, Mattmark : los trabajos de rescate dificultados por el mal tiempo, La Vanguardia, 02.09.1965.

<sup>330</sup> Oskar Anthamatten, Siete espanoles, entre los noventa y nueve trabajadores sepultados en la catastrophe suiza, ABC, 01.09.1965.

avait eu quatre victimes sur les 35 ouvriers espagnols travaillant sur le site, alors que la majorité d'entre elles étaient italiennes.

En effet, lors du mois suivant le drame, (alors qu'on ne parle plus de Mattmark depuis une dizaine de jours), deux éléments replacent l'événement de manière plus visible :

- le fait que les familles espagnoles déplorent leurs proches disparus ;
- le retour au pays de ressortissants espagnols qu'on croyait disparus sous les décombres de la catastrophe.

Ces deux événements sont étayés par des témoignages des proches et des ressortissants eux-mêmes.

La position du gouvernement espagnol se résume principalement à des hommages au gouvernement suisse (même si deux fonctionnaires de l'ambassade espagnole ont, en effet, été envoyés sur les lieux). Cette absence de positionnement critique, et compte tenu du contexte politique de l'Espagne à ce moment-là, est certainement une raison du modeste contenu de ce journal sur le suivi de l'événement.

Les médias, qui ont tendance à suivre les événements politiques et qui, dans le cas présent, sont soumis à une forte censure, n'ont sans doute pas d'intérêts supplémentaires à développer tous les aspects entourant le drame de Mattmark.

De fait, Mattmark s'inscrit à un moment où, sur la base d'accords diplomatiques, le gouvernement espagnol prévoit d'envoyer des travailleurs espagnols sur le territoire suisse. Pour l'Espagne, isolée politiquement, les relations commerciales avec l'extérieur constituent un instrument précieux pour « reconstruire » les liens avec les puissances démocratiques et « réparer » sa situation internationale.

Au début des années 1960, la Suisse s'impose comme le deuxième investisseur sur le marché espagnol, derrière les États-

Unis, mais devant la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, jouant de ce fait un rôle clé.

Un flux migratoire espagnol très important se dirige vers la France, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne et la Suisse, soit, en moyenne annuelle pour les années 1960, 150 000 travailleurs, ce qui induit un flux-retour de devises non moins important<sup>331</sup>.

Sans doute, ces éléments expliquent le positionnement politique du gouvernement espagnol vis-à-vis du traitement de l'événement Mattmark, qui porte essentiellement sur des hommages et des messages fraternels et qui justifie, par conséquent, le peu de couverture de l'événement d'un point de vue critique et analytique par la presse espagnole, la situation diplomatique entre l'Espagne et la Suisse étant de fait « délicate ».

De plus, comme nous l'avons expliqué en introduction, la presse espagnole, lors du Franquisme, était sous contrôle et soumise à censure. Concernant *La Vanguardia*, c'est Franco lui-même qui, depuis 1936, imposera les différents directeurs du journal qui se succéderont jusqu'en 1978.

### Émotion et héroïsme

Le seul événement qui relance le sujet de Mattmark et ravive l'émotion liée à cette catastrophe est le retour de deux ouvriers espagnols (qu'on croyait disparus) au pays où ils sont accueillis avec beaucoup d'émotion par leurs familles, proches, amis, villageois. Les journalistes sont déjà sur place afin de participer à l'accueil de ces deux ressortissants très attendus par le village entier. Lorsqu'ils arrivent enfin, après de chaleureuses embrassades avec leurs familles, les villageois les suivent jusqu'à leur domicile.

●  
<sup>331</sup> Rose Duroux, Lecture de Sébastien Farré, *La Suisse et l'Espagne de Franco. De la guerre civile à la mort du dictateur (1936-1975)*, *Cahiers de civilisation espagnole contemporaine* (consulté le 07 octobre 2015). Url : <http://ceec.revues.org/2623>.

On ressent ici la notion d'héroïsme que suscite ce retour. Ils se sont sauvés d'une « inexorable » catastrophe. D'ailleurs, sur le titre d'une photo sur laquelle apparaissent les deux rescapés entourés de leur famille, les termes employés pour les désigner sont « supersurvivants de la catastrophe de Mattmark ». On parle aussi de « miraculés ». On peut aussi comprendre cette notion d'héroïsme dans le fait que, depuis que l'Espagne est sous le régime de Franco, les individus qui « disparaissent » suite à des dénonciations et arrestations par la garde Civile Franquiste ne reviennent pas. Même si Mattmark n'est pas une conséquence de l'oppression liée à la dictature Franquiste, on peut facilement envisager que ces deux survivants de la tragédie apparaissent comme des héros et les malheureux qui sont décédés comme des martyrs.

## MATTMARK DANS LA PRESSE ITALIENNE

par *Toni Ricciardi et Sandro Cattacin*

### INTRODUCTION

La nouvelle de la catastrophe parvint dans les foyers italiens par l'édition du soir du journal télévisé de la RAI, la chaîne nationale qui diffusait ses programmes depuis 1954 sur l'ensemble du territoire italien. Le 30 août 1965, à 20 heures les informations ne fournirent que l'indication du lieu de la tragédie. Il fallut attendre l'édition des grands journaux du lendemain pour mesurer l'ampleur des dégâts.

Les premières photographies de la scène de la tragédie et les premiers commentaires suscitèrent incrédulité et indignation dans un pays où la douleur causée par les événements de Marcinelle et du Vajont demeurait particulièrement vive.

Et ce fut encore une fois aux Italiens - qui émigraient sans trêve depuis près d'un siècle dans le monde entier - d'en payer le prix fort.

La version de la catastrophe naturelle diffusée dès les premiers jours fit, dans un premier temps, consensus dans la presse et l'opinion publique. La prise de conscience progressive que la catastrophe aurait pu être évitée bouleversa l'analyse. Le sentiment de fatalité laissa place à une amertume grandissante liée à l'idée d'une éventuelle responsabilité humaine.

La presse italienne consacra ses analyses à toutes les étapes de la catastrophe de Mattmark : éboulement, déploiement des se-

cours, expertises, mises en cause juridiques, procès. La catastrophe pour devenir une tragédie nationale s'empara des médias et de la presse bien au-delà de l'événement même. Mattmark, avec le temps, fit émerger les débats sur l'émigration italienne, sur l'aide aux émigrés italiens à l'étranger et sur les conditions de leur sécurité au travail. La catastrophe de Mattmark s'est déroulée à un moment particulier de l'histoire de l'émigration italienne. 1965 fut l'année de l'entrée en vigueur du deuxième accord de recrutement entre la Suisse et l'Italie, qui visait à l'amélioration progressive des conditions fixées par le premier accord de 1948.

C'était surtout les conditions économiques qui avaient changé: l'Italie venait de vivre la décennie du boom économique qui fit d'elle l'un des pays les plus industrialisés du monde, mais elle était encore marquée par de profonds contrastes entre le Nord et le Sud, en particulier entre les zones urbaines et l'arrière-pays des Apennins.

Mattmark a offert l'opportunité d'informer l'opinion publique sur les nombreux problèmes liés à l'émigration. En effet, tout comme le Nord de l'Italie après la guerre, les petits villages du Sud se vidaient de leurs habitants et l'image d'un pays incapable de retenir ses habitants était en contraste absolu avec celle que l'Italie s'efforçait de donner d'elle-même. En outre, de nombreux commentaires doivent être remis dans le contexte de la guerre froide qui constitua, aussi bien pour la Suisse que pour l'Italie, une variable non négligeable en ce qui concerne les prises de position des différents journaux.

Dans ce bref résumé sur la façon dont la presse italienne a abordé la catastrophe de Mattmark ont été analysés:

- *Corriere della Sera*, journal national le plus important du pays dont le siège est sur le marché financier italien, à Milan. Il s'agit du journal du pouvoir. Il est en partie contrôlé par la Confindustria italienne ;
- *L'Avanti!*, journal historique du Parti socialiste italien qui, avec *l'Unità*, prend une position critique et radicale, même

si cela est directement influencé par la situation politique en Italie et la phase dans laquelle se trouvait le centre gauche ;

- *L'Unità*, organe de presse du Parti communiste Italien et pro-syndicat CGIL, il constitue la voix la plus critique dans l'affaire Mattamark, à une époque où le PCI est le parti communiste le plus grand et le plus important du bloc occidental ;
- *Il Mattino*, journal de Naples, le plus important de l'Italie du Sud. De nombreux articles traitent de l'émigration, qui depuis la fin des années cinquante est surtout méridionale ;
- *La Stampa*, de Turin, journal contrôlé par la famille Agnelli et donc par le pôle industriel le plus important du pays.

Compte tenu de la quantité d'articles de la presse italienne, nous avons décidé de faire une synthèse des principaux quotidiens nationaux et de faire ressortir la façon dont ils ont appréhendé la catastrophe au moment des événements puis au moment du procès Mattmark qui comprend différentes phases.

### CORRIERE DELLA SERA

« Une avalanche de glace sévit dans le Valais. 60 ouvriers emportés dont la plupart sont italiens »<sup>332</sup>.

Voici le titre du 31 août 1965 d'un des journaux italiens les plus importants. Dans un premier temps, la tragédie est associée à une catastrophe naturelle mais très vite d'autres hypothèses voient le jour. En outre, lors des premiers jours, les chiffres varient, comme dans tous les autres journaux, car on n'a pas eu immédiatement connaissance du nombre précis des victimes.

●  
<sup>332</sup> Guido Tonella, *Corriere della Sera*, 31.08.1965.

« [...] La catastrophe, sans précédents dans l'histoire de la Suisse, a trouvé un témoin oculaire en la personne du photographe Zurichois Alois Hauser [...] : tout s'est passé en quelques secondes. J'étais en train de regarder la gigantesque construction au loin, sous mes pieds, quand tout-à-coup j'ai entendu un terrible bruit et j'ai vu une partie du glacier se détacher puis tomber. Je crois que les ouvriers ne se sont même pas rendu compte de ce qui se passait ; le grondement de la grosse machine qui marchait a recouvert le fracas provoqué par la chute de l'énorme masse de glace et de roche. [...] J'ignore combien d'hommes sont restés ensevelis. Tout s'est passé trop vite pour qu'ils aient pu échapper à la mort »<sup>333</sup>.

Dans l'article, on raconte comment les journaux du Valais, au début du mois d'août, ont donné la nouvelle des célébrations pour l'achèvement de la "couronne" du barrage et de la rapidité avec laquelle les ouvriers du chantier travaillaient pour la livraison imminente de l'ouvrage. En plus de souligner la majesté du barrage, le *Corriere della Sera* parle des difficultés rencontrées dans l'organisation des secours.

Les secours ont été immédiatement organisés et des véhicules accouraient péniblement des villes de Saas-Almagell et de Saas-Grund à Mattmark. Mais la route construite le long du torrent avait été partiellement détruite par la violence de l'eau. Seuls les véhicules chenillés ont pu se frayer un passage entre la boue et les débris entraînés par l'eau qui affluait vers la vallée. [...] Les efforts des sauveteurs pour creuser dans la masse de glace détrem-pée et dure comme du béton à cause de la présence d'une énorme quantité de débris morainiques, sont entravés par le manque de moyens appropriés, car tous les excavateurs de la société, en particulier les grands bulldozers, ont été renversés, restant partiellement détruits.

En outre, le glacier est décrit comme un «sujet particulièrement agité» : au cours des cent dernières années, ses mouve-

<sup>333</sup> *Ibid.*

ments étaient devenus célèbres dans toute la vallée. Le journal précise que le phénomène d'effondrement de glaciers n'est pas nouveau, il suffit de lire les annales des villages de montagne pour s'en rendre compte.

Pourquoi, compte tenu de la possibilité d'un éventuel mouvement soudain du glacier, le chantier de Mattmark a-t-il été implanté à un endroit si dangereux, juste au-dessous du versant de cette gigantesque masse de glace?

On dirait que quelque chose ne s'est pas passé comme prévu. Le doute s'installe immédiatement. En outre, on parle d'une équipe de secouristes alpins venus d'Italie :

« [...] douze guides du secours alpin de Macugnaga ont atteint par téléphérique le col du Monte Moro, d'où ils descendront dans la Vallée de Saas pour atteindre cette nuit le lieu de l'accident »<sup>334</sup>.

Le lendemain de la tragédie, la triste réalité apparaît dans toute son horreur. La catastrophe est relatée sur les pages du journal avec une intensité dramatique ; on retrouve les premiers corps mutilés et méconnaissables, on dresse les premières listes avec le nombre de disparus : «Morts et larmes sur le barrage maudit»<sup>335</sup>.

Il n'y a désormais plus d'espoir pour les personnes ensevelies vivantes à Mattmark. Le travail des secours a été interrompu de peur que la montagne de glace ne continue de s'effondrer. Il apparaît à présent improbable que l'on creuse de nouveau dans l'immense cercueil blanc avant que le gel, la dénutrition, le manque d'air n'étouffent jusqu'aux derniers soupirs. C'est une réalité monstrueuse. La décision a été prise à l'aube, peu après 6 heures du matin. Il faisait un froid glacial là-haut à 2200 mètres. Les illuminations artificielles rendaient le paysage encore plus lugubre. On venait de retrouver sous les débris d'un camion un autre corps - le huitième - méconnaissable.

<sup>334</sup> *Ibid.*

<sup>335</sup> Alfonso Madeo, *Corriere della Sera*, 1.09.1965.

Ce sont des moments particuliers. L'équipe de direction des travaux du barrage organise différentes opérations pour sécuriser le glacier, mais elles ne fonctionnent pas toutes. Au fil des heures, le mince espoir de retrouver d'autres survivants n'est plus qu'une illusion amère.

[...] « Il est inutile d'espérer », dit le consul italien de Brigue, Edoardo Masini. « Il est inutile d'espérer », dit le consul italien de Lausanne, Francesco Ripandelli. « Il est inutile d'espérer », dit l'employé du bureau de l'émigration du consulat italien de Berne, Francesco Tassistro. On rencontre des groupes d'ouvriers italiens au visage bouleversé, effaré, dépité, vaincu par le désespoir et par l'impossibilité de faire quoi que ce soit pour ceux qui gisent dans le maudit cercueil. Ils vont jusqu'aux pieds du barrage, ils observent les scrapeurs immobiles, pleurent et se serrent les uns contre les autres, puis redescendent à Saas-Almagell.

En aval du chantier, sur la minuscule place de Saas-Almagell, les premiers groupes des familles venues d'Italie commencent à se recueillir : « De temps en temps ils éclatent en sanglots, de désespoir. Ils arrivent en voiture ou en train avec la même peine dans le cœur. A Domodossola, ils sont reçus par les fonctionnaires de l'ECA. A Brigue ils sont accueillis par les fonctionnaires du Consulat. Ce sont des gens modestes, perdus. Au moment où nous écrivons, il fait froid et sombre. Il pleut sur le barrage maudit, il pleut sur le désespoir de tant d'Italiens ». Le récit de l'envoyé du *Corriere della Sera* devient de plus en plus tragique et émouvant :

« L'un d'eux sanglote dans mes bras : il vient d'arriver de la région de Belluno, il porte un imperméable décousu, il a appris que l'on n'avait pas retrouvé la trace de son frère, il a compris, il est dévasté. Il est difficile de dominer ses sentiments de même qu'il est difficile de recomposer la scène de l'accident, ce moment de mort et de destruction. [...] Encore maintenant on observe parmi tous les hommes du chantier comme un refus d'accepter ce qui s'est passé. Les récits coïncident : la rafale glacée, le bruit de la glace qui se brise, le bruissement de la roche

qui tombe et le silence qui s'ensuit. Cela n'explique pourtant pas tout. Cela ne répond pas aux pourquoi. [...] Ils ont tous été balayés, à ce moment de mort et de destruction : balayés avec une violence terrible, emportés, écrasés massacrés. Et ils sont là, au-dessous : dans l'impénétrable cercueil de glace »<sup>336</sup>.

L'article continue avec les témoignages des survivants de la catastrophe. La situation est surréelle, le chroniqueur est complètement submergé par les différentes réactions des ouvriers touchés de plein fouet par le drame de l'avalanche et encore abasourdis, qui veulent faire savoir qu'ils sont vivants. Certains veulent raconter leur histoire pour s'en libérer, d'autres se taisent.

Le calabrais Leonardo Palamarana, conducteur : « Il n'y a pas eu de temps. J'ai été sauvé parce que je n'ai rien fait pour l'être. Je suis resté au volant du camion. Comme pétrifié. Sans réaction. [...] » Ils travaillaient tous onze heures par jour pour amasser 80-100 000 liras par mois et au fond ils étaient contents. Pour la plupart d'entre eux, il s'agissait de leur dernière saison dans le Canton du Valais. La prochaine saison devait être consacrée aux finitions de l'ouvrage principal : du travail d'ingénieurs.

D'autres ne souhaitent pas raconter leur aventure, la façon dont ils s'en sont sortis. Ils disent que c'est juste une question de chance : « Descends ! Descends ! » criait Dielti, le chef d'équipe à ses ouvriers. Et il a disparu sous la glace. Ses cris d'alarme lui sont restés dans la gorge. Mario Bovagnol, de Fiume Veneto dans la province d'Udine se souvient : « Je me suis retourné. On aurait dit que la montagne de glace se détachait du ciel. C'est le coup de vent qui m'a sauvé en me projetant à terre ». Les récits d'Oswaldo Landi, Salvatore Loria, Emilio Lopez, Antonio Danti, Luigi Grassi Tironi et Silvio Gaio, qui ont tous frôlé la mort, sont analogues.

●  
<sup>336</sup> *Ibid.*



Le journaliste se rend toutefois très vite compte qu'il n'a pas pour seule mission de rendre compte des événements et des émotions tragiques ; il a un rôle bien plus important à jouer :

« Ils se resserrent autour de moi : que peuvent-ils bien faire pour tranquilliser leur famille ? Ils ont des enfants, des femmes, les parents de beaucoup d'entre eux sont toujours en vie. Les téléphones sont rares et les lignes sont encombrées. Les télégrammes, ils ignorent quand ils arriveront à destination. Ils voudraient dicter un message pour prouver qu'ils sont en vie. Ils craignent la lenteur des voies officielles. Un journal leur semble être le moyen de communiquer le plus rapidement : « Alors, allez-y ! Dicter ! ». <sup>337</sup>

Si, d'un côté l'intensité de l'émotion et le déchirement des survivants et des proches amènent les journalistes du *Corriere della Sera* à multiplier les témoignages dans leurs articles, de l'autre, on commence à remettre en question la cruauté de la « marâtre nature » et la dimension prétendument imprévisible de la catastrophe. Au même moment, on rapporte les communications officielles de la direction des travaux qui considère que le drame était imprévisible. Ce moment est déterminant parce qu'il fait émerger la position défendue dans toutes les versions de la partie adverse au cours du procès Mattmark.

L'Allalinhorn, la corne d'Allalin, le Fluchthorn est le mont de la fuite, le Feejock le col des fées (où le terme de « fées » sous-entend qu'il s'agit d'êtres maléfiques, de sorcières ; on retrouve aussi ce terme dans le nom d'une station très connue : la station de Saas-Fee) correspondent à la toponymie de Saas, où affleure la terreur des redoutables forces de la nature, cette malédiction, qui pendant des siècles a pesé sur les populations de ces vallées. Un sens primitif de terreur que l'on retrouve dans beaucoup d'autres régions des Alpes, mais qui là-haut à Saas s'explique par l'enchaînement tragique des catastrophes qui ont toutes pour cause le glacier d'Allalin. [...] Cela revient à dire que la catas-

<sup>337</sup> *Ibid.*

trophe d'hier, avec son bilan terriblement funeste était dans l'ordre prévisible des choses. [...] Il semblerait qu'à Mattmark on n'ait pas tenu compte de cette terrible vérité primordiale : un glacier, quoique figé en apparence dans une immobilité pérenne, est l'une des forces les plus puissantes de la nature, il est animé par un mouvement continu<sup>338</sup>.

Au-delà des références aux sorcières et aux malédictions de la tradition populaire, une réponse fut rapidement recherchée auprès des scientifiques et des géologues et chercheurs en glaciologie qui « semblent repousser la thèse de la catastrophe imprévisible ». En outre, compte tenu de l'évolution millénaire de tout glacier, de telles catastrophes pouvaient relever de phénomènes naturels.

Le débat se déplaça aussitôt sur les responsables de la construction d'habitats dans un endroit aussi exposé que la cuvette de Mattmark.

La dimension tragique réside non seulement dans l'annonce de ce fait divers bouleversant, mais aussi dans la prise de conscience de la situation dans laquelle se trouvent les provinces italiennes des années soixante (Le terme de province est utilisé selon l'acceptation de périphérie).

Le « conte amer »<sup>339</sup>, article de Dino Buzzati – originaire de Belluno – qui avait déjà vécu et raconté la catastrophe du barrage du Vajont quelques années auparavant, est le texte le plus significatif de toute l'histoire journalistique en ce qui concerne la tragédie de Mattmark et le sens qu'elle prit durant ces années d'émigration « provinciale ».

« La vallée de Saas est connue en Italie des chanceux qui vont en Suisse pour skier, pour jouer au golf, qui l'été, voyagent à l'étranger avec leur automobile, qui fréquentent les grands hôtels ou possèdent des villas au milieu

<sup>338</sup> Guido Tonella, *Corriere della Sera*, 1.09.1965, p. 2.

<sup>339</sup> Dino Buzzati, *Corriere della Sera*, 1.09.1965, p. 1.

des sapins. Mais à Cosenza, Avellino, Forlì, Belluno, les noms de Saas, Allalinhorn, Saas-fee, Saas-Almagel n'ont pas de sens. Beaucoup d'entre vous, ouvriers du barrage de Mattmark, étiez dans des régions calcinées par le soleil été comme hiver. Enfants, vous ignoriez ce que pouvait être la neige, la glace, que vous aviez vu pour la première fois avec stupeur au bar d'un café et dans vos songes d'enfants rêvant du futur. Vous n'aviez même jamais soupçonné l'existence de gigantesques montagnes de glace, de fleuves entiers de glace, ou même de mer de glace qui bouge toute seule ; et vous vous seriez mis à rire si on vous avait dit que, par le mystérieux hasard qui décide de nos vies, l'un de ces monstres de glace appelé Allalin vous attendait déjà.

Vos familles recevaient, avec votre meilleur souvenir, de très jolies cartes postales plastifiées en couleur, comme on a l'habitude d'en voir en Suisse. Les villages les plus modestes transformés en invraisemblables paradis, avec au premier plan des prés en fleurs et, en arrière fond, de merveilleuses montagnes - que les glaciers faisaient justement scintiller - qui semblent être la promesse du bonheur.

Les montagnes reproduites sur les cartes postales étaient pleines de joie et de bienveillance. Les cartes postales étaient les mêmes que celles qu'envoient à leurs amis les gens riches et chanceux qui prennent du bon temps. « Quels beaux endroits ! » se sont probablement écriés vos parents, vos frères et sœurs, votre femme, votre fiancée. Ils savaient pourtant très bien que pour vous ce paradis ne rimait pas avec piscine d'eau chaude en pleine nature, paisibles promenades dans les bois, ascension avec des guides de haute montagne, bals sur la terrasse et chambre somptueuse avec salle de bain et vue sur le glacier.

Le paradis plastifié signifiait pour vous 10 ou 11 heures de travail par jour, qu'il fasse beau temps ou qu'il vente, fatigue, sueur, poussière, saleté, pierres, froid, avec toujours en tête une pensée lancinante pour votre terre lointaine. Le paradis signifiait émigration, notre bon vieux

conte amer qui n'en finit jamais. On quitte les maisons et les villages de la faim avec son baluchon ou sa valise de toile avec à l'intérieur un morceau de tarte préparée la veille par maman. Pour aller où ? Très souvent on ne le sait même pas. L'aventure, la jeunesse, la dernière chance du désespoir. Mais les adieux à la gare, même s'ils scintillent de larmes, ne sont pas tristes. Il y a même une sorte de joie. Après tout, il s'agit d'un début, de la veille d'un grand jour, d'un espoir.

L'émigration est un conte qui dévore mais qui peut emporter très loin et très haut. Une saison ? Un an ? Cinq ans ? La vie entière ? L'ouvrier, même le plus pauvre et le plus humble, même s'il a quitté l'école trop tôt, pense, au moment où il monte dans le train ou le car, à ceux qui revinrent riches, qui conquièrent les Amériques, qui devinrent puissants et célèbres. Routes, barrages, voies ferrées, tunnel, mines, constructions, immeubles. « Nous avons fondé des pays et des villes ! », dit la veille chanson. Le conte conduit aux filigranes les plus éthérées des ponts les plus beaux du monde, aux sommets dorés des gratte-ciels les plus imposants du monde. Qu'est-ce que ça peut bien faire si, aux pieds de tant conquêtes, des cimetières se déploient à perte de vue ? La richesse, la gloire, la grande occasion attendent au-delà des frontières ».

En outre, dans les lignes concluant cet article qui tient presque davantage du récit romanesque que du commentaire, on met en évidence la médiatisation de l'événement :

« [...] La voilà la gloire, ô mes pauvres enfants. Les premières pages des journaux sont pour vous, c'est à vous que l'on consacre des émissions de radio et de télévision. Les titres dont vous faites l'objet sont plus gros que pour Sofia Loren ou les astronautes. Vos noms sont bien en évidence, télégrammes de chefs d'Etat, prières des évêques, des cardinaux et du pape, régiments mobilisés, avions et hélicoptères vont et viennent. Que peut-on espérer de plus ?

Dans le ronronnement des excavateurs, devant cette montagne finalement immobile, c'est à grand-peine, un par un, qu'on les extirpe du terrible linceul. Ce sont ceux à qui on interdisait les salles d'attentes des stations ferroviaires, ceux dont les journaux locaux déploraient l'exubérance excessive, ceux que des dames bien comme il faut stigmatisaient dans les lettres qu'elles envoyaient à des journaux (tout ça parce qu'on les avait courtisées !), ceux qui irritaient les restaurateurs pour leur exigence absurde de spaghettis cuits juste à point, ceux qui créaient des quiproquos et des contres-temps à cause de leur ignorance des langues étrangères.

Regardez-les, à mesure que les secouristes les alignent par terre sur le dos, les uns à côté des autres. A présent ils ne rient plus, ils ne chahutent plus, ils ne demandent plus de spaghettis, ils n'invoquent plus la « mamma ». Les voilà couronnés de la mort la plus funeste et la plus cruelle. Dans un mois ou deux, dans un an, personne sur terre ne se souviendra plus d'eux : c'est la loi du temps qui passe. Mais pour le moment ils sont au-dessus de tout [...]. Le déploiement continue peu à peu, [...]

C'est d'une main tremblante que le chef de chantier raye leur nom de son registre.

Regardez-les pour la dernière fois. Ils sont terriblement beaux, non ? De vrais soldats ? ».

Dans les articles parus au cours des semaines suivantes, trois thèmes sont abordés quotidiennement dans les journaux. Le premier thème concerne l'assistance aux survivants et surtout l'aide aux familles des victimes : « L'Italie soutient les rescapés de la catastrophe »<sup>340</sup>. Le second thème est en rapport avec l'indignation suscitée par l'« absurde prétention » de reprendre les travaux :

« L'ambiance est cauchemardesque. Les ouvriers ont été appelés à reprendre le travail par les entreprises du con-

<sup>340</sup> Corriere della Sera, 1.09.1965. p. 2.

sortium ASM. Ils ne se sont pas tous présentés. La mauvaise humeur et l'angoisse couvent. Certains ont pris la décision de quitter le Canton Valais. On parle d'une dizaine d'ouvriers. Le consortium a déclaré que ceux qui ne reprendront pas le travail à 6 heures le lendemain perdront leur droit de « prime de chantier » : les commentaires des ouvriers sur cette décision sont bien évidemment peu cléments »<sup>341</sup>.

Enfin, dans les terribles bulletins d'information sur les corps, ou plutôt sur ce qu'il reste des victimes, on s'attache à évoquer l'enquête qui devra faire toute la lumière sur les circonstances de l'accident ainsi que sur les éventuelles responsabilités. Durant cette phase, qui correspond au mois de septembre 1965, le *Corriere della Sera* se penchera, d'une part, sur la question du dédommagement des familles des victimes et, de l'autre, sur la commission d'enquête. Avec ce dernier aspect, de nature plus diplomatique que juridique, l'attention se déplace dans les palais du Parlement italien ; « Seuls les magistrats suisses ont le pouvoir d'enquêter sur l'affaire Mattmark »<sup>342</sup>, déclare le sous-secrétaire des Affaires Étrangères à la chambre.

Malheureusement, les normes juridiques suisses ne permettent pas qu'une autorité extérieure à la magistrature cantonale conduise des enquêtes de ce type. Toutefois, si les conclusions des investigations se révélaient insatisfaisantes, il est possible de faire un recours auprès de la cour suprême suisse.

Le climat politique italien est effervescent. Si les groupes parlementaires de la majorité soutiennent massivement les positions du gouvernement de Rome, l'opposition, de droite et de gauche, reproche au Gouvernement italien sa subordination à la volonté de Berne.

<sup>341</sup> Alfonso Madeo, Corriere della Sera, 2.09.1965, p. 1-2.

<sup>342</sup> E. Mel., Corriere della Sera, 29.09.1965, p. 2.

## L'AVANTI !

Le quotidien du parti socialiste choisit de traiter le sujet sous forme de chronique. La tragédie est racontée sans emphase, sans mise en scène, de façon presque ascétique.

Pour mettre en relief les observations de caractère général, tout misérabilisme fut exclu. Le journal met immédiatement Mattmark en relation avec les événements du barrage du Vajont, en engageant une réflexion sur les défis de l'homme, sur la société et sa course folle à l'énergie. L'émigration est le second point abordé. Cet aspect est présent dans toute la presse italienne, même s'il y est abordé de différente façon. Dans l'article « Le coût d'un défi »<sup>343</sup> de l'envoyé de *L'Avanti!*, on retrouve la concentration de tous ces éléments.

« Nous avons encore sous les yeux la vision hallucinante du manteau de roche et de glace qui ensevelit Longarone et aujourd'hui les premières photographies qui nous arrivent de Saas-Fee nous remettent face aux questionnements dramatiques qui, même pour le Vajont, sont restées jusqu'ici sans réponse.

Ce sont des questionnements autour des limites du défi que l'homme lance à la nature, quand il a tendance à l'exploiter pour ses propres intérêts

[...]. On peut faire une considération d'ordre général : le besoin énergétique, d'une part, a épuisé les ressources hydriques les plus accessibles et induit donc à exploiter celle qui restent dans des zones impraticables à des altitudes toujours plus élevées. D'autre part, les estimations d'ordre économique imposent la construction de centrales énergétiques toujours plus puissantes, et donc des travaux colossaux pour obtenir une réduction des coûts. On en arrive ainsi, comme dans le cas des installations de Mattmark, à la construction d'un barrage à plus de 2000 mètres d'altitude sur le versant d'un glacier. [...]

<sup>343</sup> Mario Dezman, *L'Avanti!*, 1.09.1965, p. 1.

toujours est-il que la rupture d'un équilibre naturel comporte des risques, car les nombreuses inconnues auxquelles on risque de se heurter sont telles qu'elles peuvent échapper aux études les plus scrupuleuses. S'il est vrai qu'à Mattmark, on extrayait de la matière du gisement morainique à gauche du glacier, il n'est pas exclu que la barrière naturelle qui soutenait la pression même du glacier, ait été affaibli et ait provoqué la rupture du bloc de l'énorme masse qui surplombait le chantier.

Le témoignage du chef des secours alpins de Macugnaga, est, à cet égard, symptomatique : il a dit que, « pour un montagnard comme lui », le détachement de la masse de glace serait dû « à des infiltrations d'eau dans le glacier, la partie de la montagne qui soutenait la pointe du glacier se serait relâchée ». Cette appréciation, si elle s'avérait exacte, relèverait d'une véritable accusation de meurtre à l'encontre des ingénieurs responsables du chantier. Du reste, un rescapé de l'accident, s'est exprimé et voilà ce qu'il a affirmé : « glacier avait commencé à bouger samedi et beaucoup d'entre nous sentions clairement que quelque chose couvait ». « A mon avis » - a-t-il ajouté – « les entreprises auraient dû pourvoir à l'évacuation du chantier quelques jours auparavant ».

C'est l'opinion d'un ouvrier, d'un émigré, d'un pauvre bougre contraint à cette vie de misère, mais c'est aussi l'opinion d'un homme qui, jour après jour, éprouve de plein fouet le défi des ingénieurs et développe un lien particulier avec la montagne, ses humeurs et ses aspérités »<sup>344</sup>.

Dans les conclusions, la position politique du journal émerge clairement.

« Et ce sont ces gens qui paient aujourd'hui, comme ont payé en leur temps ceux de Longarone, comme ont payé les travailleurs de Marcinelle, comme ont payé encore des milliers de frères condamnés à émigrer et à être depuis des lustres les hommes des

<sup>344</sup> *Ibid.*

tunnels, des barrages, des mines, des routes, à être « italiens », selon l'acception qui, même en Suisse, leur est souvent jetée à la figure par une bourgeoisie raciste habituée à la « civilisation de la consommation ».

Au fil des heures, on se rend rapidement compte de la gravité des événements. *L'Avanti!*, dans tous les articles qui suivirent la catastrophe, met l'accent sur les conditions de travail de centaines de milliers d'émigrés italiens en Suisse. La ligne suivit par le journal est celle du premier syndicat italien, la CGIL.

Dans les chroniques, le lien entre les dernières tragédies de Marcinelle et surtout du Barrage du Vajont est constamment présent et il est renforcé par les expériences tragiques des victimes de Mattmark.

« La dépouille d'un tractoriste émerge partiellement du glacier, et nous l'avons vue nous aussi ce soir, mais la prise de la glace sur les membres et sur la machine est si forte qu'il n'a pas été possible de l'en extirper. Un mineur italien - dont nous ne sommes pas parvenus à connaître le nom - qui a survécu à la tragédie de Marcinelle et à celle du Vajont, ne s'en tirera pas cette fois-ci. Il est enseveli dans la masse énorme des débris de glace qui ont obstrué la haute vallée. Mais les ouvriers qui ont survécu déplorent le fait qu'il n'y ait pas eu à l'occasion de cet accident d'efforts de la part de l'armée suisse comparable à ceux qui furent déployés par l'armée de notre pays dans le Vajont »<sup>345</sup>.

*L'Avanti!* commence à s'interroger sur les responsabilités de ce qui est défini comme un « homicide blanc »<sup>346</sup> et poursuit avec d'amères observations sur les équipes de recherches qui ne savent pas dans quelle direction porter leurs efforts, compte tenu de l'ampleur de la zone concernée par la présence de la masse de glace. Le 2 septembre, le journal socialiste soutien ouvertement

<sup>345</sup> Fidia Sassano, *L'Avanti!*, 1.09.1965, p. 1-8.

<sup>346</sup> O.W., *L'Avanti!*, 1.09.1965, p. 1-8.

le professeur Oulianoff, en adoptant la même position que *La Tribune de Lausanne*, avec un article d'ouverture dont le titre, peu équivoque, force le trait : « La presse suisse accuse les entreprises »<sup>347</sup>.

« [...] le quotidien lausannois a exhumé un rapport de 1954 de l'éminent glaciologue Nicolas Oulianoff de l'Université de Lausanne. L'expert signalait que la plupart des glaciers des Alpes suisses étaient menacés par la rupture des « séracs » qui peuvent causer des poussées de la masse de glace en aval : « Il est donc nécessaire - écrivait le professeur Oulianoff en 1954 - de pourvoir au contrôle de certains glaciers afin de prévenir d'éventuelles catastrophes »<sup>348</sup>.

Quelques jours plus tard, le profit finit inévitablement au banc des accusés : « C'est la faute du profit »<sup>349</sup> :

« Les catastrophes seraient plus ou moins la conséquence directe du technicisme et du peu de respect que les techniciens auraient pour la nature [...] On n'avance même pas comme simple hypothèse l'éventualité que le facteur profit - qui non seulement accompagne mais aussi détermine les choix des entreprises, comme celle qui dirige les travaux du barrage de la vallée de Saas - ait engendré de la négligence, comme l'emplacement du chantier, par exemple. Et on ne formule pas non plus l'hypothèse selon laquelle les inondations ont été causées par affaiblissement de la montagne [...], que des raisons spéculatives ont dû favoriser »<sup>350</sup>.

L'envoyé se réfère aussi aux inondations qui ont, au même moment, dévasté l'Italie, causant des morts et des destructions.

<sup>347</sup> *L'Avanti!*, 2.09.1965, p. 1.

<sup>348</sup> *Ibid.*

<sup>349</sup> Carlo Arnaudi, *L'Avanti!*, 4.09.1965, p. 1-8.

<sup>350</sup> *Ibid.*

« [...] On ne suppose même pas que cet état de fait soit dû à la supériorité des intérêts particuliers sur les intérêts généraux »<sup>351</sup>.

La tragédie de Mattmark, l'émigration, les choix politiques et économiques du Gouvernement italien sont examinés sur le ton de la condamnation. On entre dans la polémique avec une partie de la presse, en particulier le *Corriere della Sera*, qui a préféré rechercher ailleurs les causes du drame et conclure sur le désarroi. Une fois de plus, ce sont les pauvres gens qui paient à cause des choix de la classe dirigeante, à cause des choix opportunistes des entrepreneurs, à cause de la volonté de ne rien faire pour améliorer la vie de ceux qui sont en difficulté : « Il ne suffit pas de pleurer »<sup>352</sup>.

Il n'y a pas un commentateur qui n'ait pas fait le rapprochement entre la tragédie de Mattmark et de celle de Marcinelle pour rappeler que sur le barrage suisse comme dans la mine belge, le nombre des victimes italiennes a été extrêmement élevé. Le consensus s'arrête là et, alors que certains ont essayé de considérer les causes de la catastrophe, d'autres ont préféré (ou ils ont estimé plus confortable de) conclure sur le désarroi, versant ainsi dans la rhétorique : il ne s'agit pas d'autre chose que de rhétorique d'imaginer l'émigré vénitien ou méridional en route pour la vallée de Saas avec « une sorte de joie », persuadé d'avoir « pris son envol » pour « la chance, la richesse, la gloire ».

## L'UNITÀ

« La plus grande catastrophe jamais survenue en Suisse » : c'est ainsi que l'article du 31 août 1965 donne la nouvelle de l'effondrement du glacier. En dépit des pénibles efforts des secours, les probabilités de retrouver des personnes encore vivantes sont très minces. Le fait que l'événement ne soit pas le

<sup>351</sup> *Ibid.*

<sup>352</sup> Giorgio Lauzi, *L'Avanti!*, 2.09.1965, p. 1-8.

pur résultat de la fatalité est très vite mis en évidence. Les questionnements émergent de façon spontanée mais il est trop tôt pour donner des réponses.

Les premiers articles de *l'Unità* relève de la chronique, il n'y a aucune polémique. Les secours sont partis au plus vite dans l'espoir de sauver le plus de personnes possible avant que le froid et le manque d'air ne les tuent.

Un touriste de Zurich, Alois Hausel, a tout vu depuis le refuge « Britannia », qui surplombe le glacier. D'après lui, « les baraquements, avant d'être ensevelis par le détachement du glacier, ont été abattus par le mouvement d'air de la masse qui croulait. Personne n'a dû se rendre compte de rien ». <sup>353</sup>

Les dimensions de l'avalanche sont énormes et la catastrophe prend, au fil des heures, une tournure de plus en plus dramatique : « Il est désormais inutile de continuer à creuser »<sup>354</sup>. Pour le quotidien communiste, au bout de deux jours, il est déjà temps de s'indigner et de discuter la thèse de la fatalité dans le respect de la douleur des proches des victimes.

La condamnation est forte et s'étend à d'autres domaines, mais le tribut de sang payé pas les travailleurs italiens « est trop lourd pour être passé sous silence ». On ne peut, au nom d'un profit plus grand en faveur des « capitalistes », négliger la sécurité sur le lieu de travail.

L'Italie, où l'écart se creuse inexorablement entre le Nord et le Sud, est comparée à un pays en guerre : les hommes partent et souvent les femmes et les enfants attendent parfois en vain leur retour. La politique n'est pas en mesure de faire des choix courageux et s'éloigne de plus en plus des gens, de leurs besoins. Il est temps de cesser de considérer « l'émigration comme un mal né-

<sup>353</sup> *L'Unità*, 31.08.1965, p.1

<sup>354</sup> Fernando Strambaci, Rubens Tedeschi, *L'Unità*, 1.09.1965, p. 1.



cessaire », de fermer les yeux face à la tragédie au nom des remises migratoires : « Finissons-en avec la fatalité »<sup>355</sup>.

« [...] la loi sans pitié du profit capitaliste permettra aux patrons des mines et des grandes entreprises de construction de pourvoir aux mesures de sécurité du travail selon le calcul des coûts et des bénéfices, selon un calcul où un profit plus important est garanti par le risque quotidien de mort pour les salariés. Et le tribut de sang que l'Italie paie plus que tout autre pays d'Europe ne relève pas de la fatalité. A Marcinelle en Belgique, le 8 août 1956, sur 261 morts dans la mine, 138 étaient italiens. 9 ans plus tard, dans la tragédie du barrage de Mattmark, sur 103 morts, 53 sont italiens.

Lisons leur nom et voyons quelles étaient leurs origines : ils venaient des localités de la Vénétie, du Sud, dont on émigre depuis toujours et pour lesquelles il n'y a pas eu de « miracle économique ». Disons plutôt que les souffrances et les sacrifices de l'émigration intérieure et internationale ont été le principal soutien du « miracle ». Ce sont des villages où l'on vit aujourd'hui comme si on était en temps de guerre »<sup>356</sup>.

Cette analyse n'épargne personne. Il est significatif de confronter l'émigration des petits villages au boom économique qui, en une dizaine d'années, a pourtant radicalement changé la perception des classes dirigeantes italiennes.

Même à cette époque, bien que les ministres entrés au Gouvernement soutenaient, par le passé, comme nous, que la tendance pouvait et devait s'inverser, qu'en Italie il fallait assurer un plan de développement capable d'endiguer et d'arrêter le phénomène de l'émigration de masse, en réalité, on a pas su trouver les mesures nécessaires pour changer les choses.

<sup>355</sup> Elio Quercioli, *L'Unità*, 1.09.1965, p.1.

<sup>356</sup> *Ibid.*

L'émigration a un prix que l'on ne peut mesurer qu'en rencontrant des travailleurs italiens, dans les baraquements où ils vivent, en Suisse, en Allemagne, en Belgique, ou en allant dans les villages du Sud et de la Vénétie qui ne sont plus habités que par des vieux, des femmes et des enfants. Quand en plus ces travailleurs, ces familles sont frappés par des malheurs comme celui de Marcinelle ou de Mattmark, on comprend et on sent que l'on n'en finira jamais avec le deuil et l'expression de solidarité dans la douleur désespérée des veuves et des orphelins, si toute cette souffrance ne fait pas naître un élan, un nouvel effort de travail et de lutte pour enfin rompre le cercle de la « fatalité ».

Les conditions de travail, les rythmes soutenus pour finir les travaux dans les délais impartis, sont bien évidemment pris en compte dans les analyses et les revendications de *l'Unità*.

Il a été dit qu'ils « travaillent par roulement avec un rythme intense », car le travail doit être achevé avant que les grands froids de l'hiver n'arrivent en haute montagne. Le barrage qu'ils ont érigé est resté. Il n'y a que ces dizaines de travailleurs italiens qui ne pourront plus jamais le voir, même si c'est le résultat de leur travail, comme le sont les constructions les plus laborieuses qui ont été mises en œuvre dans la Confédération.

« [...] Une armée de salariés venant de la Vénétie ou du Sud est employée dans les galeries de haute montagne ou dans la construction de barrages pour les bassins hydroélectriques.

[...] La fatalité, dit-on et écrit-on déjà aussi à propos de cette tragédie. Soit. Mais ne peut-on pas faire remonter la fatalité au moment où le paysan payé à la journée de la Vénétie ou du Sud de l'Italie est contraint d'abandonner sa terre, de changer de métier, de monter dans un train pour aller à la recherche d'un travail rétribué décemment ? [...] Non, non, la fatalité n'a rien à voir, du moins de ce côté de la médaille. Il n'y aurait pas eu autant d'Italiens morts à Marcinelle s'ils n'avaient pas eu à émigrer en Belgique en acceptant le terrible travail de la mine parce qu'ils n'avaient pas d'autre choix ; de même

qu'aujourd'hui il n'y aurait pas eu tant de victimes à Mattmark parmi les Italiens s'ils n'avaient pas eu à subir de dures humiliations juste pour toucher leur salaire<sup>357</sup>.

En outre, par rapport aux autres journaux, on met en évidence un élément structurel qui caractérise l'émigration italienne d'après-guerre : celui de la « planification » :

« Des hommes du Gouvernement, des Italiens, des esprits éclairés, ont planifié l'émigration de masse comme s'il s'agissait d'« un mal nécessaire », car « l'Italie est pauvre », car « il y a trop d'Italiens ». Mal grave mais pas nécessaire et il faut - certes - bien le dire et le redire sans l'émigration, les comptes internationaux de notre pays subirait une hémorragie épouvantable.

[...] C'est justement en Suisse qu'il ne faut pas qu'une avalanche se produise et que la vie de l'émigré devienne une tragédie. Les événements qui ont accompagné le flux migratoire vers ce pays sont récents. Une ignoble campagne anti-italienne, une réponse tiède de la part de nos autorités (uniquement préoccupées par la perte des remises migratoires) et un vulgaire déploiement des forces de police contre des hommes qui n'avaient fait que frapper aux portes de la Suisse pour chercher du travail.

[...] Combien d'« indésirables » ont-ils été expulsés comme des malpropres ? Des milliers en quelques semaines »<sup>358</sup>.

L'article reprend aussi une question qui est au cœur du débat politique suisse jusqu'à la moitié des années soixante-dix, et qui ne disparaîtra jamais vraiment : la peur de la surpopulation étrangère. En effet, quelques mois avant la tragédie, en Suisse, on présente le premier référendum pour limiter la présence des étrangers. *L'Unità*, qui consacre au sujet le plus grand nombre d'articles de toute la presse italienne, insiste sur les responsabili-

<sup>357</sup> Piero Campisi, *L'Unità*, 1.09.1965, p. 2.

<sup>358</sup> *Ibid.*

tés. On reprend de nombreuses déclarations de glaciologues suisses et, au bout de quelques jours « la fatalité [est vue comme] un paravent pratique »<sup>359</sup>.

« [...] Quels dangers les glaciers représentent-ils pour l'homme compte tenu des activités qui ont lieu sous le bloc de glace ? Ces types d'effondrements surviennent-ils sans crier gare, sans aucun signe avant-coureur ou peuvent-ils, au contraire, être prévus suffisamment à l'avance pour faire évacuer la zone menacée par le détachement de la masse de glace ?

[...] Comme pour la tragédie du Vajont, certains se retranchent derrière le phénomène naturel et impondérable, bien évidemment dans le but de se couvrir. Les phénomènes naturels et les effondrements en particulier peuvent être prévus ou au moins signalés à temps, afin que les zones identifiées, glaciers compris, soient tenues sous observation. Et c'est là que sont les vraies responsabilités »<sup>360</sup>.

Le journal fondé par Antonio Gramsci insiste au point que le 2 septembre, il titre en première page : « Il y a des preuves : à Mattmark, on travaille avec la mort au-dessus de la tête »<sup>361</sup>

[...] Il y a des morts, certes, mais le barrage ne doit pas être mis en cause. Les dirigeants des entreprises le disent, des géologues qui font autorité l'affirment, comme le Professeur Gysin de l'Université de Genève selon qui : « le barrage ne peut être mis en cause »<sup>362</sup>.

Le barrage, peut-être pas, mais la conduite des travaux est loin d'être irréprochable.

« [...] Les habitants de la région affirment que ceci est justement arrivé cette année ; d'autant plus que le glacier

<sup>359</sup> Giulio Cuzzi, *L'Unità*, 1.09.1965, p. 3.

<sup>360</sup> *Ibid.*

<sup>361</sup> Rubens Tedeschi, *L'Avanti!*, 2.09.1965, p.1.

<sup>362</sup> *Ibid.*

qui était perpendiculaire à la crête de la montagne avait fini par s'incliner au-delà de sa base et était dangereusement suspendu au-dessus du vide »<sup>363</sup>.

La partie proéminente, que l'on appelle techniquement sérac, se serait écroulée l'autre jour, avec les résultats que nous connaissons tous.

« [...] Le bruit courait [Les professeurs Oulianoff et Baudoux], du reste, qu'un mouvement du glacier avait été annoncé depuis longtemps par des spécialistes, mais on espérait que cela se produise l'année d'après. Les grandes pluies ont dû accélérer le processus. Les événements de ces derniers jours sur le chantier tendent à confirmer que tout se déroulait sous le signe de la plus grande urgence. Chaque jour coûte de l'argent, on travaille donc jour et nuit, au rythme de roulements continus, afin d'ouvrir le barrage le plus rapidement possible, de créer un lac artificiel et d'en commencer l'exploitation. Il est légitime de se demander si cette urgence n'est pas la raison pour laquelle la prudence a été négligée et les incertitudes mal évaluées ? Ne les a-t-on pas pris à la légère, ces espoirs – que l'expérience a brisé – selon lesquels le glacier demeurerait inébranlable ? Et pourtant, les travaux ont continué, sans trêve ? Et doit-on aussi mettre sur compte de l'urgence le fait que l'on ait extrait le matériel nécessaire de l'endroit le plus proche – la moraine – juste sous le glacier, le privant ainsi de sa base naturelle ? »<sup>364</sup>.

L'ensemble de ces questions et la campagne de presse mise en avant par le journal les jours suivants poussent différents députés du PCI à soumettre au Gouvernement de Rome une interpellation visant à faire toute la lumière sur l'événement. Dans leur interpellation, les députés demandent au Président du Conseil et au ministre des Affaires Étrangères [...] s'ils ne pensent pas que le moment est finalement venu pour le Gouvernement de demander que soit mis à l'ordre du jour des travaux de la Chambre des

<sup>363</sup> *Ibid.*

<sup>364</sup> *Ibid.*

Députés, les propositions de loi présentées par le passé en vue de la promotion d'une enquête parlementaire sur les conditions de vie et de travail des émigrés italiens à l'étranger<sup>365</sup>. D'autre part, « trois requêtes au Gouvernement »<sup>366</sup> doivent être examinées lors du débat parlementaire :

« [...] Premièrement. Le Gouvernement suisse a nommé deux commissions d'enquête. La « pompe » diplomatique ne prévoit probablement pas dans ce type de cas que l'enquête soit unilatérale mais bilatérale, c'est-à-dire qu'aux côtés des experts et des fonctionnaires suisses il y ait aussi des experts et des fonctionnaires italiens.

[...] Deuxièmement. Il semble que la société des assurances suisses refuse de payer tant qu'elle n'aura pas la preuve de la mort de ses assurés, c'est-à-dire tant que les cadavres n'auront pas été retrouvés. Autant dire qu'elle ne paiera pas avant des mois, voire des années. [...] Quant au Gouvernement de la République italienne, il doit dire que quelqu'un doit payer et vite. Nous n'avons que faire des règles de la société des assurances suisses.

[...] Troisièmement. Les envoyés spéciaux des journaux décrivent avec beaucoup de détails le traitement réservé à nos émigrés par les responsables du chantier de l'Allalin. Le tableau dépeint par les chroniqueurs est effroyable. Aucun soutien syndical. Aucun soutien consulaire. Une assistance médicale totalement inefficace. Les conditions de travail sont épouvantables. Menace de licenciement, licenciement effectif à la moindre protestation. Insultes. Mépris. Nous voulons savoir : les membres du Gouvernement italien étaient-ils au courant de cela ? Si oui, qu'ont-ils fait pour protéger la santé, le travail, la dignité de nos travailleurs ? Nous voulons aussi savoir combien de fois, au cours d'une année, par exemple, les autorités consulaires italiennes de la région ont visité les chantiers de l'Allalin. Et, au cas où elles se seraient rendues sur place, ont-elles envoyé un rapport

<sup>365</sup> L'Unità, 2.09.1965, p. 1.

<sup>366</sup> Alberto Iacoviello, L'Unità, 3.09.1965, p. 1.

au Ministère des Affaires Étrangère ? Et si elles en ont envoyé un, que contenait-il ? »<sup>367</sup>.

*L'Unità*, en tant qu'organe de presse du PCI, ne se limite pas à déterminer les responsabilités en Suisse mais estime qu'elles doivent aussi être recherchées dans les politiques mises en œuvre au cours des dernières décennies par les gouvernements de la Démocratie Chrétienne. On trouve beaucoup d'articles sur l'histoire des victimes, où sont mises en évidence leurs conditions de vie dans leurs lieux d'origine, qu'il s'agisse de villages de la Vénétie ou du Sud de l'Italie.

Toutefois, au fil du temps, ce furent les conditions de travail qui interpellèrent le plus les journalistes, d'autant plus que les responsables exigeaient que le travail reprenne sur le chantier alors que des victimes y étaient encore ensevelies : « Les ordres à Mattmark : demain tout le monde au boulot sinon tant pis pour vous »<sup>368</sup>.

Les entrepreneurs suisses n'ont pas de temps à perdre [...]. Deux jours se sont écoulés depuis la catastrophe de Mattmark. Cela n'a pas suffi pour extirper les 83 ouvriers prisonniers de la tombe de glace, mais cela a amplement suffi à convaincre les dirigeants des entreprises de la nécessité de restaurer « la discipline » sur les chantiers du barrage. Si les employés des différentes sociétés concernées par l'appel d'offre des travaux ne se présentent pas à 6 heures demain matin sur le chantier, ils perdront leur droit de prime de production, sous réserve d'ultérieures modifications.

Cette décision pourrait peut-être se comprendre si les victimes avaient eu une sépulture, si la centaine de mètres cubes de glace en équilibre on ne peut plus précaire ne constituait plus une menace, si les ouvriers qui avaient survécu n'avaient plus à l'esprit la vision de leurs compagnons emportés dans l'accident. Mais les responsables des travaux ont décidé de restaurer la dis-

<sup>367</sup> *Ibid.*

<sup>368</sup> Fernando Strambaci, *L'Unità*, 2.09.1965, p. 3.

cipline. Leur priorité est de poursuivre les travaux, alors que des équipes d'ouvriers sont réquisitionnées pour déplacer, à l'aide de bulldozers, l'énorme bloc de glace qui s'est effondré et dégager la voie d'accès au barrage.

« [...] Mais il n'est pas exclu que la décision ait été prise quand les responsables du chantier ont eu vent de la rumeur selon laquelle de nombreux rescapés – en particulier italiens – avaient exprimé leur intention de rentrer chez eux, intention qui aurait entravé la poursuite des travaux pour un bon bout de temps »<sup>369</sup>.

Beaucoup d'entre eux ne s'enfuient pas, ils restent, comme les différentes sociétés en ont donné l'ordre, mais, en même temps, les conditions dans lesquelles ils vivent et travaillent émergent avec force.

« [...] Nous ne nous plaignons pas de la paie – dit le conducteur des énormes camions Euclid – mais de ce travail de forçat et du mépris avec lequel on est traités. [...] Ici – raconte un autre – on nous appelle les « morts de faim » et on nous prend vraiment pour des morts de faim. Nous n'avons pas d'autres droits que celui de travailler et de toucher le salaire qu'on nous donne. Nous ne pouvons même pas nous plaindre, parce que si nous le faisons, on nous licencie sur le champ, sans aucune indemnité ». C'est pour cette raison qu'aucune revendication organisée n'est possible concernant, par exemple, la nourriture imangeable dont se plaignent les ouvriers. « Nous payons 8.50 francs par jour pour le gîte et le couvert – disent-ils – mais nous devons nous contenter de ce qu'on nous donne »<sup>370</sup>.

Le commentaire présente une fois de plus une référence au Vajont et au comportement des ingénieurs de la Suisse Boring :

« [...] Les ingénieurs de la Suisse Boring, quant à eux, soutiennent que ce qui s'est passé ici n'a rien à voir avec

<sup>369</sup> *Ibid.*

<sup>370</sup> *Ibid.*

ce qui s'est passé au barrage du Vajont, qu'ici, c'est une catastrophe naturelle, complètement imprévisible. Et alors qu'ils font ces déclarations, ils décident aussi que ceux qui n'iront pas travailler demain matin n'auront pas leur prime de production. Pour le barrage du Vajont, au moins, ils ont attendu que les gens se remettent du choc causé par la catastrophe ! ».<sup>371</sup>

La question du travail et de ses risques revient avec insistance : « Dénonciation dramatique d'un camionneur. Le marché aux esclaves autour du barrage »<sup>372</sup>

« [...] Onze heures de travail d'affilée, un travail intense, sans un seul instant de repos, de pause, une heure de car pour descendre du barrage, du gigantesque parking jusqu'aux baraquements-dortoir. Le danger est partout sur ce chemin de terre. Glissant, souvent gelé, bordé de gouffres et abrupt, il vous conduit en seulement trois kilomètres de 2500 à 2100 mètres d'altitude. Même à la belle saison il est plongé dans le brouillard. Le risque d'avalanches est grand à cause des énormes blocs qui souvent se détachent du Monte Moro. Il y a le mépris des assistants et des responsables suisses. C'est de l'exploitation. Alors on ne se sent plus homme, mais on a l'impression d'être un robot, une machine. En bref, une vie infernale, pour quelques francs. Beaucoup n'ont pas tenu le rythme, beaucoup ont quitté le grand barrage au bout de quelques mois »<sup>373</sup>.

L'un d'entre eux s'appelle Ivo Molinari, un camionneur romain qui habite au lotissement n° 5 de Primavalle : « J'y ai travaillé deux saisons – dit-il – cette année je n'ai pas pu y retourner. Rien que de penser à tout ce que j'y ai vécu et supporté – humiliations, risques – ça me fait froid dans le dos [...] et maintenant cette tragédie : une tragédie qu'il n'était pas difficile de prévoir, croyez-moi ».

<sup>371</sup> *Ibid.*

<sup>372</sup> Nando Ceccarini, *L'Unità*, 2.09.1965, p. 3.

<sup>373</sup> *Ibid.*

Pour l'ouvrier, il n'y a pas de doute : encore une fois, la fatalité relayée dans les commentaires officiels et les conclusions des nombreuses enquêtes n'a rien à voir là-dedans.

Les signaux d'alarme ont été nombreux :

« [...] un jour, en mars 1963, le déplacement d'air provoqué par une avalanche a détruit et emporté au loin la remise des employés : par chance il n'y avait personne dedans. Mais une autre fois, il y a à peine un an, une avalanche s'est abattue sur un baraquement : le bilan fut tragique : deux morts et 22 blessés. Et c'est souvent que les ouvriers et les camionneurs entendent le bruit sinistre de l'avalanche. Et l'année dernière, le glacier qui a causé la tragédie a tremblé. On risquait notre peau à chaque instant – raconte Ivo Molinari –, entre les avalanches, les blocs de glace énormes, les trajets qui nous devions faire avec ces énormes camions sans chaîne. Quand on prenait le volant de nos engins, on se demandait vraiment si on n'allait pas mourir dans la journée. Les malheurs étaient à l'ordre du jour : chaque saison se concluait avec un bilan tragique, avec des morts et de nombreux blessés. En bref, depuis le début des travaux jusqu'à aujourd'hui, il y a dû y avoir au moins 7 Italiens de morts : et l'exploitation dont on était victimes ne faisait qu'accentuer les risques, rendant les accidents inévitables »<sup>374</sup>.

Si l'on s'en tient au témoignage d'Ivo Molinari, il y avait autour du barrage un véritable marché parallèle pour recruter des ouvriers, surtout étrangers.

« [...] beaucoup d'Italiens - 80 % des travailleurs – ont été recrutés par petites annonces : « Il y a trois ans, c'était l'été. J'étais au chômage quand j'ai lu dans un journal du matin qu'une entreprise cherchait un conducteur titulaire du permis C et qu'il fallait se présenter dans un café de Viale Eritrea. Je m'y suis rendu. J'ai vu un Suisse, un blond qui, de façon très directe, m'a demandé si je savais

<sup>374</sup> *Ibid.*

conduire un camion. J'ai répondu que oui, il n'a même pas voulu voir mon permis : je me suis retrouvé à Saas-Almagell à peine trois jours plus tard. Je me souviens qu'il faisait un froid de canard, et moi, je portais des vêtements légers et des chaussures blanches : ce type ne m'avait même pas parlé du climat, du fait que j'aurais dû travailler à 2000 mètres d'altitude où il y avait de la neige». [...] Combien de conducteurs de camion, de bulldozer, d'excavateurs ont été embauchés de cette façon ? Et le Suisse aux cheveux blonds devait toucher une prime sur chaque « homme. C'est comme ce Turc qui, à chaque fois qu'il trouvait un compatriote pour l'entreprise, gagnait 400 francs : 200 du travailleur et 200 de la boîte. « Les entreprises avaient un besoin criant de personnel – raconte Molinari – jamais on aurait envoyé des Suisses pour travailler là-haut. Et puis quand j'ai été embauché en août, les départs avaient déjà commencé. Il commençait à neiger, ce qui multipliait les risques d'accidents : ceux qui le pouvaient prenaient leurs jambes à leur cou.

Remettre de l'ordre et finir les travaux » : c'est ce qui était affiché près du chantier selon un article de *L'Unité* daté du 3 septembre. On dirait une plaisanterie mais c'est la façon habituelle dont les responsables communiquent les ordres. Mais tous ne sont pas disposés à obéir : « Ils préfèrent rentrer en Italie plutôt que de risquer de nouveau leur vie dans la tombe de glace de leurs 88 compagnons ! »<sup>375</sup>.

Les questions idéologiques, qui n'avaient pas encore été traitées dans les colonnes des journaux, finissent par être abordées. En effet, les journalistes dont la position est anticapitaliste – ceux de *L'Unité* à plus forte raison – font les frais du climat de la guerre froide et finissent par ne plus avoir droit d'accéder aux lieux de la tragédie.

« [...] Pour commencer, ils ont décidé d'interdire aux journalistes de circuler librement. Il n'y a pas

<sup>375</sup> *L'Unità*, 3.09.1965, p. 2.

d'interdiction officielle, naturellement, d'ailleurs les conférences se suivent à un rythme accéléré et ont lieu à des heures indues. Cependant les contrôles sont de plus en plus nombreux et de plus en plus rigoureux sur les routes qui conduisent au barrage. Les gendarmes disent que « l'on doit miner la glace et que c'est dangereux ». Il n'y a pas de danger dans les baraquements de l'ASM, pour autant les journalistes n'y sont pas les bienvenus non plus »<sup>376</sup>.

## IL MATTINO

Le *Mattino*, ainsi que la *Stampa* de Turin et d'autres journaux, se mobilisent immédiatement pour récolter des fonds en faveur des familles des victimes. Cet engagement perçu comme un signe fort fut suivi de retombées positives. L'opinion publique est touchée par une vague d'émotion et répond à cet appel par une grande générosité : « L'histoire de nos émigrés, c'est aussi la nôtre »<sup>377</sup>

« Les routes du monde entier portent la trace du sang des ouvriers italiens. C'est là où la fatigue de l'homme est la plus pénible, là où sont requis l'exercice de l'humilité et le renoncement au profit et aux avantages des techniques de travail les plus modernes, que se trouvent les émigrés italiens qui, dans la douleur, en rangs serrés, sont en quête d'un travail. Ils sont prêts à tous les sacrifices pour obtenir à grand-peine un salaire hebdomadaire : ils sont prêts à accepter les peines les plus dures, les conditions de vie les plus difficiles, et trop souvent, prêts à se retrouver contraints de subir les humiliations les plus cuisantes de celui qui est toléré et exploité en terre étrangère.

Nos pauvres émigrés acceptent tout, car ils n'ont pas le choix. Ils ont laissé derrière eux femme, enfants et pa-

<sup>376</sup> *Ibid.*

<sup>377</sup> Giovanni Ansaldo, *il Mattino*, 7.09.1965, p. 1.



rents : ce sont des hommes pauvres, qui s'entassaient dans des maisons insalubres, généralement dans les contrées les plus désolées du pays, puis rejoignent un proche émigré en terre étrangère, des hommes désespérés par l'éloignement mais animés par l'espoir d'un travail qui apporterait l'argent nécessaire à leur survie et à celle de leur famille. [...] Nous devons chercher au fond de nous des mots justes et émus de fraternité et de la solidarité pour ceux que le sort a frappés. Nous devons considérer que la terrible tragédie de Saas, dans le Valais, qui a ôté la vie à 53 travailleurs italiens, a aussi pris la nôtre, et nous devons nous engager personnellement à voler au secours des familles des victimes, à leur offrir ne serait-ce que le soulagement d'être à l'abri du besoin, au moment même où leur voix se noie dans les sanglots »<sup>378</sup>.

Le *Mattino*, le quotidien le plus important du Sud de l'Italie, rattache immédiatement, et plus que tout autre journal, la tragédie au phénomène de l'émigration. Depuis le milieu des années cinquante, c'est dans le Sud de l'Italie que les candidats à l'émigration sont les plus nombreux et la Suisse, destination principale de cette migration, n'était plus qu'« Une désillusion »<sup>379</sup>.

« Une désillusion présuppose toujours une illusion. Et la désillusion que nous éprouvons aujourd'hui vient de l'image que nous nous faisons depuis longtemps d'une Suisse, pleine de sagesse, de prudence, prête à donner aux autres pays un exemple d'efficacité même lors des grands désastres auxquels conduit la science moderne, une Suisse prête à intervenir et à porter secours au cas où de grandes tragédies se produiraient sur son territoire, une Suisse pourvue d'ingénieurs prudents, d'administrateurs sagaces, de citoyens droits et consciencieux tels que Gottfried Keller, le grand écrivain suisse du XIX<sup>e</sup> siècle, les décrit dans ses admirables récits qui nous sont si chers. Absolument. Et nous n'hésitons

<sup>378</sup> *Ibid.*

<sup>379</sup> Giovanni Ansaldo, *Il Mattino*, 07.09.1965, p.1.

pas à dire que pour nous ainsi que pour de nombreux Italiens, la Suisse était, jusqu'à il y a quelques jours, un pays modèle et que plus d'une fois nous nous sommes dit devant certains épisodes de notre vie sociale : « Oh si seulement nous avions en nous quelque chose du sérieux de la Suisse !

[...] Et bien à présent nous dirons franchement que notre illusion concernant la Suisse s'est brisée d'un seul coup, ou qu'elle s'est, tout du moins, fortement ébréchée face au désastre de Mattmark, où périrent des dizaines et des dizaines d'Italiens pauvres mais travailleurs.

[...] Voilà la Suisse, renommée et acclamée, si appréciée dans le monde entier, qui s'avère, tout-à-coup, être beaucoup plus approximative, désorganisée, brouillonne que n'aurait osé le dire les mauvaises langues, justement à cause de la réputation dont elle jouit.

Et voilà d'où vient notre désillusion, qui n'est pas seulement la nôtre. Dans la réalité, brutalement révélée par les événements récents, la réputation suisse est apparue, en l'espace de quelques heures, bien inférieure à celle que lui prêtaient tous ses admirateurs et que la Suisse elle-même avait véhiculée dans le monde entier.

La Suisse s'est révélée indifférente, et même agacée, face à la catastrophe survenue sur son territoire et face à tous ces pauvres travailleurs italiens qui étaient à son service, d'où sa chute dans l'estime de l'opinion internationale, d'où notre désillusion - la désillusion de tous les Italiens - nous qui l'avons tant admirée pour ses qualités particulières ou pour celles que nous lui attribuions. Et à présent, qu'aucun spécialiste - italien ou suisse - ne vienne nous rappeler que la Suisse, au XIX<sup>e</sup> siècle, offrit l'hospitalité aux grands hommes du « Risorgimento ». Son mérite, qui est devenu obsolète à force d'être évoqué, appartient désormais au passé. C'est maintenant, en plein XX<sup>e</sup> siècle que s'est produit le désastre, c'est se-

lon les critères du XXème siècle, selon les critères de notre temps, que la Suisse doit être jugée »<sup>380</sup>.

Comme dans les autres journaux, la tragédie est décrite dans les moindres détails. Ensuite, on met en évidence, avec de nouveaux éléments à l'appui, l'instabilité du glacier dans le temps. Selon l'envoyé, les proches des victimes et les journalistes italiens sont traités par les responsables du chantier avec une froideur cordiale qui masque à peine leur agacement. La thèse de la fatalité est boiteuse aux yeux du journal qui souhaite obtenir des informations plus précises de la part des entreprises du chantier, avant tout pour renseigner les familles des victimes.

« A Saas-Almagell, dans le chalet coquet, propre, rangé, confortable, où il fait bien chaud, de la direction d'Elektro-Watt, la société qui construisait le barrage, l'ingénieur Verrey explique que le désastre est dû à la fatalité, fait part, au nom de l'entreprise, de sa consternation et présente ses condoléances, énumère avec précision tout ce qui a été fait pour secourir et rechercher les victimes. Il précise qu'à Mattmark tout le monde est assuré et que les démarches bureaucratiques pour faire parvenir au plus vite l'argent aux familles allaient s'accélérer.

[...] Je suis maintenant descendu de Mattmark. Je n'aime pas cette petite salle qui me donne l'impression qu'un très fâcheux incident vient ternir l'efficacité suisse. Et il y a aussi d'autres choses que je n'aime pas quand je pense aux gens que j'ai rencontrés : les frères, les pères, les femmes, épouses et filles, de ceux qui sont « en-dessous. On leur a dit que leur présence était inutile, qu'ils auraient mieux fait de ne pas venir, voilà ce qu'ont dit ces Suisses qui observent une minute de silence et diffusent de la musique classique à la télévision, disent que la catastrophe est un deuil tragique, alors qu'ils préféreraient de loin tout régler entre eux, en tenant à distance au moins les Italiens, qui sont les plus touchés.

<sup>380</sup> *Ibid.*

[...] J'ai attendu deux jours pour en parler car cela me semblait impossible, je voulais en être bien sûr. Mais en fait c'est exactement ça : moi et mes collègues ici à Saas, on est indésirables, on nous empêche de travailler par tous les moyens. Sans rien de flagrant, évidemment, avec cette affabilité typiquement suisse : on nous laisse téléphoner mais on nous fait attendre au-delà du supportable, on nous laisse monter à Mattmark mais seulement dans les voitures d'Elektro-Watt et à des heures impossibles. Ils parlent tous l'italien mais refusent de le parler, ils donnent le champ libre aux envoyés spéciaux des télévisions de toute la Confédération mais pas à ceux du Canton Tessin »<sup>381</sup>.

Enfin, le *Mattino* critique le comportement de la délégation communiste envoyée à Saas-Almagell et fait l'éloge de la délégation socialiste, moins intrusive et bruyante. La machine diplomatique s'est activée : la presse suisse demande des enquêtes précises. Les polémiques des communistes n'y ont donc pas leur place.

#### « Leçon de comportement »

Ce qui nous a vraiment paru déplacé n'est pas tant le transfert du jeu politique que la façon habituelle d'opérer et de se positionner dans ce canton qui a de la politique des idées et des exigences très différentes des nôtres. Une leçon de comportement a été donnée aujourd'hui aux communistes par la délégation socialiste envoyée à Saas-Almagell. C'est presque sur la pointe des pieds que M. le Député Loris Fortuna et la délégation qui l'accompagnait, ont rendu visites à nos émigrés. Lorsqu'on lui a demandé son sentiment sur les causes et donc les responsabilités il a répondu que ce problème ne serait pas traité ici mais à Rome. La délégation socialiste a ensuite rencontré les syndicats suisses. A cette occasion elle a mis sur le tapis la question des paiements et des primes etc. Ce seront donc les syndicalistes suisses qui s'occuperont du problème et représenteront nos travail-

<sup>381</sup> Guido Boursier, *il Mattino*, 2.09.1965, p. 1-2.

leurs. Une démonstration de « fair play » dont les communistes, eux, n'ont pas su faire preuve<sup>382</sup>.

[...] La presse suisse a aujourd'hui aussi commenté avec peu de bienveillance la présence des parlementaires communistes dans la vallée de Saas. *La Tribune de Lausanne* écrit aujourd'hui que ces députés « installés à Saas-Almagell » interrogent les ouvriers en faisant tout pour recueillir des plaintes qui pourraient servir pour une campagne politique en Italie. Un rite religieux en hommage aux victimes de la tragédie sera célébré demain à Sion. La télévision italienne le diffusera en direct à 15.30 sur le programme national<sup>383</sup>.

## LA STAMPA

La nouvelle de la catastrophe est détaillée. A la simple lecture du quotidien, on a presque l'impression d'assister au terrible drame. « Le fracas, le déplacement d'air, l'avalanche qui recouvre la vallée, puis le soudain silence de mort »<sup>384</sup>.

A qui la faute ? D'abord à l'Italie qui en un siècle d'unité n'a pas su offrir des conditions décentes de travail et de vie. La critique agressive est évitée. En revanche, on soutient la thèse selon laquelle « on ne pouvait pas prévoir la catastrophe, mais on pouvait prévoir le danger ».

Dans les articles, les émigrés, dont on évoque les histoires individuelles, sont au premier plan. Dans l'immédiat, la recherche des responsabilités ne semble pas prioritaire. Les enquêtes, dans ce genre de situations, sont longues et pénibles et les verdicts sont prononcés alors que le temps a étioilé le souvenir des événements. En outre, il faudrait, selon le journal, ne pas avoir une confiance aveugle dans le progrès.

<sup>382</sup> Edilio Antonelli, *il Mattino*, 3.09.1965, p. 12.

<sup>383</sup> Guido Boursier, *il Mattino*, 2.09.1965, p. 1-2.

<sup>384</sup> Luciano Cursino, *La Stampa*, 31.08.1965, p. 1-2.

Mais il n'y a que peu de place pour les polémiques, il faut penser aux familles des victimes. A l'instar du *Mattino*, *la Stampa* lance une campagne de soutien qui, à deux semaines de la catastrophe, reste la première aide concrète en faveur des survivants. Les envoyés du journal recueillent personnellement les fonds.

Le sentiment de reconnaissance de ces malheureux s'est exprimé par exemple à travers la simplicité d'une mère de Belluno qui a perdu son fils : « Je vous remercie pour votre aide et surtout pour les marques d'affection que nous recevons d'aussi loin, de gens pleins de bonté, que nous voudrions connaître et serrer dans nos bras »<sup>385</sup>.

Le récit du secours est si précis qu'il restitue dans les moindres détails le sauvetage *in extremis* d'un groupe d'ouvriers.

« [...] une vingtaine, tous italiens – ont été retrouvés à 22.30, gravement blessés dans le local des machines (le dernier du baraquement) qui a été frappée par la queue de l'avalanche. Leur sauvetage, effectué par hélicoptère arrivait juste au bon moment, car, quelques minutes plus tard, un bloc de glace proéminent, qui menaçait de s'effondrer sur la périphérie de Saas-Fee, frappait la zone toute entière, emportant grus et excavateurs, sans faire d'autres victimes »<sup>386</sup>.

Le journal turinois rapporte aussi à plusieurs reprises les critiques exprimées dans les journaux suisses qui « discréditent l'optimisme des ingénieurs »<sup>387</sup>. C'est le cas du *National Zeitung* de Bâle qui s'interroge sur le problème en première page.

« [...] La catastrophe pouvait-elle être évitée ? Après avoir cité les déclarations de certains glaciologues renommés, le journal, qui fait autorité ajoute : « Le drame de Mattmark ne peut pas être considéré comme une catastrophe naturelle : le baraquement qui s'est effondré

<sup>385</sup> Ettore Doglio, *La Stampa*, 15.09.1965, p. 7.

<sup>386</sup> Luciano Curino, *La Stampa*, 31.08.1965, p. 1-2.

<sup>387</sup> *La Stampa*, 2.09.1965, p. 1.

n'aurait pas pu être situé dans une zone moins dangereuse ? Malheureusement il n'existe pas de disposition juridique en matière d'emplacement des baraquements d'ouvriers en haute montagne, par conséquent, toute la responsabilité retombe sur l'entreprise qui dirige les travaux : il faudra beaucoup de temps avant que l'on puisse donner une réponse convaincante à ces questions préoccupantes »<sup>388</sup>.

Le *Blick* de Zurich, quotidien populaire très diffusé, fait des considérations analogues en soulignant que « la mort de tant d'ouvriers a discrédité l'optimisme des ingénieurs. L'installation des alarmes – continue le journal – n'était certainement pas adaptée et, d'autre part, l'ampleur du désastre prouve clairement que les baraquements avaient été installés au mauvais endroit. Qui sont les responsables ? Il est certain qu'il ne s'agit pas seulement d'une catastrophe d'origine naturelle. Il s'agit plutôt d'un épouvantable accident de travail collectif.

Dans un autre article, le *Slick* écrit que les ouvriers étrangers sont morts pour la Suisse. « La tragédie de Mattmark nous apprend que nous devons respecter les travailleurs étrangers. Nous devons à présent prouver que notre pays est un pays humain. Il est donc de notre devoir d'estimer davantage les travailleurs étrangers car ils ont prouvé qu'ils étaient prêts à mourir pour nous.

La *Tai*, de Zurich aussi, émet des réserves quant au sérieux des contrôles du glacier Allalin en rapportant le témoignage d'un guide de montagne suisse qui, dès la semaine précédant la catastrophe, aurait observé d'étranges phénomènes sur la surface du glacier.

Enfin, la *Stampa*, presque deux ans après la tragédie, annonce une 89<sup>ème</sup> victime : « Il se met un détonateur sur le cœur et allume la mèche : déchiqueté »<sup>389</sup>

<sup>388</sup> *Ibid.*

<sup>389</sup> *La Stampa*, 17.01.1967, p. 5.

Suicide d'un mineur de 37 ans près de Vérone. Il travaillait pour Mattmark. Rescapé de la tragédie, il était inquiet à cause du glacier qui s'était remis en mouvement. Un Italien émigré en Suisse, où il travaillait sur un chantier à Mattmark, en Italie pour passer les fêtes de fin d'années auprès de sa famille, s'est tué ce matin en faisant exploser un gros détonateur près de son cœur. Giuseppe Vanti, 37 ans avait survécu en août 1965 au drame de Mattmark. Le mineur, qui venait de se marier le 29 janvier dernier [...] devait regagner prochainement le chantier suisse. Selon le témoignage des voisins, il était très préoccupé par la menace que constituait le glacier qui s'était récemment remis en mouvement au-dessus du barrage de Mattmark.

#### LE PROCÈS : UNE ISSUE SURPRENANTE

L'issue du procès surprend, soulevant un tollé dans la presse italienne : « Mattmark : tous disculpés »<sup>390</sup> ; « Mattmark : personne ne paiera pour la mort de 88 ouvriers »<sup>391</sup> ; « Indignation après l'ignoble sentence de l'affaire Mattmark »<sup>392</sup>.

Si d'une part, le temps d'attente a été très long - plus de 6 ans -, de l'autre les conditions, en Suisse comme en Italie, avaient radicalement changé.

Bien qu'elle ait rejeté le referendum Schwarzenbach en 1972, la Suisse se trouvait dans une phase très délicate en matière de politiques migratoires. L'écho de la tragédie résonnait de façon désormais lointaine, le barrage de Mattmark était en pleine phase de production énergétique et la conjoncture économique négative qui n'émergera qu'en 1975, approchait à pas de loup. Dans ce contexte, condamner 17 imputés revenait à l'aveu d'une faute qui aurait dépassé le cadre de la sentence de la catastrophe.

<sup>390</sup> *Corriere della Sera*, 3.03.1972, p. 1.

<sup>391</sup> *Il Mattino*, 3.03.1972, p.1.

<sup>392</sup> *L'Unità*, 3.03.1972, p. 1.

De son côté, l'Italie en avait fini avec les fastes du boom économique et avait vécu un mai 68 déchirant, suivi du temps du terrorisme. Entre temps, le PCI obtenait plus de 30% des voix et le risque de voir les communistes au pouvoir déstabilisait le système politique italien ainsi que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Sur le plan migratoire, les méridionaux se dirigeaient massivement vers la République Fédérale d'Allemagne, si bien qu'en 1976, la Suisse était devenue une destination délaissée par les émigrés. Enfin en 1970, on célèbre la victoire des syndicats qui, pour la première fois étendent les aides et les soutiens à l'échelle nationale et collective.

La condition géopolitique internationale et les problèmes de politique intérieure de chaque pays justifient probablement la portée, les nuances et les différences entre les réactions qui furent, dans l'ensemble, unanimes.

« Au début du procès, le ministère public Lanwer, tout en considérant que la responsabilité des différents inculpés était avérée, avait paradoxalement renoncé à demander l'application des peines de détention, alors qu'elles sont prévues par le Code du Canton Valais en cas d'homicide involontaire (jusqu'à 3 ans de prison) et s'était limité à demander de simples amendes : dix fois moins importantes que ce qui est prévu par le Code. Cette inconcevable clémence de la part du ministère public avait provoqué un véritable tollé au sein de l'opinion publique suisse. D'autant plus que comme seule justification, il se référait à la bonne foi des accusés (à laquelle on lui a toutefois opposé que les automobilistes accusés d'homicide involontaire pouvaient très bien affirmer la même chose) »<sup>393</sup>.

Sur les pages du *Mattino* de Naples, la sentence est décrite comme une farce perpétrée aux dépens des pauvres gens :

« Maître Perrig a, en outre, exprimé la stupéfaction qu'il a ressentie à l'annonce du verdict émis par le tribunal du

<sup>393</sup> Guido Tonella, *Corriere della Sera*, 03.03.1972, p. 3.

Haut-Valais. « Je m'attendais – a-t-il dit – à ce que certains des inculpés soit acquittés, mais je m'attendais à une condamnation au moins pour les inculpés ayant le plus de responsabilité dans l'affaire.[...] Même le procureur général Anton Alwer a exprimé sa stupéfaction, sans pour autant avoir été surpris par la sentence qui a suivi. En ce qui concerne la possibilité d'un recours, le ministère public s'est bien gardé de prendre une décision dès la connaissance des motifs de l'acquiescement des accusés »<sup>394</sup>.

*L'Unità* accorde beaucoup d'importance à la nouvelle et illustre avec différents articles la sentence ainsi que l'indignation et la colère éprouvées par les Italiens en Suisse.

« [...] Les Italiens expriment leur indignation et leur colère. La sentence d'absolution pour tous les inculpés accusés de la mort de 88 travailleurs ensevelis sous le glacier quand on sait avec quelle légèreté les entreprises, y compris des sociétés importantes, affrontent la question de la sécurité du lieu de travail, personne parmi les émigrés italiens ne s'y attendait.

Le sentiment général de protestation a été relayé par les dirigeants de la Fédération des Colonies Libres Italiennes (FCLI) qui nous ont reçus au siège de leur organisation qui, à travers son propre organe de presse et d'autres moyens d'interventions, a continué tout au long de la période de l'instruction à empêcher que l'histoire ne soit enterrée puis classée à la va-vite.

Si les propositions de peines demandées par le ministère public – nous dit Leonardo Zanier, président de la fédération – avaient été jugées provocatrices et ridicules par le milieu des émigrés et en nette opposition avec l'Union Syndicale Suisse, aujourd'hui, la sentence de pleine d'absolution (même si on ne connaît pas encore le dispo-

<sup>394</sup> *Il Mattino*, 3.03.1972

sitif précis) pour une inculpation d'homicide involontaire par négligence nous stupéfait avant de nous indigner »<sup>395</sup>.

Le journal communiste s'attache à la façon dont les journaux suisses ont réagi à la sentence.

« La presse suisse, de son côté, accepte en général la sentence et la présente comme juste, voire courageuse. Il n'y a que l'organe du Parti du Travail (communiste), la *Voix Ouvrière* de Genève et le journal socio-démocrate *AZ* de Zurich qui sont ouvertement en désaccord avec les conclusions rendues par le tribunal de Viège. La *Voix Ouvrière*, dont la position est très clairement exprimée pas le directeur en personne, qualifie la sentence de « scandale incroyable, d'ignoble insulte à tous les citoyens dignes de ce nom, qui prouve le mépris du capitalisme pour la vie des travailleurs. Pour le journal socio-démocrate *AZ*, la sentence est « indéfendable sur le plan juridique et incompréhensible » précisément à cause du gouffre existant entre la gravité des inculpations et les conclusions rendues par le tribunal. Quant aux autres journaux, qu'ils soient de Suisse Alémanique ou Romande, ils tendent à justifier et à accepter le verdict de Viège, comme le font *La Suisse de Genève* et *La Tribune de Lausanne*, en allant jusqu'à le présenter comme une solution « logique »<sup>396</sup>.

Au lendemain de la condamnation, on passe de la dimension purement juridique à la sphère politico-idéologique. Le titre est significatif : « Honte »<sup>397</sup>

« Face à l'incroyable sentence d'absolution des responsables de l'attentat de Mattmark on ne peut pas s'en tenir à exprimer son indignation et sa plainte - aussi légitimes soient-elle. Nous nous trouvons face à la sombre sentence d'une classe qui refuse la justice même après la mort des ouvriers ensevelis dans l'avalanche et, sur ce plan, elle ne fait pas de distinction de nationalité.

<sup>395</sup> Ettore Spina, *L'Unità*, 04.03.1972, p. 1.

<sup>396</sup> *Ibid.*

<sup>397</sup> Ettore Spina, *L'Unità*, 04.03.1972, p.1.

[...] Les classes dominantes et les gouvernements de la Démocratie Chrétienne portent cette responsabilité, cette faute. Faute aggravée par l'absence de protection des travailleurs émigrés, du point de vue de leurs droits, de la façon dont ils sont traités, de leur sécurité. Actuellement les forces réactionnaires de la République Fédérale Allemande ont lancé une campagne afin d'obtenir des mesures contre les droits civiques et politiques des travailleurs italiens, c'est-à-dire contre leurs droits de s'associer et d'exprimer leurs opinions, naturellement dans le respect de la loi. Cette indigne campagne est appuyée par le groupe dirigeant de la Démocratie Chrétienne italienne, qui se tient aux côtés des chefs extrémistes des Chrétiens-Démocrates allemands. C'est encore un bel exemple de « démo-cratie » bourgeoise et occidentale. C'est contre de telles hontes que les émigrés italiens pourront directement se prononcer le 7 mai, en revenant dans leur pays pour voter pour les forces de la justice et du progrès : pour les communistes »<sup>398</sup>.

Si la sentence initiale a de quoi susciter la colère et l'indignation, la sentence d'appel est tout simplement incroyable. L'odyssée des proches des victimes est brisée par l'humiliante défaite : le paiement de frais de procédure. La condamnation au règlement des frais revient à punir les proches des victimes d'avoir persévérer dans leur prétention d'obtenir justice contre des entrepreneurs trop puissants.

M. Franco Verga, député et président du Centre orientation Immigrés, a adressé au ministre des Affaires Étrangères une interrogation « pour savoir dans quelle mesure il compte aider les 56 familles italiennes frappées par la tragédie de Mattmark. Bien qu'il ne soit pas souhaitable d'entretenir des relations tendues avec un pays qui, durant la dernière guerre mondiale, fut une ancre de liberté pour beaucoup d'Italiens et qui aujourd'hui assure un travail à 600.000 de nos ressortissants – dit

<sup>398</sup> *Ibid.*



l'interrogation – « nos émigrés ne doivent pas seulement avoir l'assurance d'un travail, ils doivent aussi avoir la vie sauve »<sup>399</sup>.

« Une sentence d'appel scandaleuse au procès des ingénieurs de Mattmark »<sup>400</sup>.

« [...] Le tribunal cantonal a en effet émis une sentence qui confirme celle qui avait été prononcée en première instance par le tribunal de Viège : absolution totale des 17 inculpés (directeurs et ingénieurs du chantier ainsi que d'autres fonctionnaires du Génie Civil et des assurances), frais de procédure équitablement répartie entre le fisc et les parties civiles. Contrairement à la première sentence, émise par le tribunal de Viège en avril dernier, la sentence du tribunal cantonal prévoit en effet de faire payer les frais de procédure aux proches des victimes qui se sont constitués partie civile. [...] Les journaux suisses n'ont consacré que quelques lignes à la sentence, sans faire figurer la nouvelle en première page. Certains quotidiens n'en ont même pas parlé »<sup>401</sup>.

La conclusion du procès en appel a suscité le désarroi au sein de la communauté italienne ainsi qu'une grande surprise dans les milieux diplomatiques de Berne.

Devant la sentence d'appel, même le *Corriere della Sera* adopte une position très nette.

« Un homme ne porte pas une étiquette avec le prix dessus. Maintenant tout me semble vraiment fou. Je n'arrive pas à réaliser. J'ai perdu un frère et maintenant je dois payer sa mort ». Giuliano Aquis, le frère de Giancarlo qui a perdu la vie dans la tragédie de Mattmark. « Je n'ai jamais rien entendu de pareil » - ajoute Giancarlo Aquis. Ça a le goût d'une farce cruelle. Quand j'ai donné la nouvelle à mon père Guerrino, [...] il s'est senti mal. Ensuite il m'a regardé et il a dit « C'est une honte. [...] On

<sup>399</sup> *Corriere della Sera*, 7.10.1972, p. 5.

<sup>400</sup> *Ibid.*

<sup>401</sup> *Ibid.*

ne peut pas tolérer cette mascarade». [...] La dimension incroyablement moqueuse de la sentence de Sion a aussi été relevée par toutes les autres familles de Belluno et de sa province qui ont perdu une personne chère sous la tombe de glace et de roche de Mattmark. [...], la réaction de tous les proches a été la même. Une première manifestation de stupéfaction puis un sourire d'une grande tristesse. Veuves, parents, frères et sœurs, et enfants ont répondu à l'insulte avec une dignité qui se drape dans une douleur de pierre. Quand le mari d'Irma Casanova travaillait « là-haut », elle était ce que l'on appelle une « veuve blanche ». Maintenant c'est une veuve en noir [...] »<sup>402</sup>.

L'article se poursuit avec le témoignage des proches des victimes qui dénoncent le fait que les capitaux investis en Suisse sont aussi italiens, sans pouvoir le démontrer. Le problème selon beaucoup doit être réglé au niveau politique.

« [...] Et maintenant ? Rien. Ici à Belluno les gens durs comme des rocs continuent leur travail à l'intérieur et à l'extérieur du pays. On attend une réponse de Rome. L'association des émigrés de Belluno s'active, l'INCA aussi. Mais les hommes et les femmes laissent vraiment entendre qu'ils n'attendent pas grand-chose. Tous portent en eux une résignation qu'ils ne cherchent même pas à faire comprendre. Ici chacun porte en silence sa part de douleur dans son sac »<sup>403</sup>.

La sensation de l'opinion publique italienne est que « ceux qui recherchaient la justice ont été punis »

« [...] ce qui suscite, je ne dirais pas la perplexité, mais plutôt, la stupéfaction c'est qu'on ait voulu enfoncer le clou au point de condamner les héritiers des victimes au paiement d'une partie des frais de procédure. C'est vrai que la règle générale, même en droit judiciaire, veut que celui qui perd paie les frais de procédure mais les parties

<sup>402</sup> Arnaldo Giuliani, *Corriere della Sera*, 07.10.1972, p. 5.

<sup>403</sup> *Ibid.*

civiles, à cause de cette étrange sentence, ont aussi perdu en appel. Il me semble en revanche impossible que le droit suisse n'attribue pas au juge un pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne la répartition des frais en cas de motifs valables ou de motifs d'équité. La condamnation au règlement des frais de procédure, dans ce cas, revient à punir les parties civiles pour avoir persévéré dans leur prétention d'obtenir justice contre des entrepreneurs trop puissants »<sup>404</sup>.

## CONCLUSIONS

En analysant de façon synthétique les premières réactions et les premières impressions des 5 quotidiens sélectionnés (*Corriere della Sera*, *L'Avanti!*, *L'Unità*, *Il Mattino*, et *La Stampa*), différents aspects émergent.

Les différences sont, en substance, dues à l'orientation politique des quotidiens ainsi qu'au moment historique dans lequel s'inscrit l'analyse qu'ils proposent.

Par exemple, si le *Corriere della Sera*, pendant toute la première phase, celle de la catastrophe, a une approche plutôt modérée et relaie fidèlement les positions du gouvernement en faisant la part belle à l'émotion et à la vie des rescapés et des victimes, *l'Unità* a, dès le départ, une position internationaliste, où l'on note la volonté de souligner la lutte de classe et d'engager la polémique avec les autres journaux, surtout avec le *Corriere della Sera*. Lors de cette phase, *L'Avanti!* comme *la Stampa* mettent en évidence le drame de l'émigration, tout en adoptant des angles différents : le premier adopte un point de vue politique, le second, un point de vue purement économique. Le *Mattino*, qui est le seul quotidien méridional, met l'accent sur la tragédie de l'émigration, à un

moment où les campagnes du Midi de l'Italie commencent progressivement à se vider.

En ce qui concerne la seconde phase, les réactions de tous les journaux sont consensuelles, même si elles prennent différents accents. La condamnation est irrévocable et la Suisse, qui a presque complètement épuisé la force d'attraction qu'elle exerçait sur l'émigration italienne (ajoutons à ce phénomène le processus de construction de la CEE), est immédiatement accusée de profond mépris et d'injustice à l'égard des familles des victimes. Le cadre politique, puis économique, les questions de profondes instabilités et l'équilibre précaire politique tendent à souder le front italien, exception faite de *l'Unità*.

Toutefois, en dépit de la somme importante des articles produits par les quotidiens aussi bien locaux que nationaux, la catastrophe a été complètement refoulée de la mémoire collective. Il faut attendre le cinquantième anniversaire de Marcinelle en 2006 pour tirer de l'oubli les catastrophes de l'émigration italienne. En outre, l'institution d'une journée en hommage aux victimes de l'émigration à l'étranger – le 8 août, date de la catastrophe belge – a, peu à peu, amené l'opinion publique et les historiens à se ré-approprier une mémoire qu'on avait fini par laisser de côté.

●  
<sup>404</sup> *Ibid.*

*Dans la même collection*

Sociograph n°1, 2007, *Monitoring misanthropy and rightwing extremist attitudes in Switzerland, An explorative study*, Sandro Cattacin, Brigitta Gerber, Massimo Sardi, Robert Wegener.

Sociograph n°2, 2007, *Marché du sexe et violences à Genève*, Àgi Földhàzi, Milena Chimienti.

Sociograph n°3, 2007, *Évaluation de la loi sur l'intégration des étrangers du Canton de Genève*, Sandro Cattacin, Milena Chimienti, Thomas Kessler, Minh-Son Nguyen et Isabelle Renschler.

Sociograph n°4, 2008, *La socio et après? Enquête sur les trajectoires professionnelles et de formation auprès des licencié-e-s en sociologie de l'Université de Genève entre 1995 et 2005*, Stefano Losa et Mélanie Battistini, avec Gaëlle Aeby, Miriam Odoni, Emilie Rosenstein, Sophie Touchais, Manon Wettstein.

Sociograph n°5a, 2009, *Marché du sexe en Suisse. Etat des connaissances, best practices et recommandations, Volet 1 – Revue de la littérature*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti avec la collaboration de Laure Chiquet.

Sociograph n°5b, 2009, *Der Sexmarkt in der Schweiz. Kenntnisstand, Best Practices und Empfehlungen, Teil 1 – Literaturübersicht*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti unter Mitarbeit von Laure Chiquet.

Sociograph n°6a, 2009, *Marché du sexe en Suisse. Etat des connaissances, best practices et recommandations, Volet 2 – Cadre légal*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti, Laure Chiquet.

Sociograph n°6b, 2009, *Der Sexmarkt in der Schweiz. Kenntnisstand, Best Practices und Empfehlungen, Teil 2 – Rechtsrahmen*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti, Laure Chiquet.

Sociograph n°7, 2009, *Marché du sexe en Suisse. Etat des connaissances, best practices et recommandations, Volet 3 – Mapping, contrôle et promotion de la santé dans le marché du sexe en Suisse*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti, Laure Chiquet avec la collaboration de Jakob Eberhard.

Sociograph n°8, 2009, «*Nous, on soigne rien sauf des machines*». *Le pouvoir in-soupçonné des aides-soignants en Anesthésie*. Sous la direction de Mathilde Bourrier. Aristoteles Aguilar, Mathilde Bourrier, Ekaterina Dimitrova, Solène Gouilhers, Marius Lachavanne, Mélinée Schindler, Marc Venturin.

Sociograph n°9, 2011, *The legacy of the theory of high reliability organizations: an ethnographic endeavor*. Mathilde Bourrier (Sociograph – Working Paper 6).

Sociograph n°10, 2011, *Unitarism, pluralism, radicalism ... and the rest ?* Connor Cradden (Sociograph – Working Paper 7).

Sociograph n°11, 2011, *Evaluation du projet-pilote Detention, Enjeux, instruments et impacts de l'intervention de la Croix-Rouge Suisse dans les centres de détention administrative*. Nathalie Kakpo, Laure Kaeser et Sandro Cattacin.

Sociograph n°12, 2011, *A nouveau la ville ? Un débat sur le retour de l'urbain*. Sous la direction de Sandro Cattacin et Agi Földhàzi.

Sociograph n°13, 2011, *Capital social et coparentage dans les familles recomposées et de première union*. Eric D. Widmer et Nicolas Favez. Avec la collaboration de Gaëlle Aeby, Ivan De Carlo et Minh-Thuy Doan.

Sociograph n°14, 2012, *Les publics du Théâtre Forum Meyrin : Une étude à partir des données de billetterie*. Sami Coll, Luc Gauthier et André Ducret.

Sociograph n°15, 2013, *Migrations transnationales sénégalaises, intégration et développement. Le rôle des associations de la diaspora à Milan, Paris et Genève*. Jenny Maggi, Dame Sarr, Eva Green, Oriane Sarrasin, Anna Ferro.

Sociograph n°16, 2014, *Institutions, acteurs et enjeux de la protection de l'adulte dans le canton de Genève*. Sous la direction de Mathilde Bourrier. Alexandre Pillonel, Clara Barrelet, Eline De Gaspari, Maxime Felder, Nuné Nikoghosyan, Isabela Vieira Bertho.

Sociograph n°17, 2015, *Recensions 1983-2013*, André Ducret, Avant-propos de Jacques Coenen-Huther.

Sociograph n°18, 2015, *Un lieu pour penser l'addiction. Evaluation de l'Académie des Dépendances*, Anne Philibert et Sandro Cattacin.

Sociograph n°19, 2015, *Cohabitation, connivences et antagonismes. Enquête sociologique dans six rues de Genève*. Sous la direction de Maxime Felder, Sandro Cattacin, Patricia Naegeli et Alessandro Monsutti.

Toutes les publications se trouvent en ligne sous :  
[www.unige.ch/sciences-societe/socio/sociograph](http://www.unige.ch/sciences-societe/socio/sociograph)

